

Contrat de Relance et de Transition Écologique

Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

1.	Article 1 - Objet du CRTE5	
1.1.	Préambule	5
1.2.	Objet du contrat.....	5
1.3.	Le pôle métropolitain du Grand Amiénois, un territoire naturel de coopérations pour le CRTE.6	
1.4.	Les principaux dispositifs contractuels en cours sur le territoire.....	8
2.	Les ambitions du territoire.....	9
1.1.	Le Grand Amiénois, l'ambition du développement durable.....	9
1.2.	Le Grand Amiénois, l'ambition de la solidarité et de la complémentarité.....	9
1.3.	Le Grand Amiénois, l'ambition de l'attractivité renouvelée.....	10
3.	Les orientations stratégiques.....	11
3.1.	Renforcer notre attractivité économique et diversifier nos leviers de croissance, notamment dans le tourisme, les énergies renouvelables, l'économie circulaire.....	12
3.1.1.	Renforcer et diversifier l'offre en foncier et immobilier d'entreprises, en privilégiant les opérations de requalification et de reconversion de friches.....	12
3.1.2.	Accélérer la diversification de notre économie, et développer les filières durables.....	14
3.2.	Conforter la qualité urbaine, paysagère et écologique du territoire.....	16
3.2.1.	La promotion d'un urbanisme durable, qualitatif et résilient.....	16
3.2.2.	La protection, la gestion et la valorisation des trames vertes et bleues, des paysages, des espaces naturels remarquables et de la biodiversité.....	17
3.2.3.	La prévention et la gestion des risques d'érosion, de ruissellement et d'inondation.....	18
3.2.4.	Le confortement des services essentiels liés à l'eau dans le respect de la ressource.....	19
3.3.	Renforcer notre autonomie et notre performance énergétiques.....	21
3.3.1.	Le renforcement de la performance et de la maîtrise énergétiques.....	21
3.3.2.	Le développement des énergies renouvelables et locales.....	22
3.4.	Assurer la cohésion sociale et territoriale du Grand Amiénois.....	23
3.4.1.	La diversification de notre parc de logements et la fluidification des parcours résidentiels.....	24
3.4.2.	Développer l'attractivité résidentielle par le renforcement de nos services publics et la création-modernisation de nos équipements communautaires.....	25
3.4.3.	Gérer les mobilités à différentes échelles, décarbonner nos flottes de véhicules et promouvoir les mobilités actives.....	26
4.	Article 2 - Engagement général des parties.....	28
4.1.	Dispositions générales concernant les financements.....	28
4.2.	Les huit EPCI à fiscalité propre et le PMGA signataires.....	28
4.3.	L'État, les établissements et opérateurs publics.....	28
5.	Article 3 - Gouvernance.....	30

5.1.	Le comité de pilotage.....	30
5.2.	Le comité technique.....	31
5.3.	L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	31
6.	Article 4 - Suivi et évaluation du CRTE.....	32
7.	Article 5 - Résultats attendus du CRTE.....	33
8.	Article 6 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	33
9.	Article 7 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	33
10.	Article 8 - Résiliation du CRTE.....	33
11.	Article 9 – Traitement des litiges.....	34

ANNEXE : Accord de partenariat Etat-ADCF pour la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi

ENTRE

La Communauté de communes Avre Luce Noye

Représenté par Alain DOVERGNE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 18 mars 2021,
Ci-après désigné par CCALN,

La Communauté de communes Grand Roye

Représenté par Mme Bénédicte THIEBAUT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 juin et 1^{er} juillet 2021,
Ci-après désigné par CCGR,

La Communauté de communes Nièvre et Somme

Représenté par M. René LOGNON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 avril 2021,
Ci-après désigné par CCNS,

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Représenté par M. Michel WATELAIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juin 2021,
Ci-après désigné par CCPC,

La Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Représenté par M. Alain DESFOSSSES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 juin 2021,
Ci-après désigné par CC2SO,

La Communauté de communes Territoire Nord Picardie

Représenté par Mme Christelle HIVER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 mars 2021,
Ci-après désigné par CCTNP,

La Communauté de communes Val de Somme

Représenté par M. Alain BABAUT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibérations en date du 1^{er} avril et 24 juin 2021,
Ci-après désigné par CCVS,

La Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Représenté par M. Alain GEST, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1^{er} juillet 2021,
Ci-après désigné par CAAM,

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Représenté par M. Pascal RIFFLART, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 juin 2021,
Ci-après désigné par PMGA,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Article 1 - Objet du CRTE

1.1. Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

1.2. Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Au-delà d'un simple contrat, **ce CRTE doit être entendu comme un acte politique fondateur pour le destin du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois**, veillant d'une part à capitaliser sur le PCAET en cours de construction, et préparant d'autre part la formalisation ultérieure d'un véritable projet de territoire ainsi que la révision à venir du schéma de cohérence territoriale.

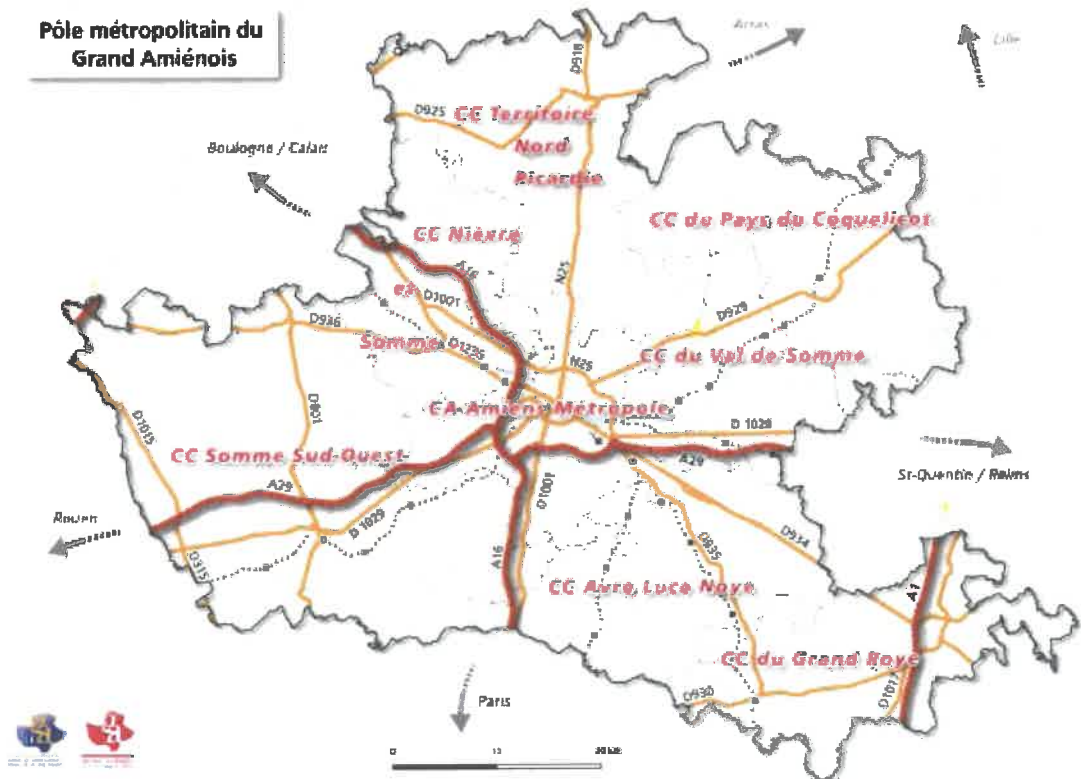
Ce CRTE a l'ambition de **porter une vision commune** des enjeux et problématiques de développement à l'échelle de l'ensemble du Pôle métropolitain. Il réaffirme la pertinence de cette échelle de gouvernance en matière de définition et de coordination des politiques publiques territoriales.

1.3. Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, un territoire naturel de coopérations pour le CRTE

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, et les huit Etablissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui le composent, ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la transformation à moyen et long terme Grand Amiénois, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



Le territoire du Pôle métropolitain présente une cohérence d'ensemble, qui se traduit par :

- une géographie commune, caractérisée par la vallée de la Somme, les grands paysages, l'agriculture et la ruralité, l'intrication urbain/rural... ;

- une histoire partagée à l'échelle du Grand Amiénois, marquée par la Grande Guerre, et plus récemment par l'affirmation de la vocation "productive" du territoire autour notamment de l'industrie textile et plus récemment l'industrie aéronautique ;
- des interactions fonctionnelles s'inscrivant dans une logique métropolitaine.

Le Scot de 2012 – dont la révision est engagée – est le socle du CRTE du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, non pas en tant que document contraignant, mais dans sa dimension de projet de territoire.

Différentes déclinaisons locales et sectorielles du Scot sont recensées, parmi lesquelles :

- la reconversion des friches d'activités ;
- les PLUI (approuvés ou en cours) et PLU d'Amiens Métropole ;
- les PLH (approuvés) et autres démarches liées à l'habitat (OPAH, PIG...) ;
- le Plan de mobilité rurale de la CCSSO ;
- le PCAET en cours de construction à l'échelle du PMGA.

Enfin, d'autres démarches sectorielles, impulsées par le PMGA, ont été lancées et déclinées à des échelles variées, parmi lesquelles :

- le Schéma de développement touristique
- le Projet Alimentaire territorial

1.4. Les principaux dispositifs contractuels en cours sur le territoire

Le présent document reprend à son compte les principaux dispositifs de contractualisation avec l'Etat :

- Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de l'agglomération d'Amiens depuis mars 2020, sur les deux quartiers d'intérêt national d'Etouvie et d'Amiens Nord et le quartier d'intérêt régional de Pierre Rollin ;
- Dispositif national « Petites Villes de Demain » : Conty, Airaines, Poix-de-Picardie, Oisemont (CCSSO) ; Moreuil et Ailly (CCALN) ; Corbie (CCVS) ; Flixecourt (CCNS) ; Doullens (CCTNP), Roye (CCGR) ;
- Dispositif régional « Redynamisons nos-centre-villes et centre-bourgs » ;
- Territoire d'industrie Amiens-Albert-Méaulte.

Deux principes fondateurs complémentaires précisent cette ambition. En affirmant le positionnement d'Amiens, bénéficiant d'une situation privilégiée de ville à la campagne à mi-chemin entre Paris et Lille, il s'agit de structurer un « effet locomotive » qui profite à tout le territoire. Dans le même temps, s'appuyant sur un maillage de pôles hiérarchisés qui rayonnent sur de nombreux villages, la campagne valorise ses richesses. Ainsi, chaque composante territoriale a une place et un rôle à jouer, différents, complémentaires, non concurrentiels, mais toujours au profit de l'ensemble.

1.3. Le Grand Amiénois, l'ambition de l'attractivité renouvelée

Depuis plusieurs dizaines d'années, notre territoire connaît un déficit migratoire et de réelles difficultés pour faire évoluer sa base productive historique.

Nous souhaitons relever le défi du renouveau de l'attractivité résidentielle : l'accès au logement pour tous, la facilitation des parcours résidentiels, la rénovation du parc ancien, la production de logements au sein des pôles structurants et/ou à proximité des transports collectifs sont autant d'orientations fixées, propices à répondre aux besoins en matière d'habitat.

Pour répondre plus globalement aux besoins et favoriser le développement local, nous ambitionnons de valoriser les ressources territoriales qu'elles soient humaines (formation, offre d'équipement et de services...), naturelles ou patrimoniales (cadre de vie et cadre touristique attractifs), énergétiques (production d'énergie locale et renouvelable), nourricières (potentiel agricole et agro-ressources) ou foncière (consommation foncière raisonnée...).

Cette valorisation des ressources se couple avec une volonté d'impulsion économique reposant sur la recherche d'excellence et d'innovation. Il s'agit de tirer parti de la tertiarisation de l'économie avec pour objectif une augmentation des emplois liées aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, conception et recherche, commerce inter-entreprises, culture, etc.) et la mise en place d'un système économique territorial « métropolitain » en lien notamment avec la Métropole Parisienne.

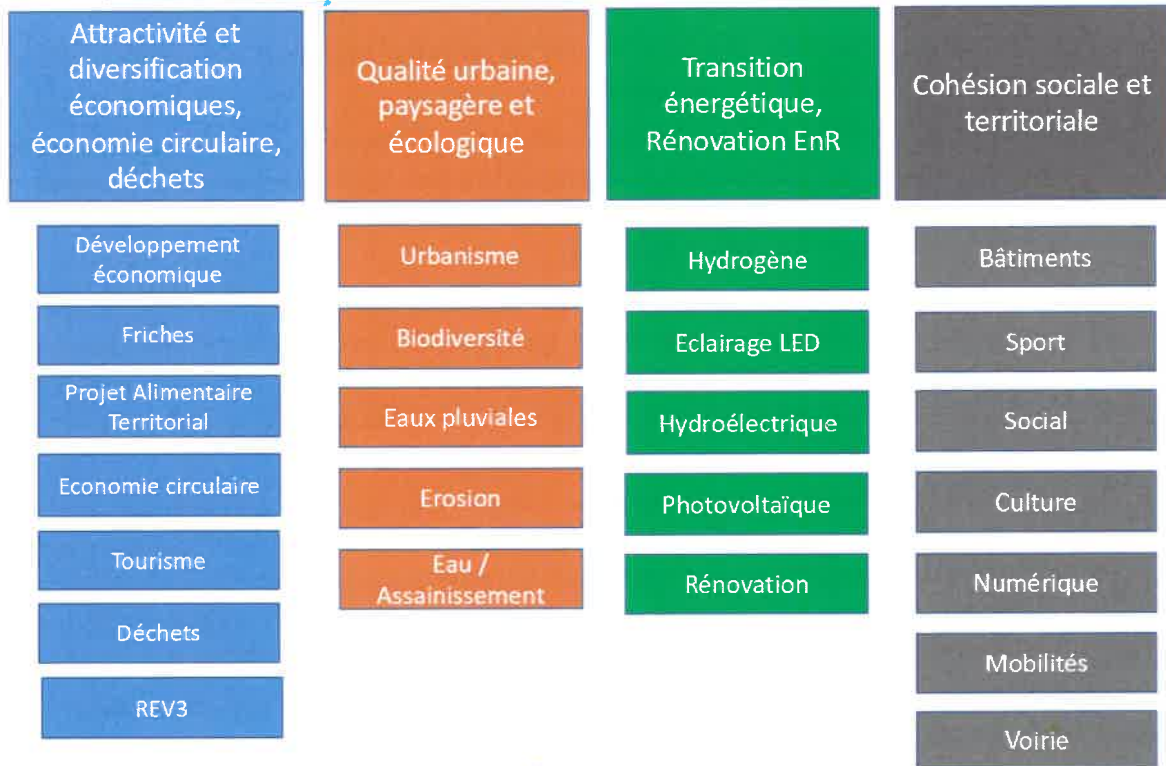
Nous ciblons également quatre filières d'excellence à structurer localement afin de participer à leur montée en compétences. Il s'agit du transport et de la logistique, des agro-ressources, des technologies de l'information et de la communication, de la santé et du biomédical, déjà présent sur le territoire.

Enfin, la structuration d'une offre foncière économique adaptée aux contextes territoriaux (offre métropolitaine, offre interterritoriale, offre de proximité) et la mise en place d'une instance de concertation dédiée (conférence économique) concrétise cette volonté commune d'impulsion économique.

3. Les orientations stratégiques

Le cadre stratégique global

4 grands axes stratégiques qui se déclinent en 23 thématiques de projet



Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et les 8 EPCI qui le composent ont mené en parallèle les travaux d'élaboration du CRTE et du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Cette réflexion a abouti à la définition de quatre grands axes stratégiques présentés dans le schéma ci-dessus, autour desquelles se structurent 23 thématiques de projet.

L'ensemble des projets et actions inscrits au CRTE sont recensés dans un tableau récapitulatif (cf. annexes). Dans les chapitres qui suivent, le contrat détaille ci-après les enjeux qui sous-tendent chacune de ces grandes orientations stratégiques et précise quelques-uns des projets et thématiques d'action retenus dans le cadre du CRTE.

3.1. Renforcer notre attractivité économique et diversifier nos leviers de croissance, notamment dans le tourisme, les énergies renouvelables, l'économie circulaire

Déjà en proie à de profondes mutations structurelles, notre tissu économique a été fragilisé par les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19. En particulier, la filière aéronautique, qui est l'un des fleurons du "territoire d'industrie" Amiens-Albert-Méaulte a subi de plein fouet l'arrêt brutal du trafic aérien et l'assèchement consécutif des carnets de commandes.

Cette crise confirme la pertinence des choix que nous avons faits en matière de stratégie économique que nous portons au niveau du Pôle métropolitain du Grand Amiénois : consolider les moteurs économiques de notre territoire et ses capacités d'accueil - à travers l'aménagement et la modernisation des espaces économiques - mais, dans le même temps, accompagner la diversification de notre économie et investir de nouveaux marchés porteurs et des technologies d'avenir, incarnées notamment par les filières renouvelables et l'avènement de la "troisième révolution industrielle", tournée vers le développement durable et la transition écologique.

A travers ce contrat de relance et de transition écologique, nous souhaitons porter une ambition, celle de redynamiser notre territoire pour recréer de l'activité, de l'emploi, offrir un terrain favorable au développement de l'auto-entrepreneuriat, et aux nouvelles industries tournées vers une exploitation durable des ressources de notre territoire.

Cette valorisation des ressources se couple avec une volonté d'impulsion économique reposant sur la **recherche d'excellence et d'innovation**. Il s'agit de tirer parti de la tertiarisation de l'économie avec pour objectif une augmentation des emplois liées aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, conception et recherche, commerce inter-entreprises, culture) et la mise en place d'un système économique territorial « métropolitain » en lien notamment avec la Métropole Parisienne.

Le projet de territoire, que nous portons collectivement à l'échelle du pôle métropolitain, cible également **5 filières d'excellence à structurer** localement afin de participer à leur montée en compétences. Il s'agit :

- du **transport et de la logistique**,
- de l'**agro ressource**,
- du **numérique et des technologies de l'information et de la communication**,
- de la **santé et du biomédical** déjà présents sur le territoire
- de l'**économie circulaire et de la valorisation des déchets**

3.1.1. Renforcer et diversifier l'offre en foncier et immobilier d'entreprises, en privilégiant les opérations de requalification et de reconversion de friches

Requalifier nos parcs d'activités économiques

A l'heure de la reprise et de la stratégie nationale de reconquête industrielle (France relance), il est plus que jamais nécessaire de consolider la capacité de notre territoire à accueillir des entreprises.

Les projets que nous portons dans ce cadre visent d'abord la **requalification de nos parcs d'activités existants**, afin de moderniser l'offre actuelle mais aussi d'accélérer la transition environnementale et énergétique de nos zones d'activités. C'est en ce sens que plusieurs EPCI de notre territoire travaillent

de concert avec la FDE 80 sur la mise en place d'éclairages LED dans nos parcs d'activités, afin de générer des économies d'énergie.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels l'aménagement de la ZAE Bray-sur-Somme, la viabilisation de terrains (accès) pour répondre aux besoins des entreprises (CCPC), ou l'aménagement de nouveaux espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques dans le cadre de la démarche REV3, notamment Boréalia 2 avec une ambition environnementale (CA Amiens Métropole).

Reconvertir nos friches pour y accueillir de l'activité économique

Il s'agit également, pour nos collectivités, de permettre la **mise sur le marché d'offres nouvelles**, adaptées aux besoins des entreprises, tout en s'assurant que nos stratégies foncières et immobilières n'entraînent pas de nouvelle artificialisation des sols.

A cette fin, nous avons décidé collectivement d'axer prioritairement nos interventions sur des **opérations de reconversion de friches**. Nos collectivités sont ainsi engagées dans plusieurs projets d'envergure - projets sur les anciens sites Goodyear et Whirlpool de l'Espace Industriel Nord de la CCAM, reconversion de la friche Saint-Frères à Beauval (CCTNP), friche PIC Industries à Airaines (CC2SO), friche Sueur à Doullens (CCTNP), friche industrielle dans le centre de Moreuil (CCALN), friche Harondel à Bertaucourt-les-Dames (CCNS)... - mais ces actions sont très coûteuses, complexes et longues à mettre en œuvre. Nous sollicitons, à travers ce CRTE, l'appui de l'Etat et des opérateurs techniques, comme l'Etablissement public foncier qui peuvent apporter leur concours à la réalisation de ces projets.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels la réhabilitation de la friche Harondel à Bertaucourt-les-Dames, le recyclage d'une partie de la friche St Frères à Beauval par la création d'un champ photovoltaïque, ou encore la reconversion de la friche Mailcott à Villers-Bretonneux.

Diversifier notre offre en immobilier d'entreprise afin de répondre au besoin des TPE, auto-entrepreneurs, artisans : maison des entreprises tiers-lieux, villages d'artisans...

Au-delà, et pour **proposer un parcours résidentiel complet aux entreprises**, diversifier notre économie et répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des publics, nous souhaitons développer une offre immobilière adaptée aux besoins des TPE, auto-entrepreneurs, artisans. Le développement d'un lotissement artisanal à Villers-Bretonneux (CCVS), d'un hub hôtel d'entreprises sur le territoire de la CCPC, ou d'un cluster vert et d'accueil d'entreprises de réalité augmentée au sein d'un bâtiment construit en matériaux biosourcés (CC2SO) sont quelques illustrations de ces projets de diversification de notre offre en immobilier d'entreprises. La CAAM porte également un projet ambitieux d'offres immobilières complètes et d'animations dédié notamment à ses trois clusters de référence.

A l'échelle du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, cette stratégie se traduit par une réflexion collective sur l'organisation d'un réseau des tiers-lieux (pépinières, hôtels d'entreprises, villages d'artisans...). Cette réflexion s'inscrit dans la démarche initiée par la Région Hauts-de-France dans le cadre de REV3 et porte sur 2 axes stratégiques : les tiers-lieux et le commerce de proximité d'une part, les tiers-lieux et les ZAE d'autre part.

L'objet de ce projet est de concevoir des bâtiments témoins construits/réhabilités avec des éco-matériaux locaux afin de structurer une filière créant de l'emploi non délocalisable et de diversifier les sources de revenu des agriculteurs. Ces bâtiments, au-delà d'une vitrine destinée à communiquer sur les éco-matériaux, ont pour objet d'être un bâtiment vivant destiné à accueillir des télétravailleurs, des coworkers, des associations et des services manquant sur le territoire (fablab, santé, MSAP).

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels la première phase de la création d'un lotissement artisanal sur la CC Val de Somme, une étude de faisabilité sur le développement de locaux à usage économique au pôle gare d'Albert, le développement d'un hub hôtel d'entreprises à Méaulte ou le projet d'Ecolab à Villers-Bocage.

3.1.2. Accélérer la diversification de notre économie, et développer les filières durables

Le territoire du Grand Amiénois a engagé depuis plusieurs années un travail sur la diversification de son tissu économique, rendu d'autant plus nécessaire que ses moteurs traditionnels (industrie, aéronautique...) sont en restructuration. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la démarche de "3^{ème} révolution industrielle" impulsée par la Région Hauts-de-France, visant à repositionner le territoire sur l'économie de la connaissance, l'industrie du futur, et des segments porteurs sur des marchés émergents.

C'est le cas notamment dans le domaine de l'Agtech, secteur sur lequel le Grand Amiénois consolide une filière, notamment autour de l'implantation récente d'un des leaders du marché des farines d'insectes pour l'élevage et l'aquaculture. Au-delà de cet exemple, plusieurs actions sont menées pour accompagner la diversification économique du Grand Amiénois.

Exploiter les débouchés non alimentaires de l'agriculture

Nos EPCI sont pleinement mobilisés dans un travail de structuration de la filière bois-paille à l'échelle du Pôle métropolitain, en lien avec Fibois et le CD2E. Le projet de mise en place d'un cluster vert, dans un bâtiment exemplaire en matériaux biosourcés (porté par la CC Somme Sud-Ouest en lien avec l'Aduga) permettra d'ancrer durablement cette filière sur le territoire et de créer un lieu de référence sur la thématique.

Alimentation durable et circuits courts

Tout en continuant de soutenir nos agriculteurs "traditionnels", nous souhaitons encourager la diversification des exploitations agricoles et le développement de pratiques alternatives à la grande culture, telles que les productions bio, la permaculture, la mise en place des circuits courts, les systèmes de vente directe.

Favoriser la diversification de notre industrie en parallèle de sa modernisation dans le cadre de l'usine du futur

Le Grand Amiénois peut s'appuyer sur la plateforme de transfert technologique Industrilab créée en 2015 à Méaulte qui favorise le développement de la R&D dans l'industrie, les nouveaux process et les matériaux du futur. Cette structure innovante participe grandement à l'image qualitative que véhicule le territoire en termes de recherche et d'innovation industrielle. Plus globalement, il nous faut conforter les activités de recherche et de développement sur le territoire, qui constituent une réelle plus-value en termes d'attractivité économique.

Cet investissement sur la R&D doit aller de pair avec une recherche sur les opportunités de diversifications dans l'industrie.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels le lancement par la CC Pays du Coquelicot d'une étude sur la diversification industrielle, ou encore la mise en place d'aides aux entreprises et de soutien à l'innovation par la CA Amiens Métropole. Par ailleurs, de nombreuses actions et projets sont prévus dans le cadre du Territoire d'industrie Amiens-Albert-Méaulte.

Asseoir le tourisme comme l'un des moteurs de notre économie locale

La vallée de la Somme est, au-delà de ses richesses écologiques et paysagères, un véritable atout pour le territoire en matière d'attractivité touristique.

Depuis plusieurs années maintenant, le Département porte le « Grand Projet Vallée de Somme », axé sur :

- la véloroute Vallée de la Somme, un itinéraire cyclable de 120 km aménagé le long du chemin de halage entre Péronne et Saint-Valéry-sur-Somme ;
- le parcours des belvédères, sur les plus beaux points de vue de la vallée : une trentaine de sites aménagés avec tables d'interprétation pour redécouvrir l'histoire et les paysages de la Vallée de la Somme ;
- les Maisons de la vallée, soit d'anciennes maisons éclusières réhabilitées par le Département et devenues de véritables lieux d'accueil touristique (cafés, gîtes, loisirs...).

Développer l'économie circulaire et valoriser les déchets

La bonne gestion et la valorisation de nos déchets apparaissent comme un moteur pour faire face au renchérissement et à la raréfaction des matières premières, relever le défi du changement climatique, limiter les pollutions diffuses et lutter contre les dépôts sauvages, contribuer à la propreté des espaces publics, etc. et plus globalement pour accélérer la dynamique de transition écologique et énergétique du territoire. **Il s'agit également d'un puissant levier de développement économique, générateur de valeur et créateur d'emploi.**

En dehors des actions courantes menées sur l'ensemble du territoire du PMGA, certaines politiques portées localement apparaissent particulièrement volontaristes et innovantes : projet de cluster vert de la CC2SO, visant à intégrer les eaux de lixiviat du centre d'enfouissement au processus de production d'hydrogène ; projet de récupération du méthane issu du centre d'enfouissement en vue de le réinjecter dans le réseau gaz de ville à l'horizon 2023, toujours au sein de la CC2SO ; déchetterie éco-exemplaire de Villers-Bretonneux adossée à une ressourcerie, mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ou encore réflexion en cours portant sur la collecte et le traitement des biodéchets issus de la restauration collective à l'échelle de la CCVS, etc.

Dans un contexte de pression réglementaire qui s'accroît, de tarification croissante des externalités négatives liées à une faible valorisation des déchets mais aussi d'un PCAET du PMGA visant notamment une baisse de 25% des déchets mis en enfouissement d'ici 2030 et de 80% d'ici 2050, nos objectifs prioritaires doivent porter sur :

- la réduction des déchets à la source, par tout moyen : actions éducatives, citoyennes et de sensibilisation, en direction du grand public; leviers incitatifs divers ; etc. ;

- le développement des équipements de collecte et de traitement, intégrant notamment le renforcement du maillage de déchetteries et/ou la qualification de celles-ci (conditions d'accueil et services rendus aux usagers ; élargissement des déchets collectés et traités ; redimensionnements éventuels et mises aux normes ; création de ressourceries-recycleries, éventuellement en lien avec les acteurs de l'insertion par l'économique et/ou, lorsque cela apparaît pertinent, dans un cadre territorial élargi ; etc.) ;
- viser, le cas échéant à titre expérimental, l'optimisation/l'élargissement de la collecte sélective et de la valorisation des ordures ménagères/des déchets banals (ex : déchets organiques) ;
- poursuivre les réflexions stratégiques relatives aux systèmes innovants de valorisation, dont la méthanisation, s'inscrivant le cas échéant dans des logiques d'économie circulaire et solidaire à des échelles de proximité.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels : la création d'une déchetterie nouvelle génération à Bouzincourt (CCPC) ; la modernisation mise aux normes de la déchetterie de La Chaussée-Tirancourt, sur le territoire de la CCNS (aménagement d'un bassin de récupération des eaux d'incendie, installation d'un système de contrôle et de régulation des accès ; sécurisation des quais de la déchetterie) ; la création d'une ressourcerie sur le territoire de la CCGR ; la couverture définitive d'anciens casiers de stockage de déchets non dangereux, la construction d'une nouvelle déchetterie ainsi que des travaux sur les déchetteries existantes, l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères à énergie hydrogène (CC2SO) ; la mise en œuvre expérimentale de la collecte-valorisation des biodéchets de la restauration collective (CCVS).

3.2. Conforter la qualité urbaine, paysagère et écologique du territoire

Notre territoire est marqué par la prépondérance de l'occupation agricole, par une alternance de vallées et de plateaux façonnés par les grandes cultures, par la densité de son réseau hydrographique, par des milieux aquatiques et naturels abritant une riche biodiversité, localement rehaussée d'une faune ou d'une flore rares, par une certaine idée de « la ville à la campagne », ou encore par la qualité de son patrimoine architectural et historique, qu'il soit vernaculaire ou davantage monumental.

Viser un territoire de qualité, c'est se donner les moyens **d'adopter une approche de long terme pour préserver, gérer, qualifier et valoriser nos villes et villages, nos campagnes, nos grands paysages, notre maillage écologique, nos milieux naturels et notre biodiversité** (cours d'eau, zones humides, forêts, agriculture péri-urbaine, etc.) **mais aussi pour prévenir et gérer les risques**. Il s'agit là d'une condition essentielle non seulement pour conforter voire renforcer notre attractivité résidentielle et touristique, mais aussi pour opérer les grandes transitions qu'il nous faut anticiper et accompagner. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des volontés locales et des projets qui dessinent d'ores et déjà une feuille de route écologique et de qualité urbaine pour le territoire du Grand Amiénois.

3.2.1. La promotion d'un urbanisme durable, qualitatif et résilient

La qualité urbaine de nos villes et villages ne saurait se limiter à l'équipement ou l'embellissement de ceux-ci, pour en renforcer ponctuellement l'attractivité. De fait, la promotion d'un urbanisme durable et résilient apparaît comme un moteur pour enclencher la reconquête écologique, préserver notre socle patrimonial, lutter et s'adapter au réchauffement climatique ou encore conforter voire renouveler les offres résidentielles et de services sur le long terme.

La revitalisation globale de nos villes et villages - attractivité résidentielle et reconquête des logements vacants ; renforcement de l'accessibilité aux centres-villes et aux équipements ; apaisement des circulations et développement des mobilités actives ; qualité des espaces publics ; redynamisation du commerce de proximité, localement en déprise ; intégration de la nature dans la ville et lutte contre les îlots de chaleur, etc. - apparaît comme une préoccupation forte et partagée, comme l'illustrent notamment le projet de requalification du quartier gare d'Albert, la réhabilitation engagée du centre bourg de Poix-de-Picardie - centré sur la reconquête du cours d'eau, la piétonisation et l'apaisement des circulations, ainsi que sur un projet de requalification du quartier gare - ou encore les réflexions en cours sur la restructuration du centre bourg d'Airaines ou d'Ailly-sur-Noye. Ces volontés locales doivent être poursuivies en s'appuyant le cas échéant sur les grands programmes nationaux (« Petites Villes de demain », cf. paragraphe 1.4 ; « FISAC », d'ores et déjà mobilisé sur le centre-ville d'Albert ; etc.) ou portés par la Région (« Revitalisons nos centres-villes et nos centre-bourgs »).

Ces enjeux de qualification et de renouvellement de la ville sur elle-même font apparaître des potentialités significatives en ce qui concerne la mutation ou la reconversion de friches et autres délaissés ancrés dans les tissus urbains (ex : enjeux de reconquête/reconversion autour de la gare d'Albert, ancienne friche SNCF de Montdidier ou encore dans les centres-bourgs de Moreuil, d'Airaines ou de Berteaucourt-les-Dames), indissociable d'une certaine sobriété foncière - passant plus globalement par la recomposition des enveloppes bâties existantes - à laquelle nous devons aspirer.

Il va de soi que ces politiques de reconquête qualitative de nos centralités urbaines et villageoises doivent être respectueuses des formes urbaines et architecturales traditionnelles (ex : villages-bosquets ; bâti en torchis ; etc.) en visant leur mise en valeur. Les efforts en ce sens mériteront d'être soutenus.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022, parmi lesquels le projet de redynamisation de la rue Birmingham de la ville d'Albert (espaces piétons, modes doux...) dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg (CCPC), le projet de revitalisation du centre-bourg d'Ailly-sur-Somme (CCNS), le projet de reconversion d'une friche à Moreuil (reconversion étudiée en maison de santé, etc.) - CCALN, le projet de revitalisation du centre-bourg de Poix-de-Picardie (C2SO).

3.2.2. La protection, la gestion et la valorisation des trames vertes et bleues, des paysages, des espaces naturels remarquables et de la biodiversité

Notre territoire porte la signature de la vallée de la Somme, qui en constitue l'épine dorsale et le traverse en son cœur selon un axe est-ouest. Largement redynamisé par le projet patrimonial et écotouristique de « Vallée idéale » porté par le Département et relayé localement par les EPCI, il s'agit là d'un axe structurant, fédérateur et particulièrement porteur, qu'il conviendra de conforter et pérenniser dans les années qui viennent.

Au-delà, de nombreux autres espaces naturels de premier plan maillent notre territoire, pour certains sont déjà largement reconnus et protégés, dans le cadre notamment du réseau Natura 2000 ou au titre de la convention Ramsar. Qu'il s'agisse des vallées (Avre, Bresle, Selle, Evoissons, Liger, Ancre, Hallue, Auti, etc.), de milieux aquatiques (zones humides, marais, mares, etc.) ou d'autres entités naturelles (haies, talus, pelouses calcicoles sèches, etc.), ces espaces composent une mosaïque de paysages, d'habitats et de corridors indispensables à la richesse de notre biodiversité et aux équilibres hydrauliques. Il nous faut donc impérativement préserver ce patrimoine, qu'il soit ancré dans le grand paysage, en lisière urbaine (enjeu de maintien des ceintures bocagères ou boisées, lorsqu'elles existent) ou dans nos villes et villages. Le cœur aggloméré de la métropole d'Amiens constitue un exemple emblématique de composition et porosité entre espaces naturels remarquables (hortillonnages,

etc.) et bâtis. Sans compter que ces milieux, dans leur diversité et leurs singularités, peuvent être le support de projets de valorisation urbaine, agricole, résidentielle, sociale ou écotouristique (parcours pédestres/de santé, cyclistes et fluviaux ; activités récréatives et loisirs ; hébergement atypique, etc.) utiles à notre attractivité.

Diverses politiques, le plus souvent partenariales, sont actuellement mis en place localement sur certaines de ces entités naturelles (inventaires divers ; plans de gestion ; programmes d'entretien, de restauration voire de reconquête des milieux ou des continuités écologiques, etc.), en application des orientations inscrites dans les documents de planification, à différentes échelles (Schéma régional de cohérence écologique ; Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ; Scot et PLU(i)...).

Ces efforts doivent être poursuivis, en mettant l'accent en particulier sur :

- la pleine intégration de la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire pour conforter et restaurer le maillage des continuités écologiques et accroître leurs potentialités ;
- la protection et la mise en valeur, non seulement des espaces naturels remarquables et des zones humides, mais aussi, de manière ciblée, de la nature « ordinaire », en particulier lorsque celle-ci présente des spécificités propres ;
- la préservation de la typicité de nos paysages ;
- la valorisation urbaine, résidentielle ou touristique de nos espaces naturels, dans le respect des équilibres écologiques et paysagers ;
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022, parmi lesquels les actions d'entretien des milieux naturels et aquatiques sur le territoire de la commune de Camon (CAAM), le développement des itinérances douces entre Poix-de-Picardie et Conty (CC2SO), la mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien des mares (CCVS).

3.2.3. La prévention et la gestion des risques d'érosion, de ruissellement et d'inondation

La question des risques liés à l'eau et, plus globalement, de notre résilience face aux aléas naturels se pose avec une acuité particulière sur notre territoire, comme en ont témoigné encore récemment divers épisodes s'inscrivant dans la lignée de phénomènes d'érosion-ruissellement, de coulée de boues, etc. toujours plus impactants et récurrents.

De fait, l'étude de vulnérabilité du territoire du PMGA réalisée dans le cadre de la démarche de PCAET a mis globalement en évidence de fortes sensibilités locales à l'impact du changement climatique (inondations et remontées de nappe ; retrait gonflement des argiles ; mouvement de terrain...) ; autrement dit, s'il correspond déjà à une réalité palpable aujourd'hui, celui-ci pourrait se faire ressentir encore plus fortement dans les années à venir.

Plus largement, notre modèle agricole, largement tourné vers les grandes cultures - fragilisant les systèmes naturels de rétention et, symétriquement, favorisant les phénomènes de lessivage - l'artificialisation des sols, mais aussi des caractéristiques hydrogéologiques tels que l'important réseau de cavités souterraines qui maille notre territoire) nous rendent vulnérables...et nous imposent d'agir, et cela d'autant plus qu'il s'agit là :

- d'un domaine où, globalement, les constats et les volontés locales convergent, en dépit d'un contexte de gouvernance relativement complexe et évolutif (prises de compétence « GEMAPI » et

« assainissement pluvial » hétérogène en fonction des EPCI ; chevauchements des bassins versants Seine-Normandie (EPTB de la Bresle) et Artois-Picardie (AMEVA) ; etc.)

- d'un champ d'innovation important, indissociable d'enjeux écologiques et urbains majeurs, supposant un (ré)apprentissage d'une certaine culture du risque, une évolution en profondeur de nos pratiques et plus globalement l'intégration des risques naturels dans nos choix d'aménagement.

Cela étant, nous n'avons pas attendu la démarche de CRTE pour agir. Que ce soit à travers les établissements publics territoriaux de bassins ou par le biais de politiques directement mises en œuvre par les EPCI, de nombreuses réflexions et projets ont été lancés/actualisés récemment ou sont en passe de l'être à des échelles outrepassant dans certains cas les limites du PMGA : études stratégiques « érosion-ruissellement » à l'échelle des bassins versants (CCPC, CCALN, CCNS notamment) ; diagnostics et/ou schémas d'assainissement pluvial (CCALN, CCVS) ; mise en œuvre de travaux, qu'il s'agisse d'infrastructures lourdes et d'aménagements structurants (digues, barrages, etc.) ou d'hydraulique douce - par exemple sur le territoire de la CCVS, intégrant un programme de maintien et d'entretien et de création de mares et des noues.

Beaucoup reste néanmoins à accomplir afin de mieux prendre en compte et limiter ces risques. En nous appuyant sur nos acquis, il conviendra ainsi notamment d'affiner le cadre d'intervention global lié à la prévention- gestion des risques, et d'engager des stratégies et travaux ciblés, en particulier sur les bassins versants peu ou pas traités à ce jour. Plus globalement, nous nous emploierons à préserver les champs d'expansion et les espaces tampons tels que les zones humides, à entretenir et restaurer les trames vertes et bleues en promouvant et développant les pratiques d'hydraulique douce (plantation de haies et restauration d'espaces de prairies, restauration des fosses...) ou encore à œuvrer à la renaturation des espaces urbains.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022, parmi lesquels le projet de lutte contre les inondations et le stress hydrique concernant les têtes de bassin de la CCPC (Ancre, Somme Hallue), les études et aménagements portant sur différentes localités et bassins versants de la CCNS (Nièvre et Lanches Saint Hilaire, Picquigny/Fourdrinoy L'étoile/bouchon, Anche/Ribeaucourt/Bernaville Vauchelles/Mouflers), le programme de lutte contre le ruissellement de l'érosion des sols pour les bassins versants de Montdidier, 3 Rivières et Assainvillers (CCGR), la création de bassins de rétention dans différentes communes de la CC2SO, la mise en œuvre d'aménagements et de travaux d'hydraulique douce sur le bassin Warloy Baillon (CCVS).

3.2.4. Le confortement des services essentiels liés à l'eau dans le respect de la ressource

La performance des services d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable est une condition indispensable non seulement à notre attractivité, à notre capacité d'accueil de nouvelles populations et à un développement pérenne du territoire, mais aussi à la préservation de la ressource en eau.

Dans un contexte de gouvernance en transition, liées à la prise de compétence communautaire déjà effective ou à venir des EPCI, il s'agira en particulier :

- de sécuriser à moyen et long terme les approvisionnements en eau potable, en développant notamment les dispositifs d'interconnexion à des échelles intercommunales et en renforçant les rendements des réseaux ;
- d'offrir à tous, dans la durée, un accès à une eau potable de qualité. Au-delà des éventuelles interconnexions mises en œuvre pour ce faire, cela supposera localement d'améliorer certains paramètres sanitaires (ex : pesticides et nitrates), suggérant non seulement le renforcement du

traitement de l'eau mais aussi, à moyen terme, l'évolution de certaines pratiques agricoles ou de captage ;

- d'optimiser les dispositifs d'assainissement (réseaux et outils épuratoires), apparaissant localement vieillissants, voire obsolètes, mal dimensionnés et/ou insuffisamment performants, de manière à limiter autant que possible les pollutions diffuses (y compris sur certaines molécules pas ou peu traitées aujourd'hui tels que l'atrazine, les œstrogènes ou encore les antibiotiques) et se prémunir des risques de déversements directs et/ou accidentels au milieu naturel.

Nous pourrions pour ce faire nous appuyer sur de nombreuses réflexions et projets en cours, qu'il s'agisse d'études (diagnostic eau potable ou assainissement), de stratégies ciblées (ex : schémas directeurs d'assainissement réalisés à l'échelle communautaire ; programmation pluriannuelle d'investissements), ou de projets d'ores et déjà lancés (réfection des réseaux ; réhabilitation/construction de stations d'épurations ; rénovation d'ouvrages de stockage tels que les châteaux d'eaux, etc.)

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels le renouvellement des réseaux d'eaux, la création du captage du Bois du Quesnois, la réalisation de travaux d'interconnexion et le renforcement des capacités du traitement des eaux usées (CCPC) ou encore, sur le territoire de la CCVS, la réalisation de travaux d'interconnexion (Morcourt, Cerisy, Chipilly) et la réhabilitation/ suppression d'ouvrages de production et stockage d'eau potable.

3.3. Renforcer notre autonomie et notre performance énergétiques

L'ambition que nous portons de réduction de notre empreinte énergétique et carbone s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques du PCAET élaboré à l'échelle du PMGA, dont l'approche très large et la diversité des actions pressenties ou engagées, traduisent la transversalité de l'approche.

A une échelle plus locale, diverses démarches structurantes et volontaristes, inscrites dans l'objectif de transition énergétique, ont été lancées (ex : programme de management et labellisation Cit'ergie à l'échelle de la CCPC ou d'Amiens Métropole, et au sein de cette dernière, structuration d'un cluster Energie ; démarche « territoire à énergie positive » de la CC2SO, EPCI fortement porté sur la production d'énergies renouvelables ou alternatives ; etc.), sur lesquelles il nous faudra capitaliser.

Amélioration de notre efficacité et de nos performances énergétiques, quel qu'en soit l'objet, **recours renforcé à des énergies locales et/ou renouvelables**, mais renforcement de notre capacité de stockage du carbone dans les sols et la biomasse - résultant de l'évolution des pratiques culturales, du déploiement des haies et de l'agroforesterie, de la revégétalisation des villes et de la transformation des espaces verts, de désimperméabilisation des sols ou encore de programmes de reboisement, sont autant de leviers complémentaires qu'il nous faudra activer.

LE STRATEGIE DU PCAET DU PMGA : RAPPEL DES QUELQUES OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Une stratégie s'appuyant sur les objectifs du SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire
- A l'horizon 2050, un objectif de réduction de la consommation totale d'énergie de 45% par rapport au niveau de 2012 pour atteindre 6487 GWh/an. Il s'agit là d'un effort significatif, sachant que le scénario tendanciel ne prévoit qu'une baisse de 11% à cet horizon
- A l'horizon 2050, un objectif 2050 de production renouvelable de 9 484 GWh, se situant au-dessus de la trajectoire SRADDET, principalement portée par l'intégration des projets éoliens en cours, suivie du développement de la méthanisation et du photovoltaïque sur toiture
- Un taux d'autonomie énergétique passant en 2050 de 44% d'autonomie électrique à 373%, de 67% d'autonomie en chaleur à 88% de 2% d'autonomie en gaz à 124%
- Des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 de -22% sur les émissions directes et - 20% sur les émissions totales. A l'horizon 2050 est visée une baisse comprise entre 65% et 73% des émissions directes de GES (émissions directes comprises entre 1,74 et 2,21 Teq CO2 par habitant)
- Un potentiel pour devenir neutre en carbone en 2050 (hypothèse de stockage de carbone atteignant 650 000 Teq CO2 par an, soit 80 à 100% des émissions directes - contre moins de 9% aujourd'hui).

3.3.1. Le renforcement de la performance et de la maîtrise énergétiques

Le Grand Amiénois présente une consommation énergétique globale de 11 320 GWhEF/an, correspondant à 57 % de la consommation énergétique du département sachant que la consommation moyenne d'un habitant du territoire apparaît sensiblement supérieure à la moyenne départementale. Ce poste énergétique représente un coût important, la facture annuelle du territoire s'élevant à 1,1 milliards d'euros soit 2 820 euros par personne, répartie principalement entre les ménages, à hauteur de 58%, et les activités économiques.

Sur ce total, les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 39% des consommations énergétiques. Il y a donc là un gisement important d'économie d'énergies, que ce soit dans les petites communes rurales qui présentent le plus souvent un parc bâti ancien et où plus de la moitié des logements ont été construits avant la première réglementation thermique ou en cœur d'agglomération, au vu du nombre de logements à rénover près de 19 500, rien que sur Amiens, sur un total de plus de 60 000 logements

repérés comme énergivores, à l'échelle du PMGA. C'est la raison pour laquelle l'amélioration de la performance énergétique de nos logements est inscrite au cœur de la stratégie PCAET du PMGA ; elle permettra de surcroît de traiter des enjeux sociaux connexes : résorption de l'habitat dégradé, adaptation des logements au vieillissement ou encore lutte contre la fracture énergétique, sachant que près de 46 000 ménages seraient en situation de précarité énergétique sur notre territoire.

La transformation en profondeur et dans la durée du parc de logements passera une massification du soutien financier et technique auprès des ménages, notamment des plus modestes. Diverses politiques incitatives sont déjà lancées en ce sens ou actuellement réfléchies aux échelles locales (opérations programmées de l'habitat ou projet d'intérêt général) intégrant l'objectif de valoriser les ressources locales (artisans, éco-matériaux...) dans une logique de filière.

Au-delà du parc privatif de logements, c'est également la réhabilitation du parc de bâtiments et d'équipements publics, souvent anciens et énergivores, que nous devons viser, armés d'une ambition d'éco-exemplarité, de maîtrise des dépenses publiques, de valorisation des infrastructures (modernisation des édifices, amélioration de leur confort, etc.) ou encore de promotion de l'emploi local.

Pour autant, ce champ de la rénovation thermique des bâtiments et équipements publics apparaît à ce jour inégalement investi localement. Il conviendra donc de passer un cap en la matière, sachant que le PCAET du PMGA vise -35% de consommations d'énergie au sein des bâtiments tertiaires à horizon 2050 par rapport à 2012 autrement dit près de 160 000 m² à rénover par an. Il s'agira en particulier d'approfondir la connaissance des consommations énergétique et de repérer les bâtiments ou équipements les plus énergivores, en engageant prioritairement sur ceux-ci la réduction des consommations (gestion des équipements, comportements d'usage, rénovations légères ou restructurations plus lourdes), suggérant des besoins d'accompagnement stratégiques et techniques. Au-delà, il s'agira de mettre en œuvre d'autres actions de maîtrise de la demande en énergie telles que le renouvellement et la rationalisation de l'éclairage public (systématisation des lampes à LED, dispositif de gestion « smart », etc.) ou des flottes de véhicules publics (véhicules électriques, leasing, etc.).

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels : les projets portés par la FDE 80 concernant la rénovation de l'éclairage public, la valorisation des surfaces bâties ou urbanisées par la création d'installations photovoltaïques et la réhabilitation des bâtiments-équipements des communes et des EPCI ; la rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics de la CCGR ; le remplacement de la chaudière du gymnase de Moreuil (CCALN) ; la réhabilitation de l'Hôtel de Ville d'Airaines et la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que les travaux sur l'éclairage public (CC2SO).

3.3.2. Le développement des énergies renouvelables et locales

A ce jour, 69 % des consommations du territoire du PMGA sont assurées par des énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel), ce qui pèse sur notre bilan et notre facture énergétiques.

Pour appuyer l'ambition de substitution des énergies fossiles à moyen et long terme et renforcer notre autonomie énergétique, nous pouvons compter sur un potentiel significatif d'énergies renouvelables et locales liées à notre climat, notre géographie, notre socle agro-naturel ou encore à nos déchets organiques, ménagers ou agro-industriels. Ainsi, à ce jour, la production totale du territoire est de l'ordre de 20 % des consommations, ce qui est déjà significatif, avec notamment :

- une production d'électricité d'origine éolienne à fort potentiel et progression - notamment sur le territoire de la CC2SO, ce qui en fait un territoire à la fois producteur et exportateur. A ce jour, notre territoire compte 59 parcs pour une puissance de 880 MW, sachant que divers projets sont en cours ;
- le bois-énergie pour la production de chaleur, permettant d'alimenter en particulier des réseaux de chaleur (ex : réseau de chaleur de Montdidier irriguant le collège, le lycée, un gymnase, une école

primaire, et l'hôpital ; construction d'un réseau de chaleur sur la ville de Roye avec la construction d'une chaudière bois, projet porté par la FDE ; chaufferie du quartier d'Étouvie à Amiens , etc.) ou des installations individuelles domestiques. Le potentiel du bois-énergie est estimé sur notre territoire à trois fois la production actuelle ;

- l'injection du biométhane dans le réseau de GRDF, conduite par Amiens Métropole ;
- d'autres types d'énergies éprouvées ou plus émergentes telles que la production d'électricité à partir de solaire photovoltaïque, notamment sur toiture, avec plusieurs installations exemplaires et des projets en cours, la cogénération de chaleur et d'électricité à partir d'installations de méthanisation à la ferme, la production de gaz renouvelable à partir de la méthanisation ou encore la géothermie. Et l'émergence d'un opérateur solaire sur le territoire d'Amiens Métropole à l'image de la SEMOP qui gère le réseau de chaleur (65% d'énergies renouvelables).

Nous pouvons également nous appuyer sur certains processus territoriaux innovants, d'ores et déjà engagés, tel que le projet à forte dimension partenariale d'écosystème hydrogène porté par le CC2SO, prévoyant la fabrication et la distribution locales d'hydrogène.

Cette dynamique doit être poursuivie et soutenue pour accélérer la transition et l'aménagement durable de notre territoire.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels, à Albert, la création d'une centrale photovoltaïque sur un site dégradé et d'une unité de production hydroélectrique dans le jardin public de la ville (CCPC) et la création d'un écosystème territorial Somme Hydrogène (CC2SO).

3.4. Assurer la cohésion sociale et territoriale du Grand Amiénois

A travers ce CRTE, nous souhaitons affirmer notre ambition collective de consolider l'armature urbaine du territoire, d'optimiser le maillage du territoire par une offre performante de transports et d'équipements, afin de garantir à tous un accès équitable aux services publics.

Il s'agit, par les choix d'implantation des nouveaux équipements et services, leur mise en réseau et leur mutualisation, de structurer de véritables bassins de vie de proximité, à des échelles variées et complémentaires, qui prennent appui sur les pôles structurants (au premier rang desquels l'agglomération d'Amiens), et les pôles relais.

Cet objectif de cohésion sociale et territoriale concerne trois domaines d'actions particulièrement stratégiques pour notre territoire :

- **l'offre de logement** : il s'agit de lutter contre l'habitat insalubre, d'accompagner la transition écologique des logements, et d'œuvrer à la diversification du parc de logement afin de fluidifier les parcours résidentiels ;
- **les équipements et services publics** : offre culturelle, sportive, éducative, de santé, de sécurité, d'accès au numérique... ;
- **la mobilité décarbonée, active, et solidaire.**

3.4.1. La diversification de notre parc de logements et la fluidification des parcours résidentiels

Si nous manquons encore de recul pour apprécier précisément l'impact qu'aura la crise sanitaire sur notre attractivité résidentielle à court ou moyen terme, il apparaît néanmoins que celle-ci pourrait générer un regain d'intérêt pour notre territoire, auprès par exemple de ménages franciliens ou lillois désireux d'un « ailleurs proche ». Dans tous les cas, des opportunités seront probablement à saisir, pour peu que nous nous y soyons préparés et que nous inscrivions cette tendance dans le sens de la transition écologique et énergétique.

De fait, l'attractivité démographique et résidentielle du Grand Amiénois figure parmi les moteurs de notre développement. Dans tous les cas, nous devons donc nous employer à la conforter, dans l'idée d'accueillir des populations nouvelles, de maintenir une diversité sociale et générationnelle et de prendre en compte certains besoins émergents. Plus largement, il nous faut apporter des réponses à certains grands défis à l'œuvre, qu'ils soient climatiques (réduction de notre empreinte énergétique et carbone liée aux fonctions résidentielles), démographiques (vieillesse), sociaux ou sociétaux (prise en compte du desserrement des ménages, de l'évolution des modes de vie ; lutte contre le mal-logement et la fracture énergétique ; etc.), urbains (résorption de la vacance résidentielle, notamment en centre-ville/centre-bourg, pouvant localement atteindre des niveaux élevés ; reconversion résidentielle de friches urbaines ; reconquête du parc ancien ; etc.), patrimoniaux (valorisation/réhabilitation des habitats ou architectures remarquables) ou économiques (promotion de l'artisanat local).

Ces objectifs passeront bien entendu par la construction de nouvelles offres mais également par la reconquête du parc ancien, dégradé, inconfortable ou vacant, qui reste important sur notre territoire et dont il convient de renforcer l'attractivité. Il apparaît qu'au-delà des objectifs quantitatifs de création de logements, divers EPCI se sont dotés récemment de stratégies globales, prospectives et territorialisées relatives à l'habitat (PLHi 2020-2025 de la CCVS, PLHi d'Amiens Métropole...). D'autres politiques plus ciblées, lancées ou à venir, visant en particulier la régénération des logements existants - opérations d'amélioration de l'habitat ou projets d'intérêt général en particulier, tournés vers l'accessibilité PMR, l'éradication de la vacance résidentielle, la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique, la réfection de l'habitat insalubre et/ou la valorisation de l'habitat remarquable - sont de la même manière à mettre au crédit de nos territoires.

Sur cette base, au-delà de l'objectif strictement quantitatif de production de logements, notamment au sein des pôles structurants et/ou à proximité des transports collectifs, nous nous attacherons en particulier à :

- rééquilibrer, diversifier et enrichir l'offre à moyen et long terme pour l'adapter à la taille et aux revenus des ménages et permettre un parcours résidentiel complet, quelles que soient les situations et les étapes de la vie :
 - intégration des objectifs de mixité sociale dans l'offre nouvelle de logements à produire et développement de l'offre intermédiaire dans un contexte de marché et de coût de la construction contraignant les ménages modestes à s'éloigner des pôles d'emploi ;
 - développement des offres ciblées, adaptées aux jeunes ménages, aux étudiants, aux seniors, aux jeunes travailleurs, aux travailleurs saisonniers ; etc. ;
- encourager et soutenir la transformation/réhabilitation/valorisation patrimoniale et énergétique (cf. paragraphe 3.3.1) des logements anciens ainsi que leur mise en accessibilité, en appuyant notamment la rénovation thermique des bâtiments ou la restauration de façades, etc., ce qui participera pleinement à la revitalisation de nos (centres)villes et (centres)bourgs ;
- lutter contre la vacance et le mal-logement, y compris en ce qui concerne les habitats moins conventionnels ou légers (ex : enjeu de résorption de la cabanisation, spécifique à notre territoire) ;

- promouvoir les constructions durables et les éco-quartiers, en visant plus globalement la qualité et l'efficacité énergétique des logements ;
- renouveler les formes d'habitat et promouvoir des modèles innovants, voire atypiques, liés à certaines évolutions ou aspirations sociétales : résidentiels participatifs, partagés ou intergénérationnels; etc. ;
- renforcer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et l'accessibilité aux ressources « grand public » (ex : fiches-conseils, aides au diagnostics et aux travaux, etc.) , à travers par exemple la mise en place ou la poursuite de dispositifs de type Guichet de l'habitat, le cas échéant itinérants.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels la mise en place d'un guichet unique de l'habitat et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (lutte contre la précarité énergétique, rénovation énergétique et durable de l'habitat) sur le territoire de la CCPC, la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général réhabilitation/adaptation des logements, la reconversion d'équipements publics en logements et la création de lotissements sur le territoire de la CC2SO, la résorption du phénomène de cabanisation dans le cadre notamment de politique de lutte contre le mal-logement sur le territoire de la CCVS.

3.4.2. Développer l'attractivité résidentielle par le renforcement de nos services publics et la création-modernisation de nos équipements communautaires

Outre la diversification du parc de logement et l'amélioration de sa performance énergétique, l'attractivité de notre territoire passe par la consolidation de l'armature urbaine et la densification des équipements et services, notamment en milieu rural.

Il s'agit pour nous d'un principe clé d'équité territoriale, garantissant à tous l'accès aux services publics essentiels. Dans ce cadre, de nombreux bourgs et villages du Grand Amiénois, qui jouent un rôle structurant en termes de polarités, ont déjà engagé un renforcement de leur armature de services dans le cadre des opérations de revitalisation inscrites au programme "Petites villes de demain" ou l'appel à projets régional "Redynamisation des centres bourgs".

En complément d'une dynamique de renouvellement urbain et de redynamisation commerciale, nos territoires sont engagés dans de nombreux projets de **création ou rénovation d'équipements publics**, qui touchent des domaines très variés des politiques publiques (éducation, culture, sport, commerce, entrepreneuriat...).

Il s'agit notamment de projets de création de pôles multiservices en milieu rural, parfois couplés à des opérations de requalification de friches ou sites patrimoniaux délaissés (ex : friche Saint-Frères à Beauval), parfois en lien par exemple avec des opérations de modernisation de nos hôtels communautaires.

Pour mener à bien ces projets, qui représentent souvent un investissement important pour la collectivité, le concours financier de l'Etat est recherché.

Afin de dynamiser la création d'entreprises en milieu périurbain et rural, de nombreux projets de tiers lieux et maisons des entreprises sont portés par nos collectivités, de même que des espaces de services (maisons France Service) ou des lieux culturels (médiathèques, écoles de musique intercommunales) qui remplissent des fonctions essentielles en termes d'attractivité territoriale et d'accès aux services publics.

En particulier, nous souhaitons également inscrire au CRTE des projets qui concourent à améliorer l'accès de nos populations urbaines et rurales :

- à **l'éducation** : développement et modernisation d'écoles ;
- à **la culture** : mise en œuvre de projets culturels de territoire, construction de médiathèques, programme de lecture publique, d'enseignement artistique ;
- à **la santé** : projets de maisons de santé pluridisciplinaires ;
- à **la sécurité** : création et rénovation de gendarmeries, qui intègrent une composante "logement" ;
- **au sport** : développement de dojos, rénovation de salles de sport, réaménagement de stades et complexes sportifs... ;
- **au numérique** : couverture fibre de nos territoires, actions d'appui à l'inclusion numérique, recrutement de conseillers numériques ;
- à **l'administration publique** : rénovation et développement de pôles administratifs de proximité, maisons (et bus) France Service.

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022, notamment :

- le développement des médiathèques de Roye et Montdidier, la rénovation de l'école de musique intercommunale de la CC Grand Roye et la création du Zèbre d'Acheux (médiathèque de la CC du Pays du Coquelicot) ;
- la construction de nouvelles casernes de gendarmerie à Corbie (CC Val de Somme), à Bernaville (CC Territoire Nord Picardie), à Oisemont et Hornoy-le-Bourd (CC Somme Sud-Ouest) ainsi qu'à Moreuil (CC Avre Luce Noye) ;
- la rénovation et mise aux normes du gymnase de la CC Avre Luce Noye ;
- la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Albert (CC Pays du Coquelicot) ;
- de nombreux projets d'enfouissement de réseau, de développement d'aires de jeux pour les enfants, de rénovation de clochers d'églises portées par les communes de la CC Somme Sud-Ouest.

3.4.3. Gérer les mobilités à différentes échelles, décarboner nos flottes de véhicules et promouvoir les mobilités actives

Suite à la loi LOM entrée en vigueur en 2020, la prise de compétence communautaire « Autorité organisatrice des mobilités » apparaît encore hétérogène sur le territoire du Grand Amiénois certains EPCI étant encore en réflexion et devant rendre prochainement une décision à ce sujet.

S'il s'agit donc d'un sujet encore "jeune" pour la majorité de nos intercommunalités, il n'en reste pas moins majeur et structurant pour assurer un fonctionnement harmonieux et solidaire de notre territoire et une gestion des flux de mobilité compatible avec les ambitions de transition écologique et durable.

La politique de mobilités à l'échelle du Grand Amiénois devra tenir compte de différentes échelles d'intervention jusqu'à s'articuler à un niveau interrégional, avec les grandes orientations retenues dans le cadre du CPER 2021-2027 et notamment le barreau de Creil qui créera un raccordement TGV direct entre le pôle gare d'Amiens et l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, et au-delà, une connexion à la rocade TGV francilienne et un accès facilité à l'ensemble des capitales régionales.

A l'échelle du Grand Amiénois, il s'agira d'améliorer la gestion des flux de mobilité et de proposer une offre de mobilité performante, permettant de rapprocher la ville et la campagne et de mieux structurer notre bassin de vie. Celle-ci passe notamment par le développement des mobilités décarbonées, l'électromobilité, avec la création de bornes de recharge électriques, la biomobilité, la mobilité

hydrogène, et plus généralement, la décarbonation de nos flottes de véhicules et son remplacement par des véhicules propres.

Nous nous fixons aussi l'objectif d'assurer un service de mobilité pour tous, avec le développement et la valorisation, s'ils existent déjà, des services de transport à la demande (TAD).

Enfin, un enjeu clé pour notre territoire est le développement des mobilités actives, la mise en œuvre de plans vélos, et la création de nouveaux cheminements piéton-vélo. A ce sujet, nous souhaitons exploiter pleinement le potentiel des véloroutes (comme la véloroute Amiens-Arras, avec une connexion de Doullens...) en lien avec la valorisation touristique de la Somme et les autres cours d'eau de notre territoire, le développement d'hébergements insolites et de l'éco-tourisme, à l'image de ce qu'ont réussi avec succès les régions Pays-de-la-Loire et Centre Val-de-de-Loire, autour de la véloroute « la Loire à vélo ».

Sur la base de ces orientations, un certain nombre de projets seront mis en œuvre dès 2021-2022 parmi lesquels le développement d'aires de covoiturage dans le cadre du projet de schéma départemental de la Somme (CC Nièvre et Somme, CC Somme Sud-Ouest, CC Territoire Nord Picardie, CC Avre Luce Noye), la poursuite du développement du parc de bus électriques par la CAAM, le lancement d'une étude sur le transport à la demande (CC Somme Sud-Ouest), la remise en état du tour de ville de Croixrault (CC Somme Sud-Ouest), le développement de l'usage du vélo et de mobilités douces par la CC Nièvre et Somme, la création d'une voie de circulation douce par la CC Grand Roye.

4. Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les montants inscrits dans les fiches sont des prévisionnels. Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les financeurs s'engagent à apporter leur concours et leurs accompagnements spécifiques en visant à atteindre les financements précisés dans le présent contrat et ses annexes.

Les financements seront mobilisés au sein des différents partenaires au fur et à mesure de l'avancement des différentes actions.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et les porteurs de projet.

4.2. Les huit EPCI à fiscalité propre et le PMGA signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les huit EPCI et le PMGA assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Les huit EPCI s'engagent à désigner dans leurs services respectifs un(e) responsable du pilotage du CRTE et de la mise en œuvre du contrat, ainsi que de son évaluation.

Cette personne pourra être assistée d'un animateur(trice) chargé(e) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Les modalités de co-financement par l'Etat d'un poste de chef de projet CRTE sont en discussion.

Les EPCI signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les EPCI signataires et le PMGA, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les huit EPCI, le PMGA, et les porteurs inscrits au contrat s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation, et à faire leurs meilleurs efforts pour mettre en œuvre les actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

4.3. L'État, les établissements et opérateurs publics, et autres partenaires

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier la mobilisation coordonnée de financement exceptionnel, sur l'apport de dispositifs d'expertises techniques et juridiques au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative des projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage au co-financement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État, en fonction des enveloppes disponibles.

Les huit EPCI et leurs communes membres restent éligibles, indépendamment du présent contrat, aux appels à projets annuels (DSIL, DETR, DPV, etc.) et aux autres financements pluriannuels spécifiques (NPNRU, etc.).

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Le Département et la Région seront associés, s'ils le souhaitent, au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets du CRTE.

Le Département et la Région étudieront les actions et projets du CRTE qui feront l'objet d'une demande de subvention.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, des huit EPCI et du PMGA.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des représentants :

- Des services des huit EPCI et du PMGA ;
- Des services de l'Etat :
 - o Préfecture de la Somme
 - o DDTM 80
 - o Directions interministérielles concernées
- De l'Agence d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)
- De l'AMEVA

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour du Comité Technique, la composition de ce-dernier pourra être complétée par des acteurs intéressés, et notamment :

- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat ;
- Des services de la Région Hauts-de-France ;
- Des services du Département de la Somme ;
- De la Fédération Départementale Energie de la Somme ;
- Et de tout autre acteur dont la présence sera jugée pertinente en fonction des sujets abordés et des compétences à mobiliser.

Le comité technique se réunira au moins deux fois par an, et en tant que de besoin, pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

6. Article 4 - Suivi et évaluation du CRTE

Le CRTE est un outil « vivant » et évolutif. Les représentants de l'Etat et des collectivités locales se réuniront autant que de besoin pour assurer le suivi des actions et projets prévus au CRTE et intégrer de nouvelles actions au fur et à mesure de l'avancée du contrat.

Des clauses de revoyure, à minima une fois par an, lors de la réunion du comité de pilotage du CRTE, permettront de faire le point sur la mise en œuvre des projets, d'en évaluer l'efficacité et l'efficiency, et le cas échéant, d'ajuster le plan d'actions, et en particulier l'annexe financière qui fixera les montants des financements recherchés pour soutenir les projets inscrits au CRTE.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

7. Article 5 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action. Les indicateurs de suivi seront complétés dans le courant de la 1ère année de mise en œuvre du CRTE.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

8. Article 6 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

9. Article 7 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions. Il peut notamment être envisagé la production d'un avenant afin d'intégrer d'autres partenaires (conseil régional, conseil départemental, établissements et opérateurs publics dont l'ADEME, la CDC/Banque des Territoires, le CEREMA, l'Agence de l'eau, etc.).

10. Article 8 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

11. Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Tableau des actions

L'intégralité des actions et projets inscrits au CRTE sont compilés dans un document intitulé "Tableau récapitulatif des projets CRTE du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois" qui constituera un outil de suivi et de pilotage du contrat.

Les actions inscrites dans ce tableau sont issues des propositions de chaque EPCI signataire du présent contrat, selon des modalités internes propres à chaque EPCI. Ces actions pourront évoluer et seront intégrées dans une annexe financière spécifique. Le comité technique est chargé de la gestion de ce tableau et du suivi des actions.

L'ensemble des propositions formalisées par les EPCI et leurs communs membres ont été reprises intégralement, à partir du moment où le porteur de projet a bien été identifié et le coût estimé dans le présent contrat conformément aux instances de gouvernance qui se sont tenues en 2021, et que l'action a fait l'objet d'une fiche spécifique précisant ses objectifs et conditions de mise en œuvre (cf. article 3). Les actions du CRTE pourront évoluer selon les modalités prévues à l'article 7 du présent contrat.

A Amiens le 3 juillet 2021

Pour l'État

La ministre de la Transition écologique



Barbara Pompili

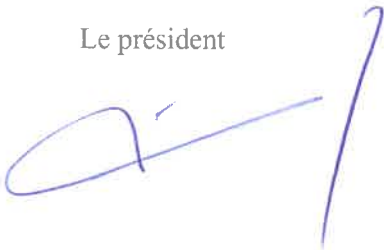
La préfète de la Somme



Muriel Nguyen

Pour la communauté de communes
Avre Luce Noye

Le président



Alain Dovergne

Pour la communauté de communes
Grand Roye

La présidente



Bénédicte Thiebaut,

Pour la communauté de communes
Nièvre et Somme

Le président



René Lognon

Pour la communauté de communes
Pays du Coquelicot

Le président



Michel Wattelain

Pour la communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Le président



Alain Desfosses

Pour la communauté de communes
Territoire Nord Picardie

La présidente



Christelle Hiver

Pour la communauté de communes
Val de Somme

Le président



Alain Babaut

Pour la communauté d'agglomération
Amiens métropole

Le président



Alain Gest

Pour le pôle métropolitain
du Grand amiénois

Le président



Pascal Riffart

Étude de Planification Énergétique de la Communauté de Communes du Val de Somme

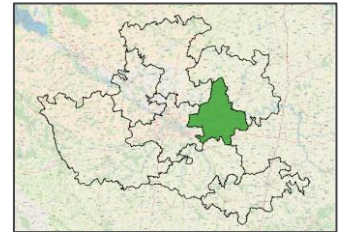
Diagnostic énergétique du territoire

La démarche de planification énergétique

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3^{ème} révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

Description du territoire

Situé à l'est du territoire du Grand Amiénois, la **Communauté de Communes du Val de Somme** compte 33 communes et 26 500 habitants. Ses paysages sont caractérisés par l'agriculture (occupant 84% des terres) et par une nature riche et atypique, faite de vallées humides, d'étangs et marais provenant de ses rivières (la Somme, l'Ancre et l'Hallue). Elle abrite une faune et une flore unique. Engagée dans le plan écologique *Climat Air Energie*, la communauté se concentre d'abord sur les transports. Contre le « tout voiture », elle encourage l'utilisation du train (par exemple en facilitant l'accès aux gares) afin d'exploiter au maximum son excellente desserte ferroviaire, bénéficiant de deux lignes de trains. Elle promeut aussi la marche à pied ou le vélo en sécurisant et étendant les accès possibles via ces transports doux. Elle soutient dans cet effort, de nombreuses initiatives citoyennes sur le territoire, telles que MIBOOP SOMME pour le co-voiturage, ou des actions bénévoles pour le ramassage des déchets dans la nature. La Communauté rend possible l'installation d'énergie solaire, géothermique ou biomasse à ceux qui veulent s'engager. Enfin, son implication écologique s'étend au secteur du logement notamment dans l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables dans la construction.

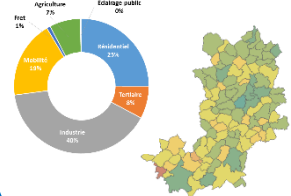


Les différentes phases de la démarche de planification énergétique

Phase 1 : État des lieux énergétique du territoire

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur.

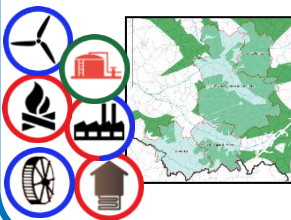
- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux gaz et électricité en partenariat avec GRDF et la EDFER



Phase 2 : Les perspectives énergétiques du territoire

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire

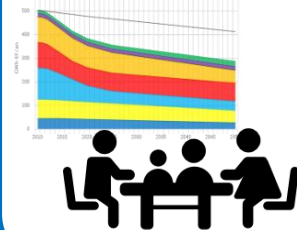
- Quantification des potentiels d'économie d'énergies
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Propositions de projets à court terme



Phase 3 : Plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif : Construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.

- Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.
- Concertation avec les acteurs du territoire pour construire un panel de projets opérationnels.



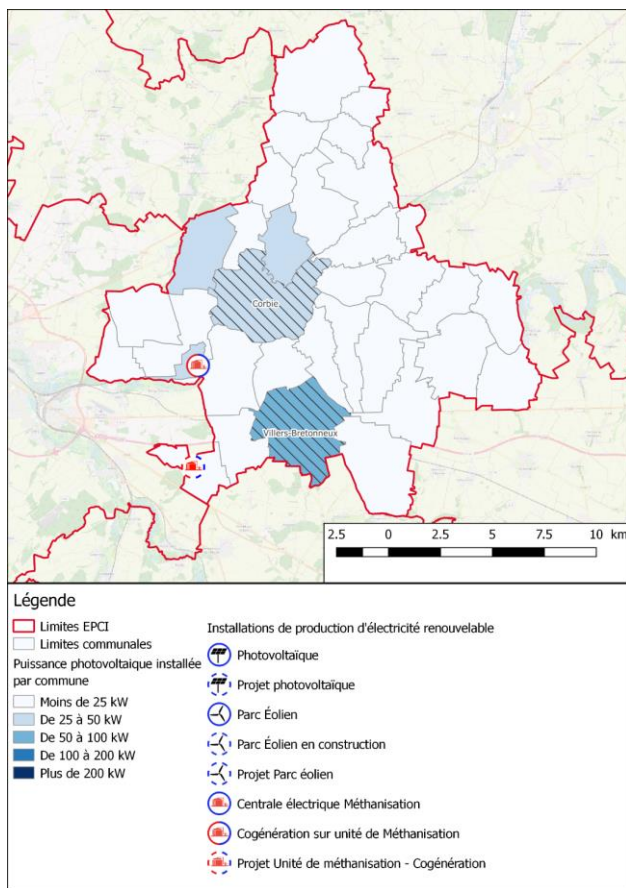
La FDE 80 a acquis l'outil PROSPER développé par Énergies Demain qui sera utilisé sur l'ensemble des territoires accompagnés. L'outil PROSPER offre une visualisation des indicateurs clés des territoires et permet de simuler différents scénarios de transition énergétique en fonction des actions engagées par les territoires.

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

Il y a très peu de production d'électricité renouvelable existante sur ce territoire, excepté une unité de méthanisation industrielle et quelques installations photovoltaïque chez des particuliers.

Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particuliers sont rares sur le territoire avec une puissance totale de 400 kWc. Aucune installation d'envergure n'a été repérée.	360
Méthanisation en cogénération: une unité de méthanisation industrielle est recensée à Vecquemont mais nous n'en connaissons pas les caractéristiques en terme de production électrique. Un projet de méthanisation à la ferme est en cours sur le territoire à Gentelles, avec une puissance de 100 kW.	> 0
TOTAL	> 360



Forages géothermiques à Fouilloy

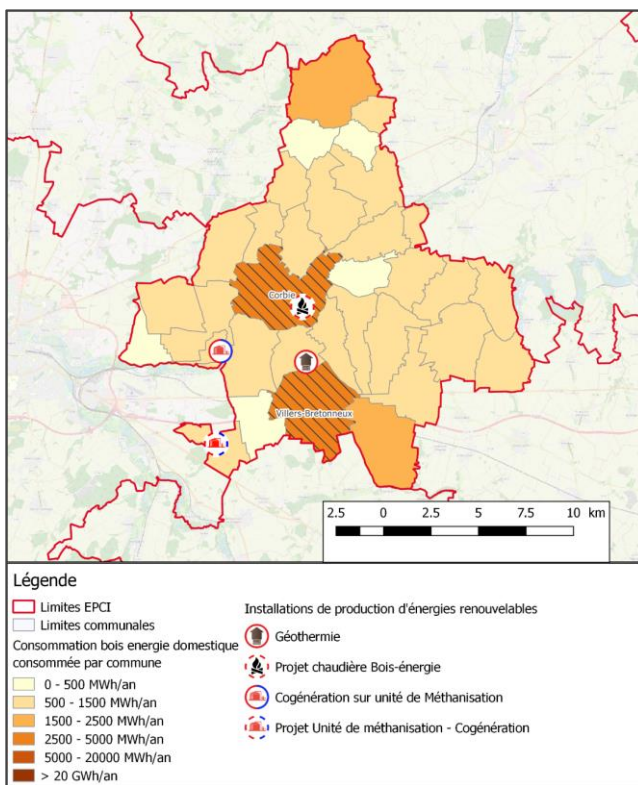


Usine Roquette à Vecquemont (source: APP)

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur la CCVS, dominées par le bois énergie résidentiel.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part importante du mix énergétique résidentiel.	37 400
Géothermie : il existe 13 installations de géothermie en fonctionnement sur le territoire. La plus remarquable se situe à Fouilloy sur le site d'un mémorial australien. Sa production annuelle atteint 270 MWh/an. Les autres sont installées chez des particuliers pour des puissances plus faibles. Il est à noter une installation publique en construction sur la commune de Lamotte-Brebière.	> 270
Biogaz : une unité de méthanisation industrielle en cogénération est recensée à Vecquemont qui possède 6 MWth de puissance installée. Un projet de méthanisation à la ferme est en cours sur le territoire à Gentelles (pas d'informations sur la production thermique prévue).	11 960
TOTAL	> 49 630



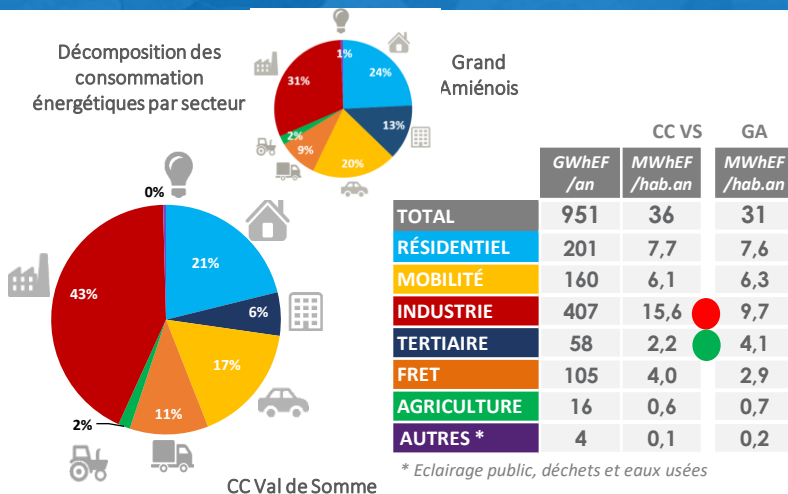
Bilan des consommations énergétiques du territoire

La CC Val de Somme consomme en moyenne **951 GWhE/an**, soit **36 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par l'industrie, qui représente près de la moitié des consommations du territoire (43%). Rapporté à l'habitant, le poids de l'industrie est très supérieur à la moyenne du Grand Amiénois. Au contraire, le secteur tertiaire présente une consommation par habitant plutôt faible par rapport à la moyenne du territoire.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de 37% des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 71% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

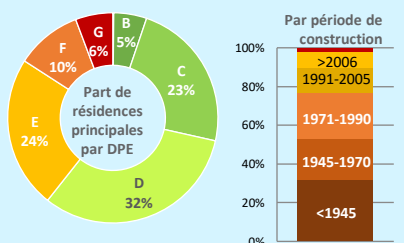
Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 6% des consommations.



Résidentiel 201 GWhE/an

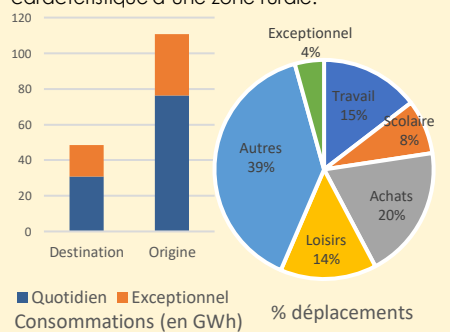
Avec une grande majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (53% des logements construits avant 1970). L'électricité et les énergies fossiles sont les premiers vecteurs énergétiques du secteur, avec respectivement 29% et 44% des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **73% des consommations**.

En effet, plus de **4000 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 39% du parc. En revanche, plus d'1/4 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



Mobilité 160 GWhE/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **67% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **92% des voy.km et 97% des consommations**, bien que les modes doux constituent **20% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **47 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.

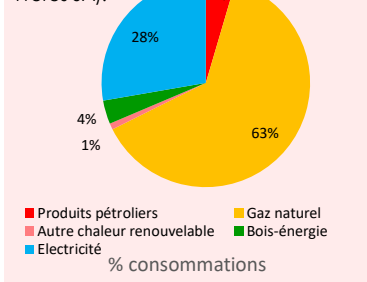


Industrie 407 GWhE/an

L'industrie emploie une part importante des habitants de l'intercommunalité.

L'essentiel de la consommation d'énergie du secteur est due à l'industrie Roquette Frères (production d'amidon), à Vecquemont, qui capte plus de 70% de l'énergie consommée.

Le mix énergétique est largement dominé par le gaz (63%, dont la moitié est consommée par Roquette Frères SA).



Tertiaire 58 GWhE/an

Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés, hôtels, restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (39% des consommations), suivie du gaz (33%).

Agriculture 16 GWhE/an

Le secteur représente 2% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (97%). Les produits pétroliers assurent 15 GWh de demande énergétique du secteur.

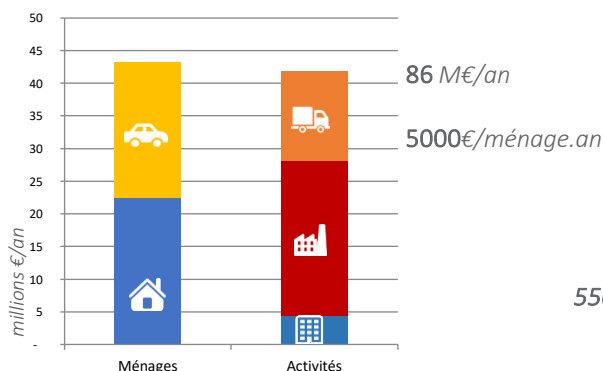
Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevage) et N2O (épandage d'engrais).

La facture énergétique

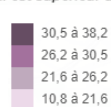
La facture énergétique portée par les ménages est similaire à celle des activités économiques. Dans sa globalité, elle est tirée par les transports (mobilités et fret), ce qui est en lien avec la dépendance aux énergies fossiles du territoire. La facture d'énergie par ménage est d'environ 5000 €.

La précarité énergétique

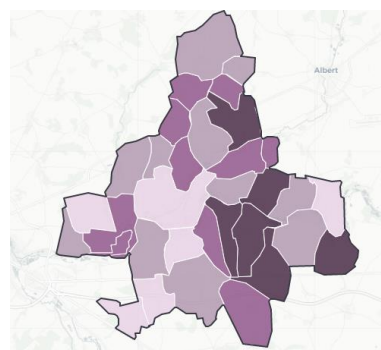
24% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, près de 2600 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.



Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique total est supérieur à 15%



550 ménages en précarité énergétique à Corbie.

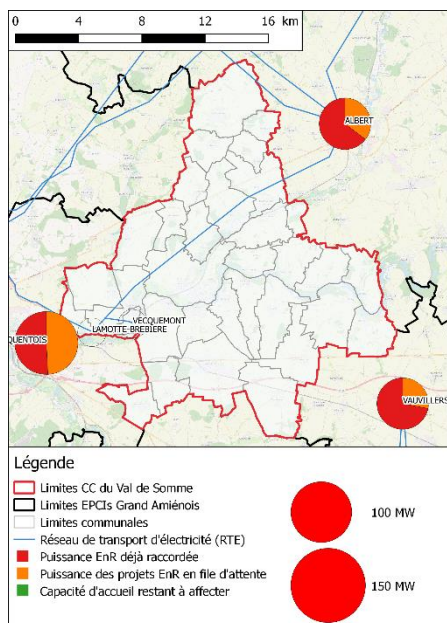


Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

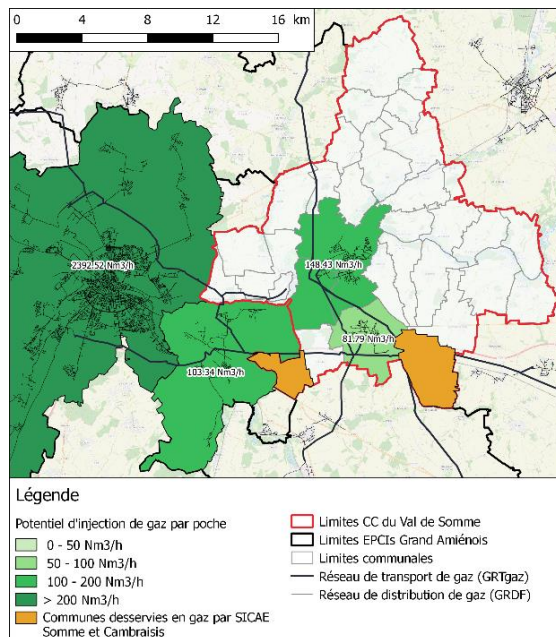
Sur le territoire de la CC du Val de Somme, il n'existe aucun poste source inclus dans le S3REnR. Il y a cependant 3 postes (Quennois, Albert et Vauvillers) qui encadrent le territoire mais qui sont saturés. La construction de la révision du S3REnR prévoit des ajouts de capacité réservés aux EnRs sur ces postes (respectivement 25, 36 et 16MW).



Réseau de gaz

Le réseau de gaz est présent sur la partie Sud du territoire, la plus dense en population. Il semble qu'un maillage soit prévu entre ces deux poches. Il existe aussi deux couches à l'ouest de celui-ci, en particulier la poche d'Injuncton métropole qui présentent une opportunité en terme de potentiel d'injection de biogaz. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3ème révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)** pour les grosses motorisations.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	0%
Taux d'autonomie hors électricité	7%
Taux d'autonomie énergétique total	5%

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **50 GWh/an**, soit environ **5 %** des **consommations** évaluées. Ce taux est plutôt bas par rapport à d'autres territoires et peut être amélioré sensiblement au regard des possibilités du territoire.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la **Phase 1 : L'état des lieux du territoire**. À présent le groupement est en train d'achever la **Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs** dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la **Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire** qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informerons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pole Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situent sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80:
Delphine Roger : Delphine.Roger@fde-somme.fr
- Responsable PCAET du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois:
Marie Collonville : marie.collonville@grandamienois.com
- Référent technique de la CCVS :
Frédéric Pelletier : f.pelletier@valdesomme.fr
- Chef de projet AEC :
Théo Forte : t.forte@aeconseil.fr
- Ingénieur principal Énergies Demain :
Steven Le Pierres : steven.lepierres@energies-demain.com

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS



Communauté d'agglomération
Amiens Métropole
Communautés de communes
Avre-Luce-Noye
Grand Roye
Nièvre & Somme



Somme Sud-Ouest
Territoire Nord Picardie
Val de Somme



ÉTAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE



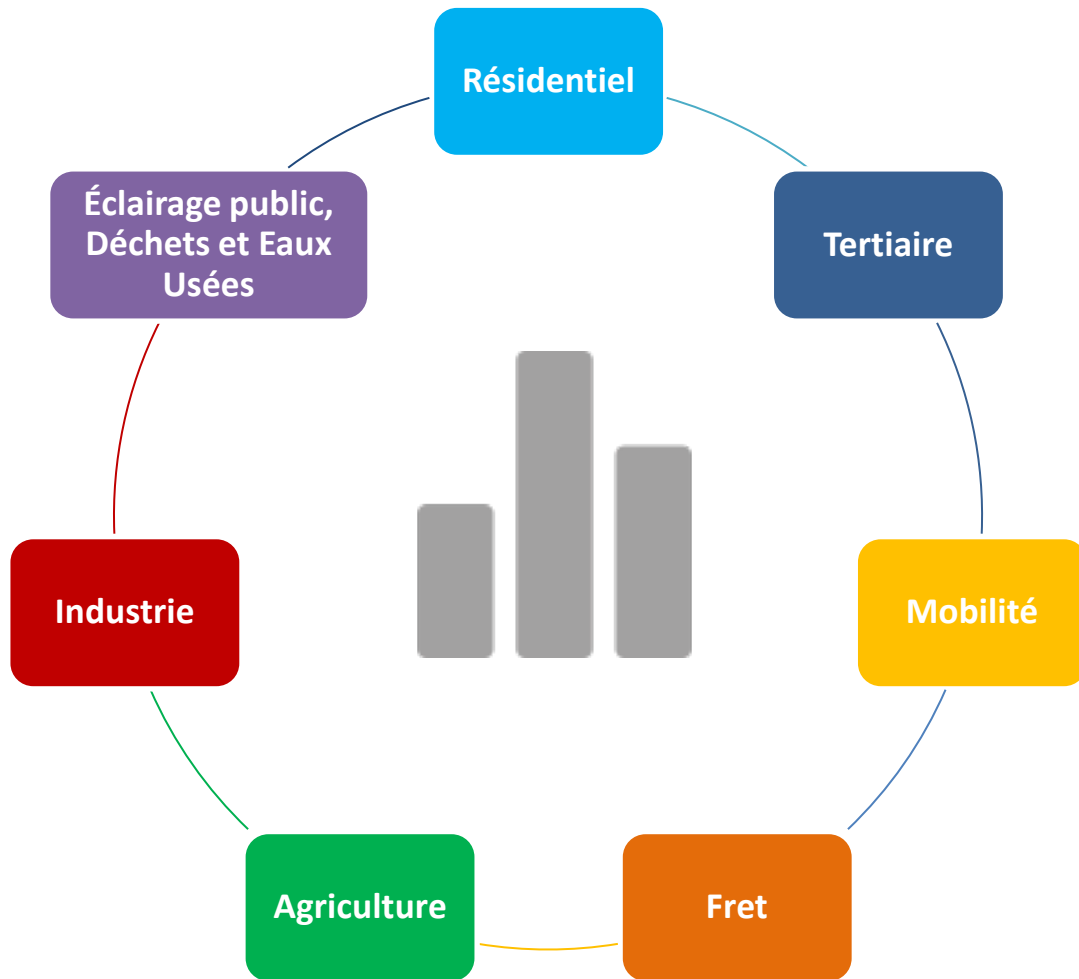
État des lieux des consommations énergétiques du territoire

L'état des lieux précis des consommations énergétiques est à la base de la construction de la stratégie énergétique du territoire. Il permet notamment la qualification et la quantification des gisements d'énergies, afin d'adapter l'action publique aux réalités locales.

Le bilan des consommations d'énergie doit ainsi permettre de cibler les secteurs et champs d'intervention prioritaires en matière d'économies d'énergie afin d'atteindre l'objectif « territoire à énergie positive » à horizon 2050.

Méthodologie

L'état des lieux réalisé est un bilan multisectoriel considérant les secteurs :



Les méthodes et données employées selon les secteurs sont les suivantes :

SECTEUR	MÉTHODOLOGIE	DONNÉES
 Résidentiel	<p>Les consommations du secteur résidentiel sont issues du Modèle ENERTER¹. Le modèle simule les consommations d'énergie et les émissions des logements à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informations au logement issues du recensement général de la population (INSEE) (année de construction, énergie de chauffage...) - d'une reconstitution des caractéristiques thermiques par typologie de bâtiment (Tribu Energies) - de calculs thermiques prenant en compte les données climatiques territoriales. <p><i>Année 2013</i></p>	<p><i>INSEE, Simulation thermique, Tribu Énergies.</i></p>
 Tertiaire	<p>Les consommations sont reconstituées par le modèle ENERTER¹. Le modèle simule les consommations d'énergie et les émissions des bâtiments à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'une reconstitution des surfaces tertiaires de chaque commune à partir de diverses sources statistiques (Base permanente des équipements...) -D'application de ratios de consommation énergétique par usage et par branche en tenant compte du climat du territoire. <i>Année 2010</i> 	<p><i>Base Permanente des Équipement (INSEE), Simulation, et bases spécifiques</i></p>
 Fret	<p>Le bilan des consommations liées au transport de marchandises s'appuie sur le modèle FRETER¹. Celui-ci distribue le bilan départemental des flux décrivant les besoins de fret des activités et de la population (où que le flux ait lieu).</p> <p><i>Année 2010</i></p>	<p><i>SITRAM, Fichier Douanes et indicateurs communaux multiples</i></p>
 Agriculture	<p>Les consommations d'énergie de l'agriculture sont calculées en appliquant des ratios de consommations unitaires aux données du Recensement Général Agricole de 2010.</p> <p><i>Année 2010</i></p>	<p><i>Clim'AGRI, Agri-Balise, RGA 2010</i></p>
 Éclairage public	<p>Les consommations d'énergie résultant de l'éclairage public communal sont fournies/estimées par la FDE80.</p> <p><i>Année 2014</i></p>	<p><i>FDE80</i></p>

¹ Modèle développé par *Énergies Demain*.



Mobilité

Les consommations du secteur de la mobilité/des transports sont issues du modèle MOBITER^{®1}. La méthode utilisée est une méthode par responsabilité. Elle intègre la totalité des déplacements internes au territoire et 50% des déplacements à l'origine ou à destination du territoire. Le transit, n'est donc pas comptabilisé. Cette méthode est celle retenue par l'observatoire des Hauts de France.

Mobiter[®] décrit la mobilité quotidienne et exceptionnelle des habitants selon différents motifs de déplacement décrits ci-dessous :

- **La mobilité exceptionnelle (aussi appelée occasionnelle) et longue distance.** Elle regroupe les déplacements réalisés à plus de 80km de la résidence principale (vacances, week-end, déplacements professionnels) et les déplacements des touristes sur le territoire. *Source* : Fichier de Suivi de la Demande Touristique (SDT), TNS SOFRES
- **La mobilité quotidienne**
 - **Motif travail** : déplacements domicile travail aller et retour. *Source* : INSEE Mobpro 2010
 - **Motif scolaire** : Domicile école *Source* : INSEE Mobsco 2010
 - **Motif achats** : Déplacements vers les centres commerciaux. *Source* : modèle gravitaire entre population et activités.
 - **Motif Loisir** : déplacements vers une activité de loisir (sport, culture, ...). *Source* : modèle gravitaire entre population et activités.
 - **Motif Autre** : déplacements inhérents à l'activité professionnelle (livraison, tournées) rendez-vous médicaux, visites à des proches, *Source* : modèle gravitaire entre population et activités, ENT D

Année 2010

MOBPRO et
MOBSCO
INSEE, Modèles
gravitaires
pour les autres
motifs, calage
ENTD



Industrie

Les consommations d'énergies hors gaz naturel et électricité sont issues de l'ATMO des Hauts-de-France (détaillées à l'EPCI par branche et type d'énergie). Elles sont ensuite redistribuées à la maille communale selon les effectifs de salariés du secteur industriel présents sur chaque commune et corrigées des fichiers distributeur en cas d'incohérence. Les consommations d'électricité sont issues des données distributeurs, à la maille iris mais ne sont pas détaillées par branche. Les consommations de gaz naturel sont également indiquées par point de livraison à l'iris, sans distinction de branches. Celles-ci sont ensuite corrigées du climat.

EACEI, CLAP
INSEE,
Inventaire
ATMO Hauts-
de-France
2012, Fichier
distributeurs

Le bilan est présenté en énergie finale correspondant à l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale. Elle est à distinguer de l'énergie primaire qui est la somme de l'énergie finale consommée et de l'énergie nécessaire à la production, à la transformation et au transport de l'énergie finale.

Vision globale du territoire

Le Grand Amiénois présente une consommation énergétique globale de **11 320 GWhEF/an** correspondant à 57 % de la consommation énergétique du département. La consommation moyenne d'un habitant du territoire est de 30 MWhEF/hab.an (contre 35 MWhEF/hab.an pour la moyenne départementale).

Du point de vue du mix énergétique, les produits pétroliers représentent 42% des consommations (soit 4740 GWhEF/an), suivis du gaz naturel (27 %) et de l'électricité (22 %). 69 % des consommations énergétiques du territoire sont donc assurées par des énergies fossiles, ce qui donne 7 850 GWhEF/an. Parallèlement à l'enjeu général de réduction des consommations énergétiques du territoire, il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution des énergies fossiles, particulièrement présentes dans le bilan énergétique du territoire.

Les consommations d'énergie ont un coût considérable pour le territoire. Chaque année la facture énergétique du territoire atteint **1,1 milliards d'euros**, portée essentiellement par les ménages (résidentiel et mobilité), à hauteur de 58 % pour un total de 625 millions d'euros. Les acteurs économiques (fret, tertiaire, industrie) en portent également une part considérable, à savoir 40 %. La facture énergétique individuelle s'élève à 2 820 euros en moyenne par an.

Un raisonnement par énergie révèle que 62 % de la facture peut être imputée aux énergies fossiles, de par leur prédominance dans le bilan des consommations. Tirés par une forte consommation dans les transports et des coûts considérables, les produits pétroliers sont à l'origine de près de la moitié de la facture énergétique totale du territoire.

A elle seule, la mobilité génère près de 310 millions d'euros de coûts annuels, principalement portés par les produits pétroliers. Dans les logements, l'électricité coûte le plus cher aux ménages (56 % de la facture, soit 179 millions d'euros par an). Malgré une part importante de bois-énergie dans le mix énergétique du résidentiel (17 %), ce vecteur énergétique ne génère que 8 % de la facture du secteur. Ce constat appuie l'intérêt de substitution des énergies conventionnelles.



Consommation moyenne par habitant : 30 MWhEF/hab.an

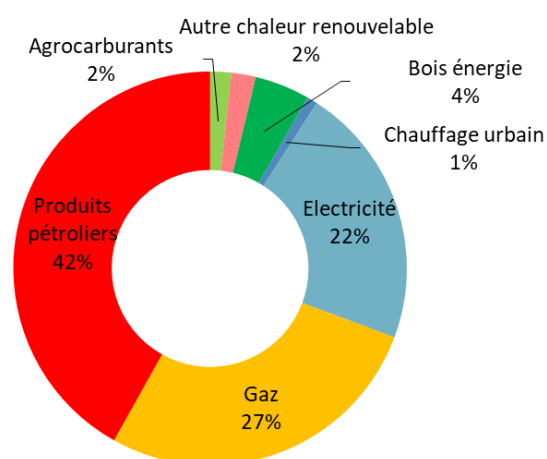


Figure 1 : Mix énergétique tous secteurs confondus

Source : PROSPER®, Energies demain.

Facture énergétique :
1 070 millions d'€/an
2 820 €/hab.an

En termes de coûts, l'industrie apparaît en 3^e lieu avec une facture dominée par le gaz naturel.

Face à la volatilité des prix de l'énergie, les actions de diminution des consommations ou de transition vers des énergies renouvelables locales moins soumises aux aléas des marchés internationaux contribuent à diminuer la vulnérabilité du territoire.

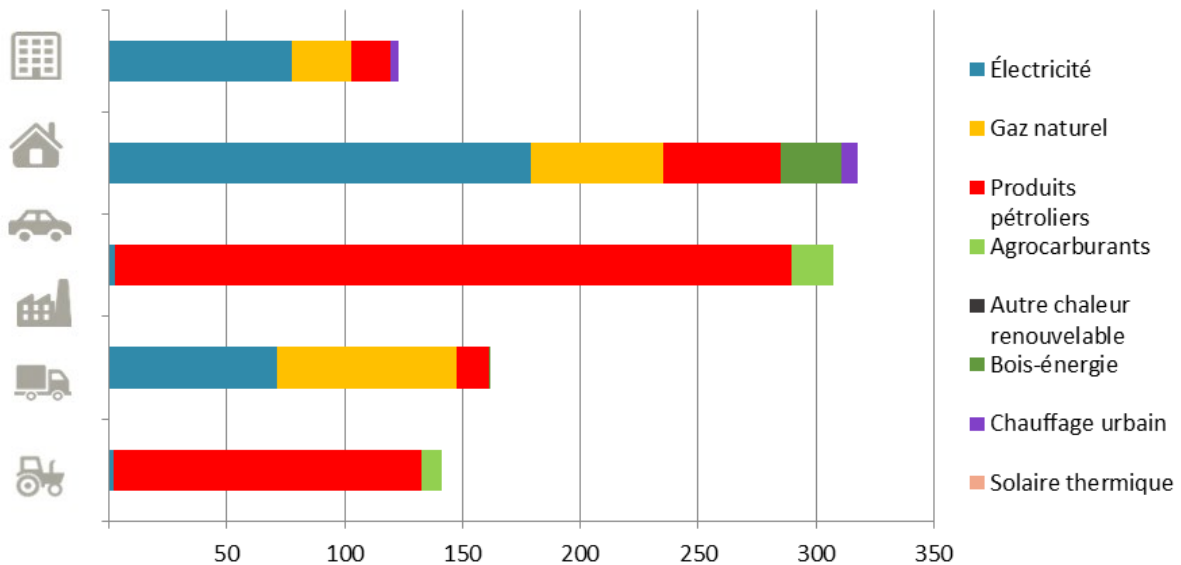


Figure 2 : Répartition de la facture énergétique en millions d'euros par secteur et par énergie pour les principaux postes de consommation

Répartition des consommations par secteur

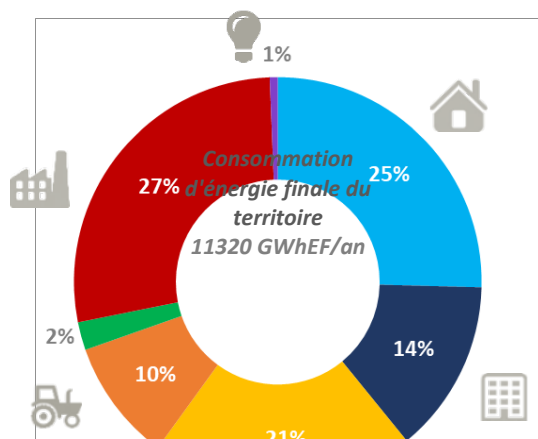


Figure 3 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant

Source : PROSPER®, Energies demain.

	Amiénois GWhEF/an	Amiénois MWhEF/hab/an	Moyenne /an
Résidentiel	2 880	7,6	8,0
Tertiaire	1 550	4,1	3,7
Mobilité	2 370	6,3	6,7
Fret	1 090	2,9	3,1
Agriculture	250	0,7	0,7
Industrie	3 120	8,2	12,4
Éclairage public, déchets, eaux usées	71	0,2	0,2
Total	11 320	30	34,9

Le bilan des consommations des bâtiments (résidentiels et tertiaires) est supérieur à celui des transports (mobilité et fret), avec respectivement 39 et 31 % des consommations. L'industrie est particulièrement représentée dans le bilan : elle représente à elle seule 27% des consommations du territoire, ce qui reste toutefois inférieur à la moyenne départementale (l'industrie représente 39 % de la consommation globale de la Somme).

En ce qui concerne le mix énergétique du territoire, les produits pétroliers assurent 42% des besoins énergétiques du territoire, suivis du gaz (27%) et de l'électricité (22%). Les énergies fossiles sont globalement fortement représentées au sein de chaque secteur, notamment dans les transports. Il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution de cette forme d'énergie à l'échelle de tous les secteurs.

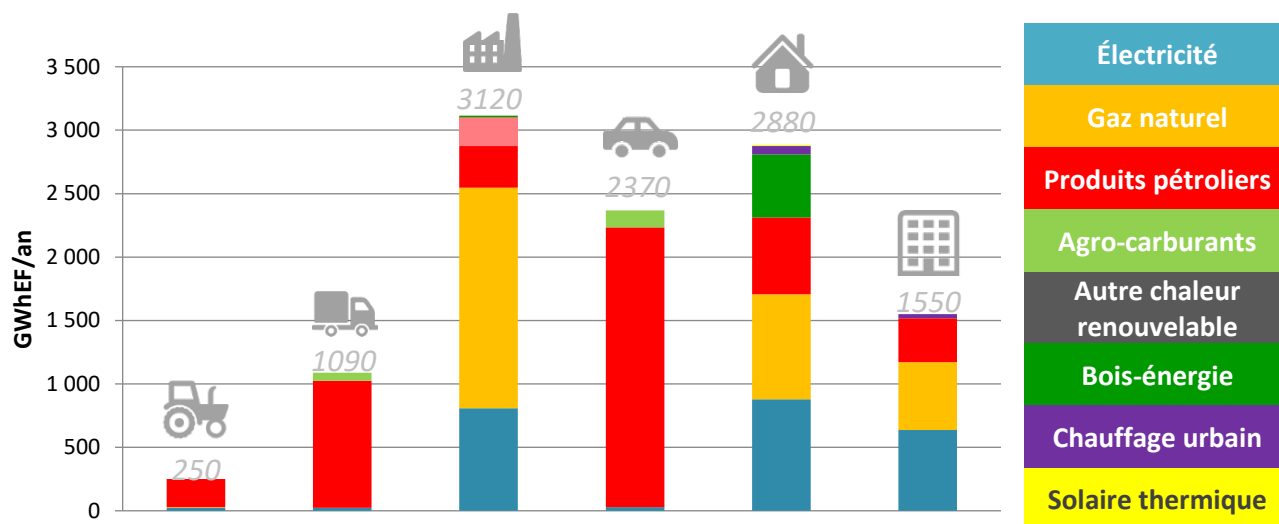
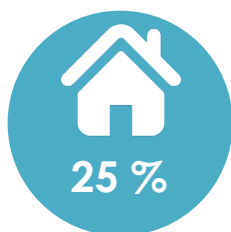


Figure 4 : Consommations et mix énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

Le résidentiel



2880 GWhEF/an
160 900 logements

Le secteur résidentiel constitue le deuxième poste de consommations du territoire avec une consommation totale de **2 880 GWhEF/an**, contre 4 550 GWhEF/an pour l'ensemble du département de la Somme. 73 % des consommations du secteur résultent du chauffage.

Quatre énergies se répartissent l'ensemble des consommations énergétiques du territoire :

- Le gaz naturel (30%),
- L'électricité (29 %),
- Les produits pétroliers (18 %),
- Le bois-énergie (17 %).

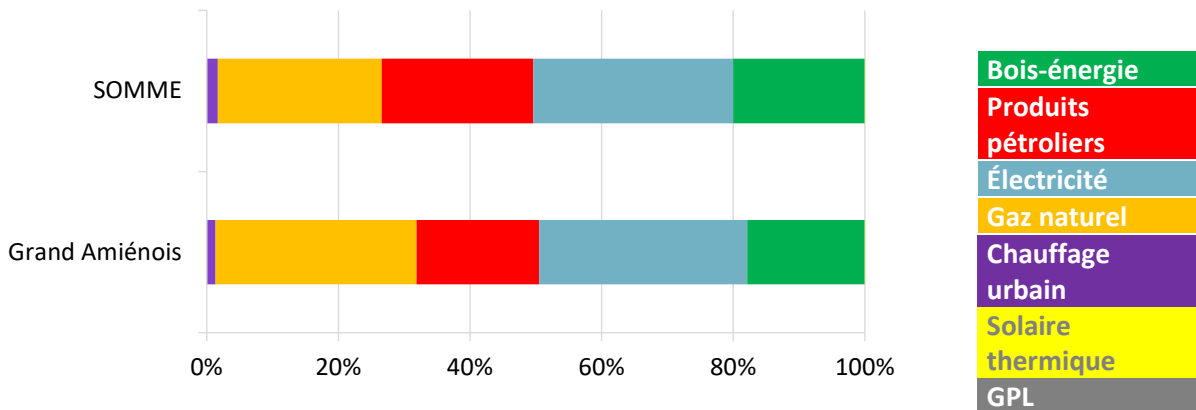


Figure 5 : Mix énergétique du secteur résidentiel du Grand Amiénois et du département de la Somme

Source : PROSPER®, Energies demain.

L'électricité est l'une des principales sources d'énergie du secteur (29% des consommations). Les logements utilisant cette énergie comme mode de chauffage sont principalement situés à Amiens et dans les centres villes importants. Pour ces logements l'efficacité énergétique est l'enjeu majeur, la substitution par une énergie renouvelable est en effet plus difficile à cause de coûts de travaux importants. De plus, une augmentation importante des coûts de l'électricité étant attendue pour ces prochaines années², les factures des ménages seront par conséquent appelées à augmenter, accentuant le risque de précarité énergétique.

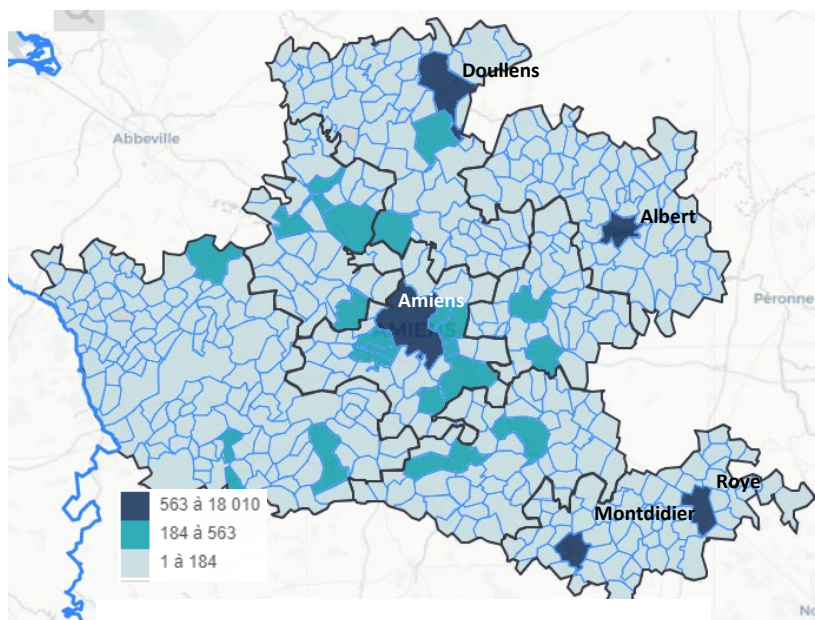


Figure 6 : Nombre de logements ayant l'électricité pour mode de chauffage principal

² Dans son rapport de 2012, la cour des comptes prévoyait en effet une augmentation du coût de l'électricité de 50 % d'ici à 2020.

Le caractère rural d'une grande partie du territoire du Grand Amiénois favorise également l'utilisation du bois-énergie, notamment via des systèmes de chauffage individuel de types poêles à bois, cheminées, etc. Cette forte implantation du bois est un atout pour la transition énergétique du territoire d'autant plus qu'il existe encore un potentiel de développement important liés à l'efficacité des systèmes de production. Par exemple, le remplacement des anciennes cheminées par des inserts ou poêles à bois performants permettrait en effet d'alimenter d'autres logements en bois-énergie sans pour autant accentuer la pression sur la ressource forestière.

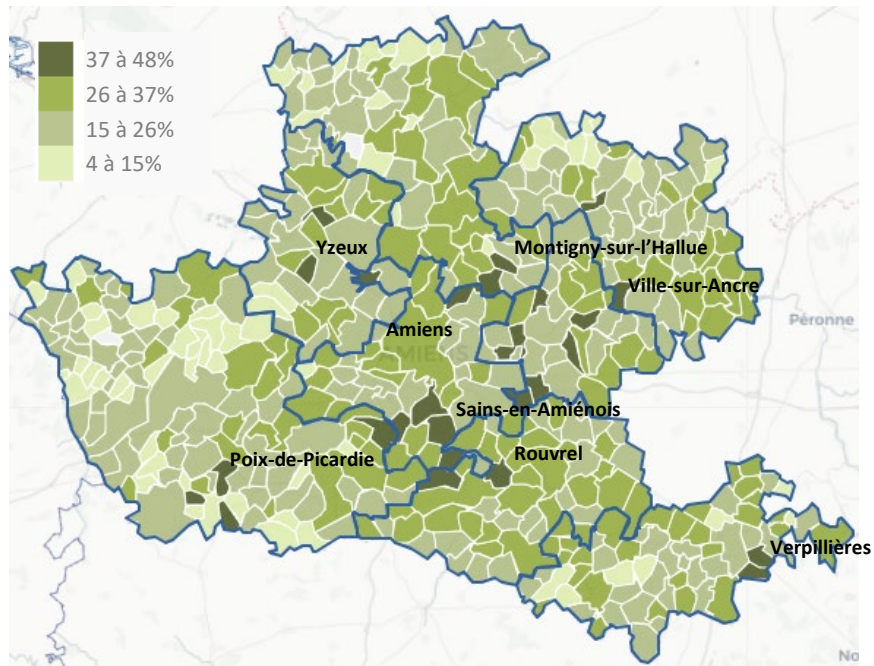


Figure 7 : Part de logements chauffés au bois

La desserte en réseau de gaz sur le territoire est très inégale. Dans les zones densément peuplées, la faible dispersion du bâti permet un accès aisé au gaz de ville, ce qui explique la part de 30% du gaz dans le mix énergétique du secteur résidentiel. Dans les zones moins densément peuplées, le gaz est remplacé principalement par le fioul domestique et le bois-énergie.

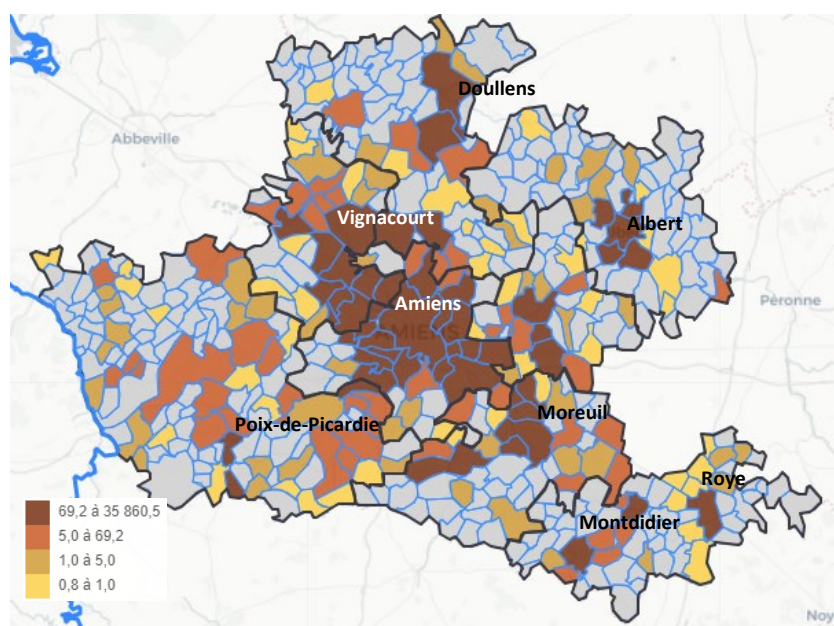


Figure 8 : Nombre de logements chauffés au gaz de ville

Concernant la performance des bâtiments, la consommation moyenne par m² du secteur s'établit à 202 kWhEF/m².an, moyenne légèrement supérieure à celle observée à l'échelle départementale (182 kWhEF/m².an). De plus, il existe des disparités selon les communes considérées. Globalement, les communes présentant les consommations moyennes par m² les plus importantes (comprises entre 207 et 284 kWhEF/m².an) sont les petites communes rurales qui présentent un parc bâti ancien (plus de la moitié des logements construits avant la première réglementation thermique) et par conséquent une part de logements aux étiquettes DPE E, F et G, importante.

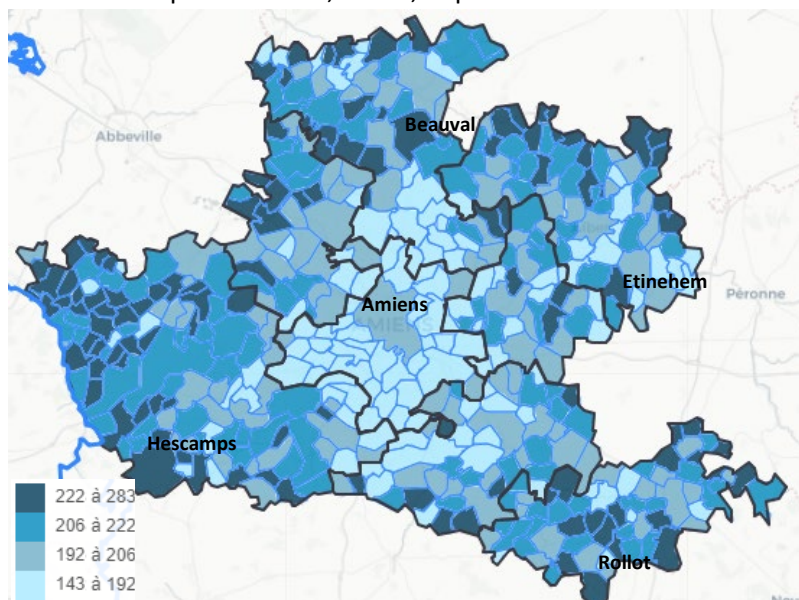


Figure 9 : Répartition de la consommation moyenne des logements par commune en kWhEF/m².an parmi les résidences principales

De manière générale, les communes qui présentent les parts de bâtiments à étiquette E, F, G les plus élevées sont les moins peuplées, et ainsi à forte composante rurale. Cependant, ces communes rurales étant relativement peu peuplées, l'enjeu en termes de nombre de logements à rénover y est moins important qu'en cœur d'agglomération : Amiens regroupe à elle seule près 32% des logements à rénover soit près de 19 500.

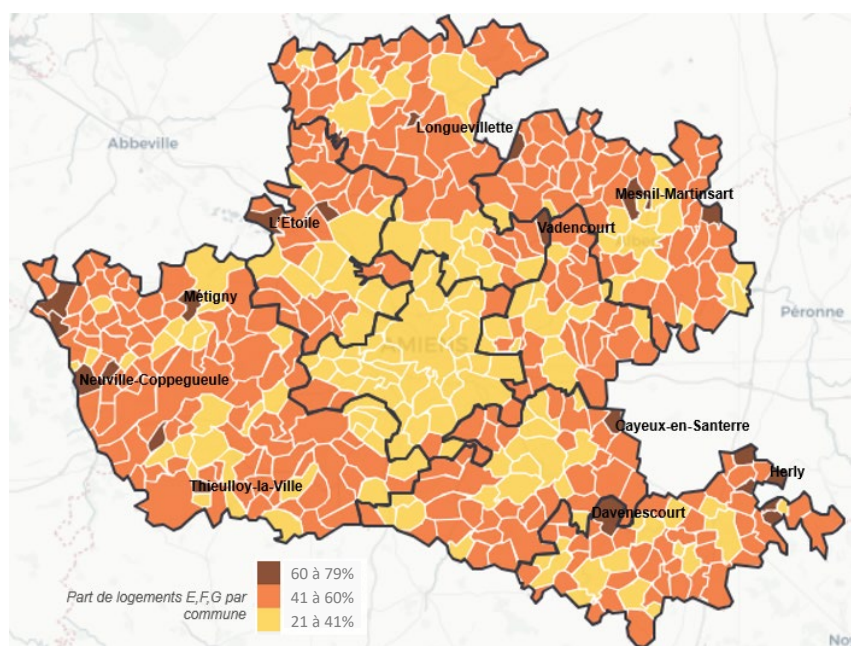


Figure 10 : Part de logements avec une étiquette E, F ou G par commune

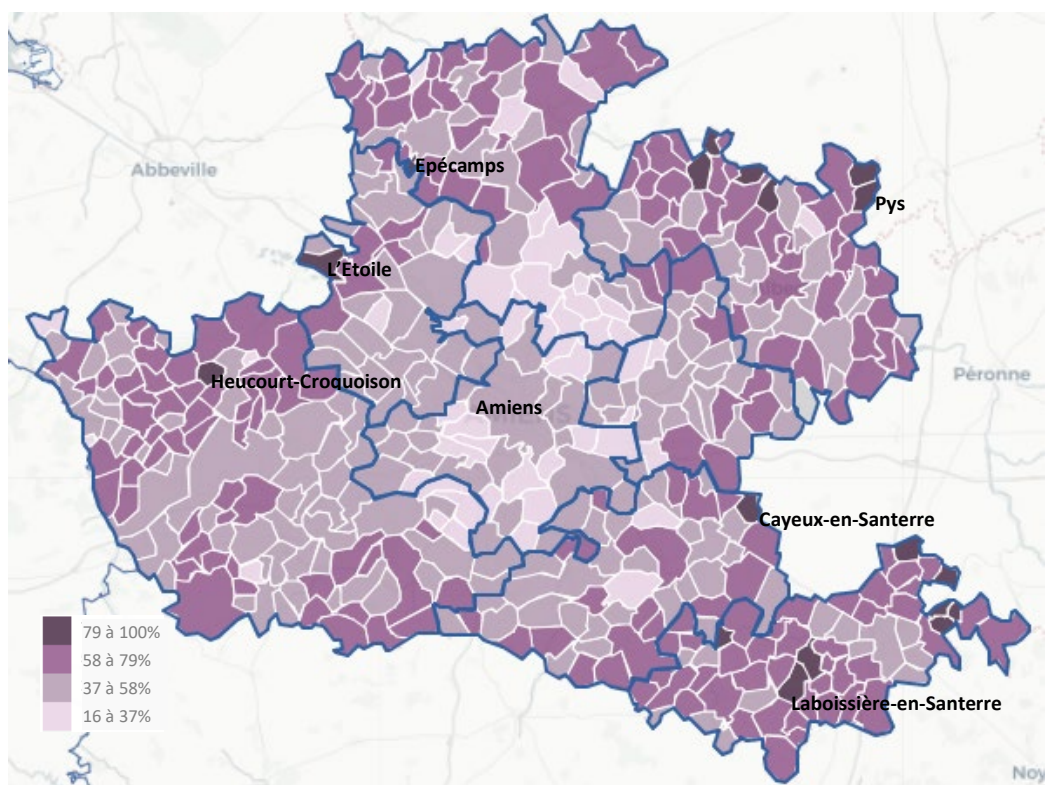


Figure 11 : Part de logements construits avant 1970

Au total, plus de **60 000 logements**, représentant 37% du parc sont énergivores et nécessiteraient des travaux de rénovation (étiquettes DPE E, F ou G), 41 % d'entre eux peuvent être qualifiés de « passoire énergétique », c'est-à-dire disposant d'une étiquette F ou G, ce qui souligne la nécessité d'agir sur ce volet. Il s'agit en effet d'un enjeu particulier pour le territoire afin de tendre vers une plus grande maîtrise de l'énergie et l'objectif de 'Territoire à Énergie Positive'.

Plus de **52 000 logements** peuvent être qualifiés d'intermédiaires (étiquette D). La rénovation de ces derniers est à envisager en fonction des opportunités et des enjeux propres à chaque opération (réalisation de travaux, diminution des charges pour les publics précaires).

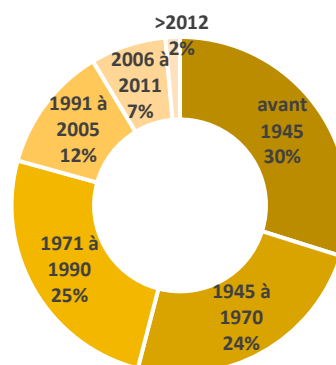


Figure 12 : Répartition des périodes de construction des logements principaux

Source : PROSPER®, Energies demain.

Enfin, près de **49 000 logements** représentant un-quart du parc ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique importants dans l'immédiat (étiquettes A, B ou C). Des actions ponctuelles peuvent cependant être envisagées en fonctions des opportunités.

Le parc de logements est constitué de 97% de résidences principales. Parmi celles-ci plus de la moitié sont construits avant 1970, ce qui marque une faible performance du bâti en liaison avec l'âge du parc.

Il est également important de noter que 71 % des logements sont des maisons individuelles. Les logements collectifs sont concentrés principalement sur Amiens.

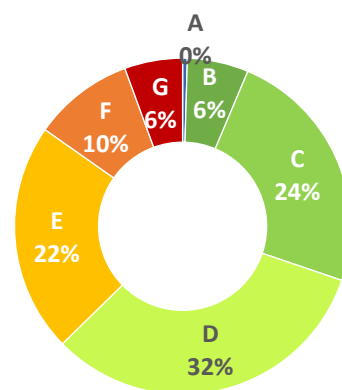
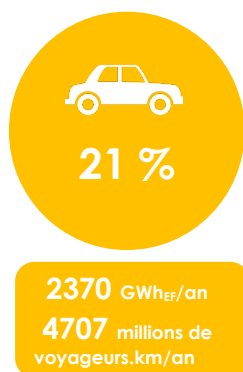


Figure 13 : Répartition des étiquettes énergétiques des logements principaux
Source : PROSPER®, Energies demain.

La mobilité



Le secteur de la mobilité (mobilité quotidienne et occasionnelle relevant des déplacements des habitants du territoire) constitue le 3^{ème} poste de consommations avec **2370 GWhEF/an** (20 % de la consommation globale).

Si 97 % des déplacements peuvent être attribués à la mobilité locale régulière, c'est-à-dire inférieure à 80km (travail, achats, loisirs, scolaire, démarches administratives, visites, déplacements professionnels de courte distance), 30 % des consommations énergétiques du territoire et 38 % des distances parcourues sont liées à la mobilité longue distance occasionnelle (vacances, touristes, déplacements professionnels, etc.).

Les motifs de déplacements quotidiens sont essentiellement partagés entre les achats et loisirs (36 %), et les déplacements domicile-travail et domicile-études (23 %). En effet, le territoire du Grand Amiénois compte 147 400 emplois en 2018, dont environ 2/3 sur Amiens Métropole.

L'usage de la voiture particulière représente 97% des consommations de la mobilité locale régulière (conducteur 94% et passager 3%). En effet, la ruralité du territoire explique le monopole de l'automobile parmi les modes de transport quotidiens. La voiture représente 71 % des déplacements locaux réguliers originaire et/ou à destination du territoire (conducteur (54 %) et passager (17 %)). Le territoire du Grand Amiénois est ainsi très dépendant de la voiture et demeure relativement peu desservi en transports en commun. **Les déplacements quotidiens en transports en commun (ferroviaires et routiers) sont marginaux (5 %)**. En effet, malgré une offre diversifiée de transports en commun, celle-ci est concentrée autour d'Amiens.

La part de déplacements en modes doux (marche à pied, vélo) reste tout de même considérable (24 % des déplacements en mobilité quotidienne), ce qui dénote une certaine proximité des services au sein des communes. Cependant, il existe encore une marge de travail importante sur le développement des modes doux pour les déplacements domicile-travail puisque pour ce motif ils ne concernent que 12% des déplacements.

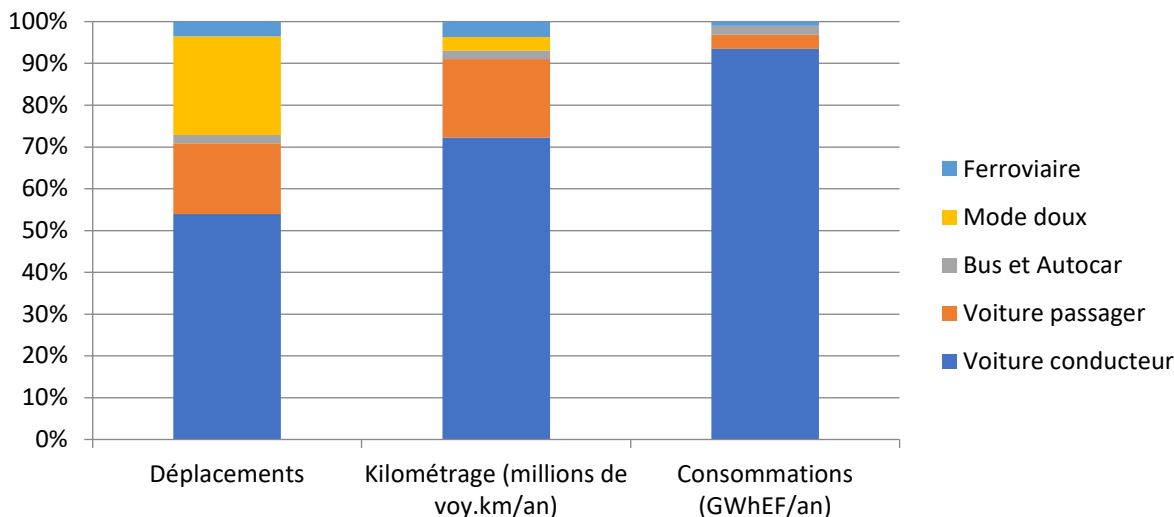


Figure 14 : Répartition des déplacements (en nombre de déplacements), du kilométrage (en millions de km/an), et des consommations (en GWhEF/an) liés à la mobilité quotidienne par mode de déplacement
 Source : PROSPER®, Energies demain.

Par ailleurs, la consommation moyenne par habitant sur l'ensemble du territoire liée à la mobilité quotidienne est légèrement supérieure à la moyenne dans la Somme : 4,4 MWhEF/hab.an contre 4,2 MWhEF/hab.an.

La répartition spatiale des consommations moyennes par habitant liées à la mobilité quotidienne montre un déséquilibre entre les pôles d'activités du territoire et les zones plus rurales. En particulier, Amiens Métropole présente une faible consommation par habitant.

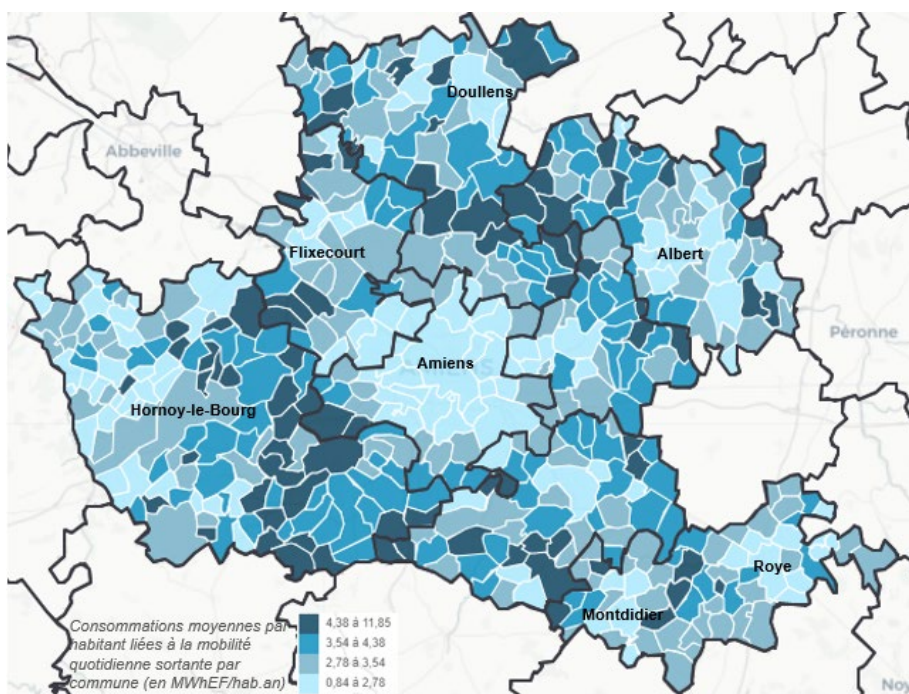
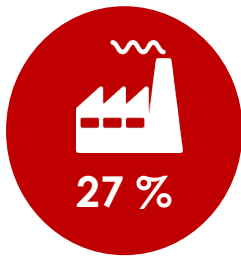


Figure 15 : Consommation moyenne par habitant liée à la mobilité quotidienne par commune

L'industrie



3 120 GWh_{EF}/an

La consommation énergétique de l'industrie s'établit à **3120 GWh_{EF}/an**, faisant du secteur le 1^{er} poste de consommation du Grand Amiénois. Ce constat découle de la présence d'industries aux besoins énergétiques conséquents. L'industrie concentre en effet 14 % des emplois du territoire en 2018.

Le territoire comporte plusieurs entreprises remarquables en termes de consommation d'énergie : Ajinomoto Eurolysine et Procter & Gamble sur Amiens Métropole, Saint Louis Sucre et Ardagh Metal Packaging sur la communauté de communes du Grand Roye, Roquette Frères SA en Val de Somme et DS Smith Packaging en Avre Luce Noye. Plus de la moitié des consommations d'énergie de l'industrie sont toutefois concentrées sur le

territoire d'Amiens Métropole (58 %).

De manière générale, les consommations énergétiques du secteur traduisent une dépendance aux énergies fossiles, qui constituent 67% du mix énergétique industriel. L'électricité détient également une part importante parmi les énergies du secteur, avec 26% des consommations, soit 810 GWh_{EF}/an. Ainsi, trois énergies (électricité, gaz naturel, et produits pétroliers) concentrent la quasi-totalité des besoins de l'industrie. Néanmoins, l'utilisation de la chaleur renouvelable dans les procédés industriels n'est pas négligeable (6 %), et marque une voie en progrès de verdissement des vecteurs énergétiques industriels.

La répartition géographique des consommations d'électricité et de gaz permettent d'identifier les pôles industriels les plus dépendants de ces deux vecteurs. Les données utilisées pour ces deux vecteurs sont de 2014, pour considérer la fermeture de l'usine Goodyear en 2012.

En ce qui concerne les besoins électriques, ceux-ci sont majoritairement concentrés sur la Zone Industrielle Nord d'Amiens, avec un poste de livraison RTE desservant Ajinomoto Eurolysine et Procter & Gamble et représentant à lui seul 243 GWh en 2014. Toujours sur Amiens Métropole, l'IRIS de Longpré comporte 28 postes de livraison, avec 116 GWh de consommation électrique, tandis que l'IRIS de Saint-Ladre 1 consomme 50 GWh électriques pour 7 points de livraison. Dans la CC du Val de Somme, Roquette Frères SA consomme 81 GWh électriques à partir d'un poste RTE. Roye a également une forte dimension industrielle, avec 23 postes de livraison pour 56 GWh de consommation électrique.

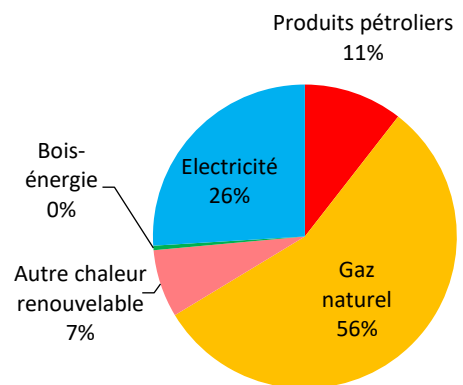


Figure 16 : Mix énergétique du secteur de l'industrie

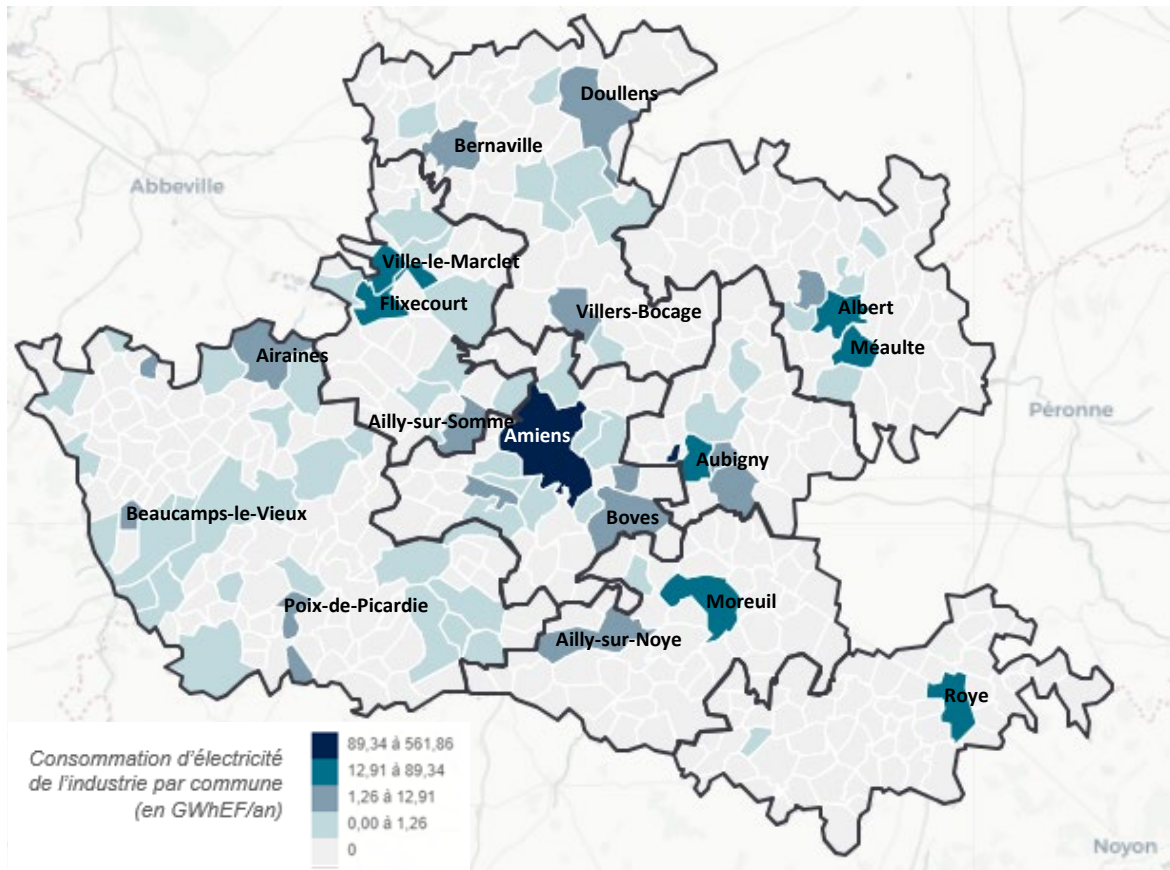


Figure 17 : Carte des consommations électriques des industries du territoire par commune

Quant à la consommation de gaz naturel, deux postes de livraison GRT desservant Ajinomoto Eurolysine concentrent à eux-seuls 729 GWh de consommation tandis que 14 autres points de livraison GrDF sur la Zone Industrielle Nord consomment 105 GWh complémentaires, soit 27 % de la consommation industrielle de gaz du Grand Amiénois. Le reste de la consommation est ensuite dominé par les grosses industries du territoire. Sur la commune de Roye, Saint Louis Sucre et Ardagh Metal Packaging consomment près de 280 GWh de gaz, tandis que Roquette Frères SA consomme 195 GWh à Vecquemont (CC du Val de Somme) et DS Smith Packaging 129 GWh sur la commune de Contoire (CC Avre Luce Noye).

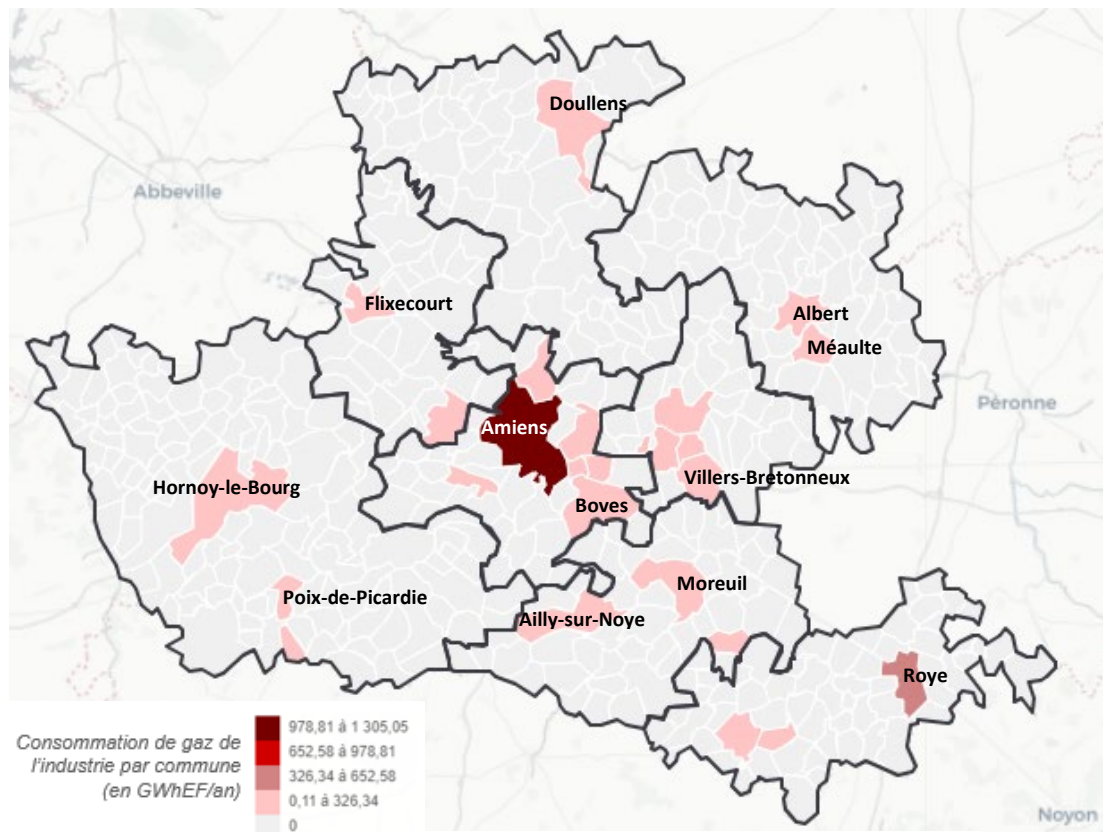


Figure 18 : Carte des consommations de gaz des industries du territoire par commune

Concernant les produits pétroliers et la chaleur renouvelables, les données fournies par l'ATMO sont fournies pour l'année 2012 et permettent d'identifier les principales branches concernées.

- La construction est la branche industrielle la plus consommatrice de produits pétroliers, le tissu est composé d'un ensemble de petites entreprises du bâtiment sans consommateur majeur identifié.
- Les industries agro-alimentaires sont également fortement représentées : c'est la seconde branche consommatrice de produits pétroliers et la première pour la chaleur renouvelable.
- Les industries produisant du papier et du carton sont également de grandes consommatrices de chaleur renouvelable, avec 17 % de la chaleur renouvelable consommée. 72 % de l'énergie consommée par ce secteur provient en effet de sources de chaleur renouvelables. La production de papier et carton est principalement représentée dans la communauté de communes d'Avre Luce Noye, avec une consommation totale de 27 GWh pour ce secteur.

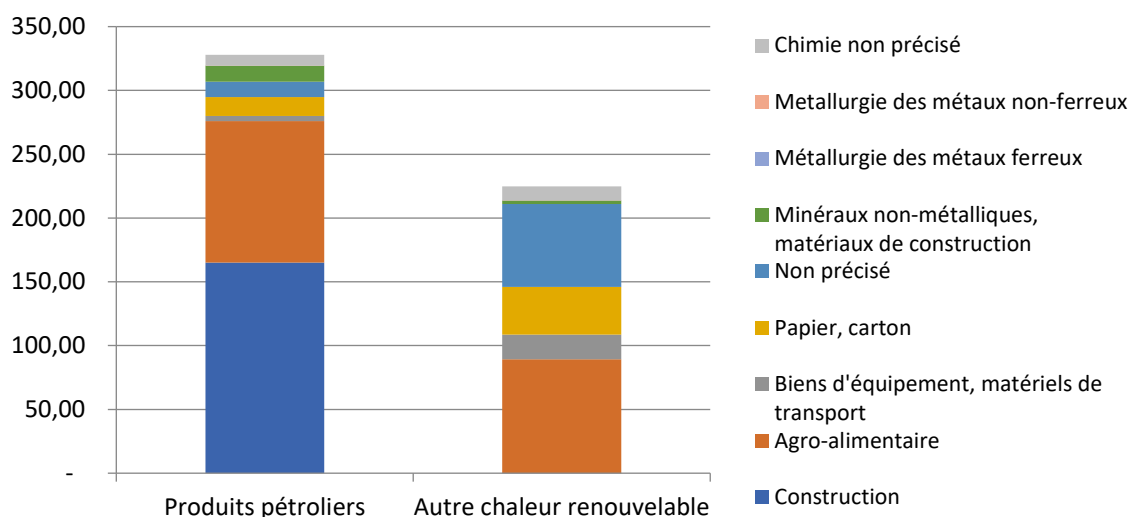
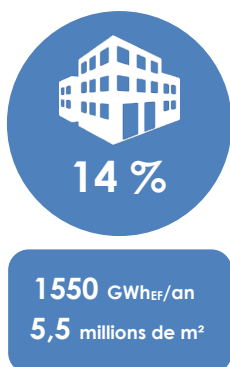


Figure 19 : Consommation de produits pétroliers et de chaleur renouvelable des industries du territoire

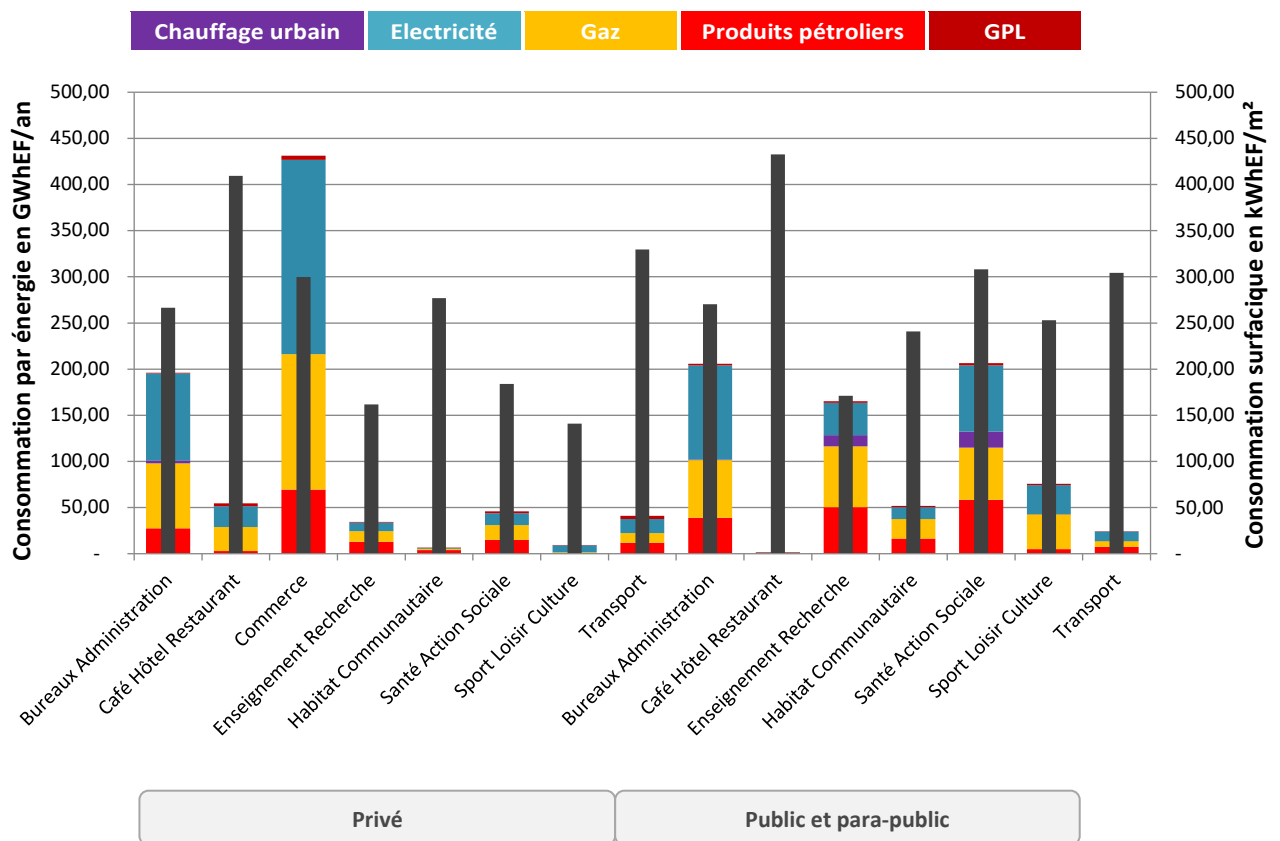
Le tertiaire



Le secteur tertiaire (bâtiments publics et privés) présente une consommation de **1560 GWhEF/an** correspondant à 13 % du bilan global de l'ensemble du territoire. Il s'agit du 4^{ème} poste de consommation du territoire.

47 % de la consommation totale du secteur est issue du domaine public ou parapublic. Cette part des consommations relève donc directement de l'action directe des collectivités locales. Du point de vue du tertiaire privé, les collectivités disposent de leviers d'actions indirects via l'animation de territoire et la politique d'aménagement. Dans ce cadre, les commerces et bureaux constituent une cible importante, avec plus de la moitié des consommations énergétiques du tertiaire privé.

La consommation surfacique moyenne d'énergie du territoire est de 259 kWhEF/m², mais plus de la moitié des branches ont des consommations par m² plus élevées que la moyenne. Ce constat est d'autant plus accentué pour les locaux relevant de l'hôtellerie-restauration aussi bien pour le secteur privé que public et parapublic (409 kWhEF/m² pour le secteur privé, et 433 kWhEF/m² pour le secteur public/parapublic). Les branches de transport et de bureaux et administration enregistrent également des consommations surfaciques moyennes conséquentes (266 kWhEF/m² pour les Bureaux Administration privés, 330 kWhEF/m² pour le Transport privé). Les activités du tertiaire sont de manière générale concentrées autour de la commune d'Amiens.



Côté mix énergétique, les énergies majoritaires sont l'électricité (41 %) et le gaz naturel (34 %). Les énergies fossiles assurent 55 % des besoins énergétique du tertiaire. Les énergies renouvelables sont actuellement peu développées dans l'ensemble du secteur. Pour ce qui est des usages d'énergie, le chauffage représente plus de la moitié des consommations du secteur tertiaire. Pour cet usage en particulier, la consommation totale est répartie entre les branches les plus énergivores du secteur, à

Le Fret



1090 GWh_{EF}/an
3 531 millions de tonnes.km/an

Le transport de marchandises représente une consommation de **1090 GWh_{EF}/an**, dont la majorité est issue des produits pétroliers (92 %). Les sources d'énergies alternatives dans ce secteur n'occupent quant à elles qu'une part marginale (biocarburants (6 %), électricité (2 %) et GNV (0 %)).

Les besoins en flux de transport sont de **3 531 millions de t.km/an** et font apparaître principalement deux modes de transport : routier (56 %) et maritime (34 %) suivi par le ferroviaire (6%), le fluvial (3%) et enfin l'aérien (0,5 %). De manière générale, les flux sortants à l'échelle nationale et internationale dépassent les flux entrants (52 % des t.km), ce qui renforce l'importance de l'industrie sur le territoire. Les flux routiers, contribuent à 89 % des consommations du secteur. Le territoire comporte des zones d'activité qui contribuent à maintenir une forte dynamique au niveau des transports de marchandise.

Du côté des flux routiers, ce sont les communes concentrant le plus grand nombre d'activités et de population qui présentent les besoins les plus importants. De plus, les flux marchands sont principalement liés au transport de produits relevant de l'industrie (71 %). De fait, les machines, véhicules, objets manufacturés occupent 32% des flux, les transports de produits métallurgiques s'élèvent à 15 %, les minéraux bruts ou manufacturés et matériaux de construction à 9 %, et les produits chimiques à 15 %. Ces besoins confirment l'importance des activités industrielles de manufacture et de métallurgie au sein du territoire. Les transports de produits pétroliers contribuent à 2 % des flux de fret. L'industrie du BTP nécessite notamment de forts apports en produits pétroliers, par exemple pour le fonctionnement des dumpers en chantier. Ce constat est à corrélérer avec l'importance de la branche industrielle de construction au sein de l'industrie, et qui de plus utilise principalement des produits pétroliers.

Enfin, les produits agricoles et alimentaires (produits agricoles, animaux vivants, denrées alimentaires et fourrages) génèrent 25 % des flux de marchandises au sein du Grand Amiénois. De fait, l'importance de l'agro-alimentaire dans les consommations énergétiques du secteur industriel a été relevée précédemment.

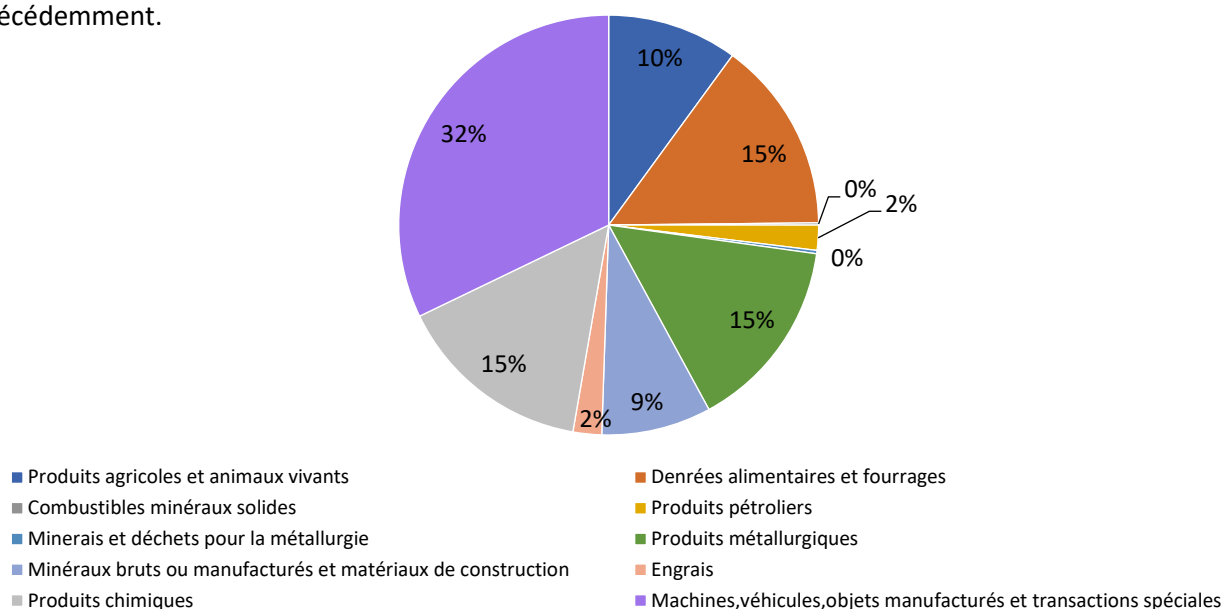


Figure 21 : Répartition des flux de fret en fonction du type de marchandises transportées

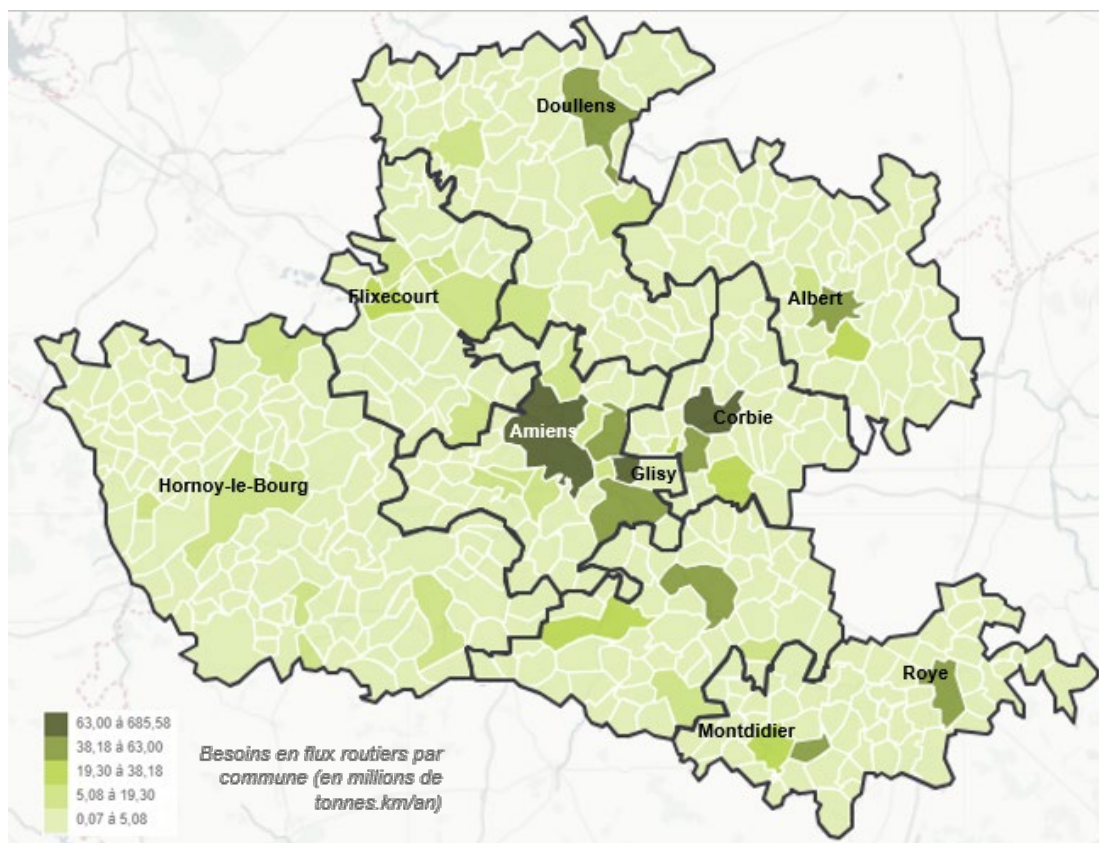


Figure 22 : Répartition des besoins en flux routiers de marchandises par commune en millions de t.km/an

En outre, près de la moitié des consommations du fret s'effectuent sur des trajets nationaux, contre seulement 15 % à l'échelle régionale. Les flux internationaux contribuent à 34 % des consommations du fret.

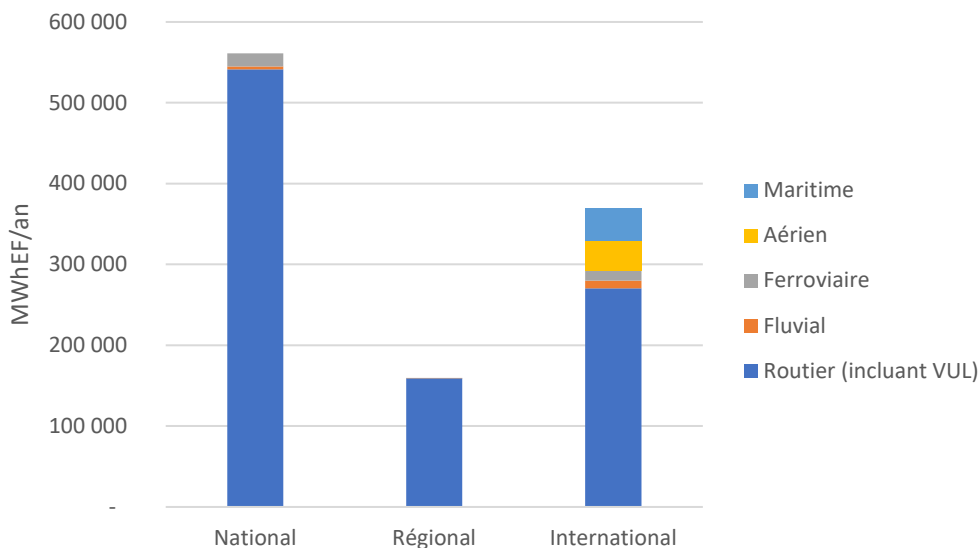


Figure 23 : Répartition des consommations du fret par mode de transport et échelle de flux

L'agriculture



250 GWh_{EF}/an
270 000 Ha
146 500 UGBTA

L'agriculture représente une activité économique importante pour le territoire. Elle y occupe également une place prégnante avec plus de 3 quarts de la surface du territoire qui lui est destinée. Néanmoins, dans le bilan global des consommations, elle ne constitue que le 6^{ème} poste de consommation.

Le secteur agricole du territoire est essentiellement tourné vers la culture. Ce constat se retrouve notamment dans le bilan des consommations du secteur. En effet, sur le total d'énergie consommée par le secteur agricole, 92% de la consommation provient des cultures. 135 GWh sont dédiés aux cultures de céréales (59% des consommations de cultures), 26 GWh pour les cultures fourragères et 69 GWh pour les autres types de cultures. Les communautés de communes Somme Sud-Ouest et du Territoire Nord Picardie concentrent la plus grande part de l'élevage du territoire, avec respectivement 32 % et 20 % du cheptel total.

Le secteur agricole est particulièrement dépendant des produits pétroliers qui représentent 89 % des consommations, correspondant notamment à l'usage des tracteurs, des moissonneuses-batteuses, ou d'autres engins agricoles. Ceci permet d'identifier un enjeu important de substitution de cette énergie. Les autres énergies (électricité, gaz) servent généralement aux process (séchage) ou au chauffage des bâtiments et serres.

L'impact de l'agriculture sur la transition énergétique et environnementale du territoire va cependant au-delà des consommations directes d'énergie :

- L'activité agricole présente en effet d'importants potentiels de production d'énergies renouvelables (méthanisation, panneaux solaires sur les toits des bâtiments agricoles) qui seront étudiés en seconde partie de ce document.
- L'impact de l'agriculture sur le transport de marchandises est important (les produits agricoles et l'alimentation représentent 25 % des flux de marchandises).
- Les émissions liées à ce secteur sont importantes (25 % des émissions de GES).

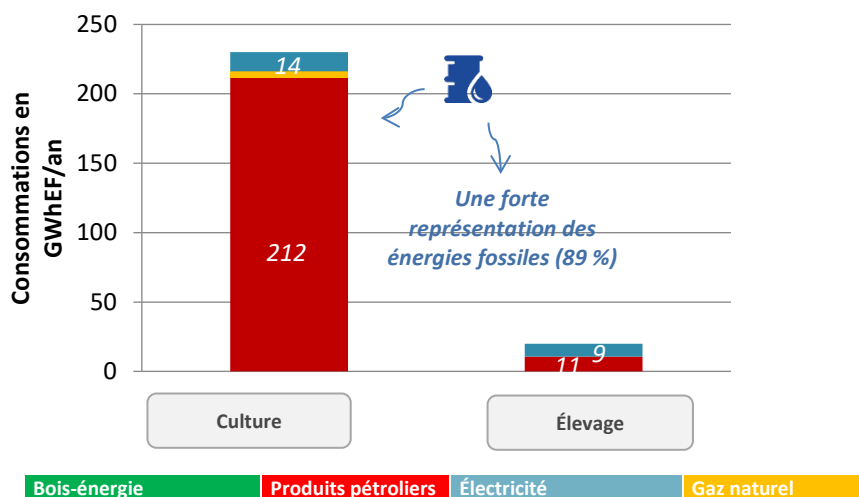


Figure 24 : Répartition des consommations par type de production agricole (culture/élevage) et énergie

La précarité énergétique sur le territoire

La précarité énergétique est définie ainsi : « est en précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », Article 3 bis A). Dans le cadre de l'état des lieux des consommations énergétiques du territoire du Grand Amiénois, il a été considéré que les ménages disposant d'un Taux d'Effort Énergétique (comprenant les dépenses énergétiques liées au logement ainsi qu'à la mobilité) supérieur à 15 % sont en précarité énergétique. Le Taux d'Effort Énergétique (TEE) lié au logement et à la mobilité correspond à la part du revenu disponible consacrée aux dépenses énergétiques du logement et de la mobilité quotidienne.

D'après les données extraites de l'outil SITERRE® développé par Énergies Demain, près de **46 000 ménages** du territoire disposent d'un TEE supérieur à 15 % et seraient donc en situation de précarité énergétique. 137 communes du Grand Amiénois présentent des parts de ménages en situation de précarité énergétique supérieures à 30 %. Ce constat vient donc renforcer les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements ainsi que de développement de l'éco-mobilité. Certaines communes, notamment dans le nord du territoire, sont davantage concernées car elles cumulent à la fois des logements anciens, énergivores et un éloignement des pôles urbains.

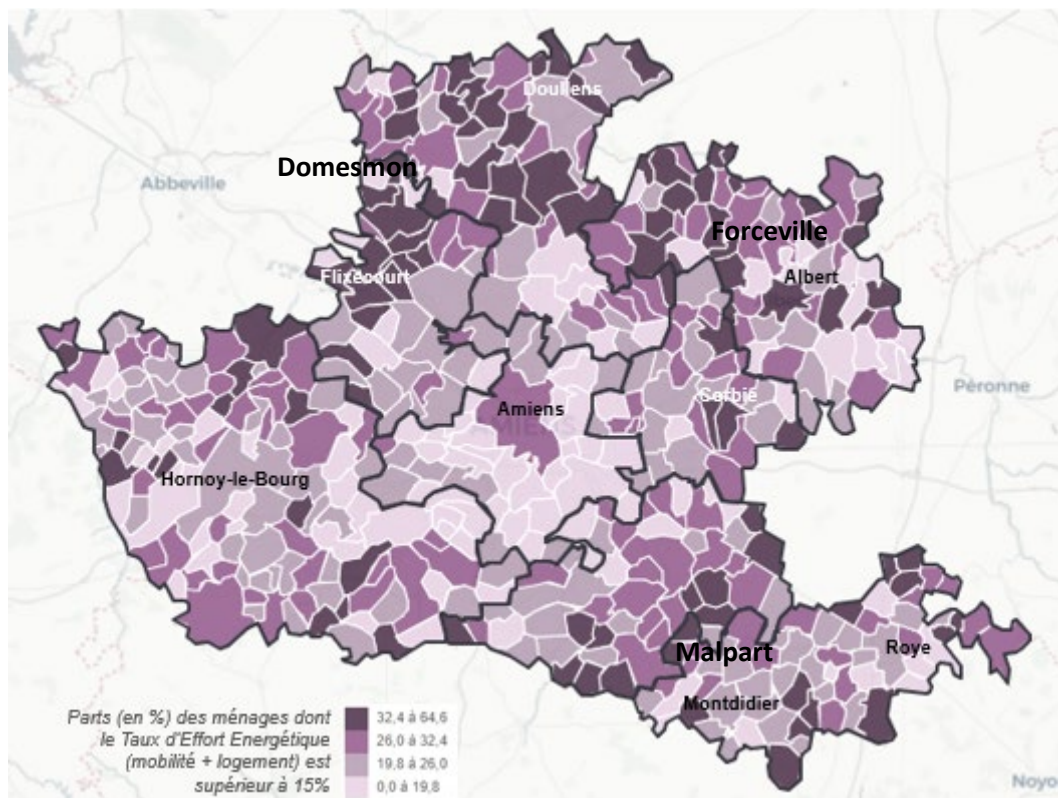


Figure 25 : La précarité énergétique par commune exprimée en part de ménages à TEE (mobilité + logement) supérieur à 15% de leurs revenus disponibles

Dans certaines communes, plus de 45% des ménages sont potentiellement en situation de précarité énergétique. Par exemple, la commune de Domesmont compte 64,6% de ses ménages en situation de précarité énergétique. Malpart en compte 52,8%, Forceville 45,2%.

En termes d'effectifs, Amiens, du fait de son poids démographique, est la commune qui héberge le plus de ménages en situation de précarité. Ainsi, celle-ci regroupe **20 244 ménages** en précarité malgré une part de ménages en précarité moins importante que le reste du territoire, mais néanmoins inquiétante (31 %).

D'autre part, l'analyse des données montre que près de la moitié des ménages en précarité habitent dans des maisons individuelles construites avant 1970, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique (45 % des ménages, soit **20 850 ménages**). De plus, parmi l'ensemble des ménages en précarité, 49 % sont propriétaires de leurs logements (soit **22 490 ménages**).

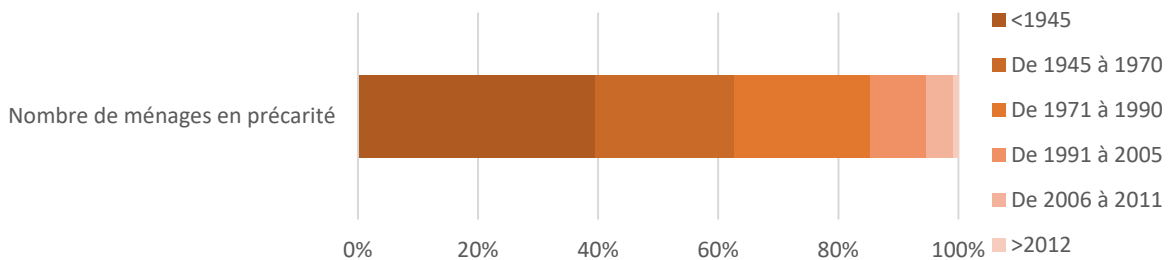


Figure 26 : Nombre de ménages de précarité en fonction de l'année de construction du logement à TEE>15%

Enfin, 4096 ménages en situation de précarité habitent dans des logements HLM construits avant 1970. Pour ces ménages, une rénovation performante des logements apparaît ainsi comme un levier considérable pour sortir de la précarité.

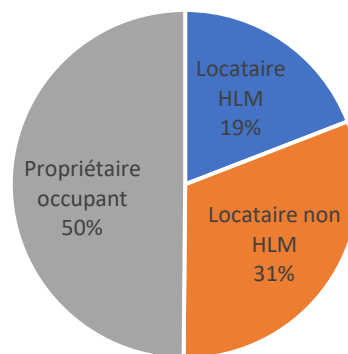


Figure 27 : Statut des ménages dont le TEE est supérieur à 15%

ZOOM sur les SLIME

Un SLIME est un programme d'action de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages modestes et destiné aux collectivités locales. Deux appels à candidatures sont lancés chaque année par le CLER : 30 septembre et 31 mars.

L'action d'un SLIME se déroule en 3 phases :

- L'organisation d'une chaîne de détection
- La réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages identifiés
- L'orientation des ménages vers des solutions durables et adaptées pour sortir de la précarité énergétique

État des lieux des installations ENR sur le territoire

Dans cette partie, nous détaillons l'ensemble du recensement des productions d'énergies renouvelables sur le territoire. Les bases de données utilisées pour construire ce bilan ont été extrêmement variées. Elles ont fait l'objet de multiples recoupements entre elles, complétés par des renseignements pris localement par les consultants du groupement.

De manière générale, les moyens de production renouvelables sur le territoire se concentrent autour de six grands types de productions, mais le mix énergétique est relativement varié. Le bilan présenté ici s'attache à mettre en valeur ces installations afin de nourrir la réflexion future sur un développement et mettre en avant les dynamiques actuelles ainsi que les filières qui pourraient être développées.

Plusieurs types d'énergie renouvelable n'ont pas pu faire l'objet d'un recensement exhaustif en l'absence de bases de données existantes :

- Le petit éolien
- Les chauffe-eaux solaires individuels.

L'ensemble de ces équipements ne constitue néanmoins qu'une faible part des installations et des productions, ne pas les recenser ne remet pas en cause les ordres de grandeur de production totale et l'appréciation du paysage énergétique sur le territoire.

Les projets sont également recensés lorsque des informations ont été recueillies sur l'une ou l'autre des filières. L'état des lieux présenté ici est une photographie à un instant « t » de la vie du Pole Métropolitain, le plus exhaustif possible.

Les filières EnR recensées sont les suivantes :

Production d'électricité

Photovoltaïque



Sources de données : SOeS (31/12/2016)

Éolien



Sources de données : DREAL Hauts-de-France, atlas thewindpower.net

Production de chaleur

Bois-énergie individuel et collectif



Source de données : Nord Picardie Bois, modélisation PROSPER

Géothermie



Source de données : Estelle Doulat (chargée de mission géothermie pour l'ex-Région Picardie, école d'ingénieurs UniLaSalle)

Cogénération de chaleur et d'électricité

Méthanisation à la ferme



Source de données : Chambre d'Agriculture de la Somme, CERDD, GRDF

Production de gaz renouvelable

Méthanisation



Source de données : Chambre d'Agriculture de la Somme, CERDD, GRDF

Production de gaz renouvelable

Une seule installation de méthanisation produisant du gaz renouvelable a été recensé sur le territoire : le site de l'entreprise DS Smith Packaging à Contoire. L'installation injecte du gaz pour une production annuelle (en termes d'énergie) à **8,9 GWh/an**



Figure 28 : Entreprise DS Smith Packaging

Notons que l'injection de biogaz est une pratique très récente et amenée à se développer de manière significative dans le cadre de la transition énergétique.

Selon le distributeur GRDF, une dizaine projets de méthanisation avec une valorisation en injection sont en émergence au niveau du Pole Métropolitain, à un stade de réflexion plus ou moins avancé.

Deux de ces projets sont aujourd'hui publics :

- Un projet d'injection à Croixrault pour un débit de 125 Nm³/h sur le réseau GRDF ;
- Un projet d'injection à Albert pour un débit de 500 Nm³/h sur le réseau GRT gaz.

Productions d'électricité renouvelable

La production d'électricité renouvelable sur le territoire s'opère par des installations de différents types que nous détaillons, des moyens dits centralisés qui correspondent à des installations d'assez grande puissance et qu'il est possible de recenser en détail et des moyens de production diffus, qui sont les installations photovoltaïques individuelles, pour lesquels notre connaissance est territoriale, à l'échelle de la commune.

Installations photovoltaïques

Puissances installées par communes

Bien que les productions renouvelables ne puissent être connues de manière exhaustive grâce aux données de l'opérateur ENEDIS, il est possible de connaître le nombre d'installations et la puissance raccordée par commune. Le dernier inventaire de ce type est celui de 2016. Les installations répertoriées sont celles soumises à tarif d'achat, ce qui représente pour l'instant une grande majorité des installations mais pourrait évoluer dans l'avenir avec l'évolution du soutien aux EnR et l'émergence de nouvelles pratiques comme l'autoconsommation.

La diffusion par le gestionnaire de réseau ENEDIS de données producteurs à des échelles plus réduites est un enjeu d'importance dans l'avenir pour la planification énergétique. Depuis fin novembre 2017,



les données du registre national des installations de production d'électricité et de stockage ont été rendues publiques à l'échelle de l'installation pour les installations de puissance supérieure à 36 kW et de manière agrégée pour les autres installations. Ce registre contient les données à jour au 31 Octobre 2018. Elles sont utilisées en complément de l'inventaire de 2016 fourni par Enedis.

La transmission de ces données selon des mailles réseautiques, par exemple à l'échelle d'un départ HTA ou d'un poste de transformation, est également un sujet de discussion avec ENEDIS.

La puissance cumulée sur le territoire est de 7 600 kW. La production est estimée en prenant une production moyenne de 996 kWh produits par an par kW de puissance installée (chiffre modélisé par le site PVGIS de la commission européenne pour une inclinaison de 35° et une orientation Sud). Ce qui donne une production de **6 916 MWh/an**.

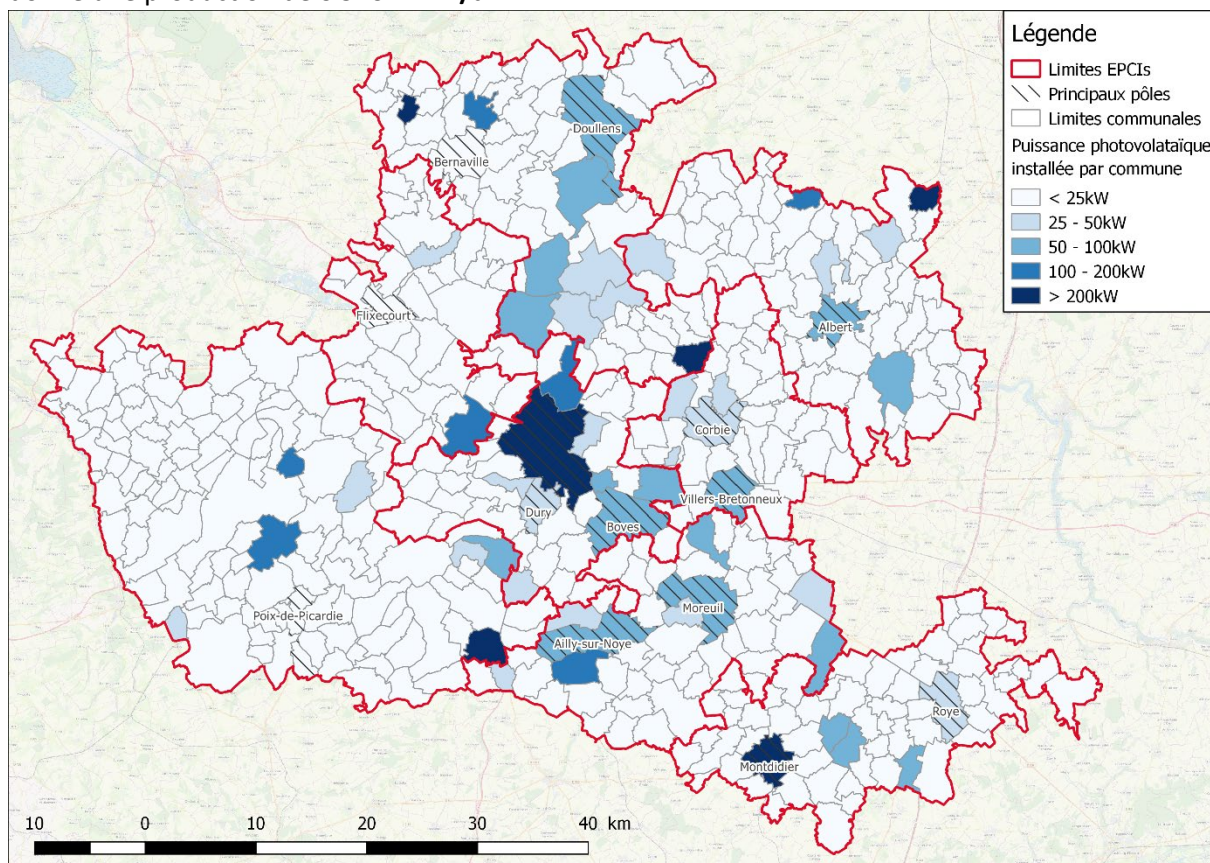


Figure 29 : Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat. Source SOES (Au 31 décembre 2016) et registre national des installations EnR (au 31 Octobre 2017)

Les installations exemplaires

Plusieurs installations exemplaires ont été repérées sur les photographies aériennes des communes où la puissance communale était élevée. Les principales installations sont les suivantes :

Installation	Commune	Puissance estimée (en kW)
SAS LB ENERGIES	Bosquel	249
SOCIETE DU MOULIN	Irles	240
EURL ORCAN	Agenville	238
SARL GVDW	Béhencourt	231
SARL DE LA CROIX ROUGE	Camps-en-Amiénois	180
SARL DU MOULIN CARROUAILLE	Thieulloy-l'Abbaye	160
Centrale PV Poulainville	Poulainville	156
M. HAVET BERTRAND	Colincamps	125
SOLERA SAS	Poulainville	110
MENTION	Amiens	108
EARL BRASSEUR	Le Meillard	100

Tableau 2 : Installations photovoltaïques remarquables



Figure 30 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Béhencourt (Source : Googlemap)



Figure 31 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque d'Irles (Source : Googlemap)



Figure 32 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Bosquel (Source : Googlemap)

Projet

Deux projets d'installations on été recensés sur le territoire :

- Une installation de la SCA de la Ferme de Thézy pour une puissance de 500 kW et une production estimée de 455 MWh ;
- Le projet de centrale photovoltaïque au Solsite de Vauvoix pour une puissance de 20,6 MW et une production estimée de 18,7 GWh.

Bilan de production photovoltaïque sur le territoire

La carte ci-après présente la puissance photovoltaïque installée par commune ainsi que la localisation des principales installations listées dans ce paragraphe. La production totale est de l'ordre de **6,9 GWh/an**.

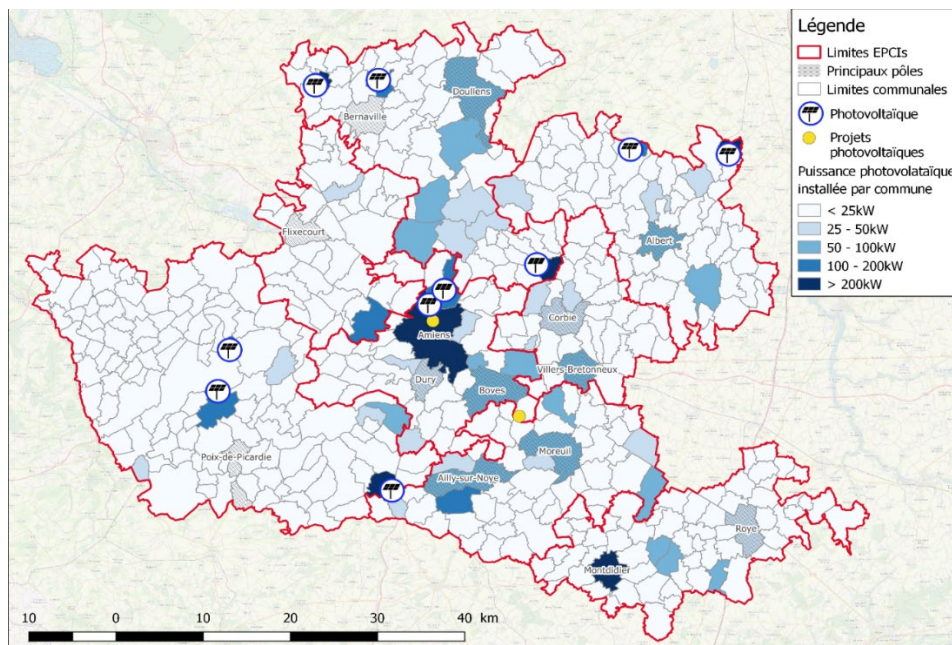


Figure 33 : Carte des installations photovoltaïque et de la puissance photovoltaïque par commune du territoire



Le Pôle Métropolitain comporte une capacité éolienne installée importante, principalement située sur la périphérie du territoire.

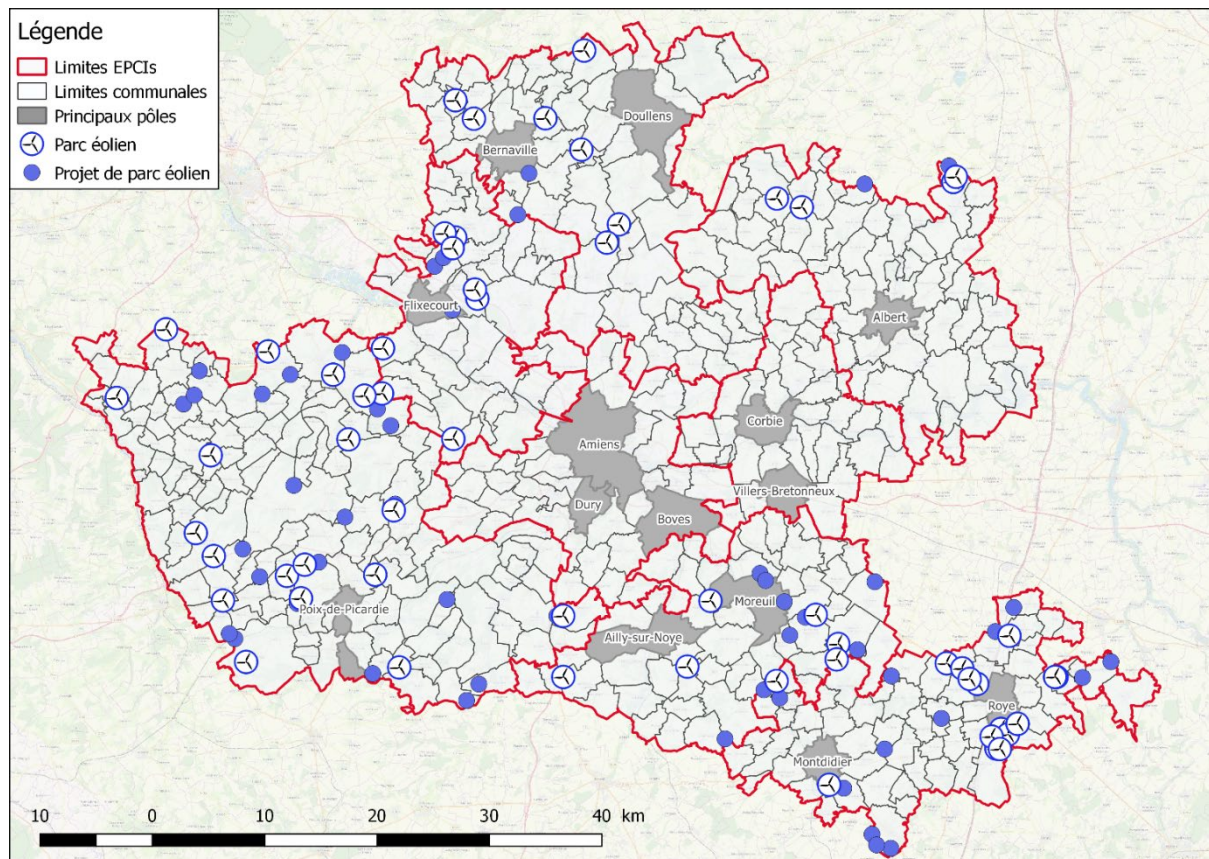


Figure 34 : Mâts éoliens sur le territoire du Pole Métropolitain. Source DREAL, mis à jour par Energie Team

Le territoire compte 379 mâts répartis sur 59 parcs, pour une puissance de 880 MW et un **productible estimé à 1,66 TWh/an**. Ce chiffre correspond à l'équivalent de 1 890 heures de fonctionnement par an à pleine puissance (taux de charge d'environ 22%).

De nombreux projets sont en cours : ceux -ci feraient doubler la production éolienne avec 327 mâts répartis sur 53 parcs (dont des parcs déjà existants), pour une puissance de 1 007 MW et un productible estimé à 1,9 TWh/an.

Pour effectuer ce recensement nous avons croisé différentes bases de données :

- La base de données des installations éoliennes (en fonctionnement, en instruction, refusées, abandonnées) de la DREAL Hauts-de-France, mis à jour par EnergieTeam sur le territoire.
- L'atlas TheWindPower.net

Cogénération de la méthanisation

Trois installations de méthanisation en cogénération ou en production d'électricité sont en fonctionnement sur le territoire :



- Le site IDEX de méthanisation des déchets à Amiens produit 13,2 GWh de chaleur et 18,6 GWh d'électricité (ainsi que du gaz).
- L'installation de l'Usine Roquette à Vecquemont produit 12,0 GWh de chaleur.
- L'installation SECODE produisant 6,3 GWh d'électricité.

Un projet public a été recensé : il s'agit d'un projet agricole à Gentelles pour une cogénération à 0,10 MWe.

Bilan de production de l'électricité renouvelable sur le territoire

Le bilan de production d'électricité renouvelable sur le territoire s'établit à environ 1 693 GWh pour l'année 2015. Comparé aux livraisons d'électricité sur le territoire pour cette même année, la production locale représente **68 %** de la consommation locale d'électricité.




		Production annuelle (en MWh)
Éolien		1 660 838
Photovoltaïque		6 916
Méthanisation		24 942
TOTAL		1 692 696

Tableau 3 : Bilan des productions d'énergies renouvelables électriques sur le territoire

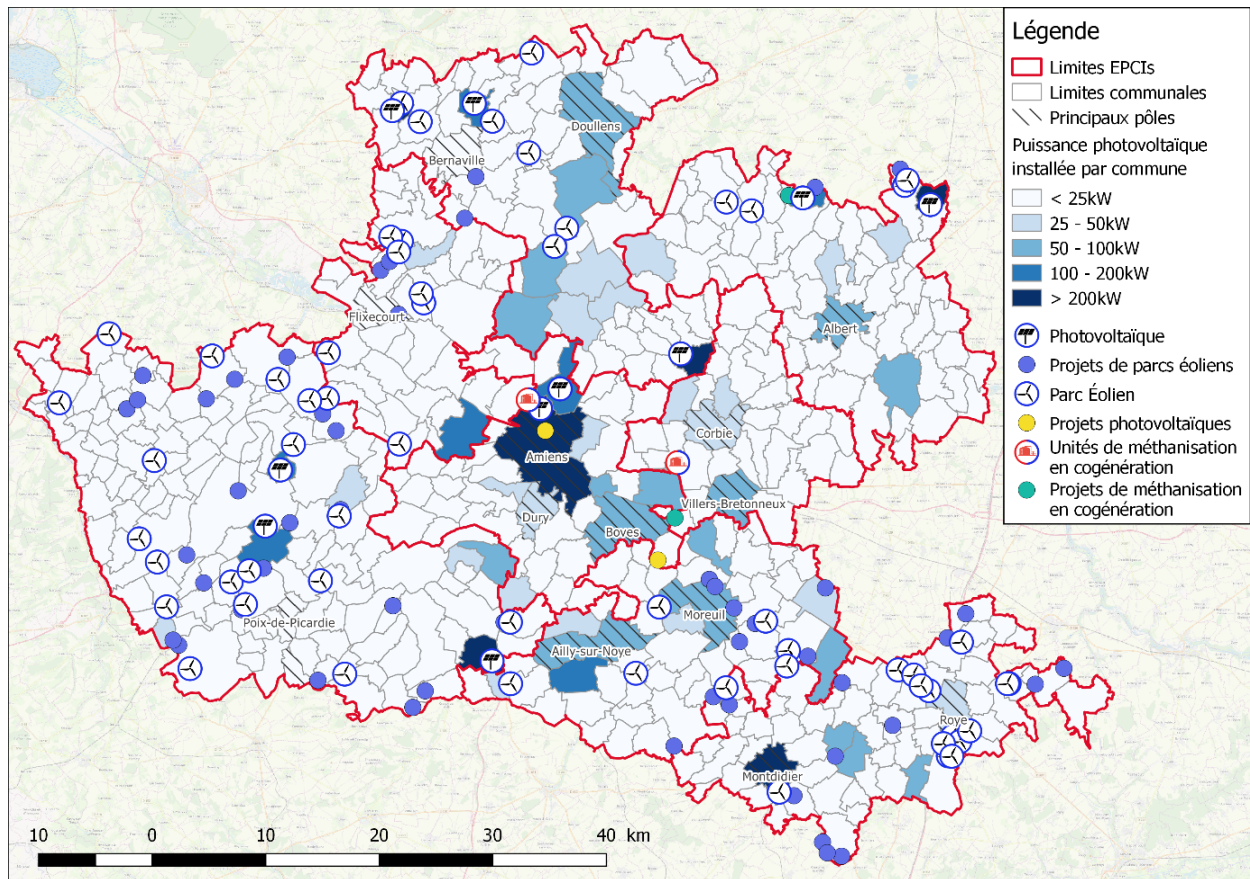


Figure 35 : Carte des productions électriques renouvelables sur le territoire.

Productions de chaleur renouvelable

La production de chaleur renouvelable sur le territoire prend des formes variées que nous détaillons ici. Le groupement a recensé la majorité des productions d'énergie renouvelable, soit par enquête, soit par modélisation, ce qui permet d'offrir une vision souffrant de peu d'incertitude quant au bilan énergétique du territoire.

De plus sur certains sujets, si le bilan ne saurait être exhaustif, des installations exemplaires ont pu être décrites.

Bois-énergie

Réseaux de chaleur

Installations existantes

Les chaufferies alimentant des réseaux de chaleur sur le territoire sont les suivantes :

- La chaufferie du quartier d'Étouvie alimente **36 GWh/an** de besoins via un réseau de chaleur. La production est basée sur une chaudière bois d'une puissance de 5 MW. Le réseau comme la chaudière sont propriétés de la SIP (Société Immobilière Picarde) et gérés par Cofely-Services.
- La chaufferie bois du réseau de chaleur de Montdidier avec **7 560 MWh/an** produit par la chaufferie bois



Projets

Plusieurs projets sont liés à la mise en œuvre du réseau de chaleur d'Amiens :

- la valorisation supplémentaire de chaleur au niveau de la chaufferie d'Etouvie à hauteur de **7,4 GWh/an**,
- l'installation d'une chaufferie biomasse au nord d'Amiens de puissance 8 MW avec une production attendue de l'ordre de **48,8 GWh/an**.

De plus, une chaufferie à Corbie de 1,7 MW est en projet dans le cadre d'une création d'un réseau de chaleur porté par le FDE80. Le productible estimé est de **12,6 GWh/an**.

Chaudières automatiques au bois

Installations existantes

Quelques petites installations ont vu le jour sur le territoire dont nous avons pu connaître les principales caractéristiques en recoupant les informations des organismes suivants : Nord Picardie Bois, le CERDD et l'association Energ'Ethic. Les puissances s'élèvent jusqu'à quelques dizaines de kW et l'approvisionnement est local lorsqu'il s'agit de plaquettes forestières.

Désignation de l'installation	Année de mise en service	Commune	Puissance (en kW)	Production estimée (en MWh)	Combustibles	Source de données
Chaufferie du centre hospitalier Philippe Pinel	2009	Dury	1 900	8640	2400 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
Lycée	2011	Cottenchy	900	3600	1000 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
ARGAN (industriel)	2010	Roye	720	2700	750 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
Menuiserie Salomon-Griffoin (industriel)	2005	Amiens	150	216	60 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
Commune d'Hangest-sur-Somme	2013	Hangest-sur-Somme	100	180	50 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
Lycée	2008	Amiens	55	126	30 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois
Lycée	2010	Amiens	60	86,4	24 tonnes de bois déchiquetés	Nord Picardie Bois

Tableau 4 : Installations bois-énergie de petite et moyenne capacité du territoire.

Projets

Un projet a été identifié sur le site d'Ajinomoto Eurolysine à Amiens, pour une production estimée à 324 GWh/an.

Production de chaleur par l'usage domestique du bois-énergie

L'usage du bois-énergie au sein de l'habitat individuel dans les cheminées et poêles représente des quantités d'énergie loin d'être négligeables à l'échelle du territoire. En effet, l'usage traditionnel du bois pour l'énergie est toujours la première source de chaleur renouvelable en France. Cet usage est décrit ici bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une production, dans le sens où l'on ne recense pas le bois-énergie selon le lieu où il a été coupé. Dans une logique énergétique, nous posons que le lieu de combustion du carburant bois est le lieu de transformation entre énergie primaire et énergie finale et donc le lieu que nous assignons pour notre inventaire.

L'évaluation des quantités de bois-énergie consommées par ce biais reste toujours difficile et incertaine, car elle doit reposer sur des modélisations à partir de la connaissance de l'habitat individuel. Une grande partie de l'approvisionnement se situe en effet dans un cadre non marchand qu'il est donc illusoire de quantifier finement. Notre modélisation repose donc sur la reconstitution du parc d'appareils de chauffage opéré dans la maquette PROSPER d'Énergies Demain, le logiciel reprenant l'ensemble des données du recensement et l'expertise métier d'Énergies Demain sur les consommations de ce secteur.

La modélisation nous donne une production de chaleur par le bois-énergie dans le secteur résidentiel sur le territoire de **496,7 GWh** par an. Cette énergie représente 22 % des besoins thermiques du secteur résidentiel, ce qui est donc loin d'être négligeable.

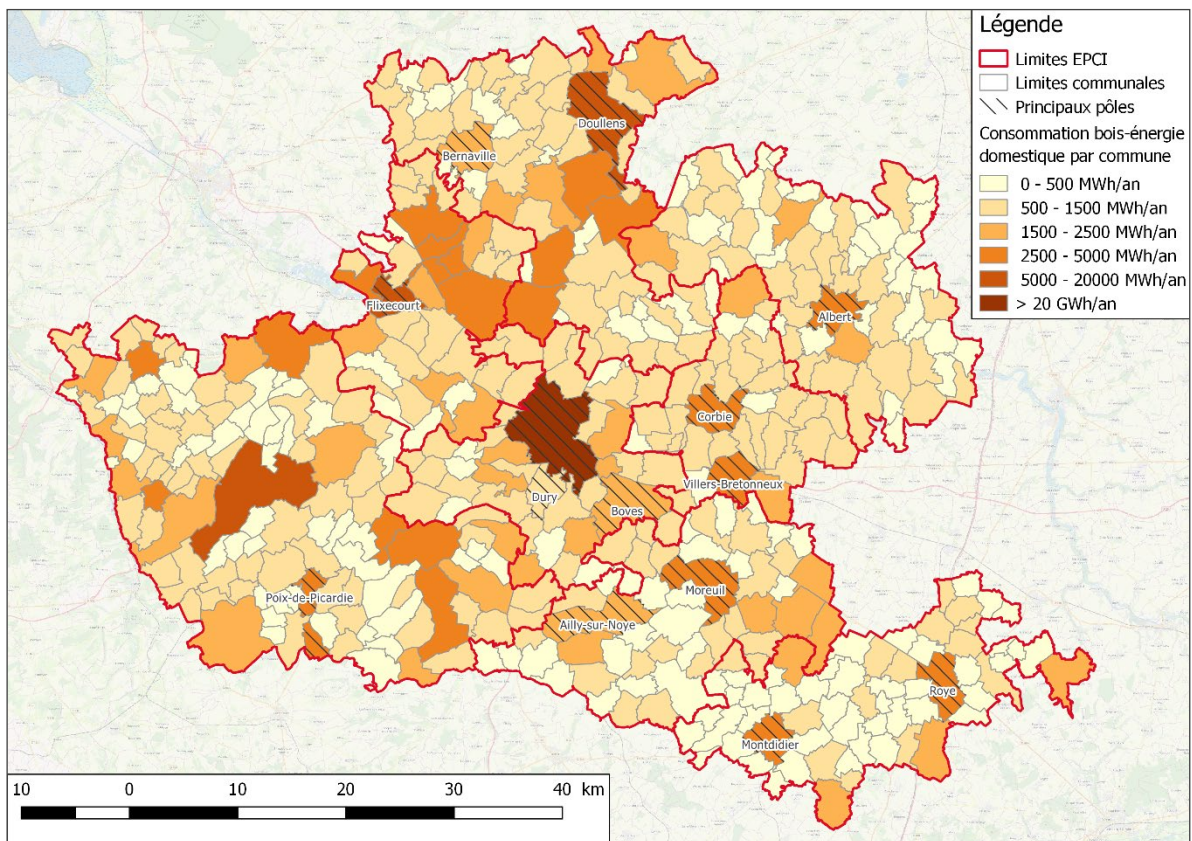


Figure 36 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel (Source : Modélisation PROSPER d'Énergies Demain)

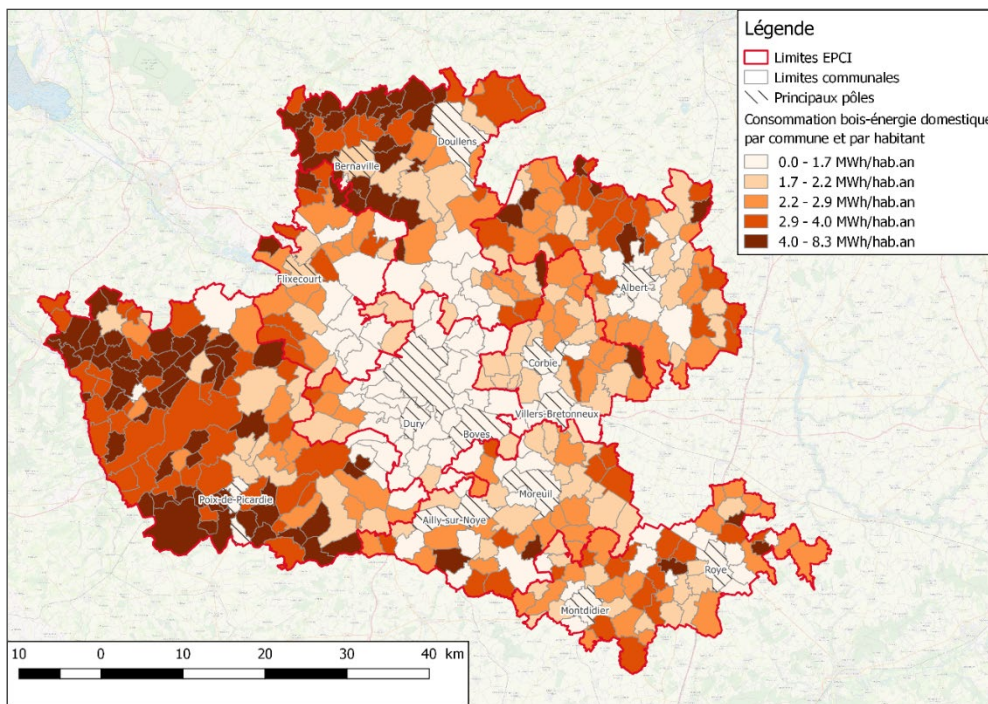


Figure 37 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l’habitat individuel ramené au nombre d’habitants (Source : Modélisation PROSPER d’Énergies Demain)

La carte ci-dessus présente la consommation de bois-énergie ramené au nombre d’habitants par commune dans l’habitat individuel. Si le pôle urbain d’Amiens présentait les consommations les plus importantes de bois-énergie, il est intéressant de constater que rapporté au nombre d’habitants, la consommation de bois-bûches est plus faible au niveau d’Amiens. Au contraire, le milieu rural présente des consommations plus importantes (jusqu’à 8 fois plus de consommation de bois-énergie par habitant), qui traduit une plus forte pénétration de ce mode de chauffage en milieu rural qu’urbain.

Synthèse cartographique

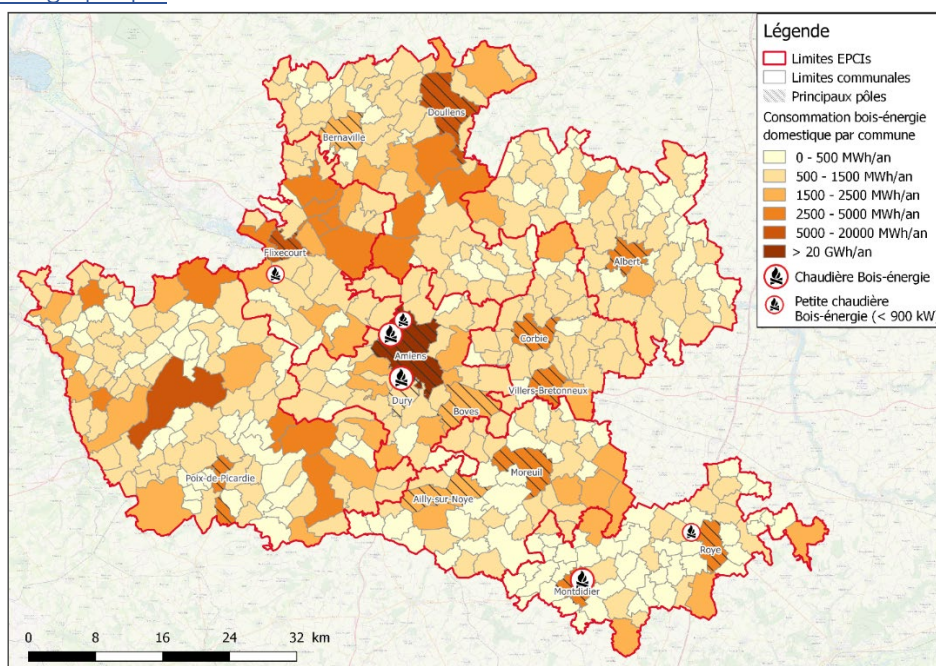


Figure 38 : Utilisation du bois-énergie sur le territoire.

Méthanisation

Deux installations de méthanisation en cogénération sont en fonctionnement sur le territoire :

- Le site IDEX de méthanisation des déchets à Amiens produit 13,2 GWh de chaleur et 18,6 d'électricité (ainsi que du gaz).
- L'installation de l'Usine Roquette à Vecquemont produit 12,0 GWh de chaleur.



Géothermie

Quelques installations géothermiques ont été recensées sur le territoire, grâce aux informations fournies par Estelle Dourlat de l'école d'ingénieur UniLaSalle de Beauvais, chargée de mission « animation géothermie » pour l'ex-Région Picardie (poste financé en partie par l'ADEME). La production totale de ces installations est de 2 964 MWh . Citons notamment :



- L'installation du centre de tri postal à Amiens, produisant 865 MWh/an de chaleur (estimé) ;
- L'installation du centre de formation pour apprentis à Boves, produisant 336 MWh/an de chaleur (estimé)
- L'installation Samara à La Chaussée-Tirancourt, produisant 287 MWh/an de chaleur (estimé)

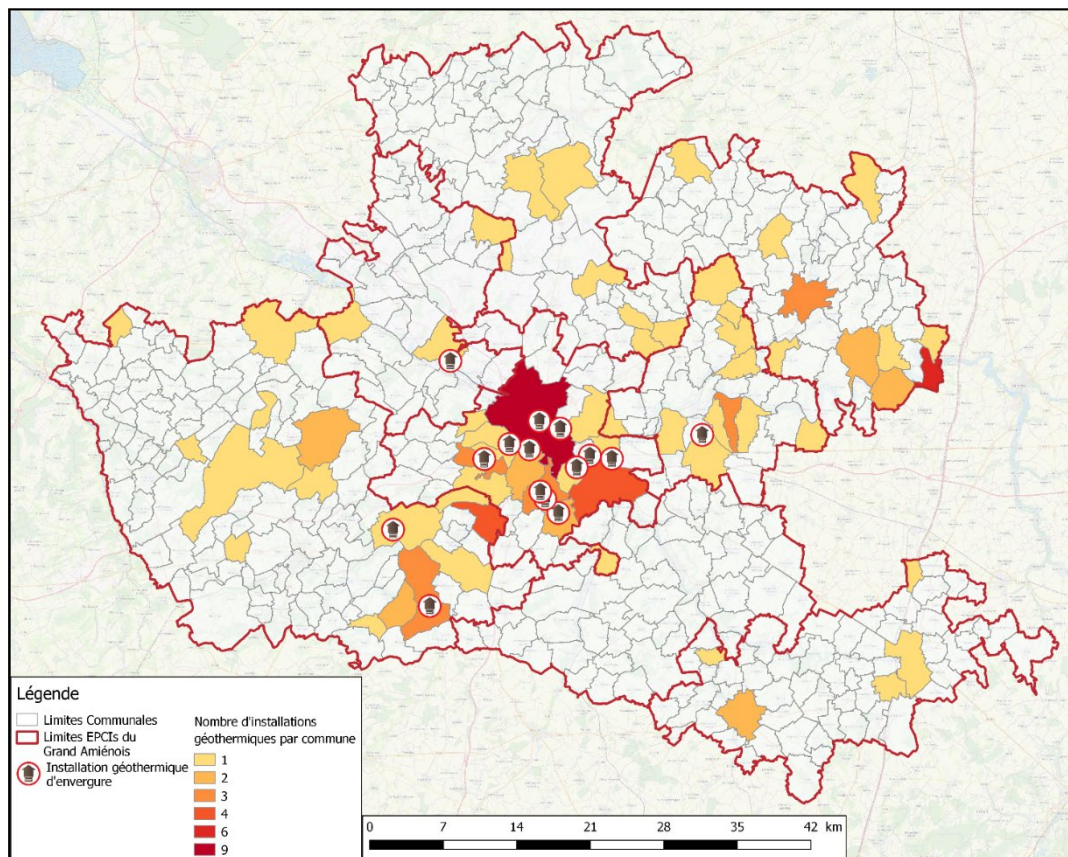


Figure 39 : installations géothermiques du territoire

Bilan de production de chaleur renouvelable sur le territoire

Le bilan de production de chaleur renouvelable sur le territoire s'établit à environ 583 938 MWh pour l'année 2015.






		Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel		496 709
Bois-énergie réseau de chaleur		43 560
Bois-énergie collectif		15 548
Méthanisation cogénération		25 157
Géothermie		2 964
TOTAL		583 938

Tableau 5 : Bilan des productions de chaleur renouvelable sur le territoire

Synthèse cartographique

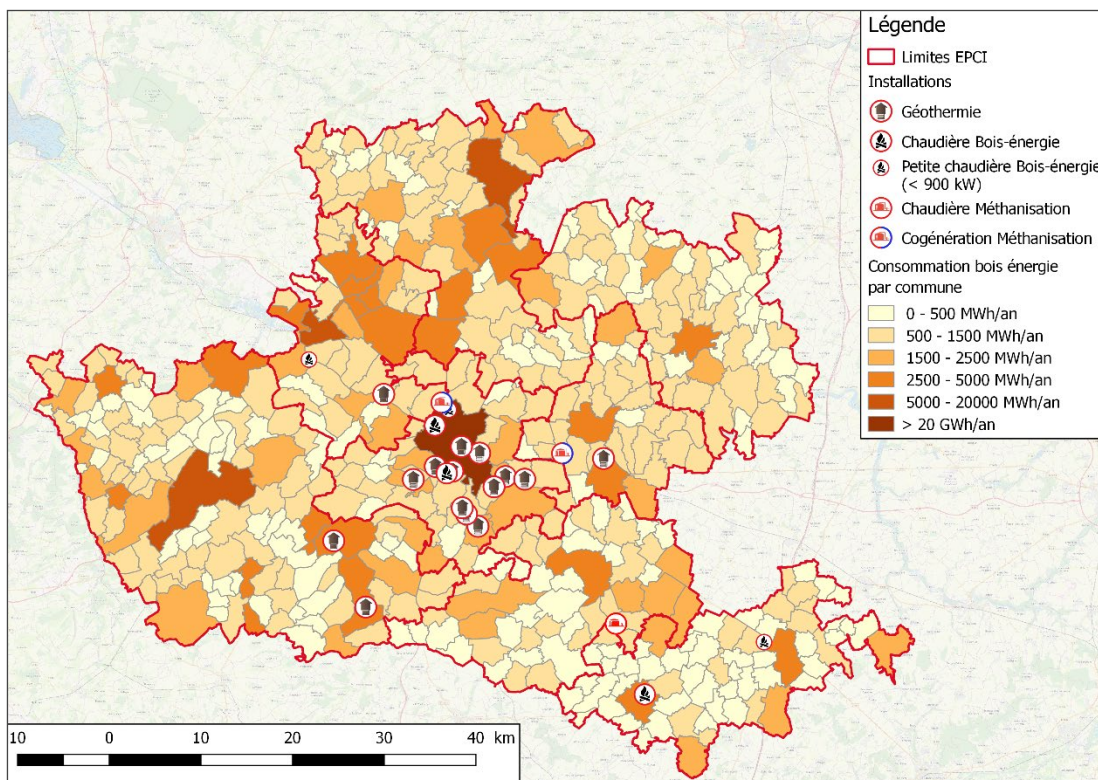


Figure 40 : Carte des productions de chaleur renouvelable sur le territoire.

Situation énergétique du territoire

La production totale du territoire est de l'ordre de **2 285,5 GWh/an**, soit **20,2 %** des consommations évaluées dans PROSPER. Avec environ un quart d'autonomie énergétique, le Pôle Métropolitain se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale (15,7 % en 2016, ministère du développement durable) et régionale (4,2 % en 2013, CERDD).

	Électricité (MWh)	Chaleur (MWh)	Gaz (MWh)
Éolien	1 660 838		
Photovoltaïque	6 916		
Méthanisation	24 942	25 157	8 888
Bois-énergie individuel		496 709	
Bois-énergie réseau de chaleur		43 560	
Bois-énergie collectif		15 548	
Géothermie		2 964	
TOTAL			2 285 522

Tableau 6 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire

La production renouvelable est dominée par l'énergie éolienne pour la production d'électricité et par le bois-énergie pour la production de chaleur. En ce qui concerne le vecteur électricité, le territoire couvre d'ores et déjà 75 % de sa consommation locale ce qui le place en bonne voie pour être « territoire à électricité positive » dans l'avenir.

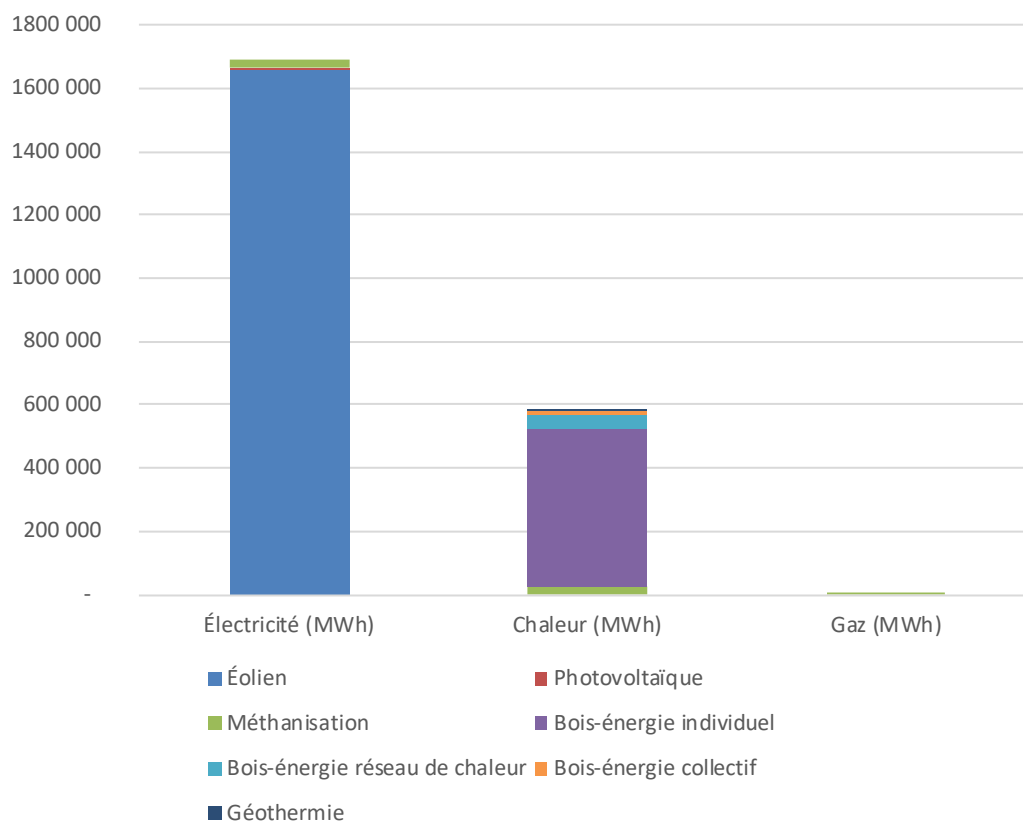


Figure 41 : Répartition des productions d'énergie renouvelable

Les réseaux énergétiques du territoire

Le réseau de distribution d'électricité du territoire

Infrastructure clé de la transition énergétique, le réseau électrique est appelé à être profondément modifié. Le réseau électrique français a été conçu et construit pour transporter l'énergie sur de longues distances, depuis de grandes centrales de production vers les centres de consommation. La multiplication des moyens de productions décentralisés, les nouveaux usages de l'électricité et l'irruption des nouvelles technologies changent ce paradigme. La construction d'un schéma directeur des énergies ne saurait donc se passer d'une étude attentive de l'état des lieux du réseau électrique et des opportunités et contraintes qu'il présente.



**FEDERATION
DEPARTEMENTALE
D'ENERGIE**
de la
Somme

462 communes du Pole Métropolitain adhèrent à la **Fédération Départementale d'Électricité de la Somme (FDE 80)** et lui ont transféré leur compétence d'autorité organisatrice. Le FDE 80 exerce les fonctions d'Autorité Organisatrice de Distribution de l'Électricité (AODE) sur le

territoire. Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, Enedis s'est vu confier l'exploitation du réseau de distribution d'électricité.

Les analyses qui suivent concernant le réseau de distribution d'électricité ont été mises en œuvre grâce à un partenariat établi avec ce syndicat.

Fonctionnement et gestion du réseau électrique

Le réseau électrique français peut schématiquement être découpé en deux parties :

- Le réseau de transport (et de répartition), assurant le transport de l'électricité sur de grandes distances depuis les moyens de production électrique jusqu'aux abords des centres de consommation. Ce réseau fonctionne à très haute tension (de 63 kV à 400 kV). Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est le propriétaire et le gestionnaire du réseau de transport. Le Poste Source est l'interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution.
- Le réseau de distribution, assurant l'acheminement de l'électricité sur les derniers kilomètres. Le réseau de distribution est la propriété des collectivités locales qui peuvent concéder sa gestion à un concessionnaire (Délégation de Service Public) ou en assurer la gestion via une Régie.

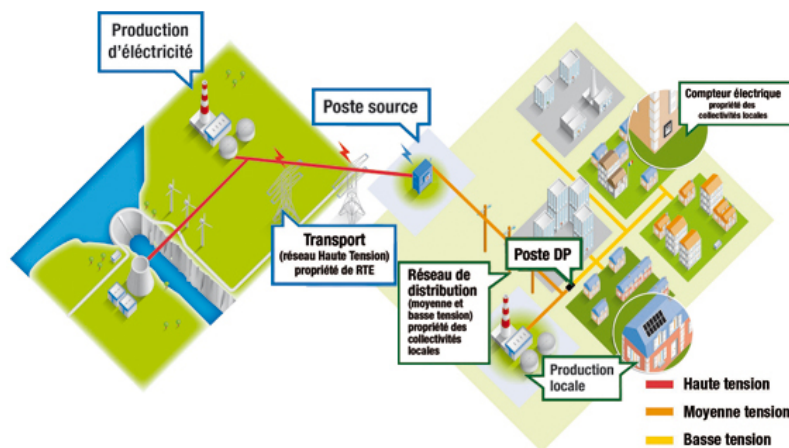


Figure 42 : Schéma de principe du réseau électrique - Source SIPPAREC

À l'échelle du territoire, il est pertinent de s'intéresser au réseau Haute Tension A (HTA, entre 15 kV et 21 kV) et au réseau Basse Tension (BT, à 220/400V).

Les données relatives au réseau de distribution d'électricité n'ont pas encore été transmises par les gestionnaires du réseau de distribution. Les analyses pertinentes seront menées une fois que les données seront recueillies. Les éléments présentés ci-dessous ont été réalisés grâce à des données publiques.

Alimentation électrique du territoire

Seize postes sources sont situés sur le territoire. Des postes sources situés en dehors du territoire peuvent également l'alimenter.

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il indique, pour chaque poste source, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma était établi en lien avec le SRCAE Picardie, il est validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

Le S3REnR de l'ex-région Picardie a été validé le 20 décembre 2012 par le préfet de région. Les données de disponibilité de chacun des postes sources sont disponibles en ligne³. Elles présentent cependant une incertitude quant à leur mise à jour. En cas d'étude au niveau du projet, il conviendra de sonder le transporteur RTE pour qu'il valide le niveau exact de ces disponibilités.

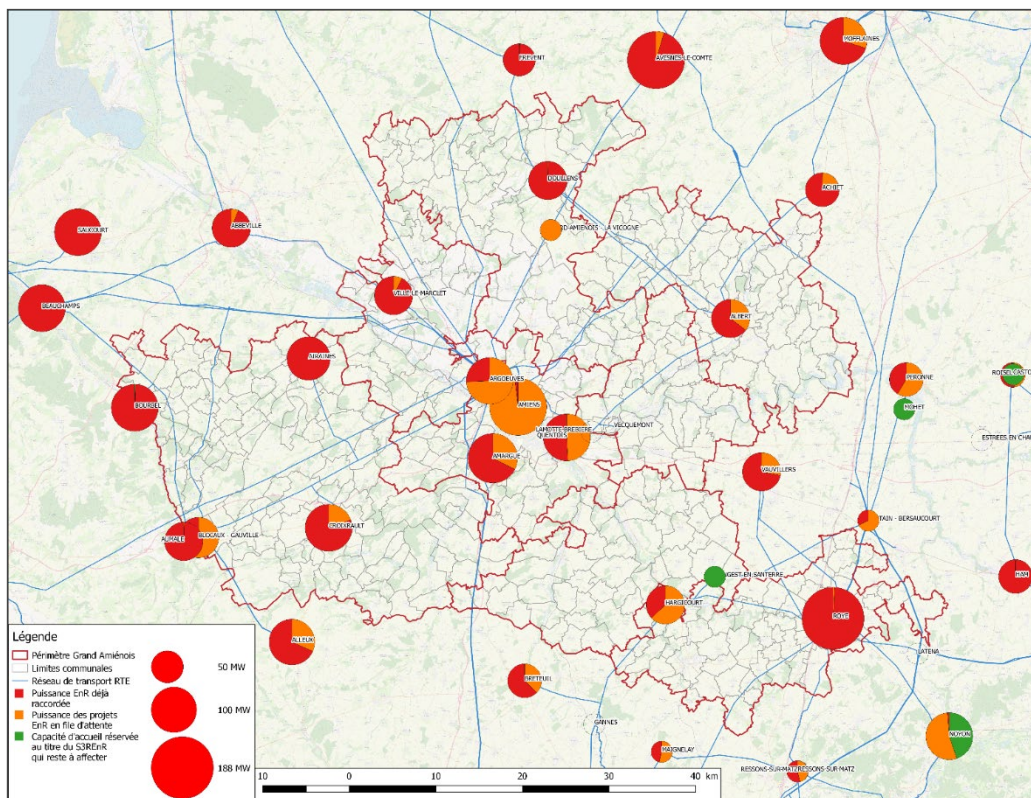


Figure 43 : Capacité des postes sources réservées pour les énergies renouvelables, selon le S3REnR de l'ex-région Picardie, adopté fin 2012

Le S3REnR de la région Hauts-de-France a été adopté en mars 2019. Les chiffres complets du nouveau S3REnR ont été publiés : la totalité des projets mentionné permettrait de dégager plus de 700 MW sur le territoire⁴. Les deux principaux projets sont ceux sur le nouveau poste source à proximité de Croixrault (puissance disponible de 80 MW) et de Gauville (augmentation de la puissance disponible de 80 MW).

Le mode d'élaboration du S3REnR appelle à la prudence quant à sa lecture. Les puissances présentées par poste source correspondent à un processus d'affectation de gisement d'énergie renouvelable identifié au poste source le plus proche. Les gestionnaires de réseau doivent donc être interrogés systématiquement pour vérifier les capacités réservées.

³ <http://capareseau.fr/> Consultation des S3REnR

⁴ [Dossier technique du S3REnR Hauts-de-France.](#)

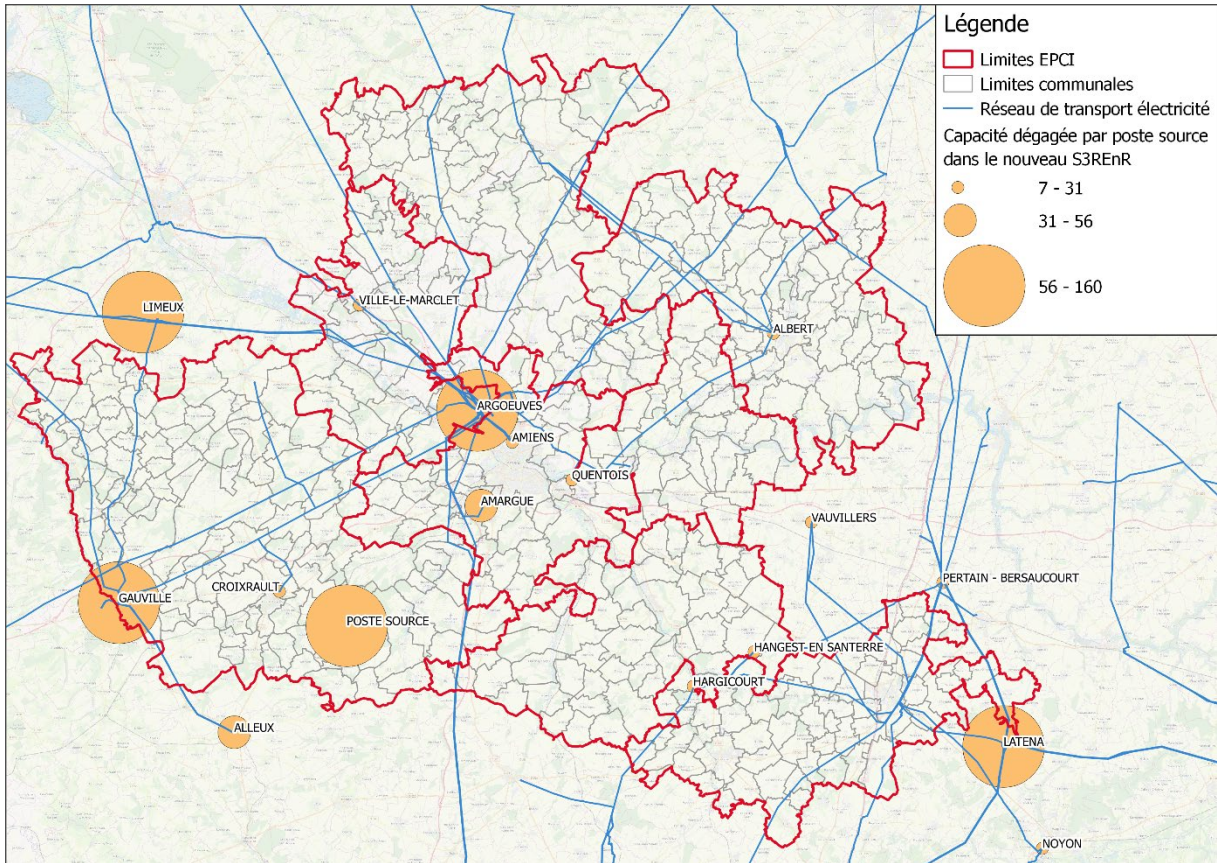


Figure 44 : Capacité des postes sources dégagées pour les énergies renouvelables, selon le nouveau S3RenR

Le réseau de distribution de gaz du territoire

Parmi les 471 communes du territoire :

- 22 sont desservies en propane,
- 83 communes sont desservies par le réseau de distribution de gaz naturel, géré par GRDF
- 10 communes sont desservies par le réseau de distribution de gaz naturel, géré par la SICAE de la Somme et du Cambrasis

Le territoire est traversé par le réseau de transport national, notamment par l'artère issue du terminal méthanier de Dunkerque qui alimente en gaz naturel importé le réseau gazier français.

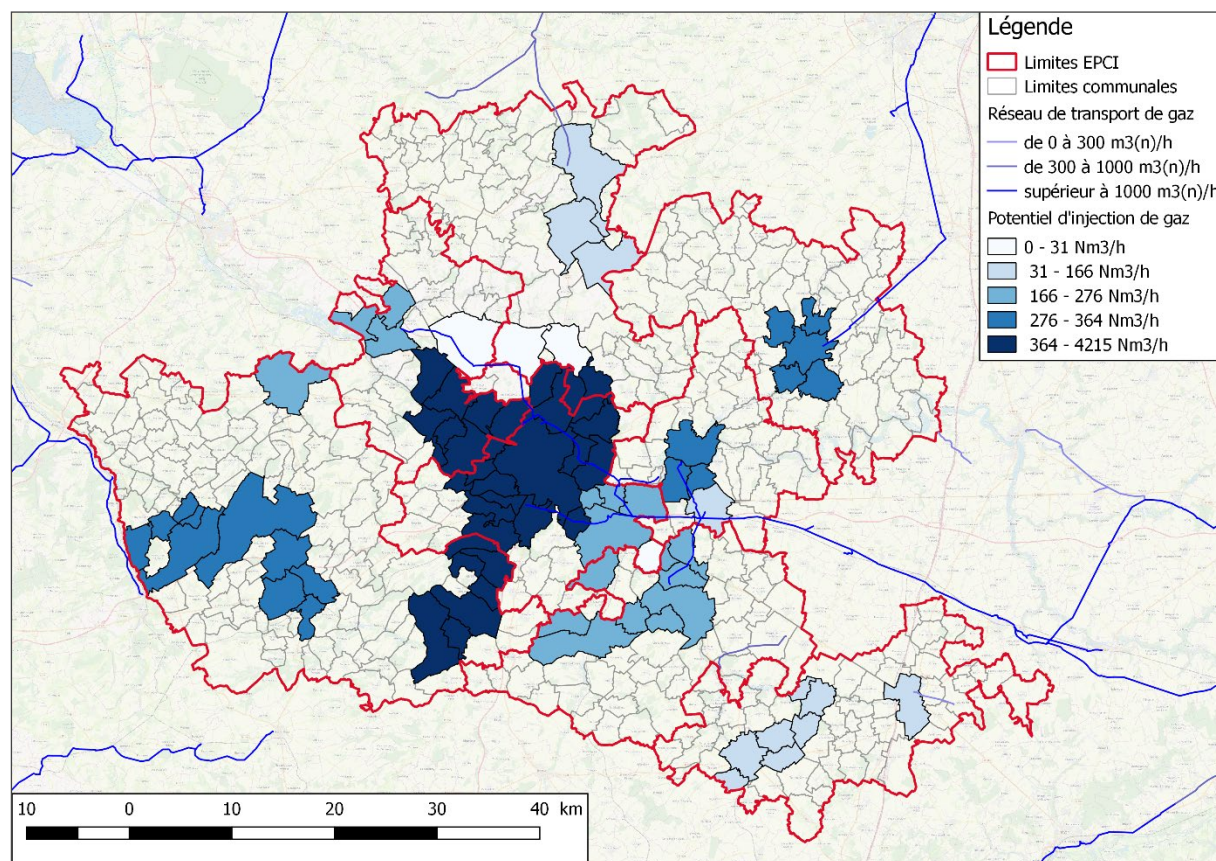


Figure 45 : Potentiel d'injection en biogaz, en considérant un apport de 3% sur la consommation annuelle par poche.

Les débits correspondent au débit d'injection de biométhane qui pourrait être accepté par le réseau local toute l'année sauf pendant 100 heures consécutives ou non. Ils sont indiqués à titre indicatif et doivent être complétés par des études de faisabilité.

Le réseau de chaleur d'Étouvie

Le territoire est doté d'un réseau de chaleur privé possédé par la SIP – Société Immobilière Picarde. Le réseau alimente les immeubles du quartier d'Étouvie, au nord-est de la commune d'Amiens, propriétés du bailleur social. La SIP a délégué à Cofely Services la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation pour une durée de 16 ans d'une chaufferie bois alimentant le réseau.



Figure 46 : Chaufferie du réseau de chaleur d'Etouvie (source : bioenergie-promotion.fr)

Les chiffres clés caractérisant ce réseau sont (Source : annuaire des réseaux de chaleur 2016-2017) :

- Longueur du réseau : 5 km
- 2 146 équivalents-logements desservis
- Livraisons totales : 33 449 MWh

Le réseau de chaleur d'Amiens

Alors que deux réseaux de chaleur alimentaient certaines zones du nord et du sud du territoire, un grand réseau de chaleur nord-sud va être mis en place sur Amiens. Ce réseau va alimenter un nombre beaucoup plus important de bâtiments et accroître de manière substantielle la livraison d'énergies renouvelables sur le territoire.

Le projet de réseau de chaleur d'Amiens prévoit plusieurs installations de production de chaleur renouvelable :

- Une **pompe à chaleur sur eaux usées** de 15 MWh_{th} en sortie de la STEP d'Ambonne
- Une chaufferie **biomasse** de 8 MW, initialement prévue au Sud, mais déplacée au Nord dans la seconde version du projet (emplacement précis non connu)
- Une utilisation de la chaleur résiduelle de la chaufferie **biomasse** d'Etouvie
- Un échangeur de 2 MW pour récupérer la chaleur issue du gaz de l'usine de **méthanisation**

En parallèle, deux autres petits réseaux sont prévus :

- ZAC Intercampus : **géothermie**
- ZAC Gare La Vallée : **géothermie** avec PAC sur nappe de faible profondeur

La carte ci-après présente la position de ces projets sur le territoire.

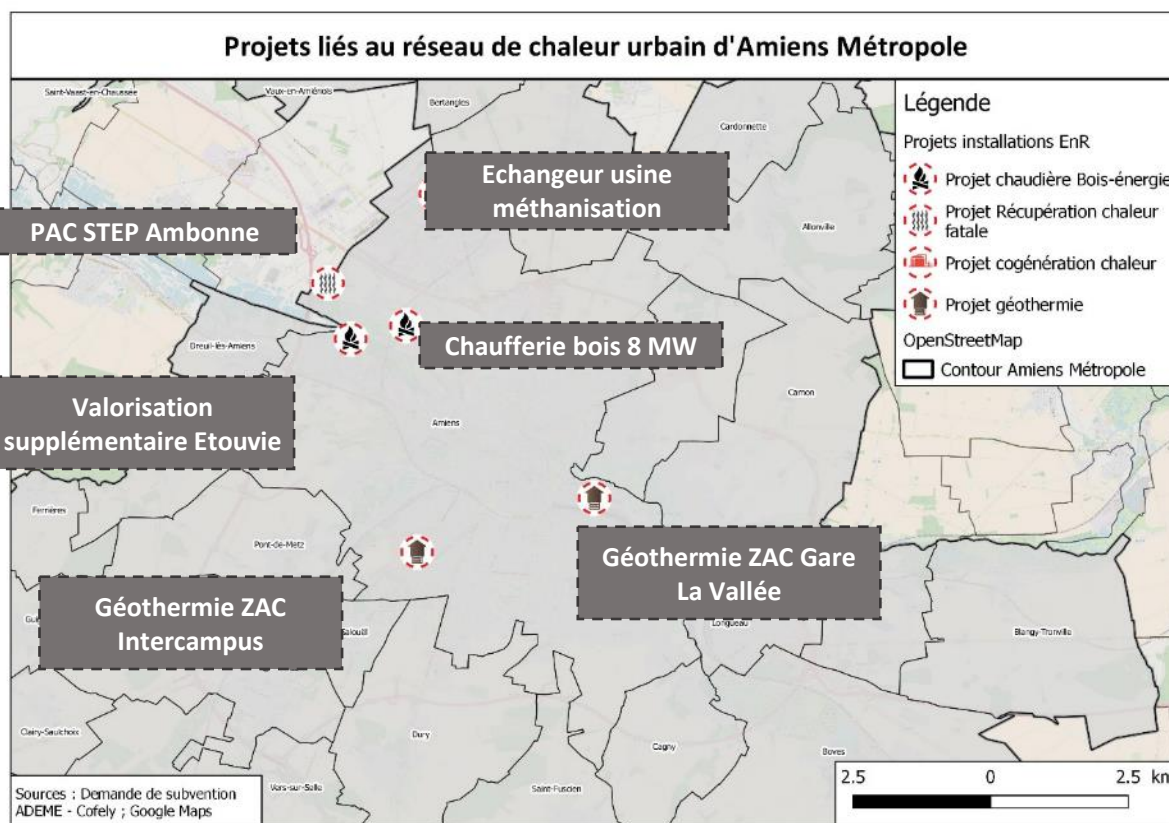


Figure 48 : Carte des moyens de production en projet pour le réseau de chaleur d'Amiens

Réseau de chaleur de Montdidier

Montdidier est dotée d'une Régie créée en 1925 et chargée de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité haute et basse tension de l'ensemble de la ville. Cette responsabilité s'est élargie à la production d'énergie avec un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois : au travers d'un réseau de chaleur souterrain de 2 km, elle alimente le collège, le lycée, un gymnase, une école primaire, et l'hôpital.

La régie a délégué à Dalkia la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau et de la chaufferie bois alimentant le réseau.

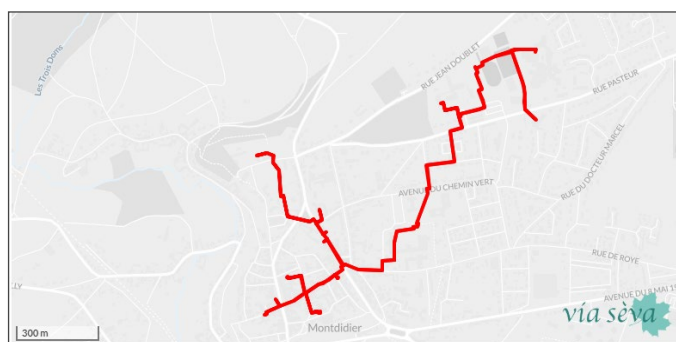


Figure 49 : Tracé du réseau de chaleur de Montdidier (Via Séva)

Les chiffres clés caractérisant ce réseau sont (Source : annuaire des réseaux de chaleur 2016-2017) :

- Longueur du réseau : 2 km
- 687 équivalents-logements desservis
- Livraisons totales : 8 052 MWh

Annexes

Illustrations du rapport

Figure 1 : Objectifs de développement des EnR en 2030 pour la région Hauts-de-France (SRADDET, 4 juin 2018)	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Compétence GRD électricité sur le territoire du Pole Grand Amiénois	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Pole Grand Amiénois	Erreur ! Signet non défini.
Figure 4 : Desserte gazière du territoire	Erreur ! Signet non défini.
Figure 5 : Organisation de la distribution de gaz sur le territoire du Pole métropolitain	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6 : Schéma de création du nouveau réseau de chaleur sur le territoire (janvier 2018).	Erreur ! Signet non défini.
Figure 7 : Organisation de la SEMOP d'Amiens.	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8 : Chaufferie bois de Montdidier	Erreur ! Signet non défini.
Figure 9 : Tracé du réseau de chaleur de Montdidier (Via Séva)	Erreur ! Signet non défini.
Figure 10 : Mix énergétique tous secteurs confondus	7
Figure 11 : Répartition de la facture énergétique en millions d'euros par secteur et par énergie pour les principaux postes de consommation	8
Figure 12 : Répartition des consommations énergétiques par secteur	8
Figure 13 : Consommations et mix énergétiques par secteur	9
Figure 14 : Mix énergétiques du secteur résidentiel de Baie de Somme 3 Vallées et du département de la Somme	10
Figure 15 : Nombre de logements ayant l'électricité pour mode de chauffage principal	10
Figure 16 : Part de logements chauffés au bois	11
Figure 17 : Nombre de logements chauffés au gaz de ville	11
Figure 18 : Répartition de la consommation moyenne des logements par commune en kWhEF/m ² .an parmi les résidences principales	12
Figure 19 : Part de logements avec une étiquette E, F ou G par commune	12
Figure 20 : Part de logements construits avant 1970	13
Figure 21 : Répartition des périodes de construction des logements principaux	13
Figure 22 : Répartition des étiquettes énergétiques des logements principaux	14
Figure 23 : Répartition des déplacements (en nombre de déplacements), du kilométrage (en millions de km/an), et des consommations (en GWhEF/an) liés à la mobilité quotidienne par mode de déplacement	15
Figure 24 : Consommation moyenne par habitant liée à la mobilité quotidienne par commune	15
Figure 25 : Mix énergétique du secteur de l'industrie	16
Figure 26 : Carte des consommations électriques des industries du territoire par commune	17
Figure 27 : Carte des consommations de gaz des industries du territoire par commune	18
Figure 28 : Consommation de produits pétroliers et de chaleur renouvelable des industries du territoire	19
Figure 29 : Consommations et mix énergétiques par catégorie (communal, départemental, etc.) et branche du secteur tertiaire	20
Figure 30 : Répartition des flux de fret en fonction du type de marchandises transportées	21
Figure 31 : Répartition des besoins en flux routiers de marchandises par commune en millions de t.km/an	22
Figure 32 : Répartition des consommations du fret par mode de transport et échelle de flux	22
Figure 33 : Répartition des consommations par type de production agricole (culture/élevage) et énergie	23

Figure 34 : La précarité énergétique par commune exprimée en part de ménages à TEE (mobilité + logement) supérieur à 15% de leurs revenus disponibles.....	24
Figure 35 : Année de construction des ménages à TEE>15%	25
Figure 36 : Statut des ménages dont le TEE est supérieur à 15%.....	25
Figure 37 : Entreprise DS Smith Packaging	27
Figure 38 : Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat. Source SOES (Au 31 décembre 2016) et registre national des installations EnR (au 31 Octobre 2017).....	28
Figure 39 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Béhencourt (Source : Googlemap)	29
Figure 40 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque d'Irles (Source : Googlemap).....	29
Figure 41 : Photo aérienne de la principale installation photovoltaïque de Bosquel (Source : Googlemap)	30
Figure 42 : Carte des installations photovoltaïque et de la puissance photovoltaïque par commune du territoire	30
Figure 43 : Mâts éoliens sur le territoire du Pole Métropolitain. Source DREAL, mis à jour par Energie Team	31
Figure 44 : Carte des productions électriques renouvelables sur le territoire.	33
Figure 45 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel (Source : Modélisation PROSPER d'Énergies Demain)	35
Figure 46 : Carte de la production de chaleur par le bois-énergie dans l'habitat individuel ramené au nombre d'habitants (Source : Modélisation PROSPER d'Énergies Demain).....	36
Figure 47 : Utilisation du bois-énergie sur le territoire.....	36
Figure 48 : installations géothermiques du territoire.....	37
Figure 49 : Carte des productions de chaleur renouvelable sur le territoire.	38
Figure 50 : Répartition des productions d'énergie renouvelable	39
Figure 51 : Schéma de principe du réseau électrique - Source SIPPAREC.....	40
Figure 52 : Capacité des postes sources réservées pour les énergies renouvelables, selon le S3REnR de l'ex-région Picardie, adopté fin 2012.....	41
Figure 53 : Capacité des postes sources dégagées pour les énergies renouvelables, selon le nouveau S3REnR	42
Figure 54 : Potentiel d'injection en biogaz, en considérant un apport de 3% sur la consommation annuelle par poche.....	43
Figure 55 : Chaufferie du réseau de chaleur d'Etouvie (source : bioenergie-promotion.fr)	44
Figure 56 : Carte des sites de production de chaleur prévus et des abonnés prévus pour le futur réseau de chaleur d'Amiens.	45
Figure 57 : Carte des moyens de production en projet pour le réseau de chaleur d'Amiens	46
Figure 58 : Tracé du réseau de chaleur de Montdidier (Via Séva).....	46

Tableaux du rapport

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant	
Tableau 2 : Émissions de polluants atmosphériques dans BS3V en tonnes/an	
Tableau 3 : Émissions de GES par secteur et correspondance par habitant	
Tableau 4 : Émissions de GES par secteur et correspondance par habitant	
Tableau 5 : Installations photovoltaïques remarquables	29
Tableau 6 : Bilan des productions d'énergies renouvelables électriques sur le territoire	32
Tableau 7 : Installations bois-énergie de petite et moyenne capacité du territoire.	34
Tableau 8 : Bilan des productions de chaleur renouvelable sur le territoire	38
Tableau 9 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire	39

Etude de planification Energétique

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole	63
Communauté de communes Avre Luce Noye	
Communauté de communes du Grand Roye	
Communauté de communes Nièvre et Somme	
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	
Communauté de communes Somme Sud-Ouest	
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	
Communauté de communes du Val de Somme	

Mobilité

Comme vous trouverez ci-dessous les principaux éléments demandés pour le CRTE ;

- Nombre de kilomètre de pistes cyclables :
 - aménagements d'Amiens Métropole
 - pistes cyclables unidirectionnelles sur trottoir à Albert (rue Charles Lomont) 270m x2
 - piste cyclable entre Albert et Méaulte (2,5 km) [Source SD cyclable + Google pour calcul distances]
 - pas d'autres à notre connaissance

	Amiens Métropole	Albert-Méaulte	Total
Piste cyclable unidirectionnelle (1 sens)	25,20 km	0,54 km	25,74 km
Piste cyclable bidirectionnelle (2 sens)	2,35 km	2,5 km	4,85 km

- Parkings à vélos sécurisés : à voir ce qui est entendu par parking sécurisé (abri fermé type consigne ou libre d'accès type abri couvert/arceaux ?) y'a t-il une précision ?
 - Amiens :
- ✓ Consignes en gare d'Amiens : 180 places sécurisées (dont 39 pour VAE)
 - ✓ Parking en ouvrage Gare la vallée : arceaux dans un local clos mais non sécurisé
 - ✓ Parking en ouvrage Jacobins : arceaux en libre-service + un ancien local OPAC grillagé
 - Ailly-sur-Somme, Picquigny, Villers-Bretonneux : haltes TER avec abris vélos individualisés (source : <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/gares/ter-intermodalite/combinez-vos-deplacements/train-et-velo>)
 - Pas d'infos sur autres territoires

- Pôles multimodaux.

Il y a ceux référencés dans la base régionale des PEM faite pour le SRADDET :

- Gare d'Amiens : PEM régional
 - Gare de Longueau : PEM de rabattement vers les métropoles
 - Gare d'Albert puisque des correspondances sont possibles entre Trans'80 et TER et qu'il existe un parking de rabattement aménagé + taxis + abris vélos individualisés.
 - Gare Saint-Roch : intermodalité bus, vélo, VP
 - éventuellement les haltes TER avec parking VP de plus de 15 places, avec marquage au sol, en bon état (source Région Picardie - 2016) : Ailly-sur-Somme, Picquigny, Corbie, Villers-Bretonneux, Montdidier, Ailly-sur-Noye, Poix-de-Picardie
 - dont équipées de haltes TER avec abris vélos individualisés (source : <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/gares/ter-intermodalite/combinez-vos-deplacements/train-et-velo>) : Ailly-sur-Somme, Picquigny, Villers-Bretonneux
 - les 4 P+R du BHNS : Licorne, Promenade, IUT, Centre commercial Glisy
 - les 6 pôles d'échanges sur le réseau Ametis (en dehors de Gare du Nord et gare Saint-Roch déjà cité) : CHU, Citadelle, Libération, Macu, Nord, Vogel, Nicole Fontaine
- Pas de ZFE
 - Pas de voie réservée au covoiturage
 - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités : aucune info – il faudrait questionner les DGS
 - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé au 1^{er} janvier 2020 (Sources : SDES, RSVERO ; Données provisoires)

Nom EPCI	Part de véhicules électriques et hydrogène	Part de véhicules hybrides rechargeables
CA Amiens Métropole	0,28%	31%
CC Somme Sud-Ouest	0,22%	13%
CC du Territoire Nord Picardie	0,10%	14%
CC Nièvre et Somme	0,16%	16%
CC du Pays du Coquelicot	0,16%	15%
CC du Val de Somme	0,17%	17%
CC du Grand Roye	0,20%	14%
CC Avre Luce Noye	0,26%	15%
Total Grand Amiénois	0,23%	22%

- Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public 24h/24 (source : <https://fr.chargepoint.com/map>) :

Etat	Nb bornes	Nb places de stationnement
Hors service au 4/02/2021	19	35
En service	103	189
Total général	122	224

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés ;

Existence de pôle(s) multimodal (aux);

Existence de zone(s) à faible émissions;

Existence de voies réservées au covoiturage ;

Automobile :

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé;

Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public ;

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs ;

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité.

Énergie et climat (attente données CITERGIE Marie)

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) ;

Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) ;

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) ;

Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) ;

Rénovation énergétique

- o Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises ;
- o Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE ;
- o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée ;
 - o Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire État des systèmes de chauffage
- o Nombre estimé de chaudières à fioul
 - o Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)
 - o Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)
 - o Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...
- o

Traitement des déchets/ Economie circulaire (attente données EPCI)

Tonnage de déchets produits par le territoire
État des équipements de tri au regard des normes

Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs

Taux de tri sélectif par filière

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial; Nombre d'exploitations agricoles;

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP;

Surface agricole utile du territoire

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

Actions en matière de biodiversité

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique);

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés ;

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ; Surfaces de haies ;

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité ;

Label« Territoires engagés pour la nature »(OUI/NON/encours); Label« terre saine » (OUI/NON).

Lutte contre l'artificialisation des sols État d'avancement du PLUI; (attente données AMEVA)

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme;

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières ;

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) ;
Surfaces désartificialisées ;

Eau et assainissement (attente données EPCI + Agence de l'Eau)

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON);

Taux de fuite des réseaux du territoire ;

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions ;

Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).

Annexe : Accord de partenariat Etat-AdCF pour la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi

Un accord de partenariat a été conclu le 28 mai 2021 entre l'Etat et l'AdCF – Intercommunalités de France pour la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le cadre du plan « #1jeune, 1 solution ».

L'objet de ce partenariat est d'encourager la signature d'accords locaux entre les préfets de département et les présidents d'intercommunalités, dans une logique de mobilisation du bloc communal au profit de l'emploi des jeunes.

Concrètement les intercommunalités peuvent notamment :

- recruter des jeunes en leur sein, notamment grâce aux contrats aidés (PEC : parcours emplois compétences) dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'Etat maintenant améliorée ;
- promouvoir, auprès des réseaux d'entreprises qu'elles animent, les solutions du plan #1 jeune 1 solution ;
- contribuer, en lien avec Pôle emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés des missions locales qu'elles financent ;
- favoriser le développement des capacités d'accueil des Missions locales dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux ;
- favoriser les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE), par leur stratégie de commande publique et leur implication dans les structures de l'IAE.

L'emploi et l'insertion des jeunes sont des thématiques majeures pour le territoire du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Elles sont au cœur de plusieurs axes stratégiques inscrits dans le CRTE, s'agissant notamment de la relance économique et du renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Certaines actions sont déjà engagées par les communes et EPCI du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ; il s'agit notamment, à travers cet accord de partenariat, de les accélérer et les amplifier.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accord de partenariat Etat-AdCF pour la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi

entre,

Le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (MTEI),

Représenté par Elisabeth BORNE, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion

d'une part.

et,

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF),

Créée en 1989, l'AdCF – Intercommunalités de France est une association dont les missions sont de porter la voix des élus intercommunaux dans le débat public et auprès des institutions nationales, de promouvoir la coopération intercommunale, d'apporter un appui juridique et technique aux intercommunalités ainsi que réaliser et diffuser des études sur le fait intercommunal.

L'AdCF – Intercommunalités de France fédère près de 1000 intercommunalités et assure leur relai auprès des pouvoirs publics nationaux (Gouvernement, Parlement, agences nationales...).

Elle contribue aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Représentée par Sébastien MARTIN, président de l'AdCF, président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon

d'autre part,

PREAMBULE

Le Premier ministre Jean CASTEX et Sébastien MARTIN, président de l'AdCF, ont signé à Matignon, le 22 mars 2021, un accord de partenariat entre le gouvernement et l'AdCF - Intercommunalité de France dans le cadre de la relance et de la préparation des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Cet accord identifie des priorités de relance partagées, des défis territoriaux à relever et des éléments de méthode à prendre en compte pour réussir la nouvelle contractualisation. Les CRTE ont vocation à regrouper les engagements de l'Etat en faveur des projets de territoire portés au niveau d'intercommunalités ou de groupement d'intercommunalités pour les six prochaines années.

Le présent accord de partenariat s'inscrit dans le prolongement de cette démarche **avec deux objectifs principaux** :

1/ **Dès 2021**, dans une logique de réponse opérationnelle immédiate aux conséquences pour l'emploi de l'état d'urgence sanitaire, **d'encourager et de promouvoir les actions concrètes des intercommunalités en faveur de l'emploi, notamment des jeunes dans le cadre du plan « #1jeune, 1solution ».**

Le Plan « #1jeune, 1solution » (<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>)

Le Gouvernement s'est mobilisé dès juillet 2020 en faveur de l'ensemble des jeunes, en instituant le plan « #1jeune, 1solution ». Et les résultats sont probants :

- 1,5 million de jeunes ont été embauchés entre août 2020 et mars 2021 grâce à cette mobilisation et aux aides exceptionnelles de l'Etat, avec près d'un million d'aides demandées ;
- sur cette période, le taux d'emploi des jeunes se redresse pour atteindre presque le même niveau qu'en 2019.
- et, par ailleurs, en matière d'apprentissage, nous enregistrons en 2020 un record historique avec plus de 516 000 nouveaux apprentis dans les secteurs privé et public.

Le niveau d'ambition est plus élevé encore en 2021 et compte particulièrement sur la mobilisation des intercommunalités, en particulier pour :

- promouvoir, auprès des réseaux d'entreprises qu'elles animent, les solutions du plan jeunes ;
- contribuer, en lien avec Pôle emploi et le tissu associatif, au repérage des jeunes publics les plus éloignés des missions locales qu'elles financent ;
- favoriser le développement des capacités d'accueil des Missions locales dans le cadre de la forte progression de la Garantie Jeunes, notamment en matière de mise à disposition de locaux ;
- recruter des jeunes en leur sein, notamment grâce aux contrats aidés (PEC : parcours emplois compétences) dont l'utilisation est simple, avec une prise en charge de l'Etat améliorée.

Le présent accord a vocation à encourager les intercommunalités à valoriser leur mobilisation en formalisant leurs engagements en la matière avec les préfets.

Pour faciliter le recours aux aides par les jeunes, une plateforme en ligne, <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>, a été mise en place. Elle comprend un simulateur des aides qui permet à chaque jeune d'avoir accès en quelques minutes aux aides auxquelles il a droit.

L'appui de l'AdCF permettra de compléter ce simulateur des aides attribuées par les intercommunalités (mobilité, logement...).

Ce simulateur est une opportunité importante pour mieux valoriser les nombreuses aides apportées par les intercommunalités à la jeunesse. Des tarifs préférentiels et un accès privilégié à des biens et services pourront ainsi être mis en avant.

2/ **Pour la période 2021-2027**, dans une logique de plus long terme, proposer les termes d'un partenariat qui permettra aux intercommunalités et services déconcentrés de l'Etat de **définir localement les axes qui seront inscrits aux CRTE pour favoriser l'emploi et l'insertion dans les territoires**.

PREMIER ENJEU : PARTAGER LES DONNEES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

De nombreux acteurs nationaux disposent de données relatives à l'évolution de l'emploi (Insee, Pôle emploi, DGEFP, ANCT...) et du chômage. Cette diversité se retrouve dans les territoires où les intercommunalités, les missions locales, les PLIE, les maisons de l'emploi, procèdent régulièrement à la compilation de ces données en s'appuyant sur celles transmises par Pôle emploi¹ ou encore les DREETS.

Avec les futurs contrats de relance et de transition écologique, toutes les parties prenantes des politiques locales de l'emploi, de l'insertion et de la formation ont vocation à se réunir et échanger régulièrement. Des synergies gagneront à être renforcées à cette occasion afin de **partager de manière régulière, un bilan de l'emploi sectoriel sur le territoire**. Sans faire double, ces points sur l'emploi pourront également être réalisés dans le cadre des réunions de pilotage du Plan de relance présidées par le préfet, en présence des élus.

Afin d'aider les territoires à disposer d'un **panorama national actualisé**, le MTEI facilitera la transmission de données à l'AdCF – Intercommunalités de France pour renforcer l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise (OITC), initiative qu'elle soutient et co-anime avec l'Institut pour la recherche de la Caisse des dépôts, l'ADGCF et le CNAM. L'AdCF-Intercommunalités de France s'engage de son côté à informer le MTEI de ses analyses sur les impacts territoriaux et sectoriels de la crise. Au niveau territorial, les DREETS font des communications régulières qui ont vocation à être partagées avec les intercommunalités.

¹ Par exemple : l'observatoire de l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté, porté par Pôle emploi : http://www.observatoire-poleemploi-bfc.fr/asp/mai_home/hom_acc.asp

2^E ENJEU : DES RESEAUX D'ENTREPRISES AU SERVICE DE L'EMPLOI

La crise sanitaire actuelle met en avant l'atout des réseaux d'entreprises dans la capacité de résilience économique d'un territoire. Les échanges, la mise en commun de moyens favorisent la capacité d'adaptation et de rebond des entreprises, voire leur permet de développer de nouveaux segments d'activité, notamment au travers de l'économie circulaire et de la transition écologique.

- **Transitions collectives : un accompagnement des adhérents de l'AdCF**

En matière d'emploi, le dispositif « Transitions collectives » doit, en s'appuyant sur ces collaborations inter-entreprises à l'échelle d'un bassin économique, permettre aux salariés d'entreprises en difficulté de se réorienter vers des secteurs en dynamique de recrutement. Un certain nombre d'intercommunalités ont d'ores et déjà choisi de s'inscrire dans cette démarche. Il s'agira pour ces collectivités de mobiliser leurs services afin de constituer ou d'accompagner les plateformes territoriales d'appui aux transitions collectives (identifier les entreprises en difficulté et celles exprimant des besoins de recrutement, mobiliser les outils de différentes institutions publiques...).

Les intercommunalités qui le souhaitent mobiliseront leurs services pour partager les informations sur les entreprises pour lesquelles Transitions collectives pourraient être une opportunité, que ces entreprises soient fragilisées, ou qu'elles présentent des besoins de recrutement.

L'AdCF – Intercommunalités de France s'engage à promouvoir activement ce dispositif et à accompagner ses adhérents dans son déploiement en proposant des rencontres dédiées et en les représentant au sein du comité de suivi national.

- **« #1jeune, 1solution » : identifier des leviers d'action dans les territoires**

En participant à l'animation de réseaux d'entreprises, les intercommunalités cherchent également à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes. A l'occasion de la crise sanitaire et dans le cadre de la mise en œuvre du plan « #1jeune, 1solution », nombre d'intercommunalités s'investissent pour aider les jeunes à trouver des contrats d'apprentissage, des contrats aidés et des services civiques en servant d'intermédiaire avec le monde de l'entreprise.

Depuis le début de l'année 2021, des événements de mobilisation des employeurs locaux autour du plan « 1 jeune, 1 solution » sont développés par le MTEI (Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises). A ce titre, les sous-préfets à la relance et les services déconcentrés de l'Etat sont mobilisés, au même titre que les clubs départementaux *Les entreprises s'engagent*. Intitulés « Mon territoire s'engage », ils permettent, au travers de témoignages, de faciliter la prise en mains des mesures par les entreprises ainsi que de valoriser les engagements du territoire – notamment des intercommunalités – en faveur de l'emploi des jeunes. Les intercommunalités et les préfets de départements peuvent ainsi, en déclinant ce modèle d'animation, organiser des événements conjoints de mobilisation.

- **Tiers-lieux : favoriser la prise en compte des nouvelles façons de travailler et de se former**

L'animation du territoire passe également, pour de plus en plus d'intercommunalités, par la création de « tiers-lieux ». Ces espaces de rencontres favorisent en outre les connexions entre les mondes de la formation et de l'entreprise, entre les personnes à la recherche d'un emploi

et des chefs d'entreprise. De même, les tiers-lieux deviennent des espaces indispensables aux nouveaux modes de travail qui sont en train d'émerger actuellement.

L'Etat mobilise des moyens conséquents pour faciliter les tiers-lieux, notamment par l'AMI Fabriques de Territoire porté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (ANCT).

Le MTEI et l'AdCF encouragent les intercommunalités qui souhaitent créer ou développer des tiers-lieux dans une logique d'hybridation des usages et d'attractivité des territoires à inclure dans leurs projets de tiers-lieux, là où cela est pertinent, un usage lié à ces évolutions du monde du travail.

3^E ENJEU : FAVORISER L'INSERTION MALGRE LA CRISE

- **Faciliter l'accès des publics les plus fragiles à l'emploi**

La politique publique de l'insertion est aujourd'hui mise en œuvre par de multiples acteurs publics et privés. Les futurs contrats de relance et de transition écologique pourraient être l'occasion, à partir d'éléments de diagnostics sectoriels et territorialisés, de définir localement le rôle de chaque acteur afin de répondre aux enjeux locaux.

Cette réflexion permettrait d'établir un lien direct entre cette problématique de l'insertion et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) déployée par un nombre croissant d'intercommunalités à l'échelle de leur bassin d'emploi, en liaison avec leurs opérateurs (Maisons de l'emploi, PLIE...).

Le MTEI et l'AdCF – Intercommunalités de France s'engagent à communiquer auprès des intercommunalités afin de les encourager à **profiter des CRTE pour renforcer leur stratégie d'insertion** territoriale avec toutes les parties prenantes du territoire de contractualisation. Ce travail contribuera, si nécessaire, à renforcer les liens entre les missions locales, Pôle emploi, les maisons de l'emploi et de la formation, les PLIE et les autres acteurs territoriaux de l'emploi, de l'insertion et de l'orientation.

Les politiques développées par les intercommunalités en direction de la jeunesse sont d'ores et déjà nombreuses et touchent à de nombreux domaines : la culture et le sport, les activités périscolaires, la mobilité, les actions de sensibilisation environnementale... La relance et les CRTE doivent permettre de les conforter.

Dans cet esprit de transversalité et d'adaptation des politiques publiques aux réalités locales, 86 grandes villes et intercommunalités ont approuvé en juillet 2018, le pacte signé par l'AdCF et France urbaine avec l'Etat sur la cohésion urbaine (pacte de Dijon) afin de sortir d'une logique purement descendante et de développer des actions en faveur des territoires en fonction de leurs réalités locales.

Le MTEI et l'AdCF – Intercommunalités de France s'engagent à valoriser les expériences locales où les acteurs agissent dans cet esprit transversal afin de favoriser l'accès à l'emploi, et d'en **lever les freins périphériques**, dans les quartiers prioritaires de la ville mais également dans les territoires plus ruraux. A titre d'exemple, l'accès à l'emploi sera tributaire, dans certains espaces, du développement de mobilités solidaires, ou de solutions de logement adaptées. Les intercommunalités pourront contribuer à la définition de solutions adaptées grâce à leurs politiques de mobilités et de transport.

- **Favoriser une commande publique responsable**

Les intercommunalités ont pleinement conscience du poids de la commande publique dans les territoires et de son effet d'entraînement sur l'économie. Les achats des intercommunalités et de leurs communes membres représentent près de la moitié des achats publics à l'échelle nationale.

Les choix des élus locaux ont de fait un impact direct sur le tissu économique local. En matière d'insertion, les critères retenus par les acteurs publics dans leurs achats tout comme par exemple, la création de chantiers d'insertion, sont primordiaux afin que chaque actif puisse disposer d'une porte d'entrée dans le monde du travail.

L'AdCF – Intercommunalités de France engage un **travail d'analyse des critères retenus par les intercommunalités dans leurs marchés publics au service d'une stratégie d'achats responsables**. Les résultats de cette étude pourront notamment être valorisés dans le cadre de ce partenariat, et pourront permettre de poursuivre des objectifs partagés en termes de nombre de marchés comportant une disposition sociale.

Au-delà de ces aspects juridiques, les intercommunalités nouent des relations diversifiées avec les structures d'insertion par l'activité économique (IAE). Dans certains cas, elles se trouvent dans une relation de clients-fournisseurs, dans d'autres, les intercommunalités financent ces entités et au travers de leur politique publique d'insertion, elles peuvent également être amenées à orienter des usagers en leur direction.

Faire un lien entre commande publique et insertion permet de créer un cercle vertueux en systématisant le recours aux structures d'IAE, qui peuvent ensuite recruter davantage. En 2020, le secteur de l'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées représentent 5 000 structures et 180 000 emplois. L'Etat réalise en 2020 et 2021 un soutien financier exceptionnel pour développer et diversifier ce secteur économique de façon notamment à moderniser son offre de service et à assurer son attractivité pour les acheteurs publics. Les acheteurs publics auront ainsi à leur disposition des possibilités croissantes de recours aux clauses d'insertion sociale et aux marchés réservés, avec une plus grande capacité de ce secteur à répondre à la commande publique.

Afin de faciliter le recours aux fournisseurs inclusifs, le MTEI a développé un service numérique, le Marché de l'Inclusion (<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/fr/>), qui permet aujourd'hui aux acheteurs d'accéder directement à l'ensemble des fournisseurs inclusifs du territoire, et ainsi d'identifier facilement la capacité de ce secteur à répondre à des clauses sociales ou à des marchés réservés. L'AdCF – Intercommunalités de France s'engage à partager le service Marché de l'Inclusion à l'ensemble des acheteurs de son réseau.

L'AdCF – Intercommunalités de France et le MTEI s'engagent à **mettre en avant des expériences innovantes** ou qui pourraient inspirer d'autres territoires, en ce qui concerne la place que peuvent occuper les intercommunalités dans cette démarche (modalités de prise en charge des aspects liés à l'insertion sociale tandis que les chefs d'entreprises se chargent l'insertion professionnelle...).

Ces engagements s'inscriront dans le cadre des travaux menés par le MTEI (haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises) pour développer les achats inclusifs.

4^E ENJEU : LE ROLE DES INTERCOMMUNALITES EN TANT QU'EMPLOYEUR PUBLIC

Pour répondre aux besoins de recrutements temporaires des intercommunalités et de leurs opérateurs, le MTEI a développé plusieurs solutions qui favorisent l'emploi et la formation des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi.

Dans le cadre des conséquences économique de l'état d'urgence sanitaire, alors que les publics éloignés de l'emploi sont plus touchés que les autres par la crise économique, l'AdCF s'engage à promouvoir ces solutions et à encourager les intercommunalités à conclure des accords locaux avec les préfets sur des objectifs de recrutement en 2021.

- **Les PEC : s'engager à recruter plus avec des contrats aidés plus fortement pris en charge par l'Etat et renouvelables**

Pour faire face à la crise, l'objectif en matière de contrats aidés (PEC et CIE) passe de 75 000 en 2020 à près de 200 000 en 2021.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les PEC jeunes qui s'adressent au secteur non marchand, l'objectif est également fortement augmenté en 2021 pour atteindre 80 000, contre 20 000 en 2020.

Au total, fin mars, près de 18 000 PEC avaient été prescrits.

La mobilisation des intercommunalités est essentielle pour aller plus loin en 2021. Les PEC sont simples à mettre en œuvre et souple d'utilisation ; leur nombre et leur taux de prise en charge sont fortement augmentés par l'Etat en 2021.

Le Parcours emploi compétences (PEC)

Destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, le parcours emploi compétences est un **contrat d'accompagnement dans l'emploi**.

Il s'agit d'un **contrat de travail de droit privé**. D'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum, ce contrat de travail peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée (6 ou 9 mois minimum en fonction des régions). Conclu pour un temps plein ou un temps partiel, la rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic horaire.

Une augmentation à 30h de la durée hebdomadaire de ces contrats prise en charge par l'Etat a été récemment décidée.

Le PEC est fortement pris en charge par l'Etat, à des taux qui ont été augmentés en 2021 :

- **80 %** du SMIC horaire brut pour les résidents des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- **65 %** pour les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs en situation de handicap jusqu'à 30 ans ;
- **de 30 à 60 %** pour les autres publics (fixé par arrêté du préfet de région).

L'employeur est tenu de mettre en place des actions d'accompagnement et de formation

pour le bénéficiaire du PEC, mais plusieurs règles de souplesse s'appliquent, en particulier :

- La possibilité **d'adresser le volet formation par de la formation interne** (par exemple via de l'adaptation au poste de travail) ;
- La possibilité de **préciser le parcours de formation lors des entretiens intermédiaires de suivi, et pas dès l'amorçage du contrat.**

Pôle emploi et les missions locales peuvent mettre les intercommunalités en relation avec les jeunes de leurs bassins d'emploi pour trouver des profils adaptés à ce type de contrat.

- **Apprentissage**

L'apprentissage représente une voie d'insertion professionnelle et économique reconnue pour les jeunes et peut répondre aux besoins de recrutement des intercommunalités ainsi qu'à leurs problématiques en matière de ressources humaines. Un large champ de métiers territoriaux sont ouverts à l'apprentissage permettant aux jeunes d'accéder à l'obtention de nombreux diplômes, allant du CAP au BAC+5. Les intercommunalités, dont les compétences opérationnelles sont particulièrement importantes, sont des acteurs publics de premier plan pour améliorer l'attractivité de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.

En période de crise sanitaire, pour développer le recours à l'apprentissage, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'aides exceptionnelles applicables jusqu'au 31 décembre 2021 de 3 000 € par apprenti recruté dans la fonction publique territoriale. L'AdCF s'engage à promouvoir ce dispositif auprès de ses membres afin d'augmenter le recours à l'apprentissage, notamment pour les apprentis qui, dans cette période exceptionnelle, rencontreraient des difficultés à trouver un employeur privé.

SUIVI DU PARTENARIAT

Un comité de pilotage est constitué pour le suivi de la présente convention. Il est réuni au moins une fois par an, afin de suivre sa mise en œuvre.

Ce comité de pilotage réunit des représentants du MTEI et de l'AdCF – Intercommunalités de France et associe également, en fonction de l'ordre du jour, d'autres parties prenantes des politiques locales de l'emploi, de l'insertion et de la formation (Alliance Villes emploi, Missions locales, Pôle emploi, fédérations professionnelles...).

Ses travaux s'appuient sur les remontées d'information des partenaires et dressent un état des lieux des actions engagées au niveau national (observatoire, communications communes, études, guides techniques, séminaires ou webinaires...).

*

Signé le 28 mai 2021 à la communauté d'agglomération du Grand Chalon par :

Pour l'AdCF :

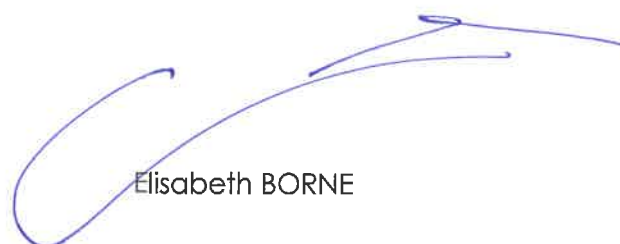
Pour l'Etat :

Le président de l'AdCF,

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,



Sébastien MARTIN



Elisabeth BORNE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

Communauté d'agglomération
Amiens Métropole
Communautés de communes
Avre-Luce-Noye
Grand Roye
Nièvre & Somme



Somme Sud-Ouest
Territoire Nord Picardie
Val de Somme



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

SOMMAIRE

Qu'est-ce que le Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Un Pôle pourquoi ?

Ce que font et ce que permettent les Pôles

Qui est le Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Compétences et actions

Les ambitions du Pôle métropolitain

Partenariats et dispositifs contractuels du Pôle métropolitain

Les objectifs réalisés sur le Pôle métropolitain

QU'EST-CE QUE LE PÔLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS ?

- Un Pôle pourquoi ?**

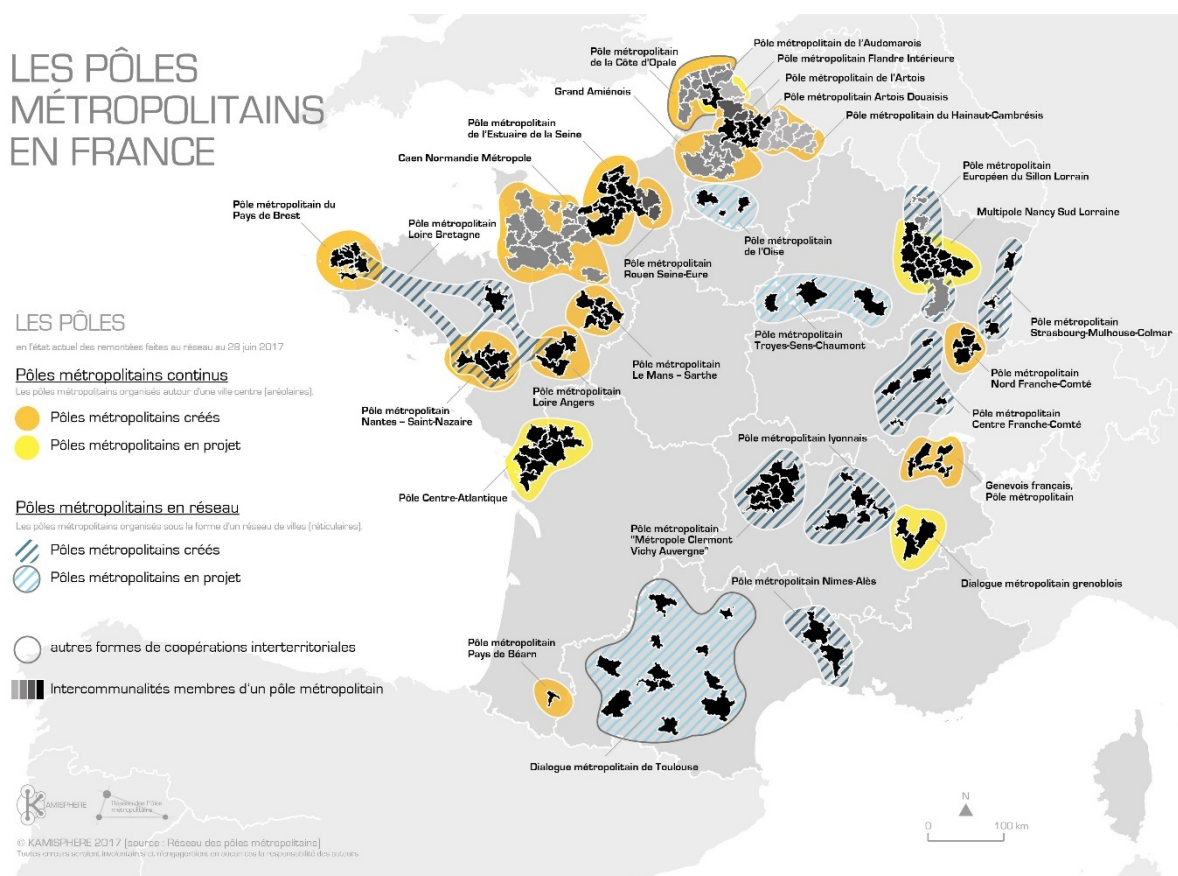
Une dynamique nationale qui est l'aboutissement d'un processus de long terme.

La création du Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'inscrit dans cette dynamique.

La loi du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités territoriales, a institué la création des Pôles métropolitains. Des modifications relatives aux seuils démographiques et aux statuts possibles ont été apportées par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Le Pôle Métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Les Pôles métropolitains créés ou en cours de création (Cf. carte ci-contre) ne sont pas des créations ex nihilo mais dans le contexte de l'impulsion de la DATAR, consacrent surtout les réseaux de coopérations locales entretenues via les associations ou réseaux de villes.



- **Ce que font et ce que permettent les Pôles :**

- ✓ L'effet réseau : il s'agit notamment d'actions en matière de développement économique qui concourent à faire des pôles métropolitains des facteurs d'entraînement des économies régionales.
- ✓ L'accès à la masse critique : les effets de seuils recherchés permettent de peser plus fortement et d'engager un lobbying commun pour mener à bien des projets comme le tourisme.
- ✓ La régulation : les pôles métropolitains permettent d'envisager le dépassement de rivalités entre villes proches, de concurrence pour « capter » des équipements à fort rayonnement.
- ✓ La cohérence : Les pôles métropolitains se veulent également des outils de coordination de politiques publiques à l'échelle de grands bassins de vie, par-delà les périmètres administratifs.
- ✓ La solidarité : les pôles cherchent à concilier des objectifs d'attractivité et de cohésion des territoires. Ils peuvent être des outils de mutualisation en matière financière et d'ingénierie.

• Qui est le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ?

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est une structure intercommunale située dans le département de la Somme et la région Hauts-de-France, créée le 3 août 2018 se substituant à l'ancien Syndicat Mixte du grand Amiénois.

La volonté avec la constitution du Pôle métropolitain du Grand Amiénois est de passer à l'action, de conduire des projets pour être concret.

Le Pôle métropolitain est administré par un Comité Syndical (52 élus) et par un bureau (11 élus).

Composition :

8 intercommunalités composent le Pôle Métropolitain :

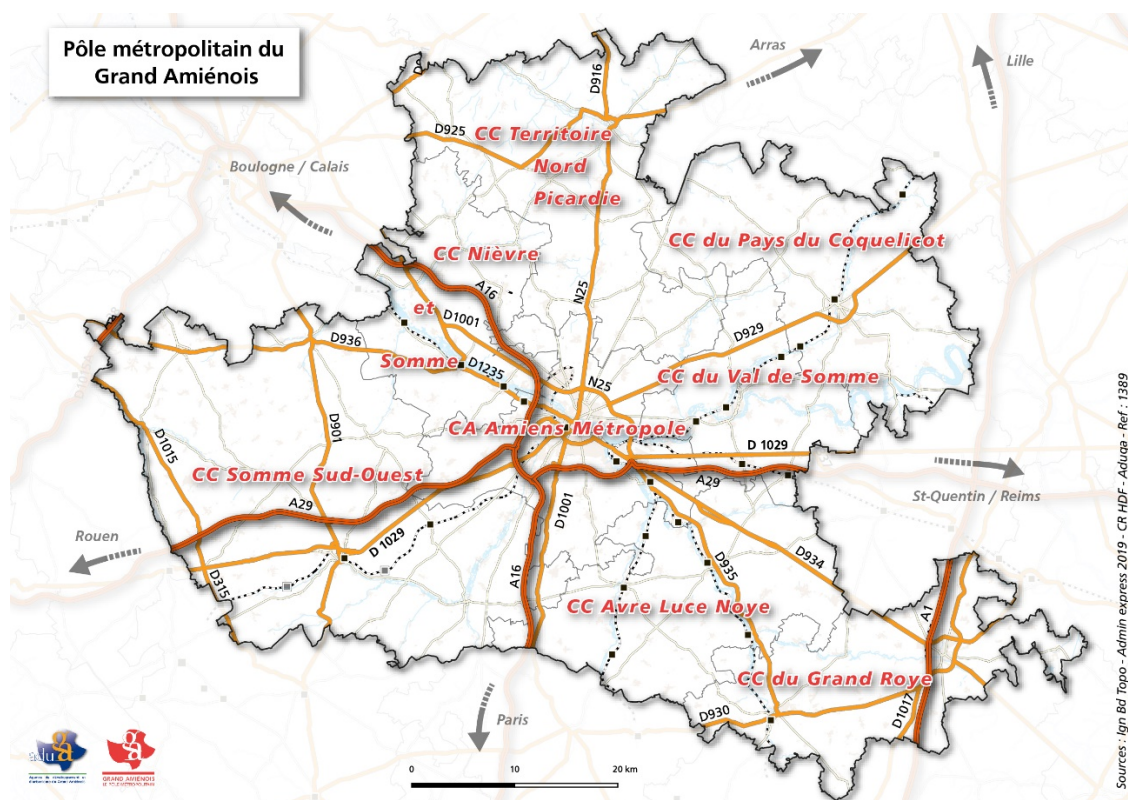
- CA Amiens Métropole
- CC Avre Luce Noye
- CC du Grand Roye
- CC Nièvre et Somme
- CC du Pays du Coquelicot
- CC du Territoire Nord Picardie
- CC Somme Sud-Ouest
- CC du Val de Somme



EPCI	Nombre de communes	Habitants
Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole	39	180 816
Communauté de communes Avre Luce Noye	48	21 867
Communauté de communes du Grand Roye	61	25 807
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	65	28 416
Communauté de communes Nièvre et Somme	36	28 252
Communauté de communes Somme Sud-Ouest	119	38 782
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	65	31 450
Communauté de communes du Val de Somme	33	26 605
Total	466	381 995

Le territoire en quelques chiffres :

- Il compte 67 % de la population du département soit plus de 381 000 habitants ;
- Il comprend 466 communes soit en superficie 67.5% du département de la Somme.



• **Compétences et actions**

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois exerce de plein droit les compétences suivantes :

- La compétence Schéma de Cohérence Territoriale « SCOT » ;
- La compétence Plan Climat Air Energie Territorial « P.C.A.E.T. » ;
- Le Conseil De Développement en Commun.

Autres actions d'intérêt métropolitain :

En matière de **Développement Economique** : Élaboration et animation du projet économique du territoire constitué ; Rédaction d'une charte de bonne conduite ; Élaboration et mise en œuvre des actions de promotion et de prospection en lien avec les projets respectifs de chaque EPCI.

En matière **d'Insertion et d'Emploi** : Mission de coordination des actions des EPCI.

En matière de **Tourisme** : Élaboration et animation du projet touristique du territoire ; Création et portage d'un observatoire du tourisme ; Définition, portage d'une marque commune et d'une stratégie collective de communication ; Coordination et mise en marché d'une offre touristique commune en partenariat avec le comité départemental du tourisme.

En matière de **Mobilité** les missions suivantes : Coordination des autorités organisatrices et des différentes offres territoriales ; Élaboration, révision, modification et suivi des documents de planification de la mobilité à l'échelle métropolitaine ; Organisation des offres alternatives à l'usage de l'autosolisme ; Coordination de l'aménagement et de la gestion des aires de covoiturage ; Réflexion prospective sur les problématiques de mobilité, d'intermodalité, de tarifications coordonnées et d'information des voyageurs au sein du territoire ; Études permettant de connaître les pratiques en matière de déplacements ; Réalisation d'actions de communication et d'information de ses membres et du public sur le développement de services de mobilité d'échelle métropolitaine ; Coopération avec les territoires limitrophes.

En matière de **Santé** la mission suivante : Pilotage de la réflexion sur l'aménagement du territoire avec l'implantation de maisons de santé pour lutter contre la désertification médicale ; Représentation du territoire du Grand Amiénois dans les échanges avec l'Agence Régionale de Santé.

Les prestations de services suivantes :

- Hébergement des services communs ou assurer des prestations de services (développeur éco, Pmru, ADS [Application du Droit des Sols])
- Ingénierie mutualisée au service des communes et des EPCI. Exemple : Espaces Publics et Ingénierie financière.
- Centrale d'achats.

Le Pôle apporte un service concret et lisible, encourage le partage des expériences et fédère les habitants, les associations et les professionnels pour faire territoire.

Les ambitions du Pôle métropolitain du Grand Amiénois :

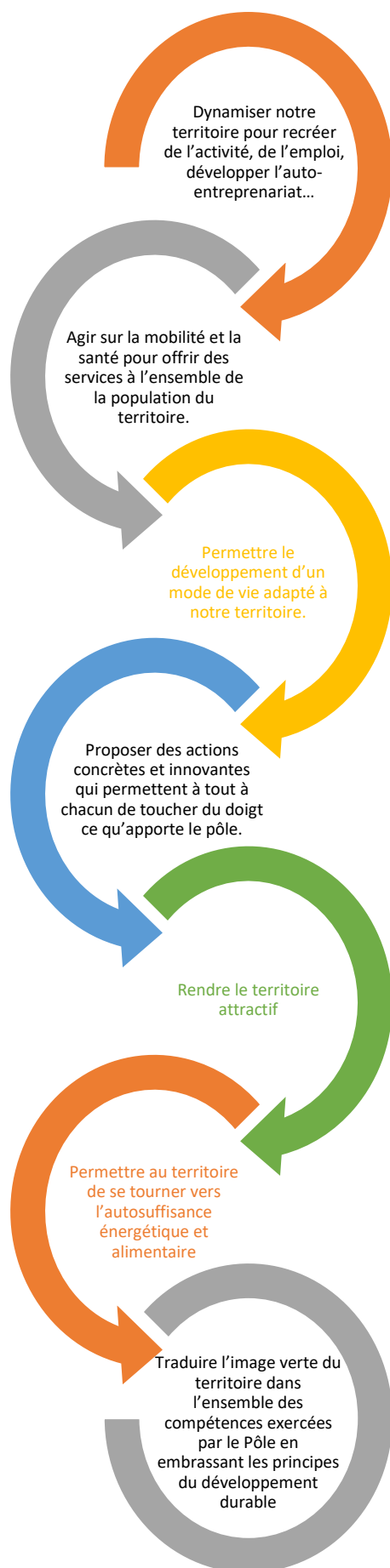
- Créer une image positive du Pôle et devenir un territoire exemplaire ;
- Assurer un équilibre URBAIN-RURAL ;
- Traduire l'image verte du territoire dans l'ensemble des compétences exercées par le Pôle en embrassant les principes du développement durable ;
- Permettre au territoire de se tourner vers l'autosuffisance énergétique et alimentaire ;
- Proposer des actions concrètes et innovantes qui permettent à tout un chacun de toucher du doigt ce qu'apporte le Pôle ;
- Permettre le développement d'un mode de vie adapté à notre territoire ;
- Dynamiser notre territoire pour recréer de l'activité, de l'emploi, offrir un terrain favorable au développement de l'auto-entreprenariat, de nouvelles industries axées sur de nouvelles filières tournées sur les ressources de notre territoire ;
- Agir sur la mobilité et la santé pour offrir des services à l'ensemble de la population du territoire ;
- Rendre le territoire attractif.

Le Pôle métropolitain a vocation à être complémentaire des institutions existantes. Il ne fait pas concurrence, il organise, coordonne, fédère et optimise.

Le Pôle métropolitain permet de faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.

Le Pôle métropolitain c'est :

- Réunir en communauté de moyens
- Agir en communauté de projet
- Réussir en communauté de destin



PARTENARIATS ET DISPOSITIFS CONTRACTUELS du Pôle métropolitain

La gestion des partenariats est essentielle pour le Pôle. Cette mission contribue au rayonnement du territoire. Il s'agit de faire valoir les intérêts du territoire auprès de nombreux organismes, d'apprendre à travailler ensemble et de faire émerger de nouvelles dynamiques, de nouveaux projets et d'obtenir des financements complémentaires.

- **Europe /Région**

- Subvention PRADET.
- Subvention Rencontres Nationales des SCoT 2018.
- LOM

- **Etat**

- DDTM
- Subvention D.G.D. SCoT
- Subvention Ministère de la Cohésion des Territoires pour les Rencontres Nationales des SCoT 2018
- Convention avec la Préfecture dans le cadre de la dématérialisation des Actes (contrôle de légalité)
- DGFIP
- DRAFF
- ADEME

- **Des partenaires nombreux**

- ADUGA.
- ANCT
- Agrosphères
- CCI
- Chambre d'Agriculture
- Chambres des Métiers
- Conseil départemental de la Somme
- Fédération Départementale de l'Energie 80
- Fédération Nationale des SCOT
- Initiative France Picardie Active
- La Machinerie
- NFI
- PEP 80
- Somme Numérique
- GART
- France Urbaine
- ADCF...

LES OBJECTIFS RÉALISÉS SUR PÔLE METROPOLITAIN

Les objectifs identifiés lors des commissions sur les différentes thématiques :

• **SCOT**

- ✓ Organisation de la démarche de révision.
- ✓ Organisation du partenariat avec l'ADUGA.
- ✓ Définition de l'ambition de révision du SCoT du Grand Amiénois.
- ✓ Accompagnement et avis sur les documents de planification et sur les projets en lien de compatibilité avec le SCoT.
 - ✓ Participation et intervention aux travaux nationaux "la planification territoriale des enjeux écologiques" avec l'Assemblée des communautés de France (ADCF), la Fédération nationale des agences d'urbanismes (FNAU), la Fédération nationale des SCoT, l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE), le Club PLUi national, les services de l'État (DDT).
 - ✓ Participation aux groupes de travail FEDER "Aménagement du territoire".

• **PCAET**

Les commissions se sont concentrées sur 2 phases :

- ✓ Réalisation de l'état des lieux initial (phase 1 du PCAET)
- ✓ Elaboration de la stratégie PCAET (phase 2 du PCAET)

Réalisation de l'état des lieux initial (phase 1 du PCAET)

Le PCAET a été officiellement lancé avec la validation par délibération du Comité Syndical du 18 décembre 2018.

- Les bilans réglementaires attendus dans le cadre d'un PCAET ont été réalisés avec les bureaux d'études retenus dans le cadre du groupement de commande porté par la FDE80 ainsi que l'Etude de Planification et programmation Energétique (EPE).
- Bilan des consommations énergétiques, de la production des énergies renouvelables et des réseaux énergétiques. Livrables = rapport + fiche de synthèse pour chaque EPCI
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les secteurs industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transports routiers, transports non-routiers, déchets et alimentation. Livrable = rapport.
- Bilan des stocks et flux de carbone sur le PMGA et détaillé par EPCI. Livrable = rapport.
- Estimation des émissions de polluants atmosphériques.
- Diagnostic sur la vulnérabilité du territoire. Livrable = rapport.
- Evaluation environnementale stratégique. Livrable = rapport.

Une démarche spécifique a également été lancée sur le secteur agricole avec la démarche Clim'Agri. Dans ce cadre un bilan des GES (gaz à effet de serre) du secteur a été réalisé. Livrable = rapport diagnostic agricole.

Élaboration de la stratégie PCAET (phase 2 du PCAET)

Dans un premier temps, le travail a porté sur les potentialités du territoire afin de déterminer un potentiel maximum de réduction de consommations énergétiques, de production d'énergie renouvelable, de stockage de carbone et de réduction de GES.

Le niveau d'ambition souhaité à l'horizon 2050 par le PMGA a été travaillé en concertation lors des commissions, comité de pilotage et conférence des présidents.

Concertation et instances (bilan à la fin janvier 2020)

Le projet PCAET est un projet partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire élus ou non-élus, privés et grand-public. La communication et la co-construction est donc organisée.

– RÉFÉRENTS

Après avoir identifié 8 référents PCAET élus et 8 référents agents, des rencontres ont été organisées au sein des Communautés de communes et d'Amiens Métropole pour présenter le projet PCAET (mars-avril).

Lancement du PCAET avec les acteurs du territoire (80 personnes) avec travail sur les enjeux pour 5 thématiques : Agriculture et monde économique, Rénovation énergétique, Transport et mobilité, Risques climatiques, Santé et environnement.

– 2 ATELIERS CLIM'AGRI

Dédiés spécifiquement au secteur agricole, travail sur le diagnostic réalisé puis sur les scénarios proposés.

– OUTIL : Acquisition de l'outil Future Proofed Cities pour accompagner et aider le PMGA et les EPCI à l'élaboration et au suivi des plans d'actions mais également permettre la création d'une page en ligne pour le grand-public.

• **Santé**

Développer les relations avec l'ARS pour aborder le sujet de la désertification médicale et le plan d'accès aux soins.

Le Pôle métropolitain a été intégré aux groupes de travail de l'Agence Régionale de Santé sur le Plan d'Accès aux Soins. L'objectif est de travailler sur la problématique de désertification médicale en milieu rural, avec, entre autres, l'implantation de Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) et le projet « 400 médecins généralistes ».

Le Pôle métropolitain s'est mis en relation avec la CPAM et a présenté le potentiel réseau de démonstrateurs tiers lieux. La CPAM pourrait intervenir dans ces lieux pour sensibiliser le public.

Le Pôle métropolitain a été intégré dans l'étude faite par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirugiens-dentistes des Hauts de France pour avoir une vision des territoires sur les soins bucco-dentaires.

• **Mobilité**

Plan de Mobilité Rurale sur la Communauté de communes Somme Sud-Ouest, mise en place opérationnelle des actions du plan.

Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD (Territoire d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables)

Concertation avec les EPCI au sujet de la loi LOM.

Animations lors de la semaine européenne de la mobilité 2020.

Organisation du « Challenge de l'écomobilité scolaire »

• **Tourisme**

- ✓ Elaboration et validation de la stratégie de développement touristique du Pôle ;
- ✓ Elaboration du Contrat de Rayonnement Touristique avec la Région Hauts-de-France ;
- ✓ Accompagnement de porteurs de projet sur le territoire.

- **Développement économique / Emploi et Insertion**

Leur objectif était de prendre la mesure du territoire, aller à la rencontre des différents acteurs pour mieux comprendre leurs problématiques.

Un état des lieux des différents territoires en matière d'immobilier public, de foncier, de relations partenariales a été sollicité.

Plusieurs objectifs en lien avec cette demande :

- ✓ Caractériser l'offre ;
- ✓ Connaître les disponibilités à court terme ;
- ✓ Identifier les ressources humaines sur le territoire dédié au développement économique ;
- ✓ Avoir connaissance des partenariats en cours.

Pour pouvoir coordonner les actions des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en matière d'emploi et d'insertion, il était nécessaire de réaliser un état des lieux du territoire pour pouvoir s'adapter au contexte local :

- Connaître les attentes, les besoins et mise en place d'un système commun en termes d'emploi et d'insertion.

Le Pôle métropolitain a ainsi commencé à créer son réseau de partenaires et a pu participer à différents groupes de travail :

- Services Publics pour l'Emploi Local de Santerre Haute Somme.
- Comité de pilotage emploi insertion du Grand Roye.
- Réflexion sur les problèmes de recrutement dans le monde agricole avec GEA Somme.
- Petits-déjeuners d'entreprises sur les territoires du Grand Roye et de la CC2SO.
- Présentation en commission d'établissements ou de services pour l'emploi et l'insertion (Ex : Epide de Doullens).

Le Pôle métropolitain est un facilitateur et peut maintenant activer son réseau pour répondre aux problématiques des entreprises qui le sollicitent.

Une réflexion sur le Territoire Zéro Chômeur Longue Durée a été initiée et une saisine a été faite à l'atelier Emploi Insertion du Conseil De Développement en Commun. Dans l'attente d'une nouvelle loi qui permettrait la création d'entreprises à but d'emploi, il est demandé aux membres du CDD de réaliser une analyse comparative des territoires tests et de réfléchir aux critères de choix d'un territoire pour réaliser cette expérience.

● TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

– Accompagnement à la structuration locale de la filière bois-paille et participation à la réalisation des rencontres régionales paille, en lien avec Fibois et le CD2E, qui s'est tenue le 12 décembre 2020 à Amiens.

– Réflexion sur l'organisation d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire et pilotage d'une mission d'AMO en lien avec ce projet. Cette mission est entièrement financée par la Région dans le cadre de REV3. Avec la volonté de s'axer sur deux axes stratégiques qui sont :

- les Tiers Lieux et le commerce de proximité
- les Tiers lieux et les Zones d'Activités Economiques

– Valorisation de la notion Démonstrateur auprès de potentiels investisseurs/acteurs/ partenaires.

– L'objet de ce projet est de faire des bâtiments témoins construits/réhabilités avec des éco-matériaux locaux afin de structurer une filière créant de l'emploi non délocalisable et de diversifier les sources de revenus des agriculteurs.

Ces bâtiments au-delà d'une vitrine destinée à communiquer sur les éco-matériaux a pour objet d'être un bâtiment vivant destiné à accueillir des télétravailleurs, des coworkers, des associations et des services manquant sur le territoire (fablab, santé, MSAP,...).

Avec les démonstrateurs nous voulons créer un dynamisme local et agir sur l'attractivité de notre territoire et l'économie locale.

– Organisation avec la FDE du concours écoloustics pour sensibiliser les élèves de primaire aux énergies propres.

– Participation à la préfiguration d'un CLUSTER VERT et d'une zone d'activité en lien avec l'Aduga et la CC2SO.

– Travail avec la Machinerie et d'autres acteurs du territoire pour répondre à l'AMI Fabrique de Territoire. Projet sur lequel le territoire du Grand Amiénois est retenu.

LES ORIENTATIONS du PÔLE METROPOLITAIN

A FAIRE

Préambule sur nos orientations (rappel historique CTE ?)

LES PRIORITÉS du PÔLE METROPOLITAIN

Etablir les priorités

LES OBJECTIFS du PÔLE METROPOLITAIN

Les objectifs

Les orientations et objectifs du projet de territoire

La présente partie n'a pas vocation à reprendre le contenu du SCoT en vigueur mais d'appréhender les grands objectifs (déclinés en prescriptions et recommandations) qui participent à la mise en œuvre du projet de territoire.

Déclinaison du PADD (projet de territoire) du SCoT en orientations et objectifs, le DOO complète le processus avec l'inscription de fondamentaux, de prescriptions et recommandations transversales guidants la dynamique territoriale.

Ainsi le SCoT contient des fiches « objectifs » et des fiches « actions » qui ont vocation à préciser, les modalités de la mise en œuvre du SCoT ainsi que les outils à mobiliser pour cela.

Les fondamentaux

Les principes directeurs de l'organisation de l'espace :

Améliorer le fonctionnement et l'attractivité du pôle urbain d'Amiens au service du Grand Amiénois

Intensifier le développement dans les pôles structurants au profit de l'espace rural

Garantir un développement raisonné des communes rurales, des bourgs et des communes de la couronne amiénoise

Intensifier la contribution des espaces naturels et agricoles à la qualité et à l'attractivité du cadre de vie

Les objectifs de production de nouveaux logements (2 050 log)

Les objectifs du SCoT en vigueur

Objectifs 1 : Adopter une consommation foncière raisonnée

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Une consommation croissante d'espaces agricoles entre 2000 et 2010

Des besoins croissants de logements à population constante

Des densités résidentielles faibles

Une diffusion de l'urbanisation jusqu'aux franges du pays favorisée par un bon maillage routier

Des choix résidentiels souvent dictés par le coût du foncier

Une absence de politique foncière

Une faible couverture en documents de planification (PLU, cartes communales)

Actions pour atteindre l'objectif

Réduire l'empreinte spatiale du développement urbain

Optimiser la ressource foncière

Mettre en place une stratégie foncière et mutualiser une ingénierie de l'aménagement

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Investir prioritairement les espaces déjà urbanisés

Prescription : Organiser les développements urbains dans une logique de confortement de l'enveloppe urbaine

Prescription : Produire un habitat plus dense

Prescription : Rationaliser la consommation foncière à vocation économique et commerciale

Prescription : Stimuler la mixité d'usages

Recommandation : Réhabiliter les friches urbaines, industrielles et agricoles

Recommandation : Participer à la création d'un Établissement public foncier local

Recommandation : Définir une politique d'acquisition foncière à court et moyen terme

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme

Programme local de l'habitat

Guides & fiches-outils SCOT Grand Amiénois

Fiches pédagogiques sur la réhabilitation des friches

Démarches participatives

Objectifs 2 : Faciliter la réalisation des parcours résidentiels

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Un rythme de construction qui permet seulement de répondre aux besoins des ménages à l'échelle du pays

La part de la construction individuelle représente près de 70 % de la construction du pays entre 2006 et 2010. En dehors du cœur d'agglomération et du territoire aggloméré, 75 % des logements construits sont des logements pavillonnaires

Des besoins qui augmentent, liés au desserrement des ménages, au vieillissement et à l'évolution des modes de vie

Un marché immobilier et un coût de la construction dans l'aire d'influence amiénoise qui contraignent les ménages modestes à s'éloigner des pôles d'emploi

Une disparité territoriale de l'offre de logements locatifs notamment sociaux : 80 % du parc locatif social se situe dans l'agglomération amiénoise

Une ancienneté et un défaut de confort important du parc de logements dans certaines parties du territoire

Un rythme de construction qui permet seulement de répondre aux besoins des ménages à l'échelle du pays

Actions pour atteindre l'objectif

Renouveler les formes d'habitat

Proposer des programmes de logements diversifiés

Améliorer l'attractivité du parc de logements anciens

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Diminuer la part de l'habitat individuel pur dans l'offre nouvelle de logements

Prescription : Proposer une offre de terrains constructibles variée, adaptée aux besoins et aux revenus des ménages

Prescription : Intégrer des objectifs de mixité sociale dans l'offre nouvelle de logements à produire

Prescription : Produire un habitat adapté aux publics spécifiques

Prescription : Lutter contre l'habitat inconfortable ou potentiellement indigne
Prescription : Améliorer les performances énergétiques des logements anciens
Prescription : Encourager la transformation des logements et du bâti existants

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme
Plan départemental de l'habitat
Programme local de l'habitat
Opération programmée d'amélioration de l'habitat
Programme d'intérêt général
Programme social thématique de la Somme
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
Démarches participatives

Objectifs 3 : Organiser un développement économique équilibré

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

136 000 emplois dans le Grand Amiénois dont 70 % dans la communauté d'agglomération Amiens Métropole
Une croissance modérée des emplois et inégalement répartie durant la dernière décennie
Des emplois majoritairement tournés vers les services à la population et localisés dans le tissu urbanisé.
De fortes disparités dans l'exercice de la compétence développement économique par les intercommunalités
De nombreux projets de zones d'activités intercommunales et communales

Actions pour atteindre l'objectif

Promouvoir un développement économique facteur de mixité et d'intensité
Coordonner l'offre économique
Créer les conditions d'une régulation de l'offre
Disposer d'une offre de qualité

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Accueillir prioritairement les activités économiques dans le tissu urbain mixte
Prescription : Réserver les zones d'activités à l'implantation des activités productives
Prescription : Programmer et commercialiser les projets dans le cadre d'une gouvernance intercommunale
Prescription : Prendre appui sur l'armature économique du Grand Amiénois
Prescription : Créer des conditions d'accueil adaptées aux besoins des entreprises
Recommandation : Procéder à la promotion du Grand Amiénois collectivement
Prescription : Gérer l'offre métropolitaine dans le but d'anticiper l'implantation de nouveaux projets
Prescription : Gérer l'offre d'intérêt interterritorial à l'échelle du Grand Amiénois
Prescription : Gérer l'offre de proximité à l'échelle intercommunale
Prescription : Requalifier les sites existants
Prescription : Créer les conditions d'une offre attractive

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme
Charte d'aménagement
Schéma de développement tertiaire d'Amiens Métropole

Objectifs 4 : Doter le Grand Amiénois d'un réseau d'équipements et de services structurants

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Une offre concentrée des équipements et des services dans Amiens et quelques pôles secondaires
Un appauvrissement de l'offre de commerces et de services en milieu rural et périurbain
Les prémices d'un renouvellement d'image et d'un confortement du rayonnement de la capitale amiénoise
Une couverture incomplète du territoire en transport en commun qui handicape les territoires les plus isolés et les moins bien dotés en commerces et services ainsi que les populations les plus fragilisées

Actions pour atteindre l'objectif

Organiser de véritables bassins de vie locaux
Accroître la qualité résidentielle du Grand Amiénois

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Prendre appui sur l'armature urbaine du territoire
Prescription : Optimiser les conditions d'accès aux équipements et services
Prescription : Consolider et développer l'offre d'équipements et de service
Prescription : Renforcer la desserte numérique du territoire

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme
Plan de déplacements urbains
Plan d'actions « Bien Grandir » du pays du Grand Amiénois
Structures mutualisées de services au public (Relais services publics, maisons de santé pluridisciplinaires, etc.)

Objectifs 5 : Améliorer l'équipement commercial

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Des densités d'équipement satisfaisantes (activités, plancher commercial)
Une faible évasion commerciale
Un vaste bassin de consommation
Une majorité des dépenses captées par les grandes surfaces
138 000 déplacements pour achats au cours d'un jour moyen de semaine (2e motif de déplacement)
Une utilisation dominante de la voiture
Une raréfaction du petit commerce alimentaire de proximité dans les communes du Grand Amiénois
87 000 m² de surfaces de vente (> 300 m² puis > 1 000 m² depuis 2009) ont été autorisées entre 2006 et 2010

Actions pour atteindre l'objectif

Favoriser la proximité entre le commerce et les lieux de vie
Organiser un développement cohérent des équipements commerciaux supérieurs à 1 000 m² de surface de vente
Accroître la qualité urbaine et environnementale des équipements commerciaux situés dans les Zones d'aménagement commercial (ZACOM)

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Organiser la complémentarité centre-périphérie
Recommandation : Réinvestir le tissu urbanisé mixte
Recommandation : Optimiser le maillage commercial
Recommandation : Accompagner les nouvelles formes de commerce

Prescription : Encadrer l'implantation des nouveaux grands équipements commerciaux supérieurs à 1 000 m² de surface de vente

Prescription : Maîtriser les conditions d'extension des grands équipements commerciaux existants supérieurs à 1 000 m² de surface de vente

Recommandation : Considérer l'équilibre commercial du Grand Amiénois et de ses bassins de proximité

Prescription : Conditions associées à la réalisation des équipements commerciaux dans les ZACOM

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme

Autorisation d'exploitation commerciale

Charte de développement commercial du Grand Amiénois

Plan de déplacements urbains

Périmètre de préemption urbaine

Périmètre de préemption des baux et fonds commerciaux

Mise en place d'opérations urbaines et de soutien au commerce et services de proximité (ex : FISAC)

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Charte paysagère

Objectifs 6 : Développer l'offre et l'usage des transports collectifs et alternatifs

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Le transport : une compétence partagée entre plusieurs acteurs

Une desserte ferroviaire à partir d'Amiens performante et un réel potentiel de développement, mais qui laisse de côté le Doullennais

Une offre de cars interurbains inadaptée aux actifs et clients occasionnels

Une offre de transports urbains insuffisamment performante et attractive

Une intermodalité peu développée

Des déplacements des habitants du Grand Amiénois majoritairement réalisés en voiture (61%)

La marche à pied : deuxième mode de déplacements (29 %)

Une faible part de déplacements effectués en transports collectifs (6 %) et à vélo (2 %)

Actions pour atteindre l'objectif

Créer les conditions d'une mobilité attractive en transports collectifs

Favoriser les nouvelles pratiques et l'émergence d'initiatives locales

Mettre en œuvre un urbanisme favorable à l'évolution des pratiques de déplacement

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Recommandation : Accompagner l'intensification du développement dans les pôles

Prescription : Simplifier l'usage des transports collectifs et permettre les pratiques intermodales

Prescription : Améliorer le fonctionnement et l'attractivité des transports collectifs urbains

Recommandation : Optimiser le maillage du territoire par les transports collectifs ferroviaires et routiers

Recommandation : Organiser la concertation et la coordination entre les autorités organisatrices de transport

Prescription : Contribuer au développement de nouveaux usages de la voiture

Prescription : Encourager les initiatives locales

Prescription : Valoriser le potentiel urbain des transports collectifs

Prescription : Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo

Prescription : Reconsidérer la place de la voiture dans l'espace urbain

Boîte à outils

Plan de déplacements urbains d'Amiens Métropole

Politiques locales de déplacements

Programme local de l'habitat
Plan local d'urbanisme
Concertation entre autorités organisatrices de transport
Guides du CERTU

Objectifs 7 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Des milieux naturels et des espèces menacées d'intérêt européen ou national
Des continuités écologiques essentielles mais vulnérables face aux aménagements
Des zones humides remarquables mais menacées par de nombreuses formes de pollution

Actions pour atteindre l'objectif

Accroître les potentialités écologiques de la trame verte et bleue
Intégrer la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire
Renforcer les liens entre la nature et le territoire

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Protéger les espaces naturels remarquables
Prescription : Conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques
Prescription : Adapter l'intensité et les conditions de développement à la sensibilité des milieux naturels
Prescription : Promouvoir la nature dans le projet urbain
Recommandation : Favoriser les interactions entre les habitants et leur environnement
Prescription : Préserver et mettre en valeur les éléments de nature ordinaire et identitaire

Boîte à outils

Actions de pédagogie et de sensibilisation à destination de divers acteurs
Mise à disposition de moyens matériels et humains
Ouverture/fermeture de sites
Trame verte et bleue
Plan local d'urbanisme
Schéma de gestion des eaux pluviales
Terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs
Traitement des déchets et épandage
Assainissement
Soutien aux actions limitant les intrants
Soutien aux actions limitant l'érosion des sols
Gestion des eaux pluviales

Objectifs 8 : Conforter le potentiel agricole du Grand Amiénois

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Diminution du nombre et agrandissement continu des exploitations agricoles
Marché foncier agricole tendu, dominé par l'agriculture industrialisée
Concurrence pour les usages agricoles de la terre
Adaptation progressive des pratiques agricoles aux contraintes environnementales
Délabrement du patrimoine bâti agricole lié à sa perte d'usage
Risques de coulées de boue persistants
Recul et concentration de l'élevage

Actions pour atteindre l'objectif

Concilier développement du territoire et préservation de la vitalité des exploitations agricoles
Accompagner le monde agricole face aux évolutions et aux nouvelles exigences

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Rationaliser l'utilisation du foncier agricole

Prescription : Maintenir des espaces cohérents d'exploitation

Prescription : Préserver l'agriculture aux portes de l'agglomération et valoriser les espaces agricoles à enjeux particuliers

Recommandation : Faciliter le dialogue entre le monde agricole et le grand public

Prescription : Faciliter les initiatives en matière de diversification des activités agricoles

Recommandation : Promouvoir une agriculture durable et affirmer son rôle dans la gestion des paysages

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme

Diagnostic agricole

Périmètre d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Actions d'information et de communication

Bail rural et/ou environnemental

Marché de plein vent

Plateforme virtuelle d'approvisionnement en produits locaux

Objectifs 9 : Maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Un paysage de plateaux façonné par les grandes cultures

Les villages-bosquets : un paysage identitaire qui se raréfie sous l'effet de l'urbanisation et de l'évolution des pratiques agricoles

Des vallées sèches particulièrement nombreuses

Des vallées humides qui présentent une grande diversité de paysages

Un impact paysager croissant de l'urbanisation des vallées

Actions pour atteindre l'objectif

Conforter le paysage en tant que facteur d'identité et de qualité du cadre de vie

Protéger et valoriser le patrimoine identitaire

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Prendre en compte les caractéristiques paysagères dans les projets d'aménagement

Prescription : Préserver les vues panoramiques et les cônes de vue

Prescription : Mettre en valeur les entrées de villes

Prescription : Prendre en compte les sites bénéficiant d'une protection réglementaire

Prescription : Conserver les caractéristiques traditionnelles des centres des villes et villages

Recommandation : Recenser et protéger les éléments et ensembles urbains ou villageois patrimoniaux

Boîte à outils

Sensibilisation et pédagogie auprès des acteurs locaux

Chartes paysagères

Planification et approche environnementale de l'urbanisme

Qualité des projets d'extension

Densité et composition urbaine des projets d'habitat et des projets économiques

Nature des projets (étalement / renouvellement / densification)

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Objectifs 10 : Valoriser et gérer les ressources du territoire

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Une ressource en eau importante, mais dont la qualité est dégradée, notamment par les pratiques agricoles

Un potentiel de production de bois de chauffage trois fois supérieur à la production actuelle

Une production d'électricité d'origine éolienne en forte progression

Un potentiel de production d'énergie via le traitement des déchets ménagers et agro-industriels

Une forte consommation d'énergie par le parc de logements, en raison notamment de son âge et de son inconfort

Actions pour atteindre l'objectif

Préserver la ressource en eau

Développer l'autonomie énergétique du territoire

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Sécuriser l'alimentation en eau potable

Prescription : Améliorer la gestion des eaux pluviales

Recommandation : Valoriser les potentiels de ressources énergétiques locales

Recommandation : Réduire la consommation énergétique

Boîte à outils

Plan local d'urbanisme

Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Schéma départemental des carrières

Schéma régional de l'éolien

SDAGE Bassin Artois Picardie

SDAGE du Bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

Les SAGE en cours d'élaboration

Arrêtés préfectoraux de protection des captages d'eau potable

Objectifs 11 : Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances

Rappel de quelques éléments de diagnostic :

Une eau abondante qui confère au pays une sensibilité non négligeable aux risques d'inondations

Un important réseau de cavités souterraines

La présence en bordure de l'agglomération amiénoise d'un site regroupant plusieurs entreprises classées Seveso

Une ressource en eau qui souffre d'une qualité dégradée

Actions pour atteindre l'objectif

Intégrer les risques naturels dans les choix d'aménagement du territoire

Prévenir les risques technologiques et assurer la santé publique

Prescriptions et recommandations pour la mise en œuvre

Prescription : Prendre en compte le risque d'inondation par débordement et remontée de nappes et son intensité

Prescription : Identifier et gérer le risque d'inondation par ruissellement

Prescription : Intégrer les risques liés aux mouvements de terrain dans les projets d'aménagement

Prescription : Maîtriser l'urbanisation autour des sites et infrastructures générant des risques et nuisances

Prescription : Réduire l'exposition des personnes aux nuisances sonores et olfactives

Prescription : Poursuivre les efforts en matière de lutte contre les pollutions

Prescription : Améliorer la sécurité routière

Boîte à outils

Plan de prévention des risques inondation

Plan de prévention des risques technologiques

Atlas des zones inondables

Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'agglomération

Plan d'exposition au bruit

Schéma de gestion des eaux pluviales

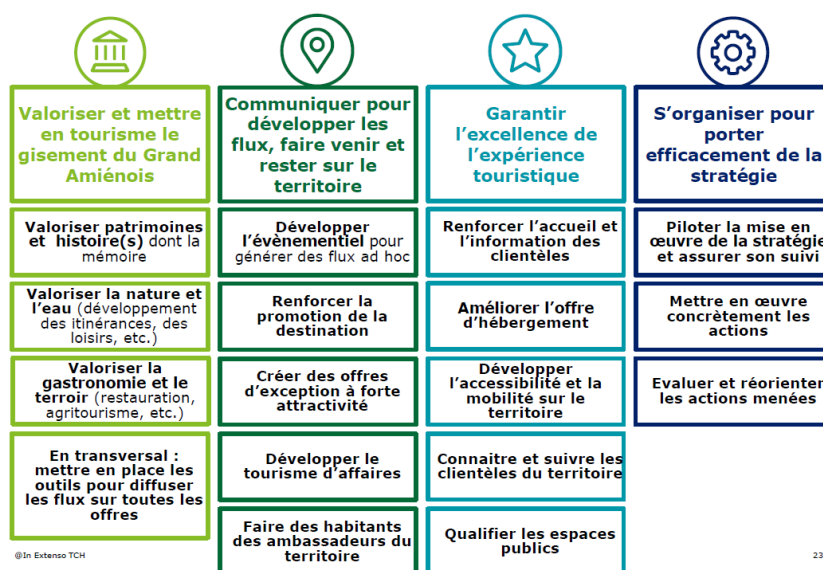
Dossier départemental des risques majeurs

LES STRATÉGIES et LA VISION de L'ORGANISATION du CRTE

Stratégie du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour le TOURISME

Les travaux de construction de la stratégie ont rassemblé de nombreux acteurs et se sont concentrés sur un laps de temps assez réduit (9 mois en tout). Dans ce contexte, le Pôle métropolitain a pu définir une stratégie en phase avec les atouts et spécificités du territoire, et les tendances des clientèles touristiques.

La stratégie se décline en 4 axes stratégiques qui se répartissent en 17 priorités opérationnelles et 53 actions en tout. Il s'agit d'une stratégie à moyen et longs termes.



Une démarche de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie avec les différents Office de Tourisme du territoire (8 structures) a ensuite été engagée à partir du mois de novembre 2019. Des réunions sont régulièrement mises en place pour échanger collectivement sur la déclinaison opérationnelle de la stratégie et pour hiérarchiser et prioriser les actions. Ces réunions de travail ont permis d'élaborer un plan d'actions précis et d'assurer une dynamique de travail collectif entre les 8 EPCI (via leur OT) et l'agence Somme Tourisme.

Le travail de priorisation a permis de faire adopter la stratégie partagée en Comité syndical du 13 février 2020, en annexant une liste de 15 actions prioritaires à décliner en 2020 et 2021 :

- Formaliser un calendrier commun des évènements ;
- Développer des outils de promotion en commun ;
- Développer une charte graphique du tourisme du Grand Amiénois et un discours commun ;

- Etablir des Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information pour tous les OT du Grand Amiénois ;
- Développer un observatoire du tourisme à l'échelle du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois avec les partenaires de l'observation économique ;
- Créer un ou des « pass » culture et tourisme à l'échelle élargie, intégrant également les transports ;
- Mettre en place un ou des « pass » pour les résidents du territoire ;
- Profiter des dates anniversaires pour des actions de promotion spécifiques
- Développer des visites de sites « exceptionnelles » ;
- Développer l'offre d'hébergement le long des grands itinéraires cyclables
- Finaliser et développer les services sur l'itinéraire majeur de la vallée de la Somme ;
- Développer les itinéraires pédestres, cyclables et équestres sur tout le territoire ;
- Elaborer un guide spécifique des itinéraires de découverte du territoire ;
- Développer des offres nouvelles valorisant l'arrière-front ;
- Intégrer une coloration des univers verniens dans les valorisations patrimoniales.

Cette liste d'actions prioritaires constitue la feuille de route 2020 et 2021 des projets « Tourisme » du Pôle Métropolitain.

Dans ce cadre, le présent CRTE doit contribuer à la bonne mise en œuvre des actions prioritaires en cohérence avec l'ambition d'accompagner les acteurs privés et publics dans la « durabilisation » de leurs actions et activités touristiques.

Stratégie du Pôle métropolitain du Grand Amiénois pour le PAT Plan Alimentaire Territorial

Au vu des diagnostics et des attentes des différents territoires, le Pôle Métropolitain peut intervenir, sur la thématique alimentation à deux niveaux :

A l'échelle du Pôle Métropolitain

Avec ses partenaires, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois :

- Réalise un diagnostic global sur l'ensemble du territoire et remet à jour les données existantes (les chiffres des diagnostics déjà réalisés datent de 2010).
- Favorise, coordonne et anime l'émergence des PAT dans les différentes communautés de communes.
- Anime un réseau, propose des animations, webinaires... aux élus et techniciens du territoire.
- Présente des projets transversaux, en fonction de l'offre et de la demande :
 - Outils de transformation : légumerie, conserverie, abattoir...
 - Points de vente
 - Actions d'animation

A l'échelle des EPCI

- Le Pôle présente à chaque communauté de communes, qui le souhaite, une méthode personnalisée pour faire aboutir son projet (ex : accompagnement dans la réponse aux appels à projet).
- Les EPCI identifient les personnes ressources en charge du sujet alimentaire et déterminent les orientations sur lesquelles ils souhaitent avancer et y consacrent des moyens (RH et financiers). La mise en œuvre des actions sera faite par les acteurs directement concernés avec un appui des différents partenaires. Une mutualisation de ces moyens pourra être étudié par le Pôle.

L'échelle du Pôle métropolitain est pertinente en termes de cohérence au niveau du territoire mais l'échelle de l'EPCI reste primordiale pour la mise en place d'actions.

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS



Communauté d'agglomération
Amiens Métropole
Communautés de communes
Avre-Luce-Noye
Grand Roye
Nièvre & Somme



Somme Sud-Ouest
Territoire Nord Picardie
Val de Somme



PROJET DE TERRITOIRE - STRATÉGIE



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Plan Climat Air Energie Territorial

Stratégie territoriale du pôle métropolitain du Grand Amiénois [2030-2050]

Le diagnostic territorial Climat-Air-Energie réalisé en 2019 a mis en évidence 6 enjeux pour le territoire :

1. La réduction d'énergie dans l'habitat, le tertiaire et l'industrie
2. Le développement des énergies renouvelables et de récupération
3. La mobilité et les transports
4. La transition de l'agriculture
5. L'adaptation aux changements climatiques
6. La santé et l'alimentation.

La stratégie retenue par le territoire s'appuie sur les objectifs du SRADDET, les objectifs nationaux et les potentiels du territoire notamment avec l'étude de programmation et planification énergétique réalisée sur le Grand Amiénois.

Cette stratégie a également été définie et validée suite aux différentes réflexions menées par les acteurs et les élus lors de réunions de concertation réalisées sur le territoire (ateliers, commissions, COFIL, Conférence des Présidents, Conseil Syndical).

Energie

Objectifs de réduction des consommations énergétique

Le territoire du PMGA vise en 2050 une réduction de sa consommation totale d'énergie de 45% par rapport au niveau de 2012 pour atteindre 6487 GWh/an. Cette ambition représente un effort significatif par rapport au scénario tendanciel, qui prévoit une baisse de 11% seulement à horizon 2050.

Objectifs de développement de énergies renouvelables et de récupération

Le territoire du PMGA vise en 2050 une production renouvelable de 9 484 GWh se situant au-dessus de la trajectoire SRADDET. Cette augmentation est principalement portée par l'intégration des projets éolien en cours (38% de l'augmentation), suivi du développement de la méthanisation (16%) et celle du photovoltaïque sur toiture (14%).

Le taux d'autonomie énergétique passe en 2050 :

- De 44% d'autonomie électrique à 373%
- De 67% d'autonomie en chaleur à 88%
- De 2% d'autonomie en gaz à 124% en 2050

GES

Objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Objectifs GES 2030

Les objectifs sont de -22% sur les émissions directes et - 20% sur les émissions totales.

Quelques objectifs spécifiques (hors émissions énergétiques, donc hors habitat, transports et industrie de l'énergie) peuvent être déclinés pour 2030 par secteur d'activité pour les GES non énergétiques :

Agriculture

- Diminution du bilan azoté
- Baisse du cheptel bovins (10%)
- 7% des surfaces en agriculture biologique
- Baisse des surfaces en blé / céréales et développement d'une diversification vers des légumineuses, des oléagineuses ou de la fibre.
- Développement de 7 100 ha des surfaces dédiées aux circuits courts
- 4 300 ha de surfaces en agroforesterie ou bandes lignocellulosiques
- 30% de l'élevage labellisé Bas Carbone

Alimentation

- Changement des habitudes et évolution des pratiques : baisse de 15% des consommations de viande

Secteur industriel

- Amélioration des process : baisse de 70% des émissions de GES des procédés industriels

Déchets

- Baisse de 25% des déchets mis en enfouissement

Secteur tertiaire

- Baisse de 30% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES

Construction et voirie

- Augmentation du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve
- Baisse de l'artificialisation nette

Objectifs GES 2050

On vise une baisse comprise entre 65% et 73% des émissions directes de GES (selon la baisse de l'élevage). Cette stratégie permet d'atteindre des émissions directes comprises entre 1,74 et 2,21 T_{eq} CO₂ par habitant en 2050, ce qui ne permet pas de respecter la nouvelle SNBC qui fixe un objectif d'environ 1T_{eq} CO₂ par habitant). Cet objectif est atteignable d'ici à 2055.

La stratégie agricole et alimentaire territoriale

Concernant l'agriculture, la stratégie retenue vise une baisse comprise entre -38% et -55% des émissions de GES. L'incertitude concerne l'évolution de l'élevage. En effet l'évolution finale des cheptels dépendra avant tout de paramètres extérieurs au territoire, liés notamment à l'évolution de la consommation de viande bovine en France et des marchés internationaux.

La stratégie est basée sur trois orientations principales :

1. Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs : lait bas carbone, extension des durées de pâturage, élevage biologique et circuits courts
2. Anticiper le changement climatique pour ne pas le subir
3. Retrouver de la valeur ajoutée sur le territoire

Alimentation

Il a été considéré dans la stratégie agricole que 20% de l'alimentation des habitants du PMGA serait issue en 2050 de circuits courts, et donc définie comme une alimentation locale.

Il a été considéré que 50% de l'alimentation locale serait aussi issue de l'agriculture biologique. Sur la base d'une baisse de 25 à 30% de la consommation de viande (hypothèse basse), le nombre d'hectares dédié à l'alimentation locale serait de 21 500 ha contre 1 400 aujourd'hui, soit un peu moins de 10% de la SAU.

Ceci permettrait de créer ou maintenir environ 580 emplois agricoles directs, contre 40 aujourd'hui.

Secteur industriel

- Amélioration des process : baisse de 70% des émissions de GES des procédés industriels

Déchets

- Baisse de 80% des déchets mis en enfouissement

Secteur tertiaire

- Baisse de 100% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES

Secteur résidentiel

- Baisse de 90% des fuites de fluides frigorigènes émetteurs de GES

Construction et voirie

- Augmentation massive du recours aux biomatériaux pour l'isolation, la rénovation et la construction neuve
- Baisse de l'artificialisation nette

Qualité de l'air

Objectifs qualité de l'air 2050

La diminution significative des besoins énergétiques et plus particulièrement la baisse importante de la consommation de produits pétroliers, de charbon et de gaz naturel permettent de réduire les rejets atmosphériques de polluants.

Tous secteurs confondus, les émissions énergétiques de **dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote** ont des baisses respectives estimées de 63 % et 77 %.

Une baisse générale des émissions énergétiques de **COVNM** (-54 % entre 2015 et 2050) sera également observée. Cette diminution est principalement pilotée par la baisse de la consommation de bois dans le secteur résidentiel, la diminution des produits pétroliers par les transports et plus marginalement par la baisse des consommations des produits pétroliers des autres secteurs.

Les rejets énergétiques de particules (**PM10 et PM2,5**) sont réduits de plus de 60 % sur la période 2015-2050 grâce à la réduction importante de la consommation de bois par les particuliers et de la diminution de l'utilisation des produits pétroliers et du charbon pour l'ensemble des secteurs.

Stockage CO2

Objectifs stockage carbone

Stockage dans les sols

Le potentiel a été estimé sur la base de l'initiative « 4 pour 1000 » qui considère qu'on pourrait amener grâce aux évolutions des pratiques culturales les sols à augmenter leur taux de carbone de 0,4% par an. Sur cette base, et **en utilisant l'outil Climagri**, on atteindrait sur le territoire une multiplication par 2 du stockage du carbone dans les sols agricoles et la biomasse.

On constate ainsi dans ce scénario une très forte augmentation du stockage dans les sols cultivés, avec une multiplication par 70 du stockage annuel. Le déploiement des haies et de l'agroforesterie permettra aussi une augmentation forte du stockage de carbone, non seulement dans la biomasse, mais aussi dans les sols.

Stockage dans les zones urbanisées

Enjeu majeur dans le cadre du maintien des stocks de carbone dans les sols, la lutte contre l'artificialisation des terres s'inscrit dans une problématique bien plus large : lutte contre les inondations, protection de la biodiversité, adaptation au changement climatique...

L'artificialisation, et en particulier l'imperméabilisation des sols, conduit à une perte de matières organiques et des fonctions des sols, très difficilement voire non réversibles.

Les hypothèses prises dans le scénario retenues sont les suivantes :

- Arrêt total du déstockage par urbanisation
- Multiplication par 20 du stockage de carbone dans les espaces artificiels végétalisés : revégétalisation de la ville, désimperméabilisation, reboisement, transformation des espaces verts...
- Multiplication par 20 de la construction et de l'isolation en biomatériaux

Dans ce cadre, et en utilisant l'outil ALDO proposé par l'Ademe, le stockage dans les espaces urbanisés passerait de 6000 Teq CO2 par an à 210 000 Teq CO2 par an

Bilan des potentiels de stockage carbone

Le territoire a le potentiel de devenir neutre en carbone en 2050.

En 2050, le stockage de carbone pourrait atteindre **650 000 Teq CO2 par an**. En croisant les possibilités de stockage du carbone et les émissions de GES potentielles à 2050, le stockage pourrait atteindre sur le territoire **80 à 100% des émissions directes** (contre moins de 9% aujourd'hui).

La couverture à 100% serait atteinte dans le cadre de l'option 2 (forte baisse de l'élevage), et le taux de 80% dans l'option 1 (maintien de l'élevage).

Production biosourcées (non alimentaire)

Les productions biosourcées d'origine non alimentaires peuvent constituer une source de production d'énergie locale et le territoire du PMGA peut poursuivre la tendance déjà observée. Cependant l'objectif de la collectivité est plutôt d'encourager l'agriculture au service d'une alimentation plus durable, en favorisant le développement de productions alimentaires locales, avec la mise en place de circuits courts entre les producteurs agricoles du territoire et les consommateurs.

L'utilisation de matériaux biosourcés sera également recherchée lors des opérations de construction et de rénovation.

Adaptation aux changements climatiques

Objectifs d'adaptation aux changements climatiques

L'étude de vulnérabilité du territoire met en évidence de fortes sensibilités du territoire (inondations et remontées de nappe ; retrait gonflement des argiles ; mouvement de terrain ; ressource en eau ; résilience des milieux naturels et de la biodiversité ; chaleur extrême ; adaptation de l'agriculture et des entreprises ; modification et uniformisation des paysages et développement aléatoire touristique.

La stratégie d'adaptation pour le volet santé démontre l'importance de la qualité de l'air et de l'alimentation des habitants. L'ensemble des mesures prises par la collectivité sur le plan de l'adaptation du territoire doit avoir des impacts positifs pour la santé des habitants.

Enjeux identifiés

- Renforcer et poursuivre la lutte contre les inondations au travers des dispositifs existants
- Tenir compte des problématiques de retrait gonflement des argiles dans les permis de construire et anticiper les risques avec les assurances pour répondre aux habitants

- Réduire les effets ilots de chaleur par la place de l'arbre en ville dans les projets urbains du territoire
- Se prémunir de la chaleur dans les habitations en été et ainsi répondre au confort d'été des habitants
- Viser 0 artificialisation nette à l'horizon 2050 et intégrer ces enjeux dans les documents de planification territoriale en préservant les paysages
- Améliorer l'état de santé des habitants pour réduire leur vulnérabilité
- Accompagner la transition de l'agriculture sur le territoire vers un modèle plus durable et résilient
- Augmenter la résilience des milieux naturels
- Favoriser l'implantation d'activité économique en lien avec les besoins du territoire et dont le modèle est résilient au regard des enjeux du territoire
- Promouvoir un tourisme respectueux de « ce qui fait le territoire »...

Vers un tourisme durable, en cohérence avec les aspirations des clientèles

Lors de la Conférence Mondiale du Tourisme Durable, organisée à Lanzarote (Îles Canaries) en 1995 par l'UNESCO, l'OMT et le programme des Nations Unies, la Charte du tourisme durable a été définie et soumise à l'ONU. Elle présente 18 principes du tourisme durable. Elle a été reprise au niveau Européen, avec la Charte Européenne du Tourisme Durable, portée notamment par la fédération des Parcs Naturels Européens.

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme **“un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l’environnement et des communautés d’accueil”**. Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques.

Le tourisme durable n'est pas une pratique à part, ni un marché touristique particulier. C'est une démarche qui peut être adoptée par tout acteur touristique en intégrant les principes du développement durable dans la gestion stratégique et/ou l'offre qu'il propose. Le tourisme durable relève aussi de la responsabilité individuelle des voyageurs : dans leurs comportements, gestes quotidiens et choix des prestataires et/ou destinations.

Ces dernières années, les cris d'alerte se sont multipliés pour dénoncer l'empreinte écologique des transports ou encore les méfaits du tourisme de masse, qui met sous tension les ressources, déséquilibre les écosystèmes locaux, met en péril les sites naturels et patrimoniaux, contribue au déplacement des populations et engendre de nombreux désagréments dans la vie quotidienne des résidents. Osons le dire : la transition écologique et le tourisme durable sont incompatibles avec la massification des voyages.

Hors des lieux protégés la prise de conscience a été plus lente, mais on assiste depuis une dizaine d'années, à une vraie évolution du tourisme vers plus de durabilité. Ainsi, des études confirment la tendance pour le secteur du tourisme en 2019 : pour 17% d'Européens, l'empreinte écologique joue un rôle dans le choix de leur destination, 15% des Français ont déjà fait du tourisme écologique, 39% des Français seraient intéressés par cette dimension écologique du tourisme. Comme nous l'avons vu plus avant, la crise sanitaire actuelle ne fait que renforcer cette nécessité de « durabiliser » nos pratiques économiques et sociales.

Le territoire du Grand Amiénois doit saisir l'opportunité de se positionner comme un territoire de « respiration » entre deux zones fortement urbanisées (le Nord et le Bassin Minier et l'Île de France). La présence d'Amiens et la qualité de son offre patrimoniale et culturelle permettent de ne pas entrer en concurrence directe avec les territoires voisins, tout aussi bien situés et accessibles, mais à l'offre moins diversifiée.

Afin d'afficher une cohérence entre le positionnement et l'expérience du visiteur, le territoire va devoir travailler à l'alignement de ses offres par rapport au concept de « tourisme durable ». L'empreinte écologique du tourisme est fortement marquée par le transport, puis par la consommation énergétique des hébergements touristiques. Des actions focalisées sur ces deux composantes, combinées à une bonne gestion des flux touristiques dans les secteurs sensibles, doivent permettre de diminuer significativement l'impact des activités touristiques sur l'environnement. Favoriser le tourisme de proximité, l'écomobilité du visiteur, et accompagner les prestataires (hébergeurs et restaurateurs) dans des démarches environnementales d'amélioration continue (labels, certifications,

...) sont des solutions qu'une destination peut mettre en œuvre pour « durabiliser » les pratiques touristiques de ses acteurs et des visiteurs.

En matière de réduction des consommations énergétiques chez les hébergeurs, les marges de manœuvre restent importantes comme le démontre le tableau ci-dessous issu d'un comparatif réalisé en 2019 auprès d'un échantillon d'hôtels engagés ou non dans des démarches de labellisation écologique :

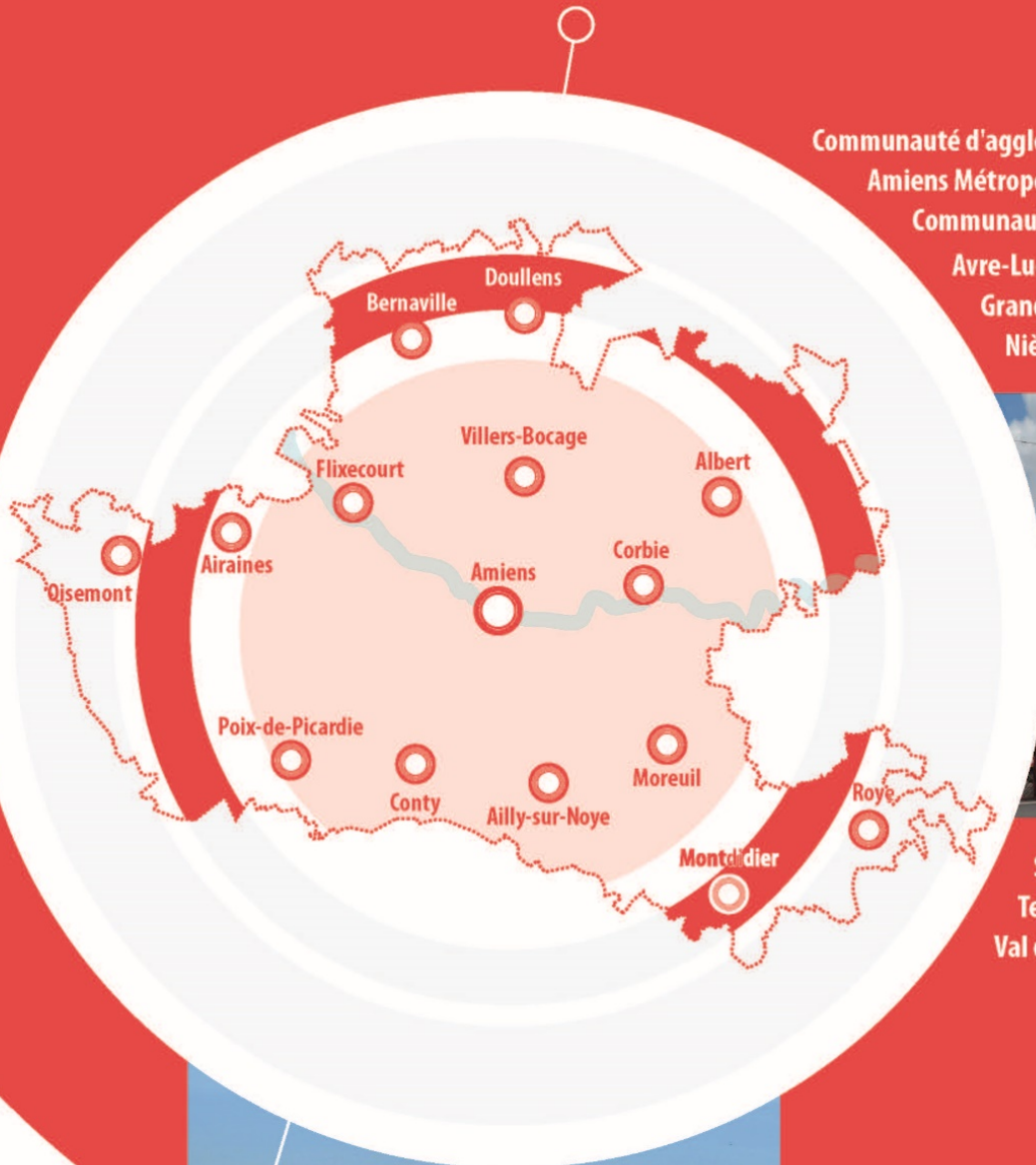
	Consommations moyennes « standards »	Consommations moyennes des plus vertueux
Energie	70 à 100 KWh par nuitées	30 à 60 KWh par nuitées
Eau	350 à 600 l par nuitées	200 à 300 l par nuitées
Déchets non recyclables	2 kg par nuitées	0,6 kg par nuitées

Avec une hausse de la pratique de plus de 10% entre 2019 et 2020, le vélo (électrique ou classique) est devenu la star de cette année 2020 si particulière. La hausse a même atteint 27% hors des deux périodes de confinement, selon l'observatoire de l'association de collectivités Vélo & Territoire. En termes de tourisme, les pratiques du vélo sont particulièrement intéressantes pour l'économie touristique des territoires. En effet, selon le site de la DGE (entreprise.gouv.fr), le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 2 milliards d'euros pour environ 16 000 emplois (filière du vélo dans son ensemble, y compris les fabricants et revendeurs et réparateurs). Sur les territoires, les retombées économiques sont de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes) et de 16 000 à 30 000 € au kilomètre d'itinéraire.

Au regard de ces éléments, la mise en œuvre d'actions permettant de favoriser les pratiques écotouristiques dans les hébergements, et de développer les mobilités douces sont des pistes de travail efficaces, tant pour limiter les impacts du tourisme sur le territoire que pour conforter les retombées économiques et l'attractivité de la destination.

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS



Communauté d'agglomération
Amiens Métropole
Communautés de communes
Avre-Luce-Noye
Grand Roye
Nièvre & Somme



Somme Sud-Ouest
Territoire Nord Picardie
Val de Somme



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



Problématisations SCOT et démarches en lien / Foncier / Friches / Habitat en vue du Contrat de Relance et de transition Ecologique du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Table des matières

Introduction générale	4
Le projet de territoire, le SCoT du grand Amiénois en vigueur depuis 2012	6
Une géographie, une histoire, les socles d'une identité	6
Les principes fondateurs, base du SCoT en vigueur	6
L'armature urbaine : la traduction spatiale de la solidarité territoriale.....	7
Le défi démographique et le développement local.....	7
Les mises en œuvre du SCoT de 2012 (travaux d'études en lien, actions et projets) :.....	9
Approfondissements et déclinaisons locaux du SCoT	9
Autres démarches sectorielles ou d'actualité de sont développées des échelles variées	10
Les éléments issus des travaux de révision du SCoT.....	11
Eléments de bilan du SCoT	11
L'ambition de la mise en révision du SCoT du Grand Amiénois = éléments pour le futur projet de territoire de 202611	
Paysages et patrimoines.....	12
Milieux et ressources naturelles	13
Activité agricole.....	13
Foncier	13
Démographie.....	14
Habitat	14
Mobilité	15
Structuration et équilibre territorial	15
Emploi et économie.....	15
Commerce	16
Equipements et services.....	16
Attractivité et notoriété territoriale.....	17
La méthodologie de révision du SCoT et études complémentaires.....	17
Les grands indicateurs de suivis (à voir en fin de démarche à partir de la liste indicative)	18
Le tourisme sur le territoire	19
Projet Alimentaire Territorial	25
Les PAT sur le territoire	25
Politiques en matière d'alimentation.....	26
Le PCAET sur le terriore.....	29
Rappel du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.....	Erreur ! Signet non défini.

L'étude de planification énergétique	29
Le SRCAE de l'ex-région Picardie et le futur SRADDET de la région Hauts-de-France	Erreur ! Signet non défini.
Le futur SRADDET de la région Hauts-de-France : Hauts-de-France 2040	30
Troisième révolution industrielle en région Hauts-de-France.....	31
Organisation des compétences énergétiques sur le territoire	32
Organisation de la distribution d'électricité.....	32
Organisation de la distribution de gaz.....	34
Organisation de la distribution de chaleur	36
Etude de planification Energétique	39

Introduction générale

Le socle du CRTE : le projet de territoire existant

Le SCoT est le premier document stratégie cadre à l'échelle locale, porteur du projet de territoire global. Il reste en vigueur donc opposable jusqu'à l'approbation collective d'une nouvelle version. Il intègre l'ensemble des politiques publiques de rang supérieur (national, régional) à la date de son approbation et l'ensemble des documents sectoriels de rang inférieur (PLH, PDU, PCAET, PLUI, PLU) doivent être compatibles avec lui ainsi que leurs actions et / ou projets.

Le SCoT, projet de territoire joue donc un rôle majeur et garantit la transversalité nécessaire au développement local. Cette transversalité des politiques publiques est particulièrement recherchée dans la démarche CRTE. Dans le cadre du Pôle métropolitain, le socle du CRTE est donc majoritairement le SCoT du Grand Amiénois.

Le SCoT de 2012, socle du CRTE du Pôle métropolitain du Grand amiénois

Compte tenu des objectifs temporels du CRTE (jusqu'à 2026), le projet de territoire sur lequel il reposera est le SCoT en vigueur depuis 2012. En effet, la révision du SCoT, prescrite en décembre 2018, est en tout début de processus.

Aussi, et compte tenue de l'évolution du périmètre du Grand Amiénois, il est nécessaire d'appréhender d'autres éléments sur les parties de territoires qui ne sont pas couvertes par le SCoT : Moreuillois et Grand Roye.

- Le contrat de ruralité du Grand Roye
- PLUI Avre-Luce-Noye et Grand Roye en cours d'élaboration

Il est à noter que ces deux éléments sont issus de problématiques d'échelle intercommunale.

Les mises en œuvre du SCoT de 2012, riches d'enseignements

Parmi les approfondissements et déclinaisons locaux du SCoT figurent :

- L'ensemble des démarches en lien avec la reconversion des friches d'activités
- Les PLUI (approuvés ou en cours) et les PLU pour Amiens Métropole
- Les PLH (approuvés)
- Les démarches liées à l'habitat autres que PLH (protocoles, OPAH, PIG etc) (en cours)
- Le Plan de Mobilité Rural (approuvé)
- Le PCAET (en cours)
- Divers actions et projets en cours en lien direct avec ces démarches

De plus, d'autres démarches sectorielles ou d'actualité se sont développées à des échelles variées :

- Schéma de développement touristique
- Projet Alimentaire Territorial

Enfin, diverses contractualisations viennent compléter ce panel :

- Action cœur de ville
- Revitalisation des centres bourgs
- Atelier des centralités rurales

- Redynamisation des centres-villes-et centres bourgs
- Petite ville de demain (Ailly-sur-Noye, Moreuil, Roye, Airaines, Oisemont, Conty, Poix-de-Picardie, Corbie, Doullens, Flixecourt)

Il est à noter que le SRADDET, à travers l'armature urbaine régionale approuvée, est venu acter ces dynamiques de contractualisation.

Les éléments issus des travaux de révision du SCoT

Afin d'appréhender au mieux le nouveau périmètre du Grand Amiénois, de synthétiser les dynamiques en cours à l'échelle du grand territoire et d'appréhender l'ensemble des évolutions législatives, les éléments travaillés dans le cadre de la révision du SCoT peuvent être utilement mis à profit dans le CRTE :

- La définition de l'ambition, des objectifs poursuivis par la révision du SCoT
- La méthodologie globale et les travaux d'ingénierie nécessaire

Il est toutefois utile de rappeler que ces travaux ne sont pas issus d'un processus d'approbation en tant que tel mais relèvent plutôt de validation d'étape et d'élan pour la révision future.

De plus, la méthodologie de travail élaborée pour cette révision a anticipé la possibilité de mettre en place un SCoT modernisé en lien avec les ordonnances de la loi Elan. Cependant, à ce stade des travaux de révision, le Pôle Métropolitain n'a pas officiellement délibéré en faveur d'un SCoT modernisé.

Le projet de territoire, le SCoT du grand Amiénois en vigueur depuis 2012

La présente partie n'a pas vocation à reprendre le contenu du SCoT en vigueur mais d'appréhender les éléments fondamentaux qui aident à la compréhension du projet de territoire.

Approuvé le 21 décembre 2012, le SCoT du Grand Amiénois est issu d'un processus d'élaboration collectif. Des réflexions territoriales ont été menées à partir de 2005 et c'est en 2008 qu'est créé le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois qui a pour tâche l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial, le SCoT.

Le périmètre du Grand Amiénois en 2008



Composé de 12 intercommunalités et de 381 communes, le périmètre du Pays du Grand Amiénois comptait 335 500 habitants et 3 000 km² environ.

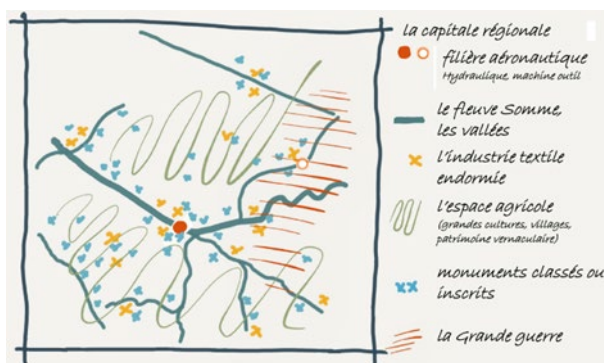
Alors que beaucoup de SCoT se mettaient en place à l'échelle d'une ou deux intercommunalités, le choix opéré par le Grand Amiénois d'un périmètre de taille XXL était une des particularités du SCoT et l'est encore aujourd'hui.

Le SCoT du Grand Amiénois, toujours en vigueur, structure la stratégie d'aménagement et de développement local à horizon 2032.

Une géographie, une histoire, les socles d'une identité

Fruit d'une volonté politique, le périmètre du SCoT du Grand Amiénois acte la reconnaissance et la valorisation d'une géographie et d'une histoire commune.

La Somme et ses vallées, la nature et les grands paysages, le patrimoine bâti emblématique comme le patrimoine vernaculaire, l'ancrage agricole, l'industrie héritée, la ville à la campagne, l'art de vivre et la chaleur humaine, la grande histoire sont autant de composantes constantes reconnues à travers le projet de territoire comme marqueurs identitaires communs, à projeter dans l'avenir.



Les principes fondateurs, base du SCoT en vigueur

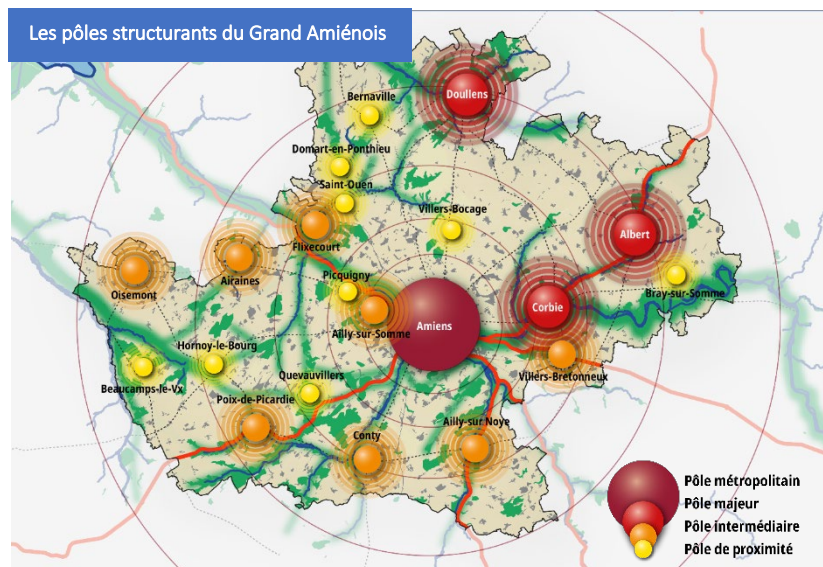
Structurée autour de l'ambition de faire émerger une solidarité forte entre toutes les parties du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a repris à son compte les cinq axes stratégiques de la charte de pays, document fondateur du Grand Amiénois :

- soutenir et développer l'emploi ;
- agir pour une offre de logement équilibrée ;
- élever le niveau de formation/qualification ;
- optimiser l'accessibilité du territoire ;
- valoriser les atouts touristiques et environnementaux.

Deux principes fondateurs complémentaires sont au cœur du SCoT. En affirmant le positionnement d'Amiens, bénéficiant d'une situation privilégiée de ville à la campagne à mi-chemin entre Paris et Lille, le projet entend structuré un effet locomotive qui profite à tout le territoire. Dans le même temps, s'appuyant sur un maillage de pôles hiérarchisés qui rayonnent sur de nombreux villages, la campagne valorise ses richesses. Ainsi, chaque composante territoriale a une place et un rôle à jouer, différents, complémentaires, non concurrentiels, mais toujours au profit de l'ensemble.

L'armature urbaine : la traduction spatiale de la solidarité territoriale

L'armature urbaine définit un maillage de 21 pôles structurants, de plus de 500 habitants, hiérarchisés en 4 niveaux d'attractivité afin de favoriser l'équité dans l'accès au logement, aux équipements, services et emplois. Pour chaque niveau de pôle, le projet définit des critères de nombre d'emploi, de diversité de services et de desserte en transports collectifs à atteindre ou maintenir bien précis.



Le défi démographique et le développement local

Le déficit migratoire enregistré par le territoire depuis plusieurs dizaines d'années est l'élément central qui a guidé la construction du projet de territoire. Le Grand Amiénois a souhaité relever le défi de stopper ce déficit et en fixant un objectif démographique très ambitieux de 360 000 habitants en 2032, soit environ 20 000 habitants supplémentaires. Pour cela, une stratégie globale reposant sur des champs d'actions transversaux se décline dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Afin de loger l'ensemble de la population tout en appréhendant les évolutions sociétales, la production de logements a été estimée à 32 000 unités. De plus, l'accès au logement pour tous, la facilitation des parcours résidentiels, la rénovation du parc ancien, la production de logements au sein des pôles structurants et/ou à proximité des transports collectifs sont autant d'orientations fixées, propices à répondre aux besoins en matière d'habitat.

Pour répondre plus globalement aux besoins et favoriser le développement local, le projet de territoire entend valoriser les ressources territoriales qu'elles soient humaine (formation, offre d'équipement et

de services...), naturelle ou patrimoniale (cadre de vie et cadre touristique attractifs), énergétique (production d'énergie locale et renouvelable), nourricière (potentiel agricole et agro-ressources) ou foncière (consommation foncière raisonnée..).

Cette valorisation des ressources se couple avec une volonté d'impulsion économique reposant la recherche d'excellence et d'innovation. Il s'agit de tirer parti de la tertiarisation de l'économie avec pour objectif une augmentation des emplois liées aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, conception et recherche, commerce interentreprise, culture) et la mise en place d'un système économique territorial « métropolitain » en lien notamment avec la Métropole Parisienne.

Le projet de territoire cible également 4 filières d'excellence à structurer localement afin de participer à leur montée en compétences. Il s'agit du transport et de la logistique, de l'agroressource, des technologies de l'information et de la communication, de la santé et du biomédical déjà présent sur le territoire.

Enfin, la structuration d'une offre foncière économique adaptée aux contextes territoriaux (offre métropolitaine, offre interterritoriale, offre de proximité) et la mise en place d'une instance de concertation dédiée (conférence économique) concrétise cette volonté d'impulsion économique à travers une gouvernance commune.

Les mises en œuvre du SCoT de 2012 (travaux d'études en lien, actions et projets) :

Approfondissements et déclinaisons locaux du SCoT

La démarche de reconversion des fiches d'activités

1.1.1.1 Introduction de la démarche

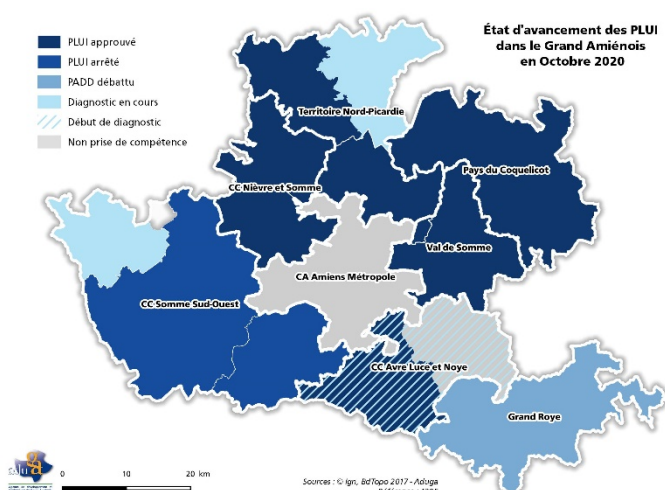
1.1.1.2 Cohérence stratégique de la démarche friches dans les PLUI

1.1.1.3 Sites pilotes et plan de relance

Les PLUI : approuvés et en cours

En 2020, la quasi-totalité du territoire du Grand Amiénois est couvert par un PLUI approuvé ou en élaboration.

La taille XXL du Grand Amiénois et le SCoT ont joué un rôle majeur dans l'émergence des PLUI locaux. La réalisation de ces documents est un tournant pour le territoire car ils permettent de mettre du lien entre les réflexions spécifiques menées au sein de chaque EPCI pour leur développement et les réflexions d'attractivité et de complémentarité territoriale qui ont guidé le SCoT.



Les PLH et autres « démarches habitat » : approuvé et en cours

Jusqu'en 2017, bon nombre de ces PLUI comprenait initialement un Programme Local de l'Habitat (PLH). Conséquence de la fusion des intercommunalités issue de la loi NOTRe, la quasi-totalité des volets spécifiques « habitat » ont dû être retiré des procédures PLUI. En continuité des travaux enclenchés, les EPCI ont pu mettre en place des procédures de PLH à proprement parlé ou mettre en place des études s'y approchant se déclinant tout comme les PLH en plan d'action.

Le Plan de Mobilité Rural : approuvé + schémas départementaux cyclable et de covoiturage

1.1.2 Schémas de gestions des eaux pluviales (EPCI)

1.1.3 Diagnostics eau potable (EPCI)

1.1.4 Diverses actions et projets en cours en lien direct avec ces démarches (collectif GA)

Autres démarches sectorielles ou d'actualité de sont développées des échelles variées

Le Schéma de développement touristique GA + départemental projet vallée de Somme + vallée idéale + déclinaison des actions

Le tourisme est une activité qui se joue des limites administratives. Les actions de coopération, voire de plus en plus, de mutualisation intercommunautaire se développent ces dernières années dans toute la France. Au regard de ce constat, le Pôle métropolitain a souhaité, dès sa création, s'engager dans une démarche de développement touristique décloisonnant les frontières administratives des EPCI qui le composent. En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des logiques de territoires de projets en transcendant les limites administratives des collectivités.

Ainsi, lors de la définition des statuts et missions du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, les élus ont choisi d'intégrer le « Tourisme » parmi ces actions d'intérêt métropolitain. Cette décision est logique au regard des atouts et potentialités du territoire. En matière de « Tourisme », les missions du Pôle Métropolitain sont les suivantes (issues des statuts) :

- Élaboration et animation du projet touristique du territoire ;
- Création et portage d'un observatoire du tourisme ;
- Définition et portage d'une marque commune et d'une stratégie collective de communication ;
- Coordination et mise en marché d'une offre touristique commune, en partenariat avec Somme-Tourisme.

Le tourisme est un indéniable levier de développement économique et un important vecteur d'attractivité. La collaboration des différents EPCI du Pôle Métropolitain sur ce sujet va permettre de construire une véritable « destination ». Cette approche, initiée par le Pôle Métropolitain, doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible par une promotion rendue plus efficiente (mutualisation d'actions, de moyens, ...) et d'optimiser l'expérience client et donc sa satisfaction.

L'objectif in fine est de faire du Grand Amiénois une « destination » qui compte à l'échelle de la région Hauts-de-France, et même au-delà.

Cette démarche de développement touristique doit s'ancrer dans le concept de « tourisme durable ». En effet, on assiste depuis une dizaine d'année, à une vraie évolution du tourisme vers plus de durabilité. La crise sanitaire de la Covid-19 a de surcroît révélé les failles de la mondialisation et des échanges à outrance. La crise a quasiment stoppé pendant plusieurs mois les échanges internationaux, ouvrant une fenêtre pour une prise de conscience des dérives des pratiques touristiques de masse. Le « tourisme durable » va ainsi sortir de son statut de pratique de « niche » pour devenir progressivement la norme. Dans ce cadre les opérateurs touristiques et les collectivités devront prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts de leur activité, notamment sur l'environnement.

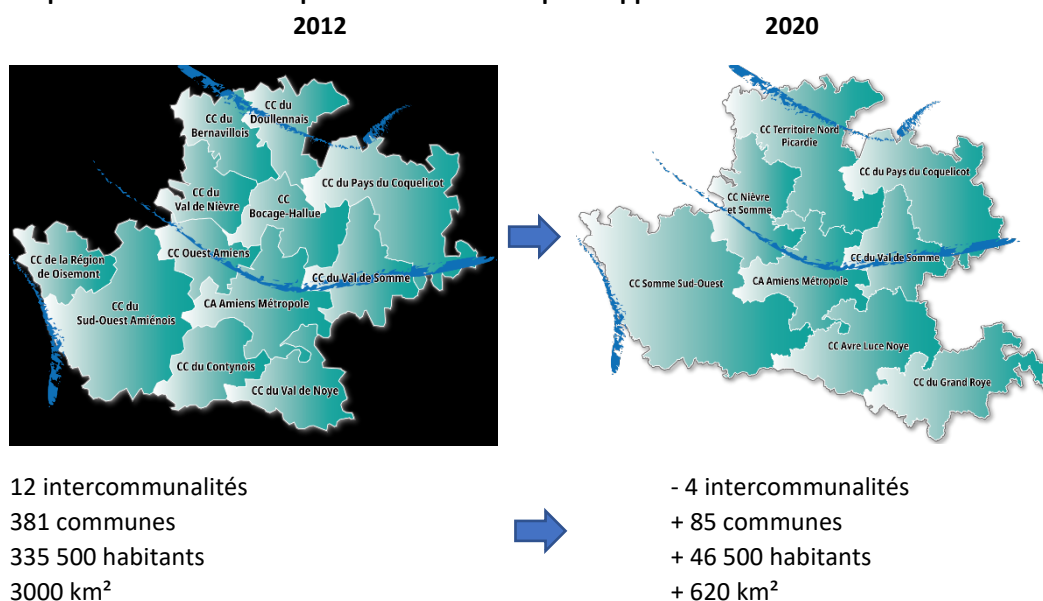
L'intégration de la thématique du tourisme au sein du présent contrat prend donc tout son sens et s'inscrit dans une cohérence stratégique globale.

Les éléments issus des travaux de révision du SCoT

Éléments de bilan du SCoT

L'ambition de la mise en révision du SCoT du Grand Amiénois = éléments pour le futur projet de territoire de 2026

Un périmètre et des EPCI qui se sont étendus depuis l'approbation du SCOT initial



Le projet politique globale du SCoT de 2012, en vigueur, est constitué de choix d'orientation et de parti-pris. Ceux-ci sont venus répondre à un contexte sociétal et local observé notamment à l'aide de l'identification de grandes tendances territoriales.

A l'échelle nationale comme internationale, les problématiques liées aux questions environnementales, foncières, de biodiversité, de mobilité et de proximité se sont progressivement renforcées depuis quelques années au sein de la société et des textes de loi. Le « zéro artificialisation nette », la « sobriété carbone » se sont peu à peu imposés au cœur des réflexions questionnant ainsi les modèles de développement actuels. La crise sanitaire liée au Covid 19 aura très certainement pour effet d'accélérer et d'accentuer la recherche de nouveaux modèles de développement sociétal qui restent à inventer.

Ainsi, le travail préparatoire à la révision a ciblé les sujets clés à investiguer et définit le niveau de révision souhaité et/ou nécessaire. Ce travail a reposé sur de premiers éléments d'actualisation des tendances territoriales à l'origine du projet de 2012, des réflexions relevant du retour d'expérience du SCoT en vigueur et des travaux des PLUI/PLH, des principaux champs sur lesquels des approfondissements sont nécessaires et des nouvelles thématiques à appréhender au regard du fonctionnement territorial actuel. Enfin, il relève également de la prise en compte des évolutions législatives intervenues depuis 2012.

A l'issue de cette étape, un niveau d'ambition élevé sur l'ensemble des composantes territoriales s'est dégagé des travaux. Ainsi, aucune problématique ne relève d'une simple mise à jour des connaissances. Il s'agit au contraire de questionnement transversaux dont les grandes lignes peuvent être regroupées au sein de trois grandes entrées.

Le cadre environnemental

Même si le SCoT en vigueur relève des réglementations « Engagement Nationale pour l'Environnement » (ou Grenelle), l'importance de traiter avec minutie le socle territorial, à travers toutes ses composantes, est apparu comme un enjeu qui relève à la fois de la qualité de vie mais aussi de l'attractivité territoriale.

Paysages et patrimoines

Concernant les paysages et les patrimoines, la révision s'attachera à caractériser les sensibilités paysagères et leurs composantes naturelles, agricoles et bâties. Un travail particulier de sensibilisation de la population à cette identité territoriale semble se dessiner. Ce volet s'inscrit également dans une logique de renforcement de la stratégie touristique du Grand Amiénois. Enfin, la question de l'intégration paysagère du développement des ENR est un sujet d'importance pour le territoire. Il s'agira le cas échéant d'imaginer une organisation globale et concertée des implantations.

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une banalisation des paysages et un patrimoine bâti peu valorisé

2019 La perception du paysage peut être très contrastée selon les sites. Le grand projet du département valorise indéniablement le fleuve Somme ; alors que les plateaux se transforment parfois en champs d'éoliennes et que les vallons perdent leurs caractéristiques bocagères. Concernant le patrimoine bâti, la tendance stagne faute de stratégie globale appliquée à cette dimension du paysage

Milieus et ressources naturelles

Concernant les milieux et les ressources naturelles, la révision s'attachera à veiller à une compatibilité optimale avec les SAGE, à une articulation approfondie avec le PCAET en cours d'élaboration et à la mise en place d'une évaluation environnementale continue tout au long du processus.

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une richesse environnementale spécifique reconnue et une attention à porter aux continuités écologiques

2008 Des ressources naturelles abondantes et variées, mais une qualité de l'eau à reconquérir et des sources d'énergie renouvelables à fort potentiel

2019 Une richesse environnementale spécifique dont la reconnaissance se poursuit.

Des premières actions en faveur du maintien des continuités écologiques ont été réalisées.

Une législation de plus en plus attentive face à ces enjeux.

2019 Une ressource en eau qui pose question, tant qualitativement que quantitativement. Une production d'énergie presque exclusivement dans l'éolien.

Activité agricole

Concernant l'activité agricole, pilier identitaire du territoire, il s'agira de faire interagir le développement agricole avec les enjeux environnementaux, énergétiques et touristiques du territoire. Ces interactions restent à spécifier. Il s'agira également d'encourager et faciliter le développement des projets de diversification d'une « agriculture de proximité », notamment en lien avec l'alimentation.

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une activité agricole qui évolue et s'adapte progressivement au contexte économique et aux contraintes environnementales

2019 Un secteur d'activité réactif au marché, qui évolue dans un contexte d'incertitude permanente. La tendance de 2008 est confirmée.

Foncier

Enfin, concernant la question foncière la révision s'attachera à définir une stratégie foncière globale dans un objectif triple : éviter, réduire, compenser. L'établissement d'une trame verte et bleue locale peut être un levier à saisir afin de mieux articuler enjeux de développement et enjeux écologique.

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une pression foncière qui s'accroît, dans un contexte de faible maîtrise des conditions d'urbanisation

2019 Une tendance qui semble se réfréner, en partie grâce à une meilleure couverture du territoire en documents d'urbanisme, mais émergence de nouveaux usages consommateurs (développement de l'éolien)

Le cadre humain du territoire

Le SCoT approuvé en 2012 a mis au centre du projet politique l'ambition forte d'enrayer le déficit migratoire persistant. Au regard des premiers éléments d'actualisation, il apparaît que ce déficit migratoire encore très présent, tend malgré tout à s'atténuer.

Démographie

Concernant le volet démographique, la révision s'attachera à projeter la population à horizon 2040. Pour cela, elle travaillera à caractériser plus finement les populations à travers des portraits de territoires afin d'anticiper les mutations démographiques, à fixer des objectifs quantitatifs réalistes et à mettre le renouvellement des populations au cœur des réflexions.

Éléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une population jeune et un nombre élevé de naissances qui permettent le maintien de la croissance démographique du pays, mais un déficit migratoire important et persistant, et un contexte de vieillissement rapide de la population

2019 Une population toujours plus jeune que la moyenne nationale.

Un solde naturel moins important mais qui porte tout de même la croissance démographique.

Une population qui vieillit moins vite que prévu.

Habitat

En lien direct avec le renouvellement des populations, la révision s'attachera à travailler aux questions relatives au renouvellement de l'habitat. Il s'agira de mieux appréhender le phénomène de la vacance en lien avec les marchés immobilier et foncier locaux, d'agir sur l'amélioration du parc ancien, et de définir les conditions nécessaires afin de garantir la meilleure diversification de l'habitat possible que ce soit en milieu urbain comme rural. Enfin, des réflexions sur la réversibilité de l'habitat seront à mener.

Éléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Des parcours résidentiels en mutation qui imposent une évolution du parc de logement du Grand Amiénois, insuffisant et toujours plus spécialisé

2019 Une production significative mais qui ne réponds pas forcément à l'ensemble des besoins des ménages dans leur parcours résidentiel

Mobilité

Concernant les questions de mobilités, la révision s'attachera à définir les grandes orientations de la politique de transports et déplacements, ainsi qu'à définir les grands projets de dessertes par les transports collectifs. Aussi, les réflexions en cours, issues de la loi LOM autour d'une possible prise de compétence à l'échelle du Pôle Métropolitain, viendront directement impacter le projet de territoire futur.

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une accessibilité routière et ferroviaire favorisée, à l'exception du nord et du nord-ouest du Grand Amiénois, mais une redéfinition nécessaire de l'offre globale de transports publics

2019 Une accessibilité routière et ferroviaire favorisée, à l'exception du nord et du nord-ouest du Grand Amiénois, mais une redéfinition nécessaire de l'offre globale de mobilité (perspectives avec la loi LOM)

Structuration et équilibre territorial

Enfin, concernant la structuration et l'équilibre territorial, la révision s'attachera à questionner l'armature territoriale afin de mieux appréhender les systèmes urbains et les « bassins de proximité ».

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une implantation prioritaire des ménages dans les villages et les bourgs. Une perte d'attractivité des pôles structurants qui sont confrontés à de nombreuses mutations (démographie, emplois, services publics, fonctions commerciales...)

2019 Une implantation prioritaire des ménages toujours dans les villages et les bourgs mais, un redressement démographique qui commence à s'esquisser pour l'agglomération et pour certains pôles structurants, des situations préoccupantes pour d'autres.

Le cadre fonctionnel du territoire

Au regard des tendances territoriales à l'œuvre, le projet de territoire approuvé en 2012 a reposé sur un certain nombre de partis pris qu'il convient aujourd'hui de mettre ou remettre en débat.

Emploi et économie

Concernant l'emploi et l'économie, la révision s'attachera à identifier et explorer les nouveaux axes de développement économique et d'innovation du territoire (approche prospective et orientations territorialisées). Dans un contexte foncier contraint, il s'agira également d'optimiser l'aménagement et le développement des espaces économiques en zone d'activité ainsi que d'identifier et définir le potentiel des friches d'activité susceptibles de participer au développement économique du territoire.

Eléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une croissance d'emploi modérée inégalement répartie, tirée par l'agglomération ainsi que, dans une moindre mesure, par les territoires les plus dynamiques et une tertiarisation de l'économie, mais une part importante de la population qui n'a pas accès à l'emploi

2019 Une reprise de la croissance d'emploi depuis 2015 inégalement répartie, tirée par l'agglomération ainsi que, dans une moindre mesure, par les territoires les plus dynamiques et une économie tertiaire en mutation, mais une part importante de la population qui n'a toujours pas accès à l'emploi.

Commerce

Concernant la fonction commerciale, la révision s'attachera à anticiper les nouvelles formes de commerce, à renforcer les polarités urbaines par la revitalisation des centres-bourgs, à anticiper l'avenir des friches et des centres commerciaux de périphérie. Il s'agira également à inventer un cadre d'orientation du développement commercial qui permette de conserver l'esprit des ZACOM.

Éléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Un fort effacement de l'offre commerciale de proximité dans les communes rurales, mais une sortie de période de mise à niveau de l'agglomération amiénoise contribuant à un taux de rétention très élevé, par le territoire, des dépenses commercialisables des ménages.

2019 Une offre commerciale toujours concentrée sur l'agglomération amiénoise. Une polarisation du commerce qui s'accroît sur les territoires péri-urbains et ruraux.

Une diversification de l'offre sur l'agglomération et les pôles urbains structurants d'Albert et de Doullens. L'émergence d'une vacance commerciale sur les centralités de ces trois pôles majeurs du territoire.

Équipements et services

Concernant les équipements et les services, la révision s'attachera à identifier les manques de la couverture géographique du Grand Amiénois en termes d'équipements/services disponibles et de niveaux d'accessibilité physique ou numérique. Il s'agira également d'organiser le comblement de ces manques en définissant de façon concertée les priorités, et les bassins de services liés à ces priorités, avec pour effet potentiel l'actualisation des polarités du SCOT.

Éléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Une tendance nationale à la réorganisation de l'offre en services publics, une concentration des équipements structurants principalement sur Amiens et dans certains pôles secondaires, mais l'émergence d'une organisation nouvelle des territoires autour de coopérations intercommunales.

2019 La concentration des équipements structurants dans les pôles majeurs et intermédiaires n'est pas véritablement remise en cause ;

En revanche, la coopération interne aux intercommunalités pour l'organisation de l'offre d'équipements reste parfois dans l'état d'émergence.

Enfin, même si l'ensemble des réflexions et objectifs exposés ci-dessus visent à renforcer de manière globale l'attractivité du territoire, la révision du SCOT s'attachera à définir les socles de la notoriété du territoire et les priorités pour conforter l'attractivité.

Attractivité et notoriété territoriale

Éléments d'actualisation des tendances à l'origine du projet de territoire

2008 Des efforts continus pour renforcer l'attractivité du Grand Amiénois dans les domaines de l'économie, de la recherche, des grands équipements, du tourisme et de l'accessibilité, mais une notoriété qui n'est pas encore acquise

2019 Des efforts continus pour renforcer l'attractivité du Grand Amiénois dans les domaines de l'économie, de la recherche, des grands équipements, du tourisme et de l'accessibilité, et une notoriété régionale et nationale qui progresse dans certains domaines

La méthodologie de révision du SCoT et études complémentaires

Les grands indicateurs de suivis (à voir en fin de démarche à partir de la liste indicative)

Le tourisme sur le territoire

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois s'est associé à Amiens Métropole pour conduire une étude de définition de sa stratégie de développement touristique à court et moyen termes. Cette étude, conduite par un cabinet spécialisé et pilotée en binôme avec l'OT d'Amiens Métropole, a été réalisée entre janvier et octobre 2019. Le souhait des acteurs locaux a été de mener un travail très participatif, dès le lancement et tout au long de la démarche. Cette concertation permanente a permis d'aboutir à une stratégie partagée, cohérente, et adaptée aux volontés locales.

Cette étude pose les enjeux, les ambitions, et définit les orientations stratégiques pour conforter et accroître les retombées économiques du tourisme sur l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Elle a été restituée aux acteurs du tourisme le 18 octobre 2019.

Le vaste territoire du Pôle s'étend sur 466 communes regroupées en 8 EPCI et compte 387 000 habitants. Le territoire concentre ainsi une grande partie de l'activité économique et des fonctions métropolitaines présentes dans la Somme. Il bénéficie également d'une très bonne accessibilité autoroutière, avec l'A16, l'A 29 et l'A1, mais aussi par train, avec l'étoile ferroviaire d'Amiens. Situé à 1h30 de Lille ou de Paris, ce territoire constitue un pôle d'équilibre entre ces deux métropoles nationales, mais pâtit en retour d'une trop grande proximité à ces deux pôles urbains pour le développement de fonctions métropolitaines supérieures.

Le territoire est structuré par la Vallée de la Somme sur laquelle le Département de la Somme propose une nouvelle réflexion stratégique et opérationnelle, « la Vallée idéale », qui devrait à termes relancer une dynamique de mise en tourisme de la vallée.

Le territoire bénéficie d'une position géographique très intéressante au sein de l'Europe du Nord-Ouest. Cette zone géographique concentre des ratios de PIB/habitant parmi les plus importants d'Europe et du monde. La densité de peuplement est également très importante. Ainsi, le territoire du Pôle métropolitain bénéficie d'une zone de chalandise de près de 42 millions d'habitants à 3h de route. Le territoire est également à moins de 2h de l'aéroport Charles de Gaulle, 2^e porte d'entrée aéroportuaire en Europe, et 45 minutes de l'aéroport de Beauvais.

Le Pôle métropolitain est le premier territoire samarien en matière de concentration des hébergements et des équipements. Il concentre ainsi 46% de l'offre hôtelière du département de la Somme, mais les capacités sont essentiellement réparties dans les catégories économiques. Une montée en gamme est vraisemblablement nécessaire pour conforter le rôle de deuxième métropole régionale. Par ailleurs, des projets hôteliers se sont développés ces dernières années à contrecourant des tendances nationales dans le secteur, et complétant opportunément l'offre du territoire. Amiens démontre ainsi une particularité en matière d'hôtellerie avec un revenu par chambre qui reste élevé par rapport à d'autres agglomérations de même type et un parc en évolution. Il faudra observer quel sera l'impact de la crise sanitaire sur cette dynamique hôtelière. Le repli de la clientèle « affaires » risque de peser dans les comptes d'exploitation des hôtels amiénois, d'autant que les perspectives de rebond sur cette clientèle restent incertaines avec le développement des visioconférences et des outils associés.

L'offre hôtelière est complétée par une offre significative en camping qui se concentre plus particulièrement dans les territoires du Pays du Coquelicot et du Val de Somme. Mais cette offre demande à évoluer de manière qualitative et à se moderniser avec des hébergements insolites encore peu présents sur le territoire, et pourtant pertinents, surtout le long de la vallée.

La dynamique observée depuis 2015 démontre que la prise de conscience du potentiel touristique du territoire est enfin effective auprès des élus. Dans ce cadre, les initiatives régionales (Esprit de Picardie, Appel à Manifestation d'Intérêt, ...), et départementales (Grand Projet Vallée de Somme – « Vallée idéale », appel à projets touristiques, ...) ont vraisemblablement contribué à changer la vision des potentialités touristiques du territoire. Ces potentialités sont actuellement en phase avec des attentes sociétales qui s'affirment de plus en plus : besoin de ressourcement, départs de plus en plus souvent, mais moins longtemps et moins loin, recherche de reconnexion à la nature, visite de patrimoine d'exception ... La crise sanitaire actuelle va probablement accélérer l'émergence et le développement de ces aspirations.

Ainsi, le Comité régional du Tourisme et des Congrès a observé, suite à des études auprès des clientèles du territoire, **les tendances suivantes** :

- La pandémie, les confinements, l'anxiété générée vont avoir pour conséquence **l'affirmation d'un désir de vivre mieux à travers des pratiques bien-être** qui s'effectueront en semaine et en week-end et avec une amplification en courts séjours et pendant les vacances. Le week-end ne serait donc plus à construire comme une rupture (discontinuité) avec le reste de la vie mais comme une continuité et une amplification de ce que chacun de nous aspire à ressentir, à être, à devenir en termes de « bien-être » ;
- **Un tourisme plus proche** : l'essor du « tourisme durable » de proximité et la remise en cause d'un tourisme de masse international agressif envers l'environnement et qui ne respecterait pas l'intérêt des populations locales ;
- **Un tourisme plus humain** : un tourisme à taille humaine incarné par une relation personnalisée. La demande d'humain et de relation sera renforcée : être reconnu, écouté, au centre de l'attention ;
- **Un tourisme plus sécuritaire** : les conditions d'annulation, la qualité de l'hygiène et la performance du système de santé sur place seront des critères de rassurance dont le poids se renforcera ;
- **Un tourisme encore plus tourné vers le bien-être pour « prendre soin de soi »** : à travers la reconnexion à la nature par l'immersion dans de grands espaces naturels préservés, à travers l'hybridation des lieux et des pratiques corporelles de bien-être ;
- **Un tourisme encore plus respectueux de la planète** : la volonté de concilier ressourcement, plaisir individuel et agir collectivement pour la protection de l'environnement, pour le développement de l'économie locale ;
- **Un tourisme plus solidaire et plus intégré** : la recherche d'une immersion authentique dans la vie locale, à travers les marchés, les lieux qui incarnent « l'âme du territoire ». La rencontre et l'échange avec l'habitant font partie de la réussite de l'expérience du visiteur ;
- **Un tourisme de plus en plus stimulé par la demande** : penser la demande touristique de plus en plus sous l'angle des besoins des visiteurs ;
- **Un tourisme avec plus de sens** : un tourisme qui devra progressivement intégrer une création de valeur à 3 niveaux :
 - Agir pour son bien-être et celui de ceux qui nous accompagnent ;
 - Agir pour le bien-être de l'économie et de la population locale ;
 - Agir pour le bien-être de la planète.

Il se trouve que le territoire du Pôle métropolitain bénéficie d'une accessibilité et d'un gisement de sites et d'offres encore sous-exploités ou non valorisés qui peuvent répondre à ces attentes.

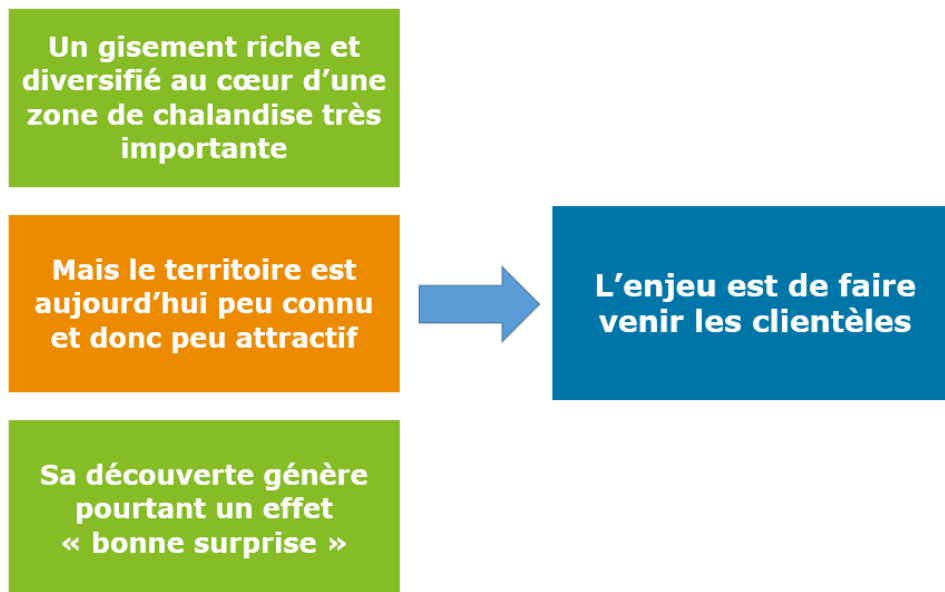
En termes d'équipements touristiques et de loisirs, le Pôle métropolitain présente une offre diversifiée mais encore peu structurée et valorisée, et trop concentrée sur des exceptions patrimoniales comme la Cathédrale Notre-Dame (578 936 visiteurs en 2019). Par ailleurs, la valorisation de Jules Verne, longtemps impliqué dans la vie Amiénoise et mondialement connu, n'est pas suffisante à ce jour, et pourrait pourtant permettre de renforcer la visibilité du territoire et constituer un avantage compétitif certain par rapport à d'autres territoires. En dehors de la Cathédrale d'Amiens, les principaux sites de visites du territoire sont les suivants (*chiffres de fréquentation 2019*) :

- Centre d'Accueil de Thiepval (146 743 visiteurs) ;
- Parc zoologique d'Amiens (174 172 visiteurs) ;
- Samara (parc historique et archéologique) à la Chaussée-Tirancourt (80 190 visiteurs) ;
- Mémorial Terre-Neuvien de Beaumont-Hamel (137 153 visiteurs) ;
- Les Hortillonnages d'Amiens (130 139 visiteurs) ;
- Le Musée Somme 1916 à Albert (59 024 visiteurs) ;
- Le Centre Sir John Monash à Villers-Bretonneux (53 966 visiteurs) ;
- La Maison de Jules Verne à Amiens (51 848 visiteurs).

Enfin, en matière de restauration, si l'offre est importante, avec plus de 230 restaurants sur le territoire, elle reste bien entendu concentrée sur Amiens, et est beaucoup plus diffuse en milieu rural. Les bourgs et villes secondaires, sont d'ailleurs confrontées à une problématique de maintien de leur offre de restauration (cessions difficiles, départs à la retraite, ...). A cela s'ajoute une problématique de visibilité globale de la gastronomie du territoire, peu mise en avant et qui pâtit, en Somme, d'une absence totale de restaurants étoilés depuis 2018. Si les offres sont présentes, et les produits locaux nombreux, la thématique doit être travaillée afin de valoriser les restaurateurs et les produits locaux dans une logique de cercle vertueux et de développement des circuits courts. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain porte deux Programme Alimentaire Locaux (PAT) sur son territoire. Il s'agira de s'appuyer sur ces démarches et les restaurateurs pour redynamiser l'offre sur le Pôle.

En matière de tourisme d'affaires le Pôle métropolitain dispose également d'atouts qu'il faut encore valoriser pour positionner définitivement le territoire sur la carte des territoires d'affaires des Hauts-de-France. Concentrée à Amiens, l'offre présente des équipements diversifiés dont Mégacité, parc des expositions, qui sera rénové pour la fin d'année 2022. Le secteur Mégacité – Zénith – Licorne constitue un pôle d'affaires de grosse capacité, mais quelque peu déconnecté du centre-ville et de la gare (porte d'entrée pour de nombreux congressistes). Enfin, la capacité hôtelière sur place est un peu juste pour accueillir d'important congrès nationaux. Le territoire du Pôle présente quant à lui une diversité d'offres de petites capacités et spécifiques qui doivent être structurées. Sur cette thématique, importante pour une métropole, il s'agira de jouer la carte de la différenciation et de la proximité des bassins émetteurs. Il s'agira également d'observer comment se comporte le secteur en sortie de crise sanitaire. En effet, les nouvelles pratiques de visioconférence et d'hybridation des événements (« phygitalisation », télétravail, limitation des déplacements, ...) ne manqueront pas d'avoir un impact sur le volume de services et le chiffre d'affaires de cette filière.

En conclusion de cette synthèse du diagnostic, il ressort que le territoire dispose d'un gisement touristique significatif, d'un très bon positionnement géographique assorti d'une bonne accessibilité globale, et d'une offre d'hébergement conséquente en capacité de répondre à une montée en puissance de la fréquentation touristique. Toutefois, le territoire est toujours peu connu et reconnu en dehors de ses frontières et ne véhicule pas encore une image très positive auprès des clientèles nationales. Pourtant les retours des visiteurs sont globalement très positifs lors des séjours. Le potentiel est donc avéré et nécessite d'être désormais pleinement révélé.



Suite à ce diagnostic, la **problématique** a été formalisée comme suit :

« Compte tenu des offres existantes, des points forts du territoire, et des attentes des clientèles prioritaires, comment mieux faire connaître le Grand Amiénois, séduire et y faire venir les touristes et excursionnistes ? »

La réponse à cette problématique nécessite de travailler sur 4 enjeux stratégiques :



Vers un tourisme durable, en cohérence avec les aspirations des clientèles

Lors de la Conférence Mondiale du Tourisme Durable, organisée à Lanzarote (Îles Canaries) en 1995 par l'UNESCO, l'OMT et le programme des Nations Unies, la Charte du tourisme durable a été définie et soumise à l'ONU. Elle présente 18 principes du tourisme durable. Elle a été reprise au niveau Européen, avec la Charte Européenne du Tourisme Durable, portée notamment par la fédération des Parcs Naturels Européens.

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme **“un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil”**. Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques.

Le tourisme durable n'est pas une pratique à part, ni un marché touristique particulier. C'est une démarche qui peut être adoptée par tout acteur touristique en intégrant les principes du développement durable dans la gestion stratégique et/ou l'offre qu'il propose. Le tourisme durable relève aussi de la responsabilité individuelle des voyageurs : dans leurs comportements, gestes quotidiens et choix des prestataires et/ou destinations.

Ces dernières années, les cris d'alerte se sont multipliés pour dénoncer l'empreinte écologique des transports ou encore les méfaits du tourisme de masse, qui met sous tension les ressources, déséquilibre les écosystèmes locaux, met en péril les sites naturels et patrimoniaux, contribue au déplacement des populations et engendre de nombreux désagréments dans la vie quotidienne des résidents. Osons le dire : la transition écologique et le tourisme durable sont incompatibles avec la massification des voyages.

Hors des lieux protégés la prise de conscience a été plus lente, mais on assiste depuis une dizaine d'années, à une vraie évolution du tourisme vers plus de durabilité. Ainsi, des études confirment la tendance pour le secteur du tourisme en 2019 : pour 17% d'Européens, l'empreinte écologique joue un rôle dans le choix de leur destination, 15% des Français ont déjà fait du tourisme écologique, 39% des Français seraient intéressés par cette dimension écologique du tourisme. Comme nous l'avons vu plus avant, la crise sanitaire actuelle ne fait que renforcer cette nécessité de « durabiliser » nos pratiques économiques et sociales.

Le territoire du Grand Amiénois doit saisir l'opportunité de se positionner comme un territoire de « respiration » entre deux zones fortement urbanisées (le Nord et le Bassin Minier et l'Île de France). La présence d'Amiens et la qualité de son offre patrimoniale et culturelle permettent de ne pas entrer en concurrence directe avec les territoires voisins, tout aussi bien situés et accessibles, mais à l'offre moins diversifiée.

Afin d'afficher une cohérence entre le positionnement et l'expérience du visiteur, le territoire va devoir travailler à l'alignement de ses offres par rapport au concept de « tourisme durable ». L'empreinte écologique du tourisme est fortement marquée par le transport, puis par la consommation énergétique des hébergements touristiques. Des actions focalisées sur ces deux composantes, combinées à une bonne gestion des flux touristiques dans les secteurs sensibles, doivent permettre de diminuer significativement l'impact des activités touristiques sur l'environnement. Favoriser le tourisme de proximité, l'écomobilité du visiteur, et accompagner les prestataires (hébergeurs et restaurateurs) dans des démarches environnementales d'amélioration continue (labels, certifications, ...) sont des solutions qu'une destination peut mettre en œuvre pour « durabiliser » les pratiques touristiques de ses acteurs et des visiteurs.

En matière de réduction des consommations énergétiques chez les hébergeurs, les marges de manœuvre restent importantes comme le démontre le tableau ci-dessous issu d'un comparatif réalisé en 2019 auprès d'un échantillon d'hôtels engagés ou non dans des démarches de labellisation écologique :

	Consommations — moyennes « standards »	Consommations moyennes des plus vertueux
Energie	70 à 100 KWh par nuitées	30 à 60 KWh par nuitées
Eau	350 à 600 l par nuitées	200 à 300 l par nuitées
Déchets non recyclables	2 kg par nuitées	0,6 kg par nuitées

Avec une hausse de la pratique de plus de 10% entre 2019 et 2020, le vélo (électrique ou classique) est devenu la star de cette année 2020 si particulière. La hausse a même atteint 27% hors des deux périodes de confinement, selon l'observatoire de l'association de collectivités Vélo & Territoire. En termes de tourisme, les pratiques du vélo sont particulièrement intéressantes pour l'économie touristique des territoires. En effet, selon le site de la DGE (entreprise.gouv.fr), le chiffre d'affaires de la filière est estimé à 2 milliards d'euros pour environ 16 000 emplois (filière du vélo dans son ensemble, y compris le fabricants et revendeurs et réparateurs). Sur les territoires, les retombées économiques sont de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste (contre 54 € pour l'ensemble des touristes) et de 16 000 à 30 000 € au kilomètre d'itinéraire.

Au regard de ces éléments, la mise en œuvre d'actions permettant de favoriser les pratiques écotouristiques dans les hébergements, et de développer les mobilités douces sont des pistes de travail efficaces, tant pour limiter les impacts du tourisme sur le territoire que pour conforter les retombées économiques et l'attractivité de la destination.

Projet Alimentaire Territorial

Le sujet de l'alimentation est aujourd'hui au cœur des politiques publiques.

Pour répondre à ces questions, des appels à projets ont été lancés pour faciliter l'émergence et la construction de Projets Alimentaires Territoriaux. Certains territoires du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois se sont emparés de ces outils, d'autres ont le souhait de pouvoir avancer sur cette thématique.

Depuis le 25 septembre 2020, la commission Aménagement Durable, Grands Projets et Santé reprend cette thématique au niveau du Pôle Métropolitain

Les PAT sur le territoire

Quatre EPCI sur huit ont répondu à des appels à projets proposés par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation.

Deux collectivités ont été lauréates : la CC2SO et Amiens Métropole

CC2SO

Différentes étapes se sont succédé depuis la signature de la convention avec la DRAAF en 2018 :

- Le diagnostic du territoire a été réalisé.
- Une concertation a été mise en place avec les différents acteurs (réunions collectives, entretiens individuels, enquête, forums).
- Un plan d'action a été élaboré et validé

Le plan d'actions se présente sous cinq thèmes :

- La production
- La transformation
- La distribution
- La consommation
- L'éducation et la santé

AMIENS METROPOLE

La convention avec la DRAAF a également été signée en 2018.

- Le diagnostic du territoire a été réalisé.
- Une concertation a été mise en place avec les différents acteurs (réunions collectives, entretiens individuels, enquête, forums).
- Le plan d'action est en cours de validation

CCGR et CCALN

Ces deux collectivités ont répondu à l'appel à projets national de 2019 mais n'ont pas été retenues et n'ont pas poursuivi la démarche avec l'appel à projets régional par manque de temps et de moyens humains.

Les EPCI du Pôle métropolitain n'ont pas le même niveau d'avancement sur la construction de leur PAT.

Pour savoir comment avancer sur la question de l'alimentation au niveau du Pôle Métropolitain, des échanges ont eu lieu entre le Vice-Président et les élus de chaque collectivité pour présenter leur politique en matière d'alimentation et connaître les attentes vis-à-vis du Pôle Métropolitain.

Politiques en matière d'alimentation

- Réflexion sur les outils de transformation : légumerie, cuisine centrale, abattoir
- Valorisation des circuits courts : recensement des acteurs et création de cartes pour localiser les sites de production et distribution
- Distribution des produits locaux : réflexion sur la mise en place de casiers connectés, sur la création de plateformes, de halle de producteurs

Attentes vis-à-vis du Pôle Métropolitain

- Besoin en ingénierie pour accompagner certains territoires dans la démarche des PAT :
- Réflexion à une échelle plus grande que la collectivité
 - Réflexion sur les outils de transformation : répertorier les projets dans l'optique d'une mutualisation des outils
 - Réflexion sur la logistique
 - Travail sur le développement de collectifs sur le territoire
 - Développement de productions
- Mise en réseau du territoire :
 - Avoir une veille en termes d'alimentation
 - S'enrichir des projets de chacun

Souhaite des EPCI de s'investir dans cette thématique mais par des angles parfois différents.

Les territoires n'ont pas tous les moyens humains pour réaliser ces missions.

Données générales

	CC2SO	AM
Surface agricole utile	69 830 ha	18 396 ha
Nombre d'exploitations	929	232
Surface moyenne	76 ha	66 ha
Nombre d'exploitations certifiées biologiques		2.9%

Productions végétales (chiffres de 2010)

	CC2SO			AM		
	Production totale en T	Consommation totale (T)	Solde	Production totale en T	Consommation totale (T)	Solde
Pommes de terre	37 250	1 986				
Mais grain et semence	7 942	238		5 589	771	
Betterave industrielle	241 110	1 239		123 164	5 694	
Légumes secs et protéagineux	21 227	64		5 262	298	
Colza	19 629	135		8 064	596	
Orge et escourgeon	64 855	12		12 120	53	
Blé tendre	246 465	3 654		75 689	16 276	
Haricots verts				15	140	
Carottes				170	1 612	
Poireaux				150	508	

Spécificités Amiens Métropole

- Des industries agroalimentaires, basées sur Amiens Métropole, sont en lien avec les productions du territoire (Florensuc, Métarom, Ajinomoto...)
- Une restauration hors domicile importante avec un approvisionnement local en progression. La cuisine centrale d'Amiens utilise 25% de produits bios et locaux

Spécificités CC2SO

- Territoire rural
- Des productions animales sont excédentaires mais nécessitent des outils de transformation pour pouvoir être distribuées aux consommateurs.

Sur les deux territoires diagnostiqués, on s'aperçoit que des synergies sont envisageables. Il est nécessaire d'étendre le diagnostic sur les autres EPCI pour avoir une vision globale et optimiser au maximum les richesses de notre territoire.

Le périmètre géographique du Pôle métropolitain est pertinent en termes de localisation des producteurs et des consommateurs, de l'offre et de la demande.

Le PCAET sur le territoire

L'étude de planification énergétique

L'objectif principal de l'Étude de Planification et de Programmation Énergétique, tel que le prévoit le cahier des charges de l'ADEME, est de permettre au territoire de définir son schéma de développement des énergies renouvelables en cohérence avec les différentes stratégies locales, régionales et nationales en matière de climat, énergie et développement durable. Il s'agit de proposer une analyse énergétique, écologique et économique du système d'approvisionnement énergétique local.

La connaissance des spécifications du territoire passe par un état des lieux énergétique du territoire tout en dressant ses perspectives énergétiques, la finalité de cette mission étant de définir une stratégie opérationnelle pour tendre vers un territoire à Énergie Positive. À la suite de cette étude, un plan d'action décrira les gisements d'économies d'énergie en premier lieu par secteurs d'activités, les possibilités de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le territoire, ainsi que les gisements potentiels d'emplois inhérents à cette action.

Il s'agit donc de construire un scénario adaptatif qui prendra en considération les différents caractères ruraux et urbains, mais également de développer des réflexions concernant des actions ambitieuses et cohérentes avec la typologie de celui-ci. Le but étant de fixer des objectifs à des horizons définis (court terme, moyen terme, long terme) ainsi que les politiques et mesures qui y conduisent. Ce scénario doit permettre à l'ensemble des parties prenantes du territoire (entreprises, administrations, associations, ménages...) de se mobiliser pour atteindre les résultats fixés.

Une fois les grandes orientations fixées en ce qui concerne la stratégie énergétique, une stratégie qui, pour rappel, prendra en compte les enjeux Énergie-Réseau, il s'agit ensuite d'élaborer une proposition de projets réels qui permettront de concrétiser ces orientations. Ces actions comprennent à la fois le volet de production d'énergie verte et les différents potentiels de sobriété et d'économie d'énergie cernés tout en répondant aux besoins du territoire.

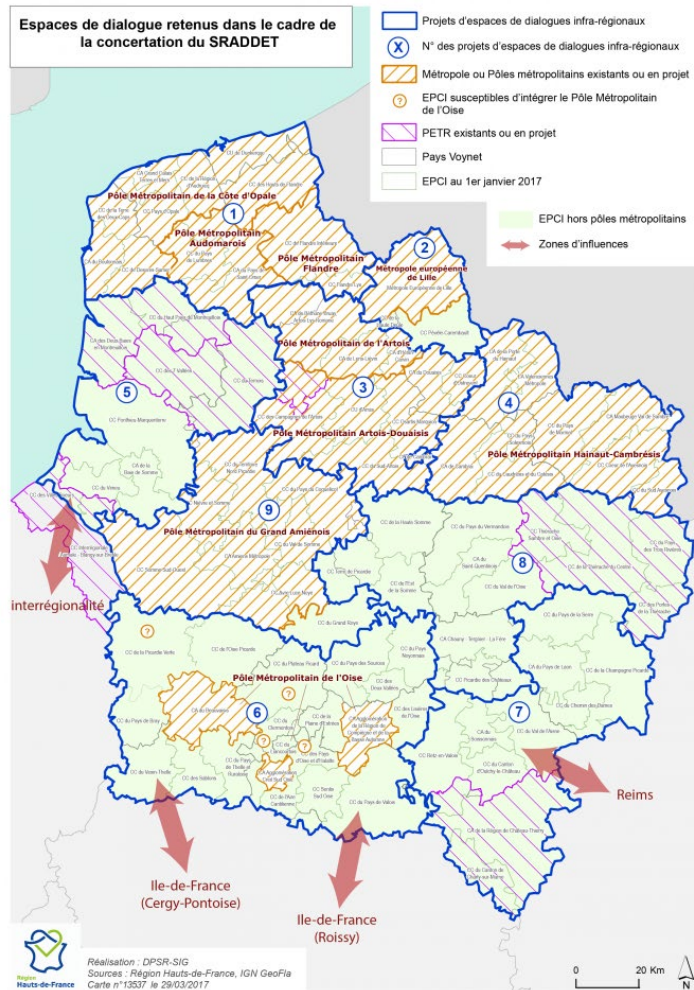
L'ensemble des éléments présentés doivent faire le lien avec l'emploi local. En effet, le développement des énergies renouvelables et la mise en place de la transition énergétique vont dans le sens de la création d'emplois verts sur le territoire.

Le futur SRADDET de la région Hauts-de-France : Hauts-de-France 2040

Le futur schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires – SRADDET – a été lancé en novembre 2016 avec un processus d'élaboration de plus de 3 ans. Il doit permettre de fixer les objectifs et les grandes orientations de transition énergétique et écologique pour la région Hauts-de-France.

Le projet a été baptisé « *SRADDET Hauts-de-France : Le Grand Dessein* ». Des conférences territoriales ont été mises en place pour recueillir les avis de tous et construire la stratégie territoriale. Neuf espaces de dialogue rassemblent les Départements, l'Etat, les élus des EPCI, des SCoT, des Pays ou PETR et des PNR. Des conférences sont organisées du 6 avril 2018 au 22 juin 2018.

Les objectifs sont en cours de discussion, mais une première version de ceux-ci a été publiée le 4 juin 2018. L'objectif pour le développement des énergies renouvelables est celui-ci :



« **Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises, multiplier par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 de 17 à 36 TWh** »

Il se décline de la manière suivante :

- **Solaire** : Atteindre une production de **1 800 GWh/an** de solaire photovoltaïque et de **1 000 GWh/an** de solaire thermique
- **Eolien** : Stabiliser la production éolienne à **8 000 GWh/an**
- **Energies fatales, incinération des déchets, CSR, biomasse**, en réseau ou de grande puissance, **gaz de mines** : Atteindre une production de **3500 GWh/an**
- **Biogaz** (méthanisation) : Atteindre une production de **9 000 GWh/an**
- **Bois Energie** : Atteindre une production de **7 600 GWh/an**
- **Géothermie** basse température et Pompes à chaleur : Atteindre **3 000 GWh/an**

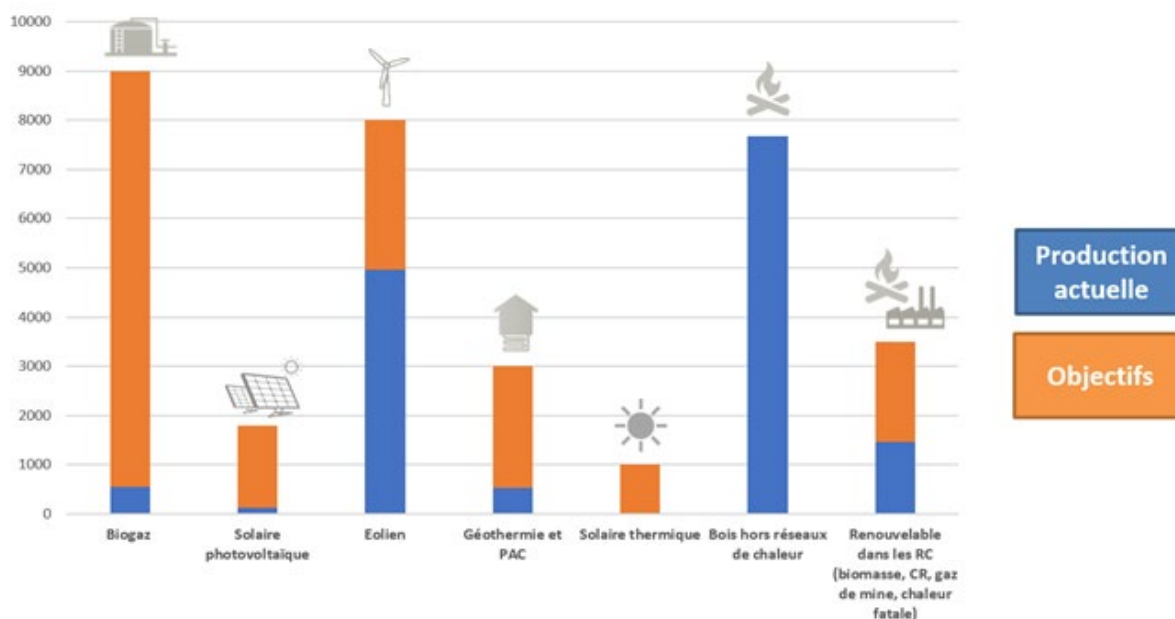


Figure 1 : Objectifs de développement des EnR en 2030 pour la région Hauts-de-France (SRADDET, 4 juin 2018)

Troisième révolution industrielle en région Hauts-de-France



La région Hauts-de-France s'est doté de plus d'une démarche unique : la Troisième Révolution Industrielle ou TRI ou Rev3. Le concept a été édicté par l'économiste Jeremy Rifkin, auteur de l'ouvrage de référence « *La troisième révolution industrielle* » :

la première révolution industrielle reposait sur le charbon et le télégraphe, et la seconde révolution industrielle reposait sur le pétrole et le téléphone. Dans les deux cas, ces périodes d'avancée reposent sur un vecteur énergétique et un moyen de communication, aujourd'hui, la troisième révolution doit reposer sur les énergies renouvelables et internet.

L'ex-région Nord Pas-de-Calais et la CCI de région Nord de France ont conceptualisé la Rev3 à partir de 2013 sur ce paradigme avec la constitution d'un *Master Plan*. La dynamique permet par la suite de suivre plus de 800 projets, avec un investissement à la fois public et privé estimé à 500 millions d'euros/an.

Avec la fusion des régions Nord Pas-de-Calais et Picardie, la Rev3 est étendue à l'ensemble des Hauts-de-France.

Organisation des compétences énergétiques sur le territoire

En premier lieu, nous détaillons l'organisation de la distribution d'énergie sur le territoire, qui fait intervenir de multiples entités et qui conditionne le positionnement de Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Organisation de la distribution d'électricité

Statutairement, le réseau de distribution d'électricité appartient aux communes qui en délèguent la gestion à l'opérateur national ENEDIS, filiale de EDF, ou à des entreprises locales de distribution (telle que la SICAE de la Somme et Cambrasis), ou peuvent l'exploiter grâce à une régie. Les communes peuvent cependant déléguer cette compétence (d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité – AODE) à un syndicat intercommunal exerçant cette compétence pour le compte des communes. Cette compétence est exercée par la FDE 80 – Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme sur 462 des 471 communes du territoire :

- Les communes d'Amiens, de Pont de Metz, Salouël, Saleux, Rivery, Camon et Albert ont conservé leur compétence.
- La régie de Montdidier a conservé sa compétence.

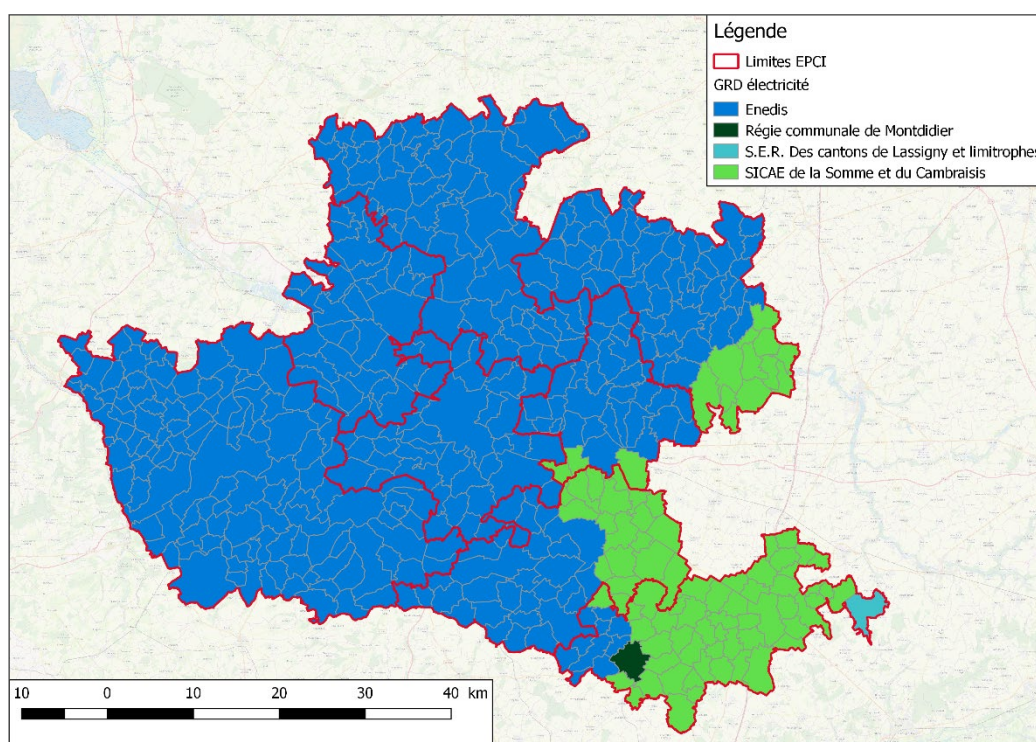


Figure 2 : Compétence GRD électricité sur le territoire du Pole Grand Amiénois

Sur le territoire du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, trois concessionnaires et une régie sont présents : le territoire associé à chacun des GRD est présenté ci-dessus.

La concession du réseau s'accompagne donc d'une obligation de contrôle et de pilotage de l'action de l'opérateur public. Elle s'accompagne également de la maîtrise d'ouvrage des travaux et du financement de l'électrification rurale : l'AODE exerce généralement la maîtrise d'ouvrage des travaux

BT en zone rurale. En revanche, en zone urbaine, la maîtrise d'ouvrage est portée par le gestionnaire de distribution sauf en ce qui concerne les effacements de réseau. La FDE80 est maître d'ouvrage pour les extensions BT.

La FDE80 perçoit ainsi plusieurs redevances permettant de financer l'activité de contrôle et de pilotage de la gestion des réseaux ainsi que, le cas échéant, la maîtrise d'ouvrage des réseaux BT ruraux :

- FACE – fonds d'amortissement des charges d'électrification : il s'agit d'un fond destiné au financement des travaux d'électrification sur les communes rurales (régime rural au sens du FACE défini par le Décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale).
- R1 : la Redevance de fonctionnement R1 est destinée, comme son nom l'indique, au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, couvrant le financement du contrôle. Elle est calculée en fonction de la longueur du réseau BT, de la population, de la durée de la concession et de l'indice Ingénierie.
- R2 : la Redevance sur investissement R2, versée uniquement par ENEDIS en fonction des travaux réalisés par les communes sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public.
- Article 8 : les montants collectés au titre de cet article sont destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession, dont notamment l'enfouissement.
- Raccordement PCT : une part des travaux de raccordement est couverte par l'autorité concédante, au travers de la Part Couverte par le Tarif (PCT).

Comme financement, les gestionnaires de réseau de distribution perçoivent le TURPE – Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité – et versent ces redevances aux autorités concédantes.

Par ailleurs, les AODE perçoivent :

- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP), directement affectée à l'entretien de la voirie.

L'organisation et les flux financiers qui en résultent sont détaillés dans le diagramme ci-dessous :

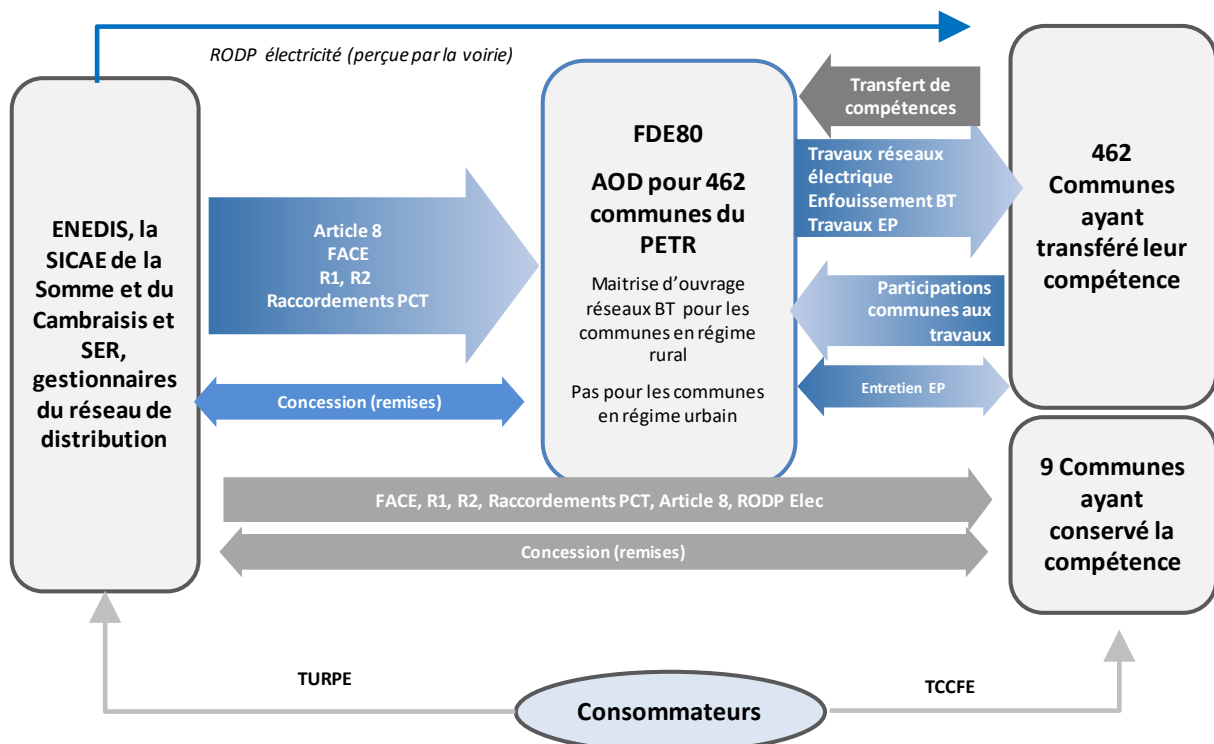


Figure 3 : Organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Pôle Grand Amiénois

Organisation de la distribution de gaz

L'organisation de la distribution de gaz est similaire à celle de la distribution d'électricité que nous venons de détailler (hormis la différence détaillée à la fin de ce paragraphe). Sur le territoire,

- 83 communes sont desservies par le réseau de distribution de gaz naturel, géré par GRDF dont :
 - 63 communes ont délégué cette compétence à la FDE80 ;
 - 20 communes exercent directement cette compétence.
- 10 communes sont desservies par le réseau de distribution de gaz naturel, géré par la SICAE de la Somme et du Cambrasis, dont la totalité a délégué la compétence à la FDE80

Toutes les autorités perçoivent donc la R1 gaz pour financer cette compétence. Il n'y en a généralement pas de R2 gaz (car la collectivité est rarement maître d'ouvrage sur le réseau de gaz).

Une RODP est également perçue par la voirie.

C'est l'ATRD – Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution – qui finance l'activité de GRDF.

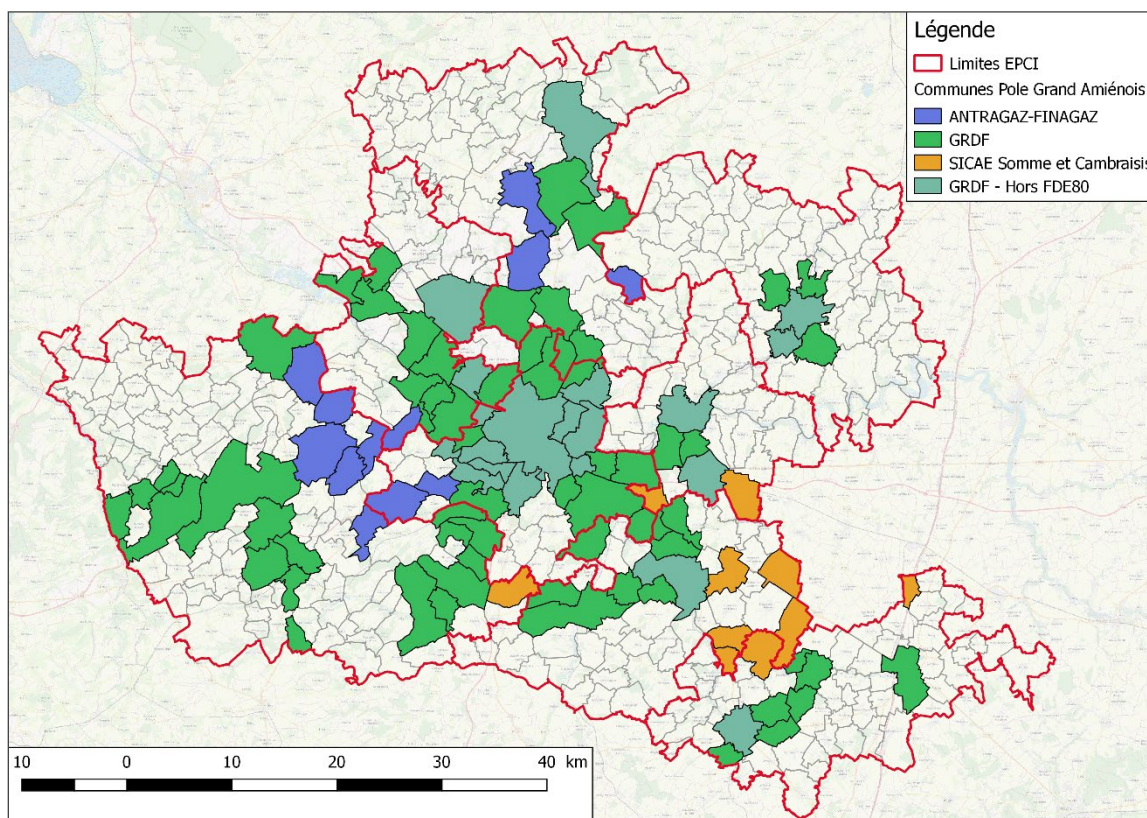


Figure 4 : Desserte gazière du territoire

De plus, 12 communes sont desservies dans le cadre d'une concession permettant la fourniture de gaz propane au sein d'un réseau dédié géré par Antargaz-Finagaz.

L'ensemble de l'organisation et les flux financiers en résultant sont détaillés dans le diagramme ci-après :

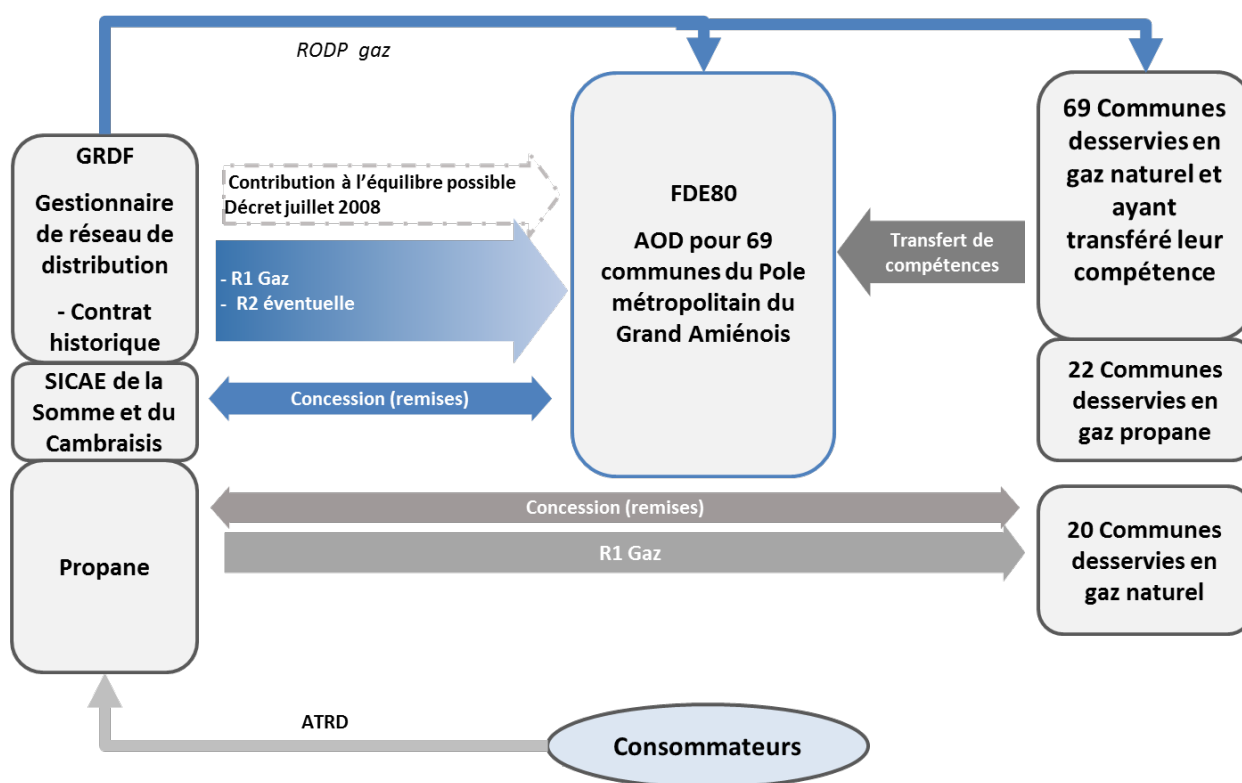


Figure 5 : Organisation de la distribution de gaz sur le territoire du Pôle métropolitain

Notons toutefois que deux régimes juridiques existent en fait pour la concession de la distribution publique de gaz, contrairement à la distribution publique d'électricité :

- Le périmètre de desserte exclusive par GrDF (appelés communément « périmètre historique ») – ou par des entreprises locales de distribution. Les extensions de réseau se font sur le périmètre de desserte exclusive selon la rentabilité du réseau, le calcul de la rentabilité étant fixé réglementairement ;
- Depuis 2000, les communes désirant faire l'objet d'une nouvelle desserte en gaz peuvent choisir d'organiser le service, et doivent pour cela passer des contrats de concession, entrant dans le champ concurrentiel et faisant l'objet d'une procédure de mise en concurrence conformément à la loi Sapin, ou exploiter le service en régie (l'ensemble des modes d'exploitation d'un service public est envisageable entre ces deux situations extrêmes concession/régie).

À noter également que la collectivité peut contribuer au financement de l'extension prévue dans le cas d'une desserte en gaz naturel, permettant d'atteindre le niveau de rentabilité permettant la mise en place du service (décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel).

Ainsi, sur le périmètre du Pôle métropolitain, les communes non encore desservies pourront faire l'objet d'une nouvelle desserte en gaz (naturel ou propane) après mise en concurrence ou organisation d'un service en régie, en négociant le niveau tarifaire et les éventuelles participations publiques.

Organisation de la distribution de chaleur

Réseaux de chaleur d'Amiens

Le territoire de la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole compte plusieurs réseaux de chaleur, tous situés sur le territoire de la commune d'Amiens :

- Au niveau du quartier d'Étouvie, un réseau privé est propriété de la SIP – Société Immobilière Picarde – il permet d'alimenter en chaleur les immeubles de ce bailleur et des bâtiments publics. La société a confié en 2014 à Cofely Services la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation pour une durée de 16 ans. Auparavant, le réseau était alimenté par une chaufferie fioul/gaz.
- Deux réseaux de chaleur sur la ville d'Amiens : l'un au nord (Pigeonnier) et l'autre au sud (Rollin) gérés par la ville en régie jusque récemment.

Le fonctionnement en régie n'est plus d'actualité avec la création d'un grand réseau de chaleur sur toute l'emprise du territoire. Ce réseau alimentera les deux zones actuelles, la ZAC Intercampus, la ZAC Gare La Vallée ainsi que l'Espace Industriel Nord. La chaufferie mise en œuvre sur le quartier d'Étouvie fournira également de la chaleur à ce réseau.

Surtout, la société menant ce projet a pris une forme nouvelle : la SEMOP – société d'économie mixte à opération unique – regroupant la ville d'Amiens (34 % du capital), la caisse des dépôts (15 %) et ENGIE – Cofely (51 %). C'est la première fois qu'une structure juridique de ce type est mise en place. Il s'agit d'une société dédiée à un seul et unique objet par nature de délégation de service public et durée limitée (durée du contrat : 25 ans).

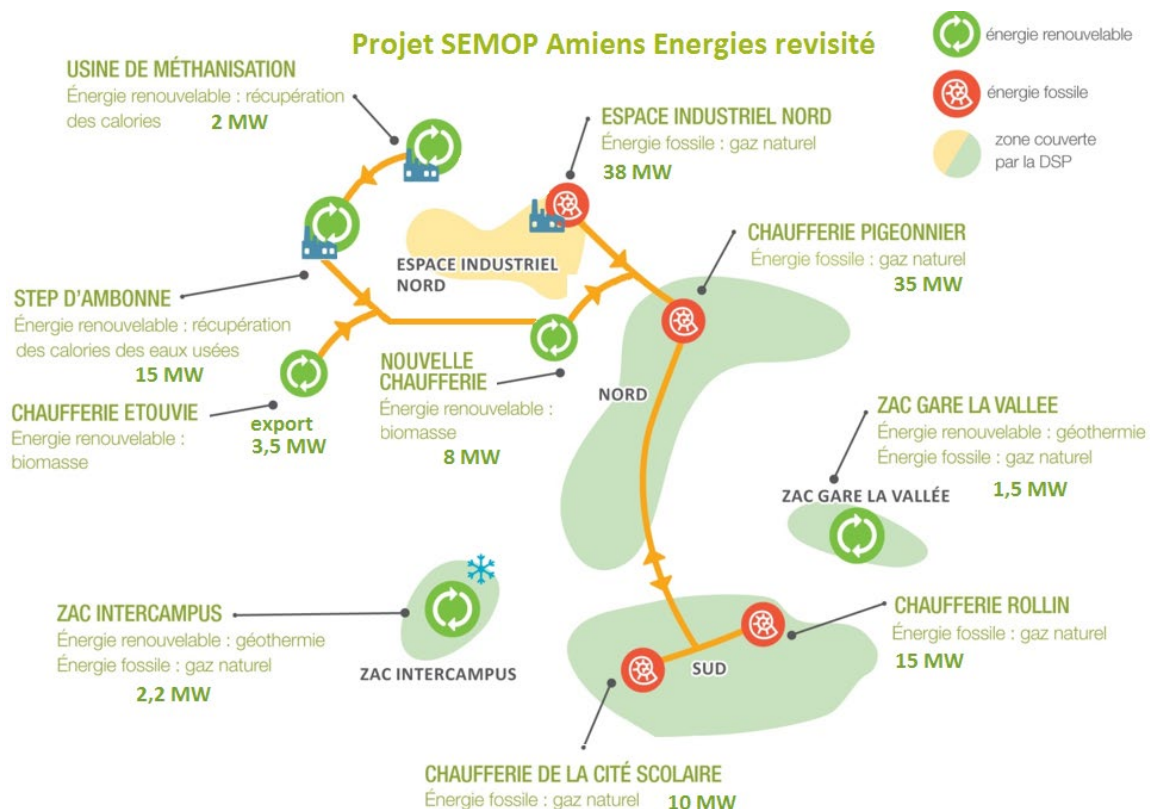
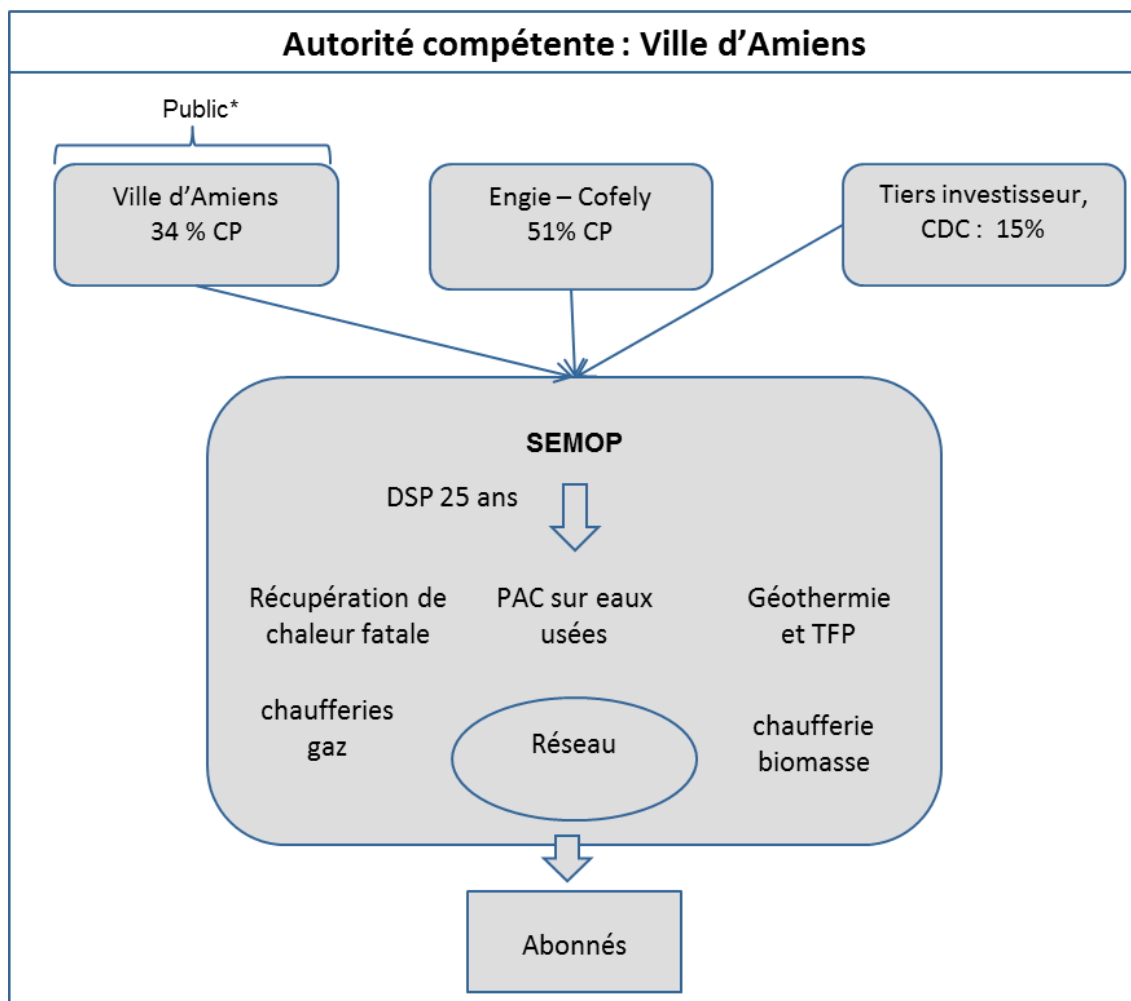


Figure 6 : Schéma de création du nouveau réseau de chaleur sur le territoire (janvier 2018).

SEMOP « Amiens Energies »



(*) : dans le cas d'une SEMOP, une seule collectivité territoriale participe au capital

Figure 7 : Organisation de la SEMOP d'Amiens.

Réseau de chaleur de Montdidier

Montdidier est dotée d'une Régie créée en 1925 et chargée de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité haute et basse tension de l'ensemble de la ville. Cette responsabilité s'est élargie à la production d'énergie avec un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie au bois : au travers d'un réseau de chaleur souterrain de 2 km, elle alimente par sa puissance de 1,6 MW, le collège, le lycée, un gymnase, une école primaire, et l'hôpital.



Figure 8 : Chaufferie bois de Montdidier

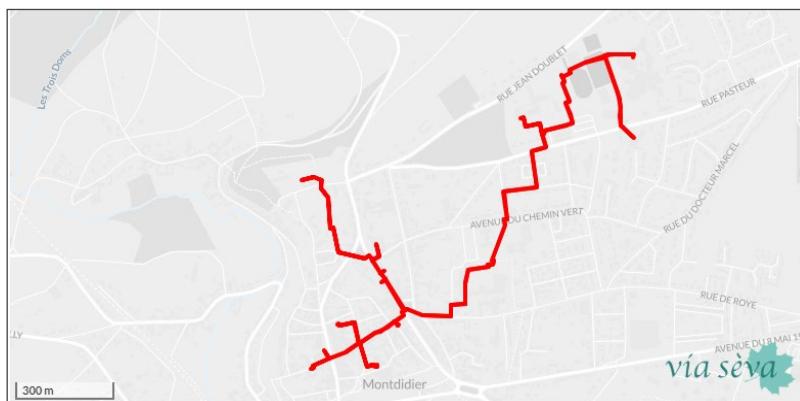


Figure 9 : Tracé du réseau de chaleur de Montdidier (Via Séva)

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole

Communauté de communes Avre Luce Noye

Communauté de communes du Grand Roye

Communauté de communes Nièvre et Somme

Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

Communauté de communes du Val de Somme

Étude de Planification Énergétique de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole

Diagnostic énergétique du territoire

La démarche de planification énergétique

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3^{ème} révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

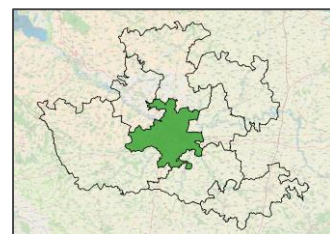
C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) avec l'appui financier de l'ADEME Hauts-de-France a choisi d'accompagner les territoires volontaires du département pour mettre en œuvre une démarche de planification énergétique afin de maîtriser leurs consommations et développer leurs potentiels d'énergies renouvelables locales dans l'optique de prendre les décisions adéquates en matière de réseaux énergétiques.

Description du territoire

Amiens Métropole constitue le pôle urbain central du pôle métropolitain du Grand Amiénois en rassemblant un tiers de la population total de celui-ci. La ville principale d'Amiens, ancienne capitale de la région picarde est la deuxième ville de la région Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération a connu plusieurs élargissements progressifs, pour réunir aujourd'hui 39 communes et 180 000 habitants.

Engagée depuis longtemps dans un chemin de transition énergétique, la communauté d'agglomération est accompagnée dans le cadre d'une démarche Cit'ergie®, un Agenda 2030, la mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat, la signature d'un contrat d'objectifs Énergie Climat sur 3 ans, la reconnaissance TZDZG – Territoire zéro déchet zéro gaspillage, et enfin la signature de la convention des Maires.

Le territoire est de plus porteur d'un réseau de chaleur novateur avec d'une part une production de chaleur renouvelable provenant de plusieurs sources et d'autre part un montage juridique nouveau, la SEMOP, regroupant la ville d'Amiens, la Caisse des Dépôts et ENGIE.

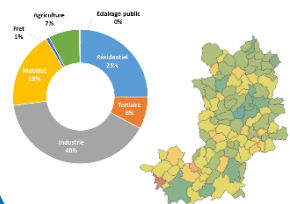


Les différentes phases de la démarche de planification énergétique

Phase 1 : État des lieux énergétique du territoire

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur.

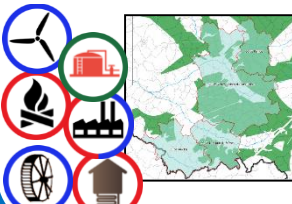
- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux gaz et électricité en partenariat avec GRDF, Enedis et la FDE80



Phase 2 : Les perspectives énergétiques du territoire

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire

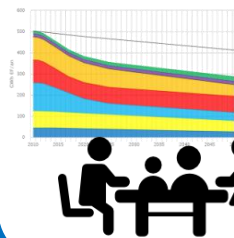
- Quantification des potentiels d'économie d'énergies
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Propositions de projets à court terme



Phase 3 : Plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif : Construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.

- Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.
- Concertation avec les acteurs du territoire pour construire un panel de projets opérationnels.



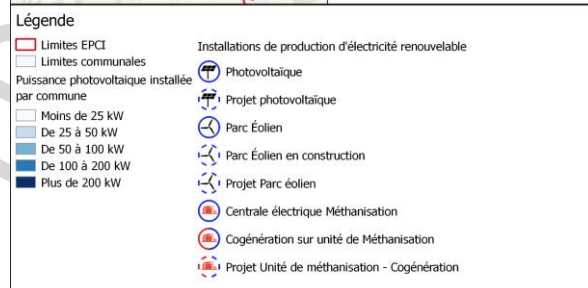
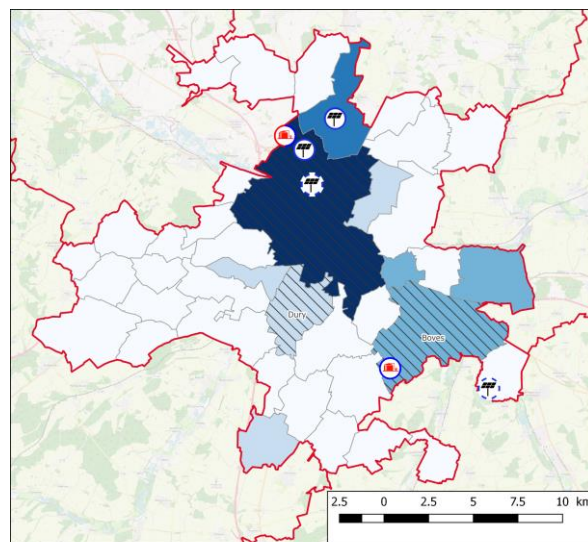
La FDE 80 a acquis l'outil PROSPER développé par Énergies Demain qui sera utilisé sur l'ensemble des territoires accompagnés. L'outil PROSPER offre une visualisation des indicateurs clés des territoires et permet de simuler différents scénarios de transition énergétique en fonction des actions engagées par les territoires.

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

Le territoire produit très peu d'électricité renouvelable, essentiellement sous forme d'électricité fournie par la cogénération à partir de biogaz produit par fermentation des déchets ménagers.

Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 1412 kWc. Les installations d'envergure repérées se situent sur des toitures de bâtiments agricoles en périphérie du territoire.	1 457
Méthanisation : les ordures ménagères du territoire sont d'ores et déjà valorisées au sein du site Idex dans la ZI nord. L'énergie est valorisée en cogénération avec une turbine de 2,8 MW.	18 600
TOTAL	20 057



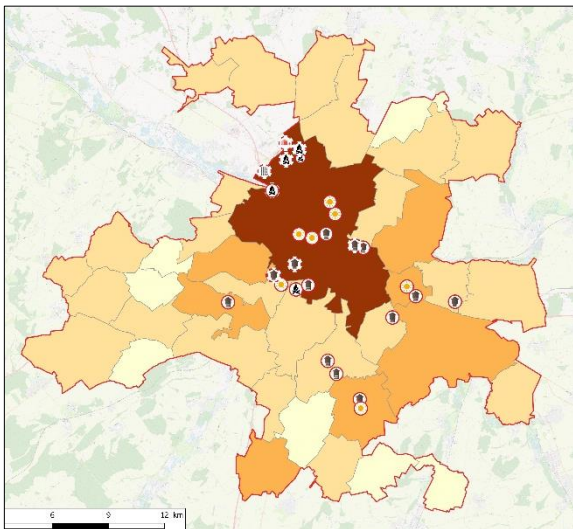
Toiture PV agricole à Poulainville



Unité de méthanisation Idex

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont plutôt variées sur le territoire et vont augmenter bientôt, notamment dans le cadre de la construction du réseau de chaleur multi-énergies.



Chaufferie bois Etouvie



Résidence Tivoli à la Hotoie (solaire thermique)



Hôtel Ibis (géothermie)

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire représente une part non négligeable du mix énergétique résidentiel, avec 6 % des besoins couverts, surtout en périphérie.	72 000
Bois-énergie en réseau de chaleur : le réseau de chaleur privé d'Étouvie est alimenté majoritairement grâce au bois-énergie. Le nouveau réseau de chaleur sera en partie alimenté grâce à ce moyen de production.	36 000
Bois-énergie collectif : le centre hospitalier Philippe Pinel est notamment équipé d'une importante chaufferie bois.	8 860
Cogénération-biogaz : la chaleur produite est valorisée dans l'industrie et une production supplémentaire alimentera également le futur réseau de chaleur.	13 200
Solaire thermique : plusieurs grandes installations collectives permettent de produire de l'eau chaude sanitaire, notamment pour deux résidence du CROUS.	810
Géothermie : des installations existent sur un hôtel, un centre de formation, des immeubles tertiaires. 2 grandes zones seront alimentées avec des réseaux de chaleur.	800
TOTAL	130 864

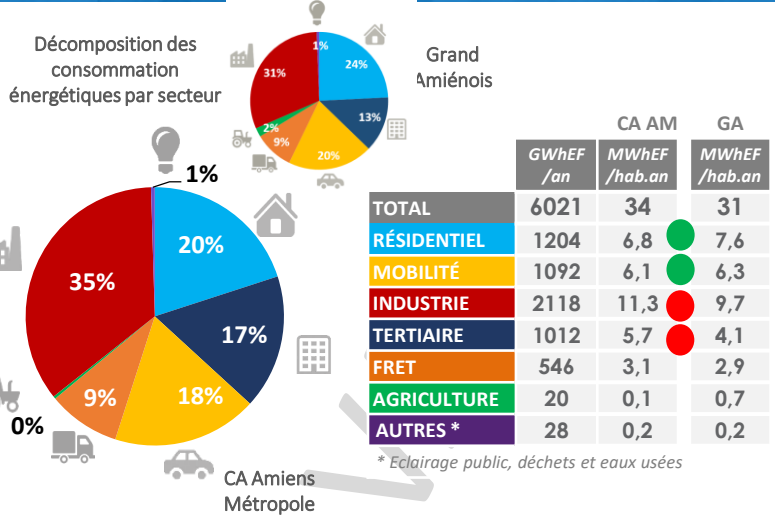
Bilan des consommations énergétiques du territoire

La CA d'Amiens Métropole consomme en moyenne **6021 GWhEF/an**, soit **34 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par le bâti (résidentiel et tertiaire, 37%), et par l'industrie (35%). Rapporté à l'habitant, le poids des ménages (résidentiel et mobilité) dans le territoire est inférieur à celui du Grand Amiénois. À l'inverse, le ratio par habitant des entreprises (industrie et tertiaire) est plus élevé au sein de la CA Amiens Métropole, la part de consommation du secteur y étant également supérieure au Grand Amiénois. Cela montre que la métropole d'Amiens est un pôle d'activité important.

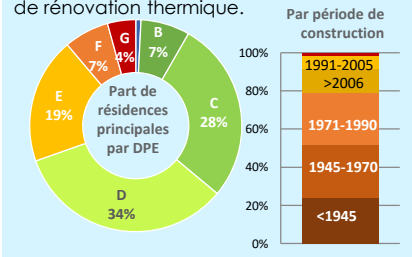
Le gaz, premier vecteur énergétique du territoire, est à l'origine de 39% des besoins de celui-ci. En ajoutant les produits pétroliers, ce sont 72% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

Le réseau de chaleur urbain représente 1% des consommations d'énergie du territoire.



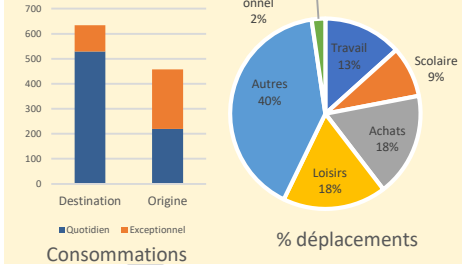
Résidentiel 1204 GWhEF/an

Avec 50% d'habitats collectifs, le parc bâti est ancien (52% des logements construits avant 1970). Le bouquet énergétique du secteur est dominé par le gaz (51% des consommations), suivi de l'électricité (29%). Le bois-énergie et le chauffage urbain représentent respectivement 6 et 3% des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **70% des consommations**. En effet, plus de **24 500 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 30% du parc. En revanche, 36% des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



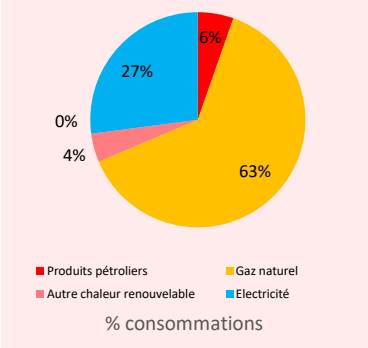
Mobilité 1092 GWhEF/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **68% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **88% des voy.km et 96% des consommations**, bien que les modes doux constituent **27% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **3% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **21 km/jour**. Les flux entrants dépassent les flux sortants, ce qui est caractéristique d'un pôle d'activité. Les déplacements occasionnels sortants du territoire sont en revanche plus nombreux que les entrants.



Industrie 2118 GWhEF/an

L'industrie emploie une part importante des habitants de l'intercommunalité. Les besoins énergétiques de l'industrie sont majoritairement dus à l'industrie Goodyear-Dunlop. Le mix énergétique est largement dominé par le gaz (63%), suivi par l'électricité (27%).



Tertiaire 1012 GWhEF/an

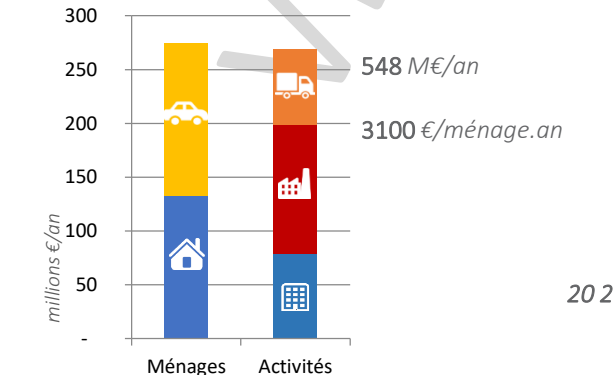
Les bureaux et administrations sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés-hôtels-restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (40% des consommations), suivie du gaz naturel (38%).

Agriculture 20 GWhEF/an

Le secteur représente moins de 1% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (96%). Les produits pétroliers assurent 18 GWh de demande énergétique du secteur. Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevées) et N2O (épandage d'engrais).

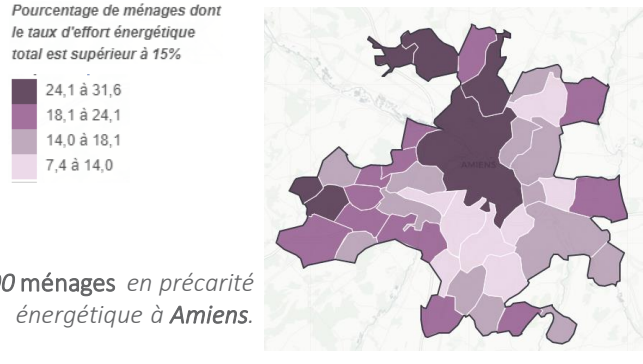
La facture énergétique

La facture énergétique portée par les ménages est légèrement plus élevée que celle des activités économiques. Dans sa globalité, celle-ci est tirée par les transports, en relation avec la dépendance du territoire aux produits pétroliers. La facture d'énergie par ménage est d'environ 3100 €.



La précarité énergétique

28% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, plus de 23 000 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus, essentiellement sur Amiens.

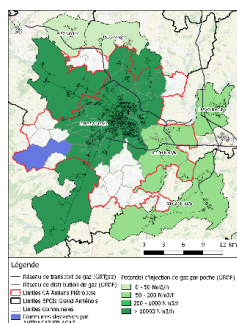
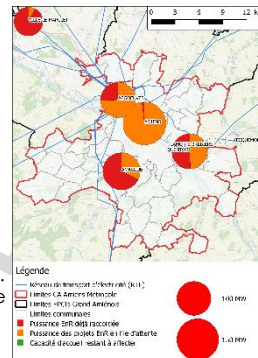
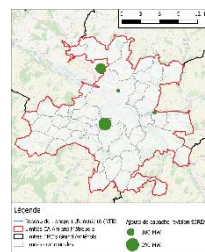


Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

Sur le territoire, les postes sources ne possèdent pas de capacités importantes pour de nouveaux projets EnR. Cependant, il est prévu des ajouts de capacité conséquents sur les postes d'Amargue et d'Argœuves dans le cadre de la révision du S3REnR des Hauts-de-France.



Réseau de gaz

Le réseau de gaz est présent sur la majorité du territoire et peut alimenter la plus grande part de la population. A noter aussi deux communes desservies en propane par ANRAGAZ-FINAGAZ sur le territoire. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3ème révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)** pour les grosses motorisations.

Réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur constituent des outils incomparables pour amener des productions d'énergies renouvelables au cœur des tissus urbains et les substituer aux énergies fossiles. Le territoire comprend notamment le réseau de chaleur privé de la Société Immobilière Picarde à Etouvie. Alimenté principalement au bois-énergie, il dessert les immeubles de ce bailleur social.

De plus, la SEMOP Amiens Energies a été constituée avec la ville d'Amiens, la Caisse des dépôts et ENGIE afin de construire un grand réseau de chaleur qui reliera le nord et le sud de la ville d'Amiens. Ce réseau sera alimenté par différentes sources d'énergie, principalement renouvelable :

- Valorisation du biogaz produit par les ordures ménagères (site Idex)
- Bois-énergie au sein d'une chaufferie dédiée et avec une plus grande production de la chaufferie d'Etouvie.
- Récupération de chaleur fatale en sortie de la station de traitement des eaux usées.
- Production géothermique de plusieurs MW sur la ZAC Intercampus et la ZAC Gare La Vallée.

Cette infrastructure devrait augmenter notablement la part des énergies renouvelables produites et distribuées sur le territoire.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	1,4 %
Taux d'autonomie hors électricité	2,8 %
Taux d'autonomie énergétique total	2,5 %

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **250,8 GWh/an**, soit environ **2,5 %** des consommations évaluées.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pole Métropolitain au global de 18,9 %.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la Phase 1 : L'état des lieux du territoire. À présent le groupement est en train d'achever la Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Il convient néanmoins de noter ce point fondamental : avec la création du nouveau réseau de chaleur multi-énergies d'Amiens, c'est environ 140 GWh d'énergies renouvelables et de récupération supplémentaire qui devraient être valorisées, soit un quasi-doublement et une proportion qui devrait progresser à un niveau de 4,5 % à 5 %. Le reste néanmoins une grande part du chemin à faire pour que le territoire puisse prendre toute sa part dans ce mouvement.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situent sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80:

Delphine Roger :
Delphine.Roger@fde-somme.fr

- Responsable PCAET du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois:

Marie Collonville :
marie.collonville@grandamienois.com

- Référent technique de la CA Amiens Métropole :

Philippe Magnier :
p.magnier@amiens-metropole.com

- Chef de projet AEC :

Théo Forte :
t.forte@aeconseil.fr

- Ingénieur principal Énergies Demain :

Steven Le Pierres :
steven.lepierres@energies-demain.com

Étude de Planification Énergétique de la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye

Diagnostic énergétique du territoire

La démarche de planification énergétique

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3^{ème} révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) avec l'appui financier de l'ADEME Hauts-de-France a choisi d'accompagner les territoires volontaires du département pour mettre en œuvre une démarche de planification énergétique afin de maîtriser leurs consommations et développer leurs potentiels d'énergies renouvelables locales dans l'optique de prendre les décisions adéquates en matière de réseaux énergétiques.

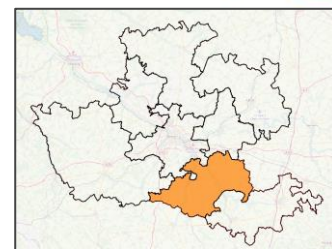


Description du territoire

La **Communauté de Communes Avre, Luce, Noye** située au sud du territoire du Grand Amiénois, est née le 1er janvier 2017. La CCALN, issue de la fusion des Communautés de Communes Avre, Luce Moreuil et du Val de Noye, regroupe 47 communes et compte 21 231 habitants.

Son territoire marqué par l'agriculture est traversé par les vallées de l'Avre, la Luce et la Noye, affluents de la Somme. A l'heure de la transition énergétique, la CCALN s'engage. En plus de la mise à disposition de bornes électriques pour des véhicules non polluants ou un projet de méthanisation à Cottency capable d'alimenter en biogaz 2400 foyers, elle investit pour le tri des déchets. Dans le Avre Luce et Noye, la devise « vous triez, nous valorisons » inscrit sur le camion poubelle, moderne, tout juste acheté par la CCALN, symbolise cet effort collectif, aussi encouragé par la possibilité pour les habitants de se fournir en compost gratuit à la déchetterie de Moreuil.

Ces actions environnementales protègent son patrimoine naturel, enrichi par des sentiers de randonnées ou de multiples jardins.

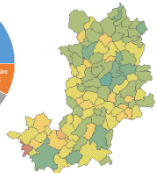
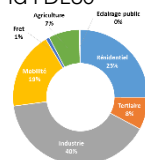


Les différentes phases de la démarche de planification énergétique

Phase 1 : État des lieux énergétique du territoire

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur.

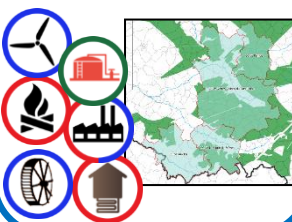
- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux gaz et électricité en partenariat avec GRDF et la FDE80



Phase 2 : Les perspectives énergétiques du territoire

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire

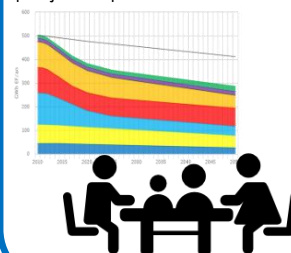
- Quantification des potentiels d'économie d'énergies
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Propositions de projets à court terme



Phase 3 : Plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif : Construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.

- Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.
- Concertation avec les acteurs du territoire pour construire un panel de projets opérationnels.



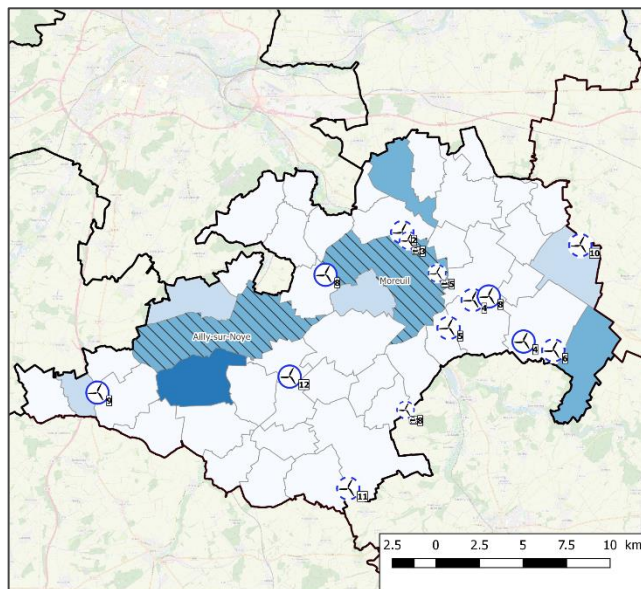
La FDE 80 a acquis l'outil PROSPER développé par Énergies Demain qui sera utilisé sur l'ensemble des territoires accompagnés. L'outil PROSPER offre une visualisation des indicateurs clés des territoires et permet de simuler différents scénarios de transition énergétique en fonction des actions engagées par les territoires.

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes présentes sur ce territoire, ce qui fait de lui un territoire largement exportateur d'électricité.

Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
<u>Photovoltaïque</u> : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 701 kWc. Aucune installation d'envergure n'a été repérée sur le territoire.	660
<u>Eolien</u> : le territoire accueille de nombreuses éoliennes (41 mâts répartis sur 5 parcs) pour une puissance totale de 103 MW.	195 050
TOTAL	195 710



Parc éolien du Val de Noye



Parc éolien de Santerre

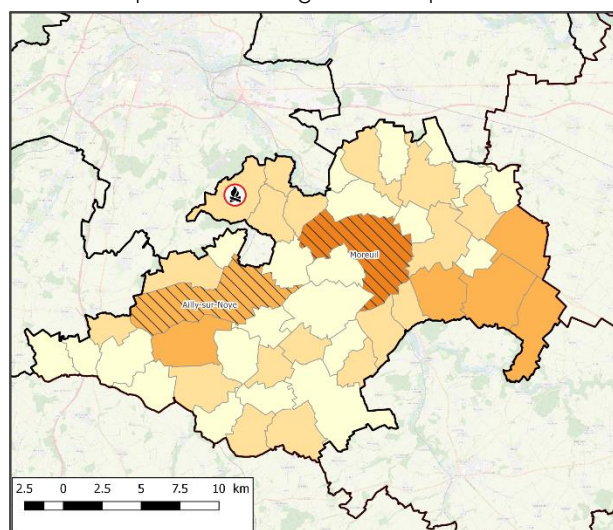
Légende

- Limites EPCI
- Limites communales
- Puissance photovoltaïque installée par commune
 - Moins de 25 kW
 - De 25 à 50 kW
 - De 50 à 100 kW
 - De 100 à 200 kW
 - Plus de 200 kW
- Installations de production d'électricité renouvelable
 - Photovoltaïque
 - Projet photovoltaïque
 - Parc Éolien
 - Parc Éolien en construction
 - Projet Parc éolien
 - Centrale électrique Méthanisation
 - Cogénération sur unité de Méthanisation
 - Projet Unité de méthanisation - Cogénération

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur le territoire et dominées par le bois-énergie domestique.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
<u>Bois-énergie individuel</u> : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part importante du mix énergétique résidentiel.	38 500
<u>Bois-énergie collectif</u> : Une chaudière bois énergie est installée sur la commune de Cottenchy sous l'impulsion de la région Picardie.	3 600
<u>Géothermie</u> : Pas d'installation de géothermie recensées sur le territoire.	0
TOTAL	42 100



Légende

- Limites EPCI
- Limites communales
- Installations de production de chaleur renouvelable
 - Chaudière Bois-énergie
- Consommation bois énergie domestique consommée par commune
 - 0 - 500 MWh/an
 - 500 - 1500 MWh/an
 - 1500 - 2500 MWh/an
 - 2500 - 5000 MWh/an
 - 5000 - 20000 MWh/an
 - > 20 GWh/an

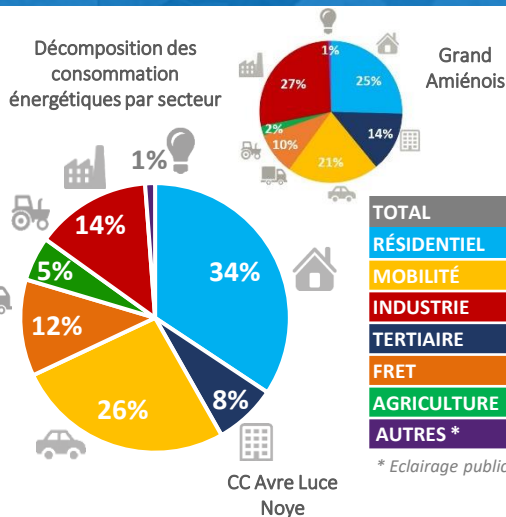
Bilan des consommations énergétiques du territoire

La CC d'Avre Luce Noye consomme en moyenne **694 GWhEF/an**, soit **24,0 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par le bâti (résidentiel et tertiaire, 42%), et par la mobilité (26%). Rapporté à l'habitant, le poids du logement et de l'agriculture dans le territoire est supérieur à celui du Grand Amiénois. À l'inverse, le ratio par habitant du tertiaire est beaucoup plus faible, la part de consommation du secteur y étant inférieure au Grand Amiénois. Ceci est caractéristique d'une zone rurale.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de 45% des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 73% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 6% des consommations.



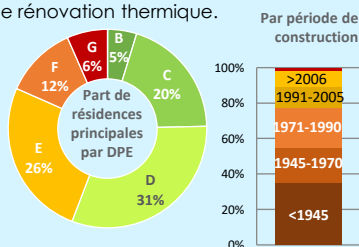
	CC ALN		GA
	GWhEF /an	MWhEF /hab.an	MWhEF /hab.an
TOTAL	520	24,0	30
RÉSIDENTIEL	178	8,3	7,6
MOBILITÉ	136	6,3	6,1
INDUSTRIE	72	3,3	8,2
TERTIAIRE	39	1,8	4,1
FRET	60	2,8	2,9
AGRICULTURE	28	1,3	0,7
AUTRES *	6,2	0,3	0,2

* Eclairage public, déchets et eaux usées

Résidentiel 178 GWhEF/an

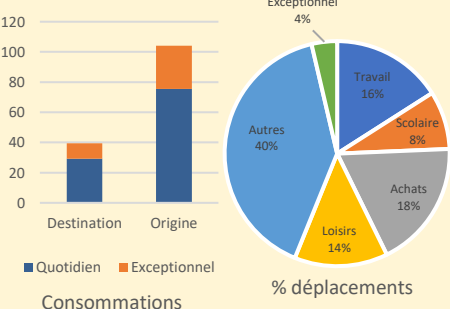
Avec une majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (55% des logements construits avant 1970). Le bouquet énergétique du secteur est partagé entre l'électricité (29%) et les produits pétroliers (25%). Le bois-énergie représente une part non-négligeable de 23% des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **74% des consommations**.

En effet, plus de **3800 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 44% du parc. En revanche, 1/4 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



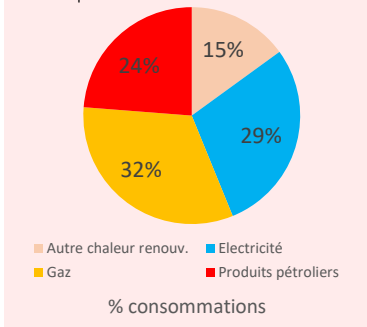
Mobilité 136 GWhEF/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **72% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **94% des voy.km et 97% des consommations**, bien que les modes doux constituent **14% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **53 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.



Industrie 72 GWhEF/an

L'industrie emploie une part importante des habitants de l'intercommunalité, mais la consommation reste faible par rapport à la moyenne du pôle. Le mix énergétique est dominé par le gaz (32%) mais l'électricité et les produits sont aussi présents. La part non négligeable de chaleur fatale récupérée (15%) peut être remarquée.



Tertiaire 39 GWhEF/an

Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les bureaux/administrations et les commerces sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (45% des consommations), suivie du gaz naturel (30%).

Agriculture 28 GWhEF/an

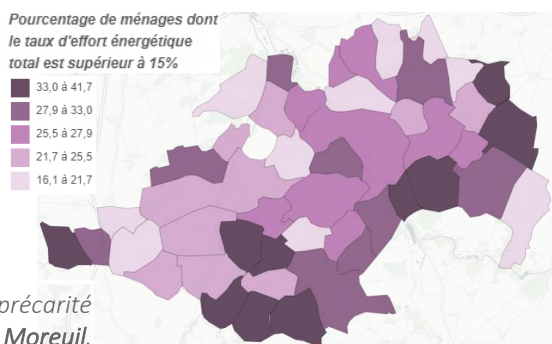
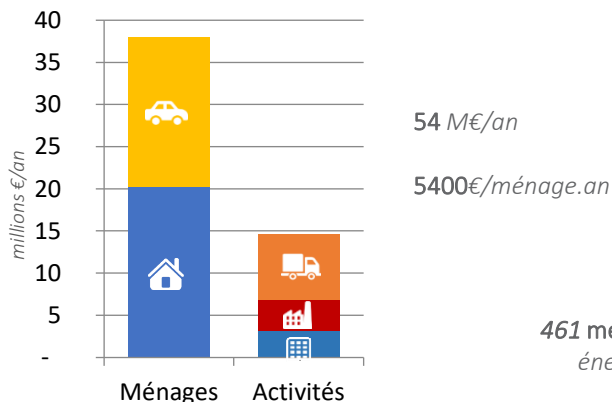
Le secteur représente 4% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (95%). Les produits pétroliers assurent 25 GWh de demande énergétique du secteur. Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevage) et N2O (épandage d'engrais).

La facture énergétique

La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques. Dans sa globalité, celle-ci est tirée par les transports (mobilités et fret), en relation avec la dépendance du territoire aux produits pétroliers. La facture d'énergie par ménage est d'environ 5400 €.

La précarité énergétique

27% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, 2360 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.

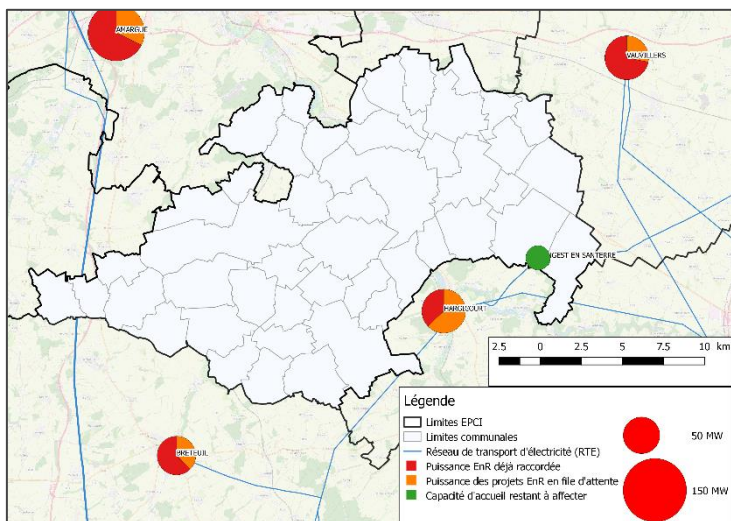


Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

Sur le territoire, le poste source d'Hangest en Santerre, qui est un nouveau poste source, possède une capacité de raccordement de 80MW pour de nouveaux projets EnR. Les autres postes sont saturés. L'ajout de capacités supplémentaires est tout ou moins prévues dans le cadre de la révision du S3REnR Hauts-De-France.

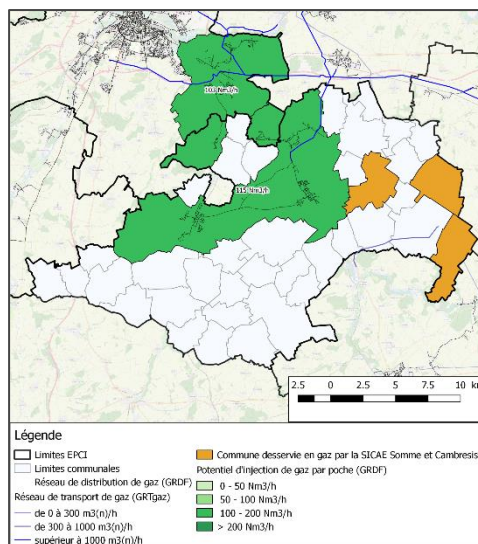


Réseau de gaz

Le réseau de gaz GRDF est présent sur 8 communes du territoire et il existe 2 poches limitrophes pouvant permettre des extensions à moindre coût sur les autres communes de l'EPCI. Les potentiels d'injection sont faibles au regard de la capacité d'injection moyenne d'un méthaniseur égale à 200 Nm³/h. Il y a aussi 5 communes desservies en gaz naturel par la SICAE Somme et Cambrasis.

Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3^{ème} révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) pour les grosses motorisations.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	174%
Taux d'autonomie hors électricité	7,3%
Taux d'autonomie énergétique total	34,3%

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **237,8 GWh/an**, soit environ **34,3 %** des **consommations** évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la **Phase 1 : L'état des lieux du territoire**. À présent le groupement est en train d'achever la **Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs** dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la **Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire** qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informerons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pôle Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situeront sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80:
Delphine Roger : Delphine.Roger@fde-somme.fr
- Responsable PCAET du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois:
Marie Collonville : marie.collonville@grandamiensis.com
- Référente technique de la CCALN :
Aude Frison : a.espace@avrelucenoys.fr
- Chef de projet AEC :
Théo Forte : t.forte@aeconseil.fr
- Ingénieur principal Énergies Demain :
Steven Le Pierres : steven.lepierres@energies-demain.com

Étude de Planification Énergétique de la Communauté de Communes du Grand Roye

Diagnostic énergétique du territoire

La démarche de planification énergétique

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3^{ème} révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

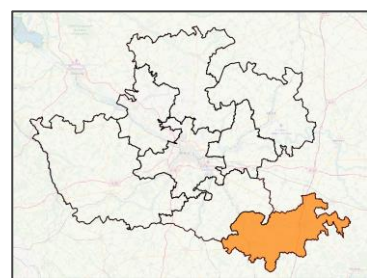
C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) avec l'appui financier de l'ADEME Hauts-de-France a choisi d'accompagner les territoires volontaires du département pour mettre en œuvre une démarche de planification énergétique afin de maîtriser leurs consommations et développer leurs potentiels d'énergies renouvelables locales dans l'optique de prendre les décisions adéquates en matière de réseaux énergétiques.



Communauté de Communes
du **Grand Roye**

Description du territoire

La **Communauté de Communes du Grand Roye** située au sud-est du territoire du Grand Amiénois compte 25 900 habitants répartis en 62 communes. Très engagée dans la transition énergétique, particulièrement dans le secteur éolien, la CCGR regroupe plus de 70 éoliennes, génératrices de profits économiques et environnementaux. Parmi ses communes, Montdidier est un véritable modèle de transition environnementale. Elle gère la distribution et fourniture d'électricité en régie et vise à atteindre son objectif de 100% énergie renouvelable en 2020 grâce à ses 1202 panneaux photovoltaïques et 4 éoliennes couvrant les besoins énergétiques de la moitié de la ville. Elle a aussi engagé la réhabilitation thermique de ses écoles et propose un « chèque énergie » à ses habitants souhaitant installer des équipements écologiques. La communauté de communes est également signataire d'un contrat de ruralité avec l'Etat par lequel elle s'engage à la valorisation de ses espaces naturels ou la création d'un site écoresponsable contenant un pôle pédagogique. Elle est aussi attachée à la protection de ses rivières entretenues par l'équipe de « la Brigade Verte ».

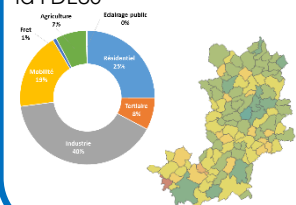


Les différentes phases de la démarche de planification énergétique

Phase 1 : État des lieux énergétique du territoire

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur.

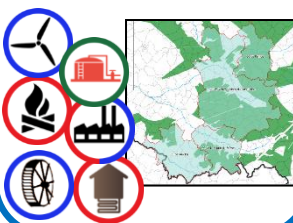
- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux gaz et électricité en partenariat avec GRDF et la FDE80



Phase 2 : Les perspectives énergétiques du territoire

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire

- Quantification des potentiels d'économie d'énergies
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Propositions de projets à court terme



Phase 3 : Plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif : Construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.

- Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.
- Concertation avec les acteurs du territoire pour construire un panel de projets opérationnels.



La FDE 80 a acquis l'outil PROSPER développé par Énergies Demain qui sera utilisé sur l'ensemble des territoires accompagnés. L'outil PROSPER offre une visualisation des indicateurs clés des territoires et permet de simuler différents scénarios de transition énergétique en fonction des actions engagées par les territoires.

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes présentes sur ce territoire.

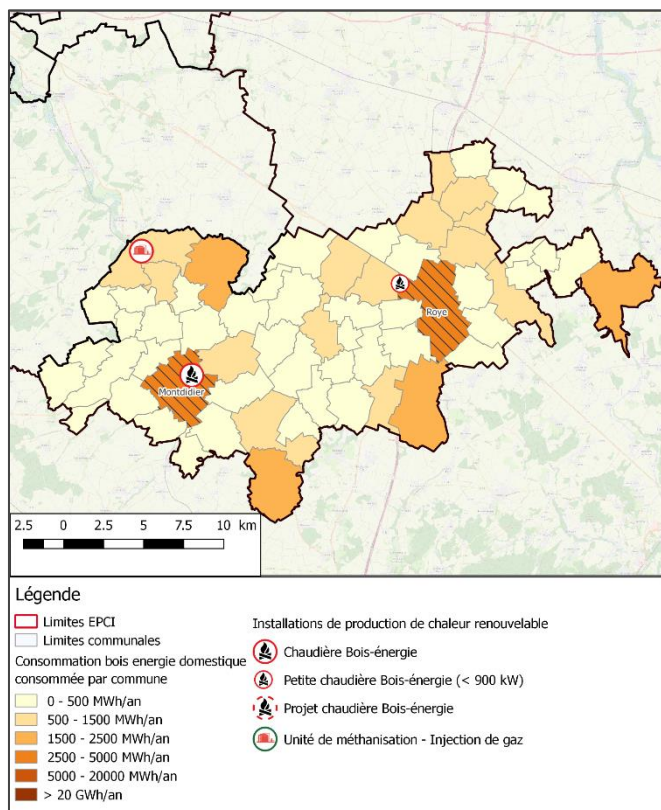
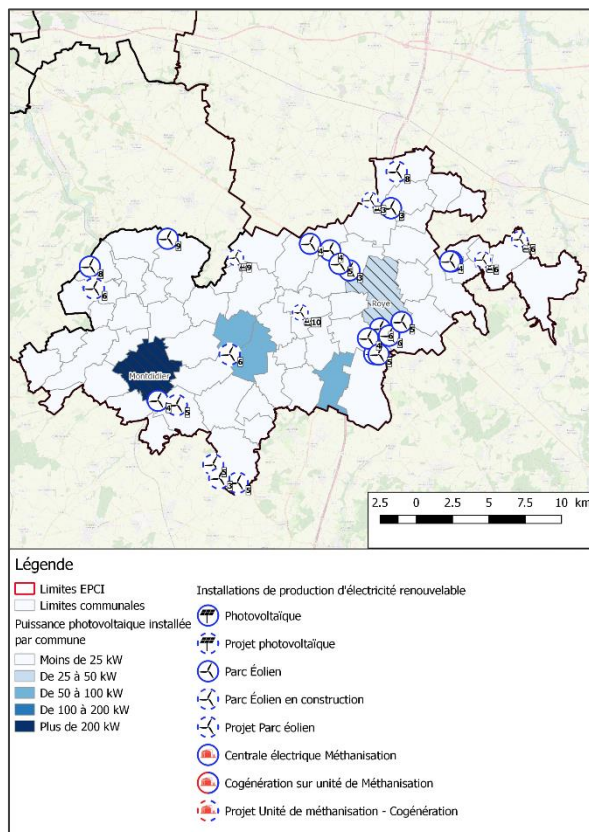
Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 844 kWc. Aucune installation d'envergure n'a été repérée sur le territoire	772
Éolien : le territoire accueille de nombreuses éoliennes (78 mâts répartis sur 16 parcs) pour une puissance totale de 200 MW.	376 490
TOTAL	377 262



Parc éolien de Fresnoy-les-Roye



Chaufferie à bois du réseau de chaleur de Montdidier



Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur le territoire et dominées par le bois-énergie domestique.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part importante du mix énergétique résidentiel.	40 800
Bois-énergie en réseau de chaleur : la chaudière bois énergie de Montdidier alimente en partie le réseau de chaleur de la ville.	7 560
Bois-énergie collectif : une petite chaudière bois énergie est installée sur la commune Roye.	2 700
Géothermie : il existe quelques installations de géothermie de petite puissance recensées sur le territoire.	> 0
Biogaz : Une unité de méthanisation industrielle est basée à Contoire, avec valorisation sous forme de chaleur uniquement.	À déterminer
TOTAL	> 51 060

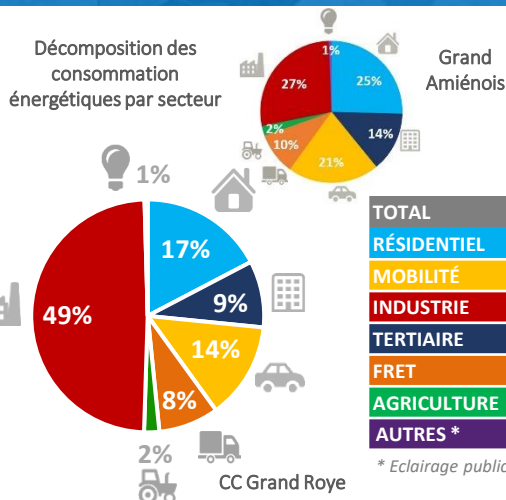
Bilan des consommations énergétiques du territoire

La CC Grand Roye consomme en moyenne **1209 GWhEF/an**, soit **46,8 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par l'industrie, qui représente près de la moitié des consommations du territoire (49%). Rapporté à l'habitant, le poids de l'industrie est largement supérieure à la moyenne du Grand Amiénois. De même, le résidentiel et le fret représente des consommations par habitant plus élevées que la moyenne du Grand Amiénois.

Le gaz, premier vecteur énergétique du territoire, est à l'origine de 43% des besoins de celui-ci. En ajoutant les produits pétroliers, ce sont 77% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

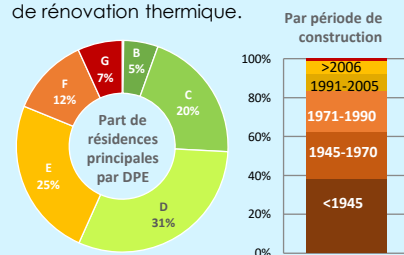
Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 4% des consommations.



Résidentiel 210 GWhEF/an

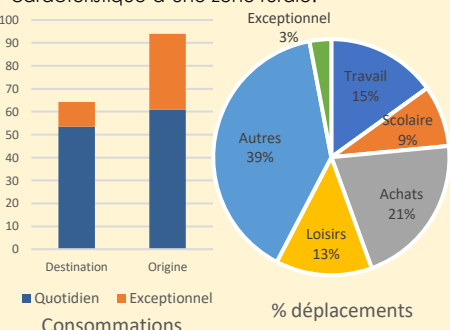
Avec une majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (62% des logements construits avant 1970). Le bouquet énergétique du secteur est partagé entre l'électricité (29%) et les produits pétroliers (25%). Le bois-énergie représente une part non-négligeable de 20% des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **74% des consommations**.

En effet, plus de **4300 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 43% du parc. En revanche, 1/4 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



Mobilité 162 GWhEF/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **72% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **93% des voy.km et 98% des consommations**, bien que les modes doux constituent **23% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **39 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.

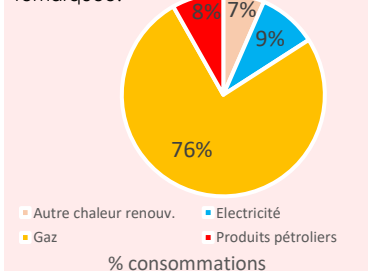


Industrie 593 GWhEF/an

L'industrie emploie une part importante des habitants de l'intercommunalité.

Les besoins énergétiques de l'industrie sont majoritairement dus aux industries Saint Louis Sucre, Ardagh Metal et DS Smith.

Le mix énergétique est largement dominé par le gaz (76%, dont 67% pour les entreprises citées). La part non négligeable de chaleur renouvelable (7%) peut être remarquée.



Tertiaire 112 GWhEF/an

Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés, hôtels, restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (43% des consommations), suivie du gaz naturel (29%).

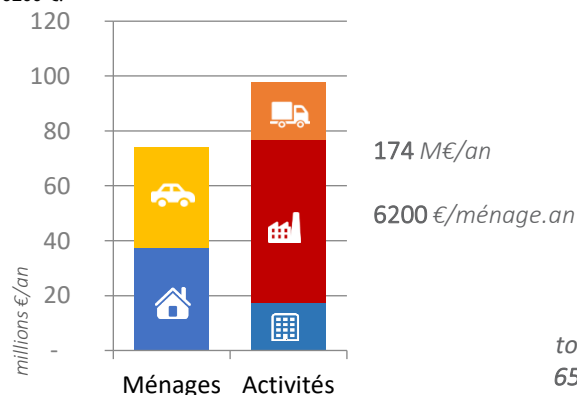
Agriculture 26 GWhEF/an

Le secteur représente 2% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (96%). Les produits pétroliers assurent 22 GWh de demande énergétique du secteur.

Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevage) et N2O (épandage d'engrais).

La facture énergétique

La facture énergétique portée par les ménages est plus faible que celle des activités économiques. Dans sa globalité, celle-ci est tirée par l'industrie. La facture d'énergie par ménage est d'environ 6200 €.



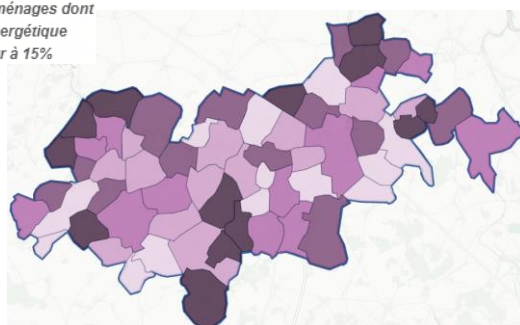
La précarité énergétique

26,5% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, plus de 2900 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.

Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique total est supérieur à 15%

- 32,6 à 52,8
- 27,4 à 32,6
- 24,5 à 27,4
- 21,0 à 24,5
- 10,0 à 21,0

700 ménages touchés à Roye et 650 à Montdidier.

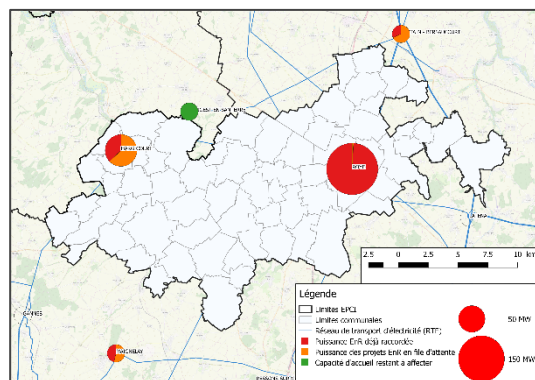
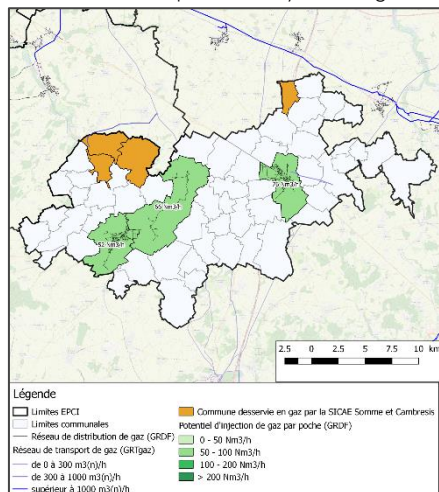


Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

Sur le territoire, seul le poste source d'Hangest-en-Santerre possède une capacité disponible pour de nouveaux projets EnR. L'ajout de nouvelles capacités réservées aux projets EnR est aussi prévue dans le cadre de la révision du S3REnR : 77 et 28 MW respectivement sur les poste de Roye et Hangest-en-Santerre.



Réseau de gaz

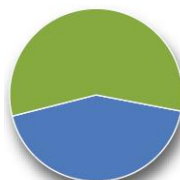
Le réseau de gaz GRDF existe sur 8 communes du territoire. Les trois poches le constituant peuvent effectuer l'objet de maillage afin d'obtenir des capacités d'injection de biogaz intéressantes. Deux communes sont desservies en gaz naturel par la SICAE Somme et Cambrisis. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3^{ème} révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) pour les grosses motorisations.

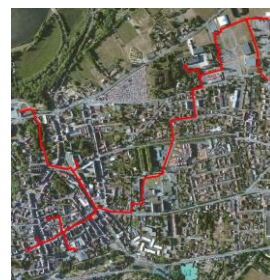
Réseaux de chaleur

Un réseau de chaleur existe sur la commune de Mondidier desservant les bâtiments publics et une trentaine de logements. Il est alimenté par une chaudière bois énergie à 57%, complétée par des gaz fossiles. La chaufferies est alimentée par les déchets sylvicoles de la forêt voisine de Ressons.

L'extension du réseau continue depuis 2018 avec la prise en compte de nouveaux logements éligibles et le raccordement prochain à la zone industrielle et la zone commerciale.



Source : Via Sèva



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	210,4%
Taux d'autonomie hors électricité	6,0%
Taux d'autonomie énergétique total	41,4%

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **428 GWh/an**, soit environ **41,4 %** des **consommations** évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la **Phase 1 : L'état des lieux du territoire**. À présent le groupement est en train d'achever la **Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs** dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la **Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire** qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informerons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pole Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situeront sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80:
Delphine Roger : Delphine.Roger@fde-somme.fr
- Responsable PCAET du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois:
Marie Collonville: marie.collonville@grandamienois.com
- Référent technique de la CCGR -
Emilie Moitre: emilie.moitre@grandroye.fr
- Chef de projet AEC -
Théo Forte : t.forte@aeconseil.fr
- Ingénieur principal Énergies Demain :
Steven Le Pierres : steven.lepierres@energies-demain.com

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes présentes sur ce territoire.

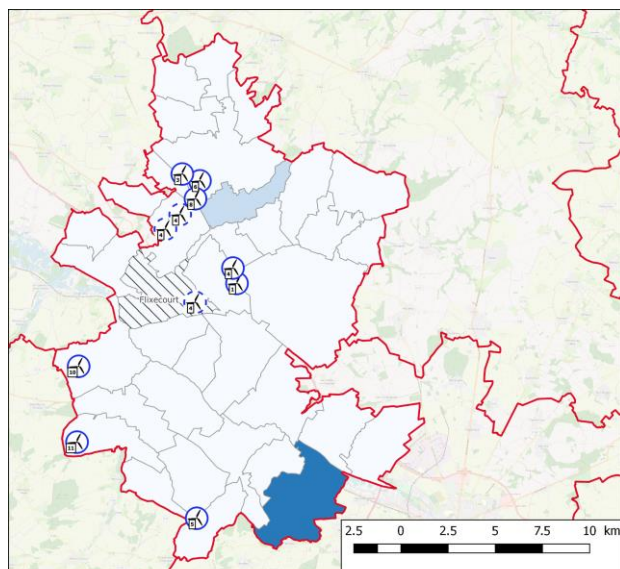
Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
<u>Photovoltaïque</u> : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 448 kWc. Aucune installation d'envergure n'a été repérée sur le territoire	410
<u>Eolien</u> : le territoire accueille de nombreuses éoliennes (48 mâts répartis sur 8 parcs) pour une puissance totale de 103,5 MW.	195 620
TOTAL	196 030



Récolte du miscanthus alimentant la chaudière bois énergie d'Hangest-sur-Somme (source: Le Courrier Picard)



Parc éolien du Mont-en-Grains à Domart-en-Ponthieu (source: CNR)



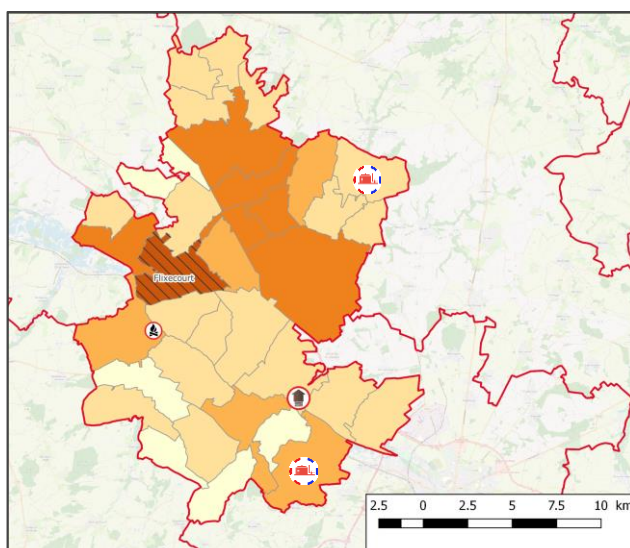
Légende

<ul style="list-style-type: none"> ▬ Limites EPCI ▬ Limites communales 	<ul style="list-style-type: none"> ☀️ Installations de production d'électricité renouvelable ☀️ Photovoltaïque ☀️ Projet photovoltaïque ⚡ Parc Éolien ⚡ Parc Éolien en construction ⚡ Projet Parc éolien ⚙️ Centrale électrique Méthanisation ⚙️ Cogénération sur unité de Méthanisation ⚙️ Projet Unité de méthanisation - Cogénération
<p>Puissance photovoltaïque installée par commune</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Moins de 25 kW □ De 25 à 50 kW □ De 50 à 100 kW □ De 100 à 200 kW □ Plus de 200 kW 	

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur le territoire et dominées par le bois-énergie domestique.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
<u>Bois-énergie individuel</u> : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part importante du mix énergétique résidentiel.	53 100
<u>Bois-énergie collectif</u> : une petite chaudière bois énergie est installée sur la commune d'Hangest-sur-Somme et permet de chauffer la mairie.	180
<u>Géothermie</u> : une installation remarquable à La Chaussée-Tirancourt, ainsi que deux autres installations de moindre puissance recensées chez des particuliers.	> 290
<u>Biogaz</u> : deux unités récentes de méthanisation à la ferme sont en projet à Canaples et Ailly-sur-Somme. Nous n'avons cependant pas plus d'information sur la valorisation du biogaz et la production d'énergie engendrée.	-
TOTAL	> 53 570



Légende

<ul style="list-style-type: none"> ▬ Limites EPCI ▬ Limites communales 	<ul style="list-style-type: none"> ☀️ Installations de production d'énergies renouvelables ⚙️ Géothermie ⚙️ Chaudière Bois-énergie ⚙️ Petite chaudière Bois-énergie (< 900 kW) ⚙️ Projet Unité de méthanisation - Cogénération
<p>Consommation bois énergie domestique consommée par commune</p> <ul style="list-style-type: none"> □ 0 - 500 MWh/an □ 500 - 1500 MWh/an □ 1500 - 2500 MWh/an □ 2500 - 5000 MWh/an □ 5000 - 20000 MWh/an □ > 20 GWh/an 	

Bilan des consommations énergétiques du territoire

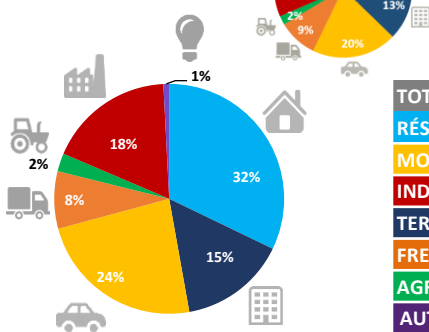
La CC Nièvre et Somme consomme en moyenne **718 GWhEF/an**, soit **25 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par le bâti (résidentiel et tertiaire), qui représente près de la moitié des consommations du territoire (47%). Rapporté à l'habitant, le poids de l'industrie est très inférieur à la moyenne du Grand Amiénois. Au contraire, le résidentiel présente une consommation par habitant légèrement supérieure à la moyenne du territoire.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de 47% des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 62% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 8% des consommations.

Décomposition des consommations énergétiques par secteur



Grand Amiénois

	CC NS GWhEF /an	CC NS MWhEF /hab.an	GA MWhEF /hab.an
TOTAL	718	25	31
RÉSIDENTIEL	231	8,1	7,6
MOBILITÉ	170	6,0	6,3
INDUSTRIE	128	4,5	9,7
TERTIAIRE	108	3,8	4,1
FRET	58	2,0	2,9
AGRICULTURE	18	0,6	0,7
AUTRES *	6	0,2	0,2

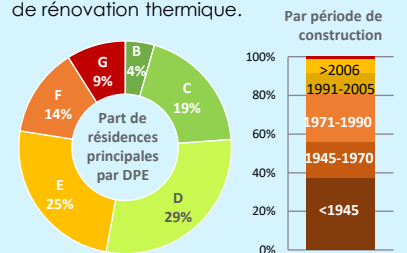
* Eclairage public, déchets et eaux usées

CC Nièvre et Somme

Résidentiel 231 GWhEF/an

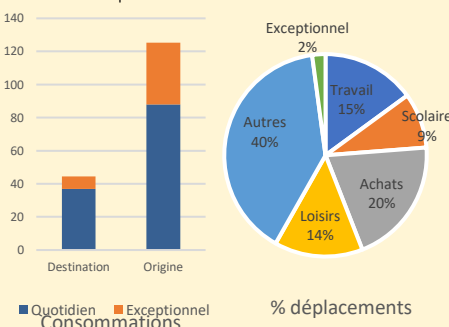
Avec une grande majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (56% des logements construits avant 1970). Le bouquet énergétique du secteur est partagé entre l'électricité (29%) et les produits pétroliers (22%). Le bois-énergie représente une part importante (24%) des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **74% des consommations**.

En effet, plus de **5300 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 47% du parc. En revanche, 1/4 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



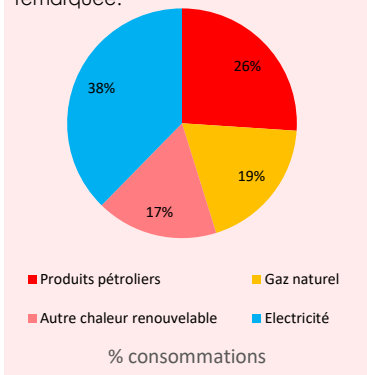
Mobilité 170 GWhEF/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **74% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **93% des voy.km et 97% des consommations**, bien que les modes doux constituent **20% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **49 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.



Industrie 128 GWhEF/an

L'industrie emploie une part importante des habitants de l'intercommunalité. Le mix énergétique est dominé par les énergies fossiles (45%), suivi par l'électricité (38%). La part non négligeable de chaleur fatale récupérée (17%) peut être remarquée.



Tertiaire 108 GWhEF/an

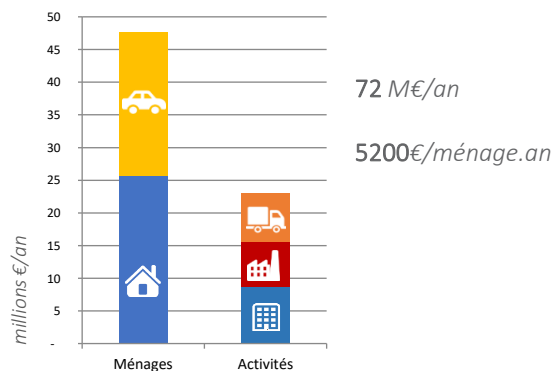
Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés, hôtels, restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (44% des consommations), suivie du gaz naturel (41%).

Agriculture 18 GWhEF/an

Le secteur représente 2% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (96%). Les produits pétroliers assurent 22 GWh de demande énergétique du secteur. Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevées) et N2O (épandage d'engrais).

La facture énergétique

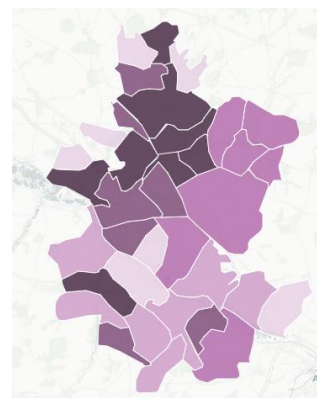
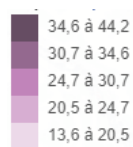
La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques. Dans sa globalité, celle-ci est tirée par les transports (mobilités et fret), ce qui est en lien avec la dépendance aux énergies fossiles du territoire. La facture d'énergie par ménage est d'environ 5200 €.



La précarité énergétique

30% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, près de 3500 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.

Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique total est supérieur à 15%



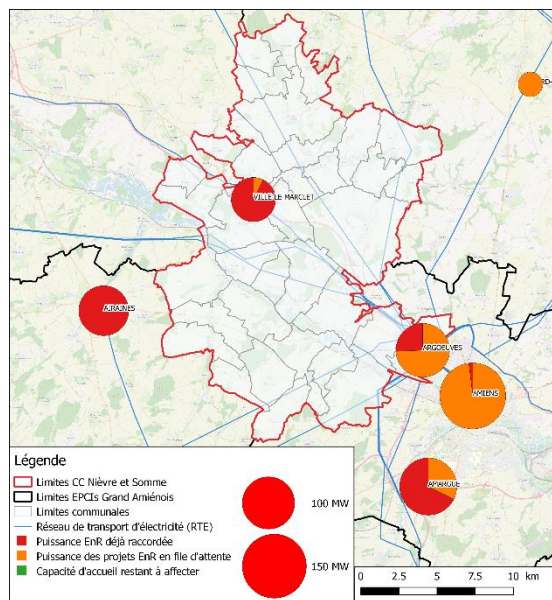
680 ménages en précarité énergétique à Saint-Ouen et Saint-Léger-lès-Domart.

Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

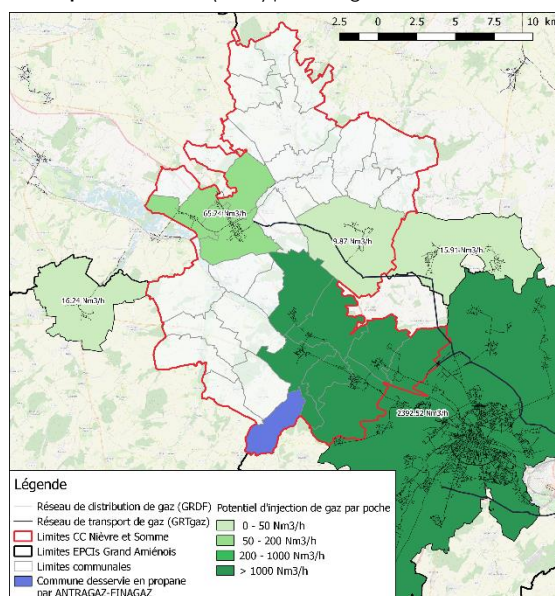
Sur le territoire, les postes sources ne possèdent pas de capacités résiduelles disponibles pour de nouveaux projets EnR. L'ajout de 193 MW de capacité disponible pour les projets EnR sur le poste d'Argœuves est prévu dans le cadre de la révision du S3REnR.



Réseau de gaz

Le réseau de gaz GRDF est présent dans les zones les plus denses en population du territoire, où 11 communes sont recouvertes par trois poches. On peut noter la présence de deux autres poches en périphérie directe du territoire, ce qui ouvre des perspectives intéressantes en terme de capacité d'injection de gaz à la suite de maillages entre poches. A noter que la commune de Saisseval est desservie en propane par ANTRAGAZ-FINAGAZ. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3ème révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) pour les grosses motorisations.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	128,9 %
Taux d'autonomie hors électricité	9,9 %
Taux d'autonomie énergétique total	39,2 %

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **282,7 GWh/an**, soit environ **39,2 %** des **consommations** évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la Phase 1 : L'état des lieux du territoire. À présent le groupement est en train d'achever la Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé de diagnostic énergétique du territoire, nous vous informons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pole Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situent sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80 : **Delphine Roger** : Delphine.Roger@fde-somme.fr
- Responsable PCAET du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois : **Marie Collonville** : marie.collonville@grandamienois.com
- Référente technique de la CCNS : **Oriane Sicard** : o.sicard@nievresomme.fr
- Chef de projet AEC : **Théo Forte** : t.forte@aeconseil.fr
- Ingénieur principal Énergies Demain : **Steven Le Pierres** : steven.lepierres@energies-demain.com

Étude de Planification Énergétique de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Diagnostic énergétique du territoire

La démarche de planification énergétique

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3^{ème} révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

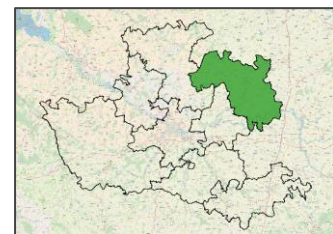
C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) avec l'appui financier de l'ADEME Hauts-de-France a choisi d'accompagner les territoires volontaires du département pour mettre en œuvre une démarche de planification énergétique afin de maîtriser leurs consommations et développer leurs potentiels d'énergies renouvelables locales dans l'optique de prendre les décisions adéquates en matière de réseaux énergétiques.

Description du territoire

La **Communauté de Communes du Pays du Coquelicot** est située au nord-est du territoire du Grand Amiénois. Elle comprend 65 communes et regroupe 28 500 habitants.

La CCPC se caractérise par une industrie diversifiée très performante dans le domaine aéronautique, et des paysages ruraux, marqués par une agriculture céréalière forte. La ville principale d'Albert concentre des emplois, commerces et services de proximité limitant les déplacements quotidiens des habitants dans un esprit écologique. La Communauté, traversée par une ligne ferroviaire et neuf lignes de bus, encourage également les transports en commun. Elle favorise aussi le tourisme vert notamment par la mise en place de parcours pédestres, cyclistes et fluviaux.

Le Pays du Coquelicot bénéficie en effet d'une nature précieuse, façonnée par l'eau présente sur son territoire. Ses paysages se démarquent par les méandres de la vallée de la Haute Somme et la présence de plusieurs étangs. Cet écosystème abrite une faune et une flore rare, reconnue notamment pour ses orchidées.

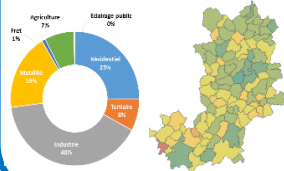


Les différentes phases de la démarche de planification énergétique

Phase 1 : État des lieux énergétique du territoire

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur.

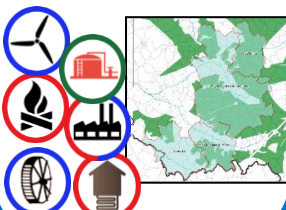
- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux gaz et électricité en partenariat avec GRDF, Enedis et la FDE80



Phase 2 : Les perspectives énergétiques du territoire

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire

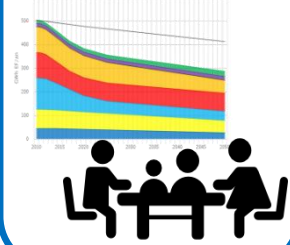
- Quantification des potentiels d'économie d'énergies
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Propositions de projets à court terme



Phase 3 : Plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif : Construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.

- Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.
- Concertation avec les acteurs du territoire pour construire un panel de projets opérationnels.

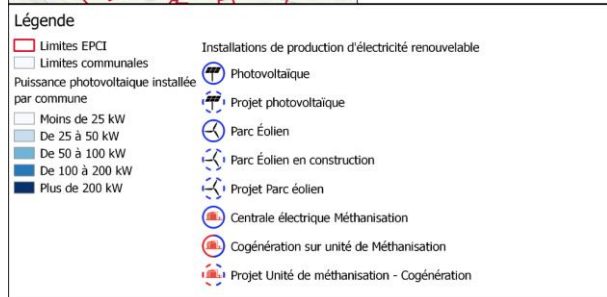
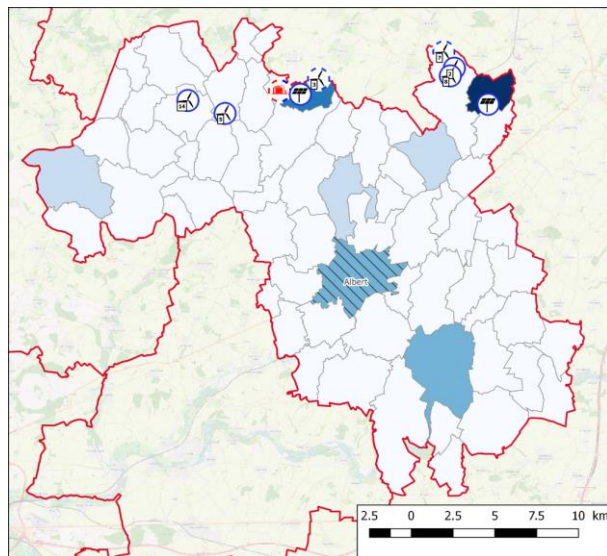


La FDE 80 a acquis l'outil PROSPER développé par Énergies Demain qui sera utilisé sur l'ensemble des territoires accompagnés. L'outil PROSPER offre une visualisation des indicateurs clés des territoires et permet de simuler différents scénarios de transition énergétique en fonction des actions engagées par les territoires.

Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes présentes sur le nord du territoire, ce qui en fait un territoire produisant quasiment autant d'électricité qu'il en consomme.

Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 954 kWc. Les installations d'envergure repérées sur le territoire se situent sur des toitures agricoles.	870
Eolien : le territoire accueille de nombreuses éoliennes (29 mâts répartis sur 4 parcs) pour une puissance totale de 67 MW.	126 440
Méthanisation : un projet de méthanisation en cogénération à la ferme est en cours à Colincamps.	-
TOTAL	127 310



Parc éolien du Coquelicot à Louvencourt (source: La Tribune)

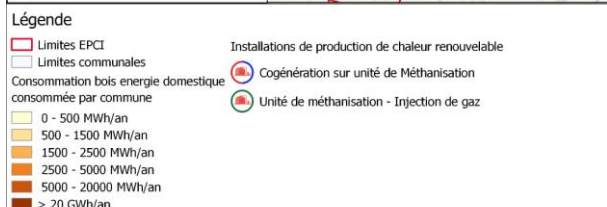
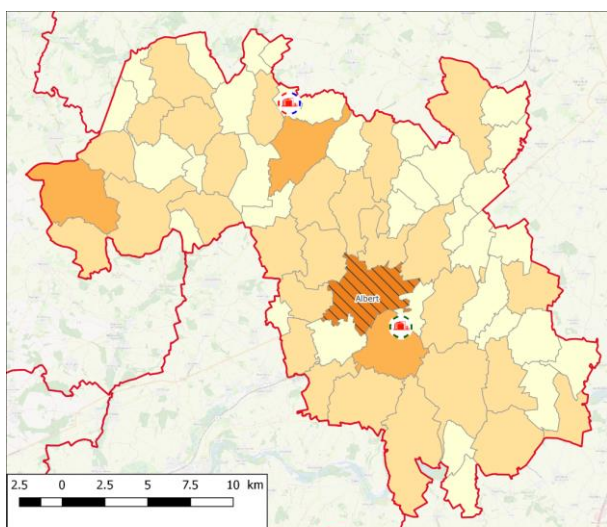


Installation photovoltaïque en toiture agricole sur la commune de Colincamps (source: Google maps)

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur le territoire et dominées par le bois-énergie domestique.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part importante du mix énergétique résidentiel.	46 700
Géothermie : une vingtaine d'installations de petite puissance recensées chez des particuliers.	Non évalué
Bio gaz : une unité de méthanisation à la ferme travaillant en cogénération est en projet à Colincamps. Une installation de méthanisation à la ferme avec injection de gaz sur le réseau de GRT gaz est en projet à Albert.	-
TOTAL	> 46 700



Bilan des consommations énergétiques du territoire

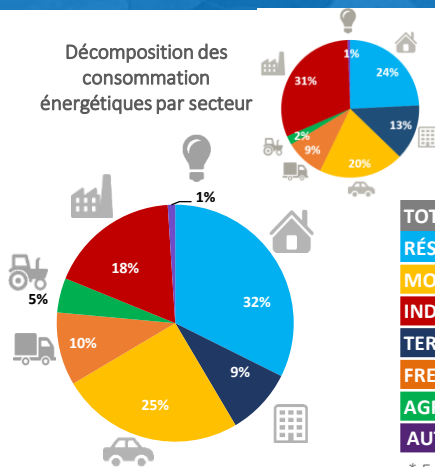
La CC Pays du Coquelicot consomme en moyenne **756 GWhEF/an**, soit **27 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par le bâti (résidentiel et tertiaire), qui représente près de la moitié des consommations du territoire (41%). Rapporté à l'habitant, le poids de l'industrie est très inférieur à la moyenne du Grand Amiénois. Au contraire, le résidentiel présente une consommation par habitant légèrement supérieure à la moyenne du territoire.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de 53% des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 68% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 7% des consommations.

Décomposition des consommations énergétiques par secteur



CC Pays du Coquelicot

Grand Amiénois

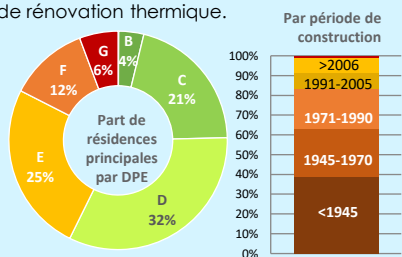
	CC PC GWhEF /an	CC PC MWhEF /hab.an	GA MWhEF /hab.an
TOTAL	756	27	31
RÉSIDENTIEL	245	8,6	7,6
MOBILITÉ	189	6,6	6,3
INDUSTRIE	135	4,7	9,7
TERTIAIRE	69	2,4	4,1
FRET	75	2,7	2,9
AGRICULTURE	36	1,3	0,7
AUTRES *	8	0,3	0,2

* Eclairage public, déchets et eaux usées

Résidentiel 245 GWhEF/an

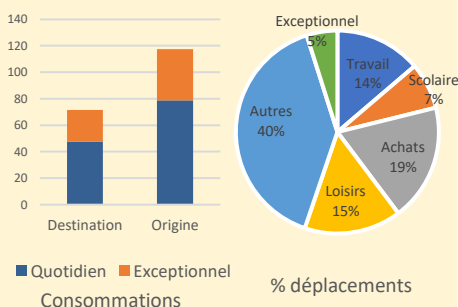
Avec une grande majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (63% des logements construits avant 1970). Le bouquet énergétique du secteur est partagé entre l'électricité (29%) et les produits pétroliers (26%). Le bois-énergie représente une part importante (20%) des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **75% des consommations**.

En effet, plus de **5100 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 43% du parc. En revanche, 1/4 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



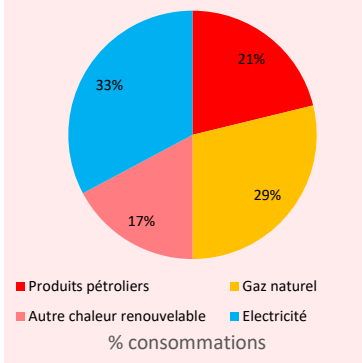
Mobilité 189 GWhEF/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **67%** des **consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **93% des voy.km et 98% des consommations**, bien que les modes doux constituent **22% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **44 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.



Industrie 135 GWhEF/an

L'industrie emploie une part importante des habitants de l'intercommunalité. Le mix énergétique est dominé par les énergies fossiles (50%), suivi par l'électricité (33%). La part non négligeable de chaleur fatale récupérée (17%) peut être remarquée.



Tertiaire 69 GWhEF/an

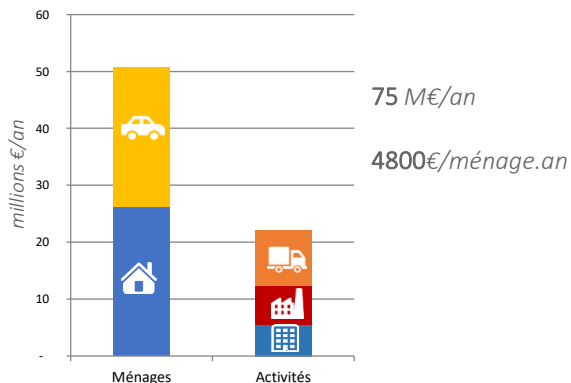
Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés, hôtels, restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (42% des consommations), suivie du gaz naturel (32%).

Agriculture 36 GWhEF/an

Le secteur représente 5% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (92%). Les produits pétroliers assurent 32 GWh de demande énergétique du secteur. Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevage) et N2O (épandage d'engrais).

La facture énergétique

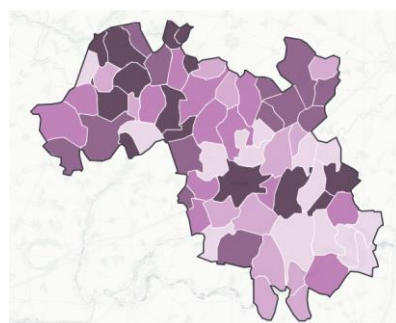
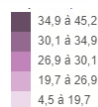
La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques. Dans sa globalité, elle est tirée par les transports (mobilités et fret), ce qui est en lien avec la dépendance aux énergies fossiles du territoire. La facture d'énergie par ménage est d'environ 4800 €.



La précarité énergétique

30% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, plus de 3700 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus, dont plus de 1600 à Albert.

Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique total est supérieur à 15%



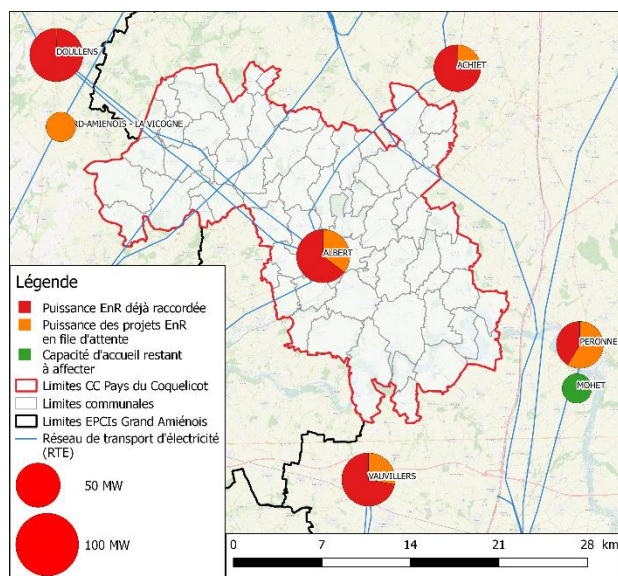
1600 ménages en précarité énergétique à Albert.

Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

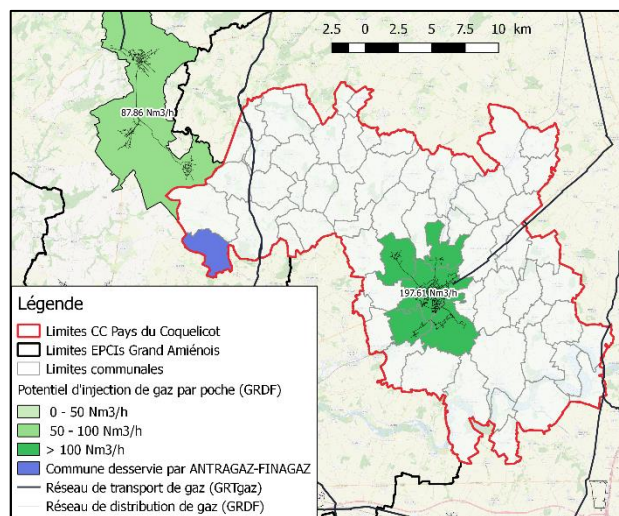
Sur le territoire, les postes sources ne possèdent pas de capacités résiduelles disponibles pour de nouveaux projets EnR. Le poste de Mohet au sud est du territoire possède cependant 25 MW à affecter et 36 MW vont être alloués au poste d'Albert dans le cadre de la révision du S3REnR.



Réseau de gaz

Il existe une poche de gaz couvrant 5 communes du territoire avec des capacités d'injection intéressantes pour de l'injection de biogaz. Une autre poche de gaz est à noter au nord ouest de la CCPC. A noter la commune de Hérisort qui est desservie en propane par ANTRAGAZ-FINAGAZ. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3^{ème} révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) pour les grosses motorisations.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	96,2 %
Taux d'autonomie hors électricité	7,8 %
Taux d'autonomie énergétique total	25,8 %

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **195 GWh/an**, soit environ **25,8 %** des **consommations** évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la Phase 1 : L'état des lieux du territoire. À présent le groupement est en train d'achever la Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informerons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pôle Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situent sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80 :
Delphine Roger :
Delphine.Roger@fde-somme.fr
- Responsable PCAET du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois :
Marie Collonville :
marie.collonville@grandamiinois.com
- Référente technique de la CCPC :
Isabelle Caron-Hucke :
i.caron-hucke@paysducoquelicot.com
- Chef de projet AEC :
Théo Forte :
t.forte@aeconseil.fr
- Ingénieur principal Énergies Demain :
Steven Le Pierres :
steven.lepierres@energies-demain.com

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

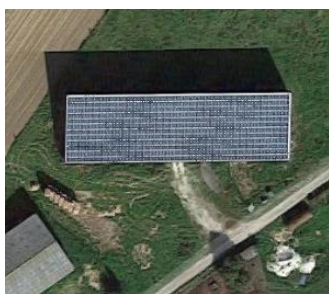
Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes particulièrement présentes sur ce territoire.

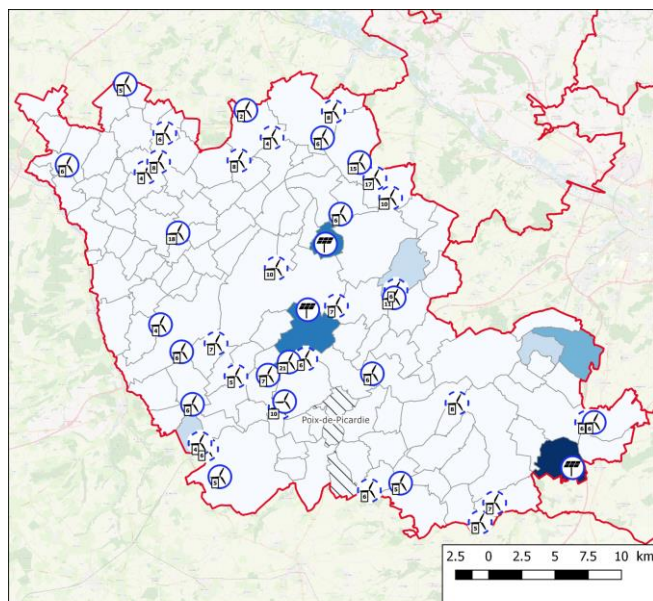
Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particuliers sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 1281 kWc. Les installations d'envergure repérées sur le territoire sont installées sur des grandes toitures agricoles.	1 170
Eolien : le territoire accueille de nombreuses éoliennes (148 mâts répartis sur 18 parcs) pour une puissance totale de 330 MW.	623 890
Méthanisation : Aucun projet en cogénération n'a été recensé sur le territoire.	0
TOTAL	625 060



Parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines



Installation photovoltaïque en toiture agricole sur la commune de Camps-en-Amiénois (source: Google maps)



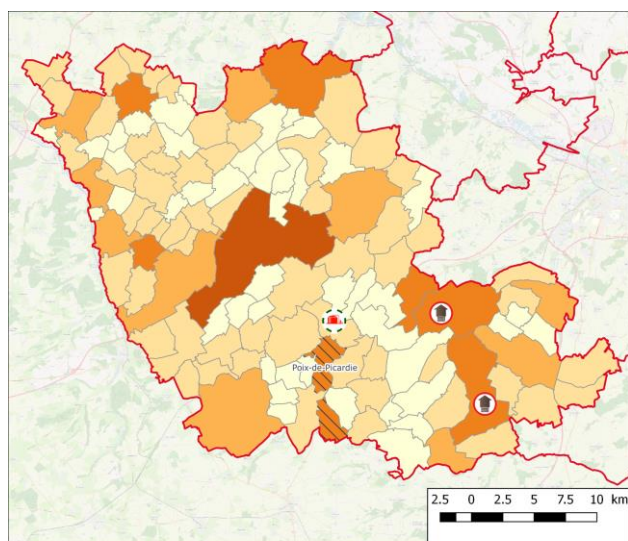
Légende

- ▭ Limites EPCI
- ▭ Limites communales
- Puissance photovoltaïque installée par commune
 - ▭ Moins de 25 kW
 - ▭ De 25 à 50 kW
 - ▭ De 50 à 100 kW
 - ▭ De 100 à 200 kW
 - ▭ Plus de 200 kW
- ☀️ Installations de production d'électricité renouvelable
 - ☀️ Photovoltaïque
 - ☀️ Projet photovoltaïque
 - 🌪️ Parc Éolien
 - 🌪️ Parc Éolien en construction
 - 🌪️ Projet Parc éolien
 - 🏭 Centrale électrique Méthanisation
 - 🏭 Cogénération sur unité de Méthanisation
 - 🏭 Projet Unité de méthanisation - Cogénération

Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur la communauté de communes Somme Sud Ouest et dominées par le bois-énergie domestique.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part très importante du mix énergétique résidentiel.	116 600
Bois-énergie en réseau de chaleur : Aucun réseau de chaleur n'est installé sur le territoire.	0
Bois-énergie collectif : Aucune chaudière collective n'est recensée sur le territoire.	0
Géothermie : deux installations remarquables en géothermie sur nappe sont recensées sur le territoire ainsi qu'une vingtaine d'autres installations de moindre puissance chez des particuliers.	440
Bio-gaz : Une installation de méthanisation à la ferme avec injection de gaz sur le réseau de GRDF est en projet à Croixrault.	0
TOTAL	117 040



Légende

- ▭ Limites EPCI
- ▭ Limites communales
- Consommation bois énergie domestique consommée par commune
 - ▭ 0 - 500 MWh/an
 - ▭ 500 - 1500 MWh/an
 - ▭ 1500 - 2500 MWh/an
 - ▭ 2500 - 5000 MWh/an
 - ▭ 5000 - 20000 MWh/an
 - ▭ > 20 GWh/an
- 🌋 Installations de production d'énergies renouvelables
 - 🌋 Géothermie
 - 🌋 Projet Unité de méthanisation - Injection de gaz

Bilan des consommations énergétiques du territoire

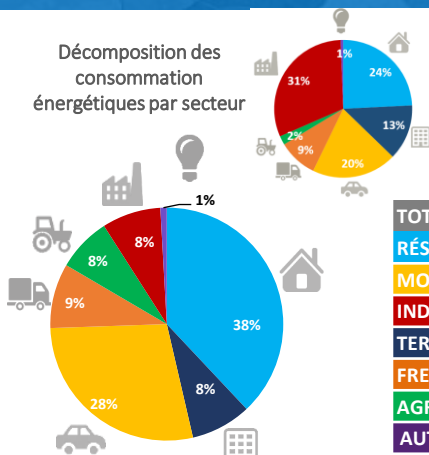
La CC Somme Sud-Ouest consomme en moyenne **895 GWhEF/an**, soit **23 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par le bâti (résidentiel et tertiaire), qui représente près de la moitié des consommations du territoire (46%). Rapporté à l'habitant, le poids de l'industrie est très inférieur à la moyenne du Grand Amiénois. Au contraire, le résidentiel présente une consommation par habitant supérieure à la moyenne du territoire.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de 61% des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 63% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 14% des consommations.

Décomposition des consommations énergétiques par secteur



Grand Amiénois

CC Somme Sud-Ouest

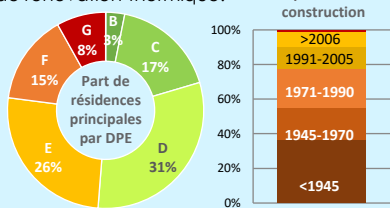
	CC SSO		GA
	GWhEF /an	MWhEF /hab.an	MWhEF /hab.an
TOTAL	895	23	31
RÉSIDENTIEL	340	8,9	7,6
MOBILITÉ	251	6,6	6,3
INDUSTRIE	73	1,9	9,7
TERTIAIRE	75	2,0	4,1
FRET	80	2,1	2,9
AGRICULTURE	67	1,8	0,7
AUTRES *	8	0,2	0,2

* Eclairage public, déchets et eaux usées

Résidentiel 340 GWhEF/an

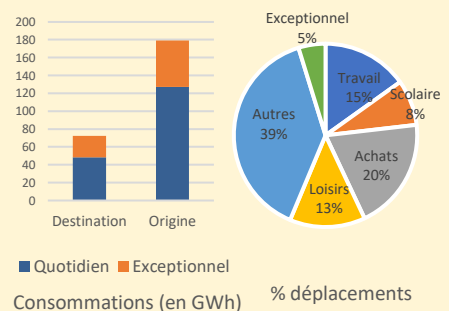
Avec une grande majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (55% des logements construits avant 1970). Le bois-énergie est le premier vecteur énergétique du secteur, avec 36% des consommations. Le bouquet énergétique du secteur est ensuite partagé entre l'électricité (29%) et les produits pétroliers (26%). L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **76% des consommations**.

En effet, près de **7500 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 49% du parc. En revanche, 1/5 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



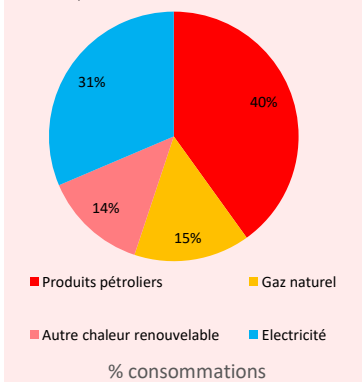
Mobilité 251 GWhEF/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **70% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **94% des voy.km et 98% des consommations**, bien que les modes doux constituent **18% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **53 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.



Industrie 73 GWhEF/an

L'industrie emploie une faible part des habitants de l'intercommunalité. Le mix énergétique est dominé par les énergies fossiles (55%), suivi par l'électricité (31%). La part non négligeable de chaleur fatale récupérée (14%) peut être remarquée.



Tertiaire 75 GWhEF/an

Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés, hôtels, restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (53% des consommations), suivie du fuel(40%).

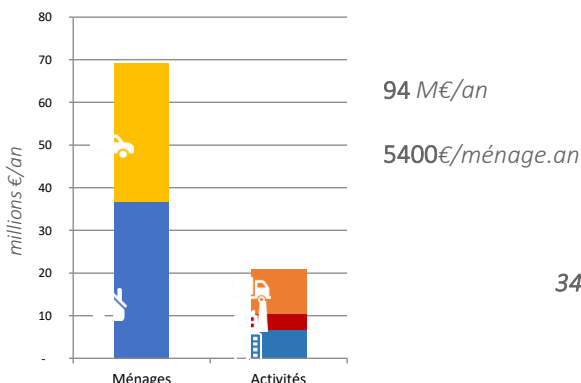
Agriculture 67 GWhEF/an

Le secteur représente 8% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (88%). Les produits pétroliers assurent 59 GWh de demande énergétique du secteur.

Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevage) et N2O (épandage d'engrais).

La facture énergétique

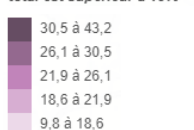
La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques. Dans sa globalité, elle est tirée par les transports (mobilités et fret), ce qui est en lien avec la dépendance aux énergies fossiles du territoire. La facture d'énergie par ménage est d'environ 5400 €.



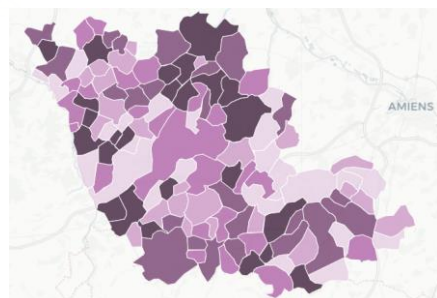
La précarité énergétique

25% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, plus de 4100 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.

Pourcentage de ménages dont le taux d'effort énergétique total est supérieur à 15%



340 ménages en précarité énergétique à Airaines.

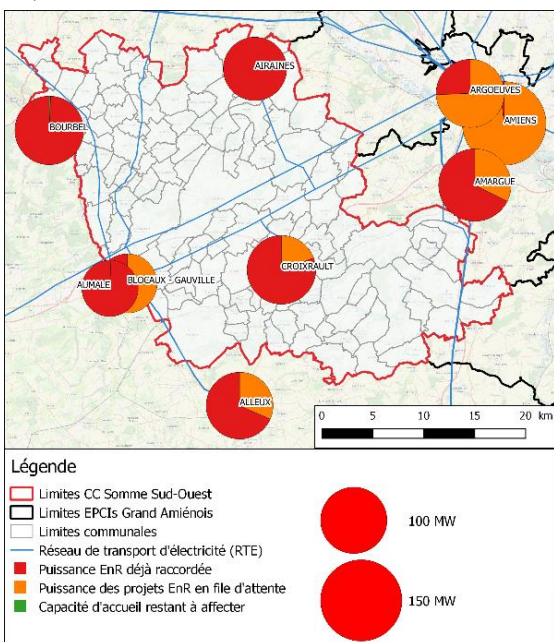


Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

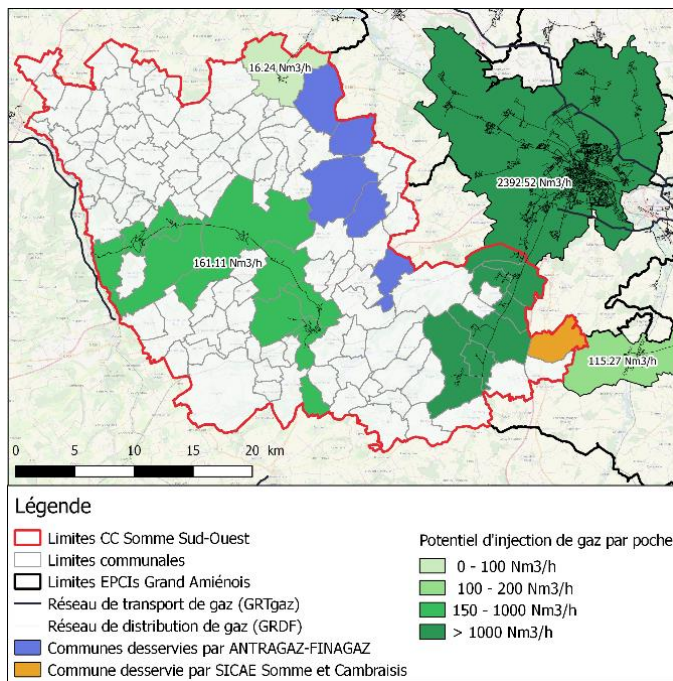
Sur le territoire, les postes sources ne possèdent pas de capacités résiduelles disponibles pour de nouveaux projets EnR. Les capacités additionnelles prévues dans le cadre de la révision du S3REnR sont faibles : 24, 7 et 3 MW respectivement à Croixrault, Airaines et Blocaux-Gauville.



Réseau de gaz

Le réseau de gaz GRDF est présent sous la forme de trois poches sur le territoire, dont 2 possèdent des capacités d'injection en biogaz intéressantes. Il y a aussi 6 communes desservies en propane par ANTRAGAZ-FINAGAZ et une commune desservie en gaz naturel par la SICAE Somme et Cambrasis sur le territoire. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3ème révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) pour les grosses motorisations.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	407%
Taux d'autonomie hors électricité	16%
Taux d'autonomie énergétique total	94%

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **845 GWh/an**, soit environ **94 %** des **consommations** évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique très largement excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la **Phase 1 : L'état des lieux du territoire**. À présent le groupement est en train d'achever la **Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs** dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la **Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire** qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pole Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situent sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80:
Delphine Roger :
Delphine.Roger@fde-somme.fr

- Cheffe de projet PCAET Pôle Métropolitain du Grand Amiénois:
Marie Collonville :
marie.collonville@grandamienois.com

- Référent technique de la CCSSO :
Frédéric Blin :
frederic.blin@cc2so.fr

- Chef de projet AEC :
Théo Forte :
t.forte@aeconseil.fr

- Ingénieur principal Énergies Demain :
Steven Le Pierres :
steven.lepierres@energies-demain.com

Étude de Planification Énergétique de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

Diagnostic énergétique du territoire

La démarche de planification énergétique

Dans le but d'atteindre les objectifs de la transition énergétique et de la 3^{ème} révolution industrielle portée par la Région Hauts-de-France, la décentralisation se met aujourd'hui en place dans le domaine de l'énergie. Cette évolution est notamment renforcée par la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) qui inscrit l'objectif de pousser les territoires vers l'autonomie énergétique par une montée en compétence et une prise de décision locale. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Et le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront parties prenantes des projets.

Description du territoire

La **Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie** située au nord du territoire du Grand Amiénois regroupe 65 communes et 31 600 habitants. La Trie qui la traverse est un de ses atouts territorial majeur, de même que sa proximité au littoral.

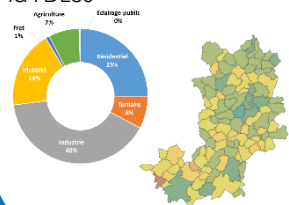
La CCTNP se caractérise par son cadre rural et son activité économique diversifiée dominée par le secteur agricole. La Communauté possède un parc éolien important grâce auquel elle espère attirer des acteurs économiques innovants liés à la filière éolienne, pour tirer profit de la combinaison des enjeux environnementaux et écologiques. Elle est aussi signataire de la charte de « concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts-de-France » misant sur la biomasse, afin d'intégrer son activité agricole dans un cercle vertueux environnemental. Enfin elle soutient l'énergie solaire et la construction durable notamment en affichant la volonté de former des entreprises du bâtiment à l'éco construction. Cet engagement « vert » protège son patrimoine naturel, comptant notamment les boccages du Bernavillois, plusieurs larris et vallées, ou encore des paysages ruraux ou forestiers reconnus « d'intérêt remarquable ».

Les différentes phases de la démarche de planification énergétique

Phase 1 : État des lieux énergétique du territoire

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur.

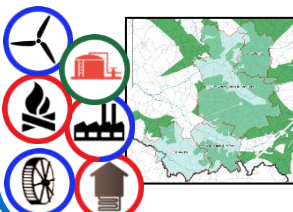
- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux gaz et électricité en partenariat avec GRDF et la FDE80



Phase 2 : Les perspectives énergétiques du territoire

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire

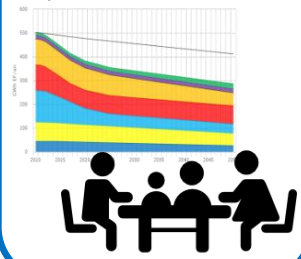
- Quantification des potentiels d'économie d'énergies
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Propositions de projets à court terme



Phase 3 : Plan d'action pour tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif : Construire une stratégie territoriale et la décliner en plan d'actions.

- Scénarisation de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.
- Concertation avec les acteurs du territoire pour construire un panel de projets opérationnels.



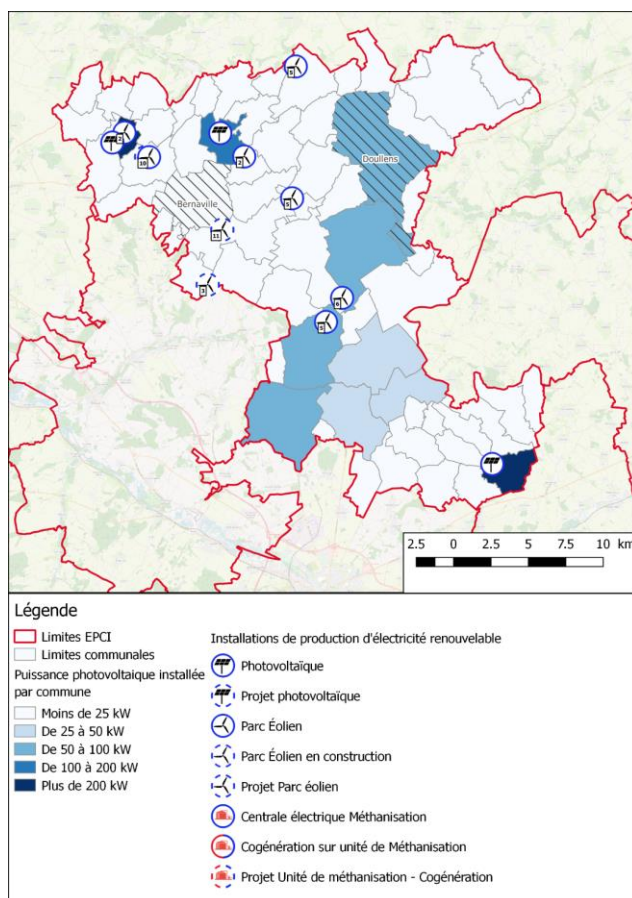
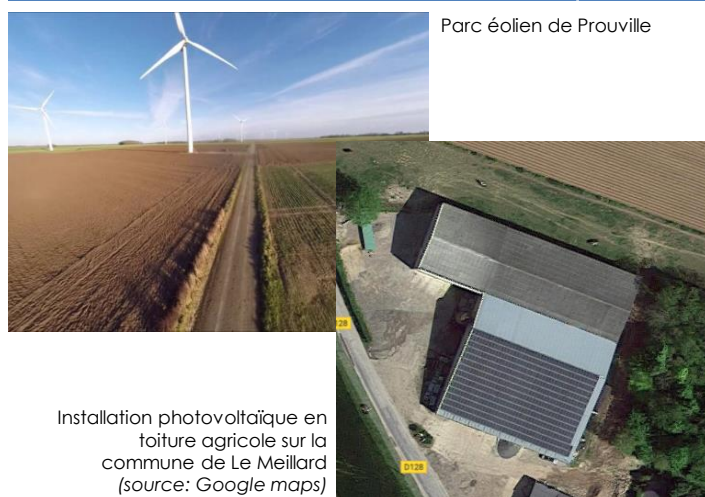
La FDE 80 a acquis l'outil PROSPER développé par Énergies Demain qui sera utilisé sur l'ensemble des territoires accompagnés. L'outil PROSPER offre une visualisation des indicateurs clés des territoires et permet de simuler différents scénarios de transition énergétique en fonction des actions engagées par les territoires.

Bilan des productions énergétiques renouvelables du territoire

Productions électriques renouvelables sur le territoire

La quasi-totalité de la production d'électricité renouvelable du territoire provient des installations éoliennes présentes sur le territoire.

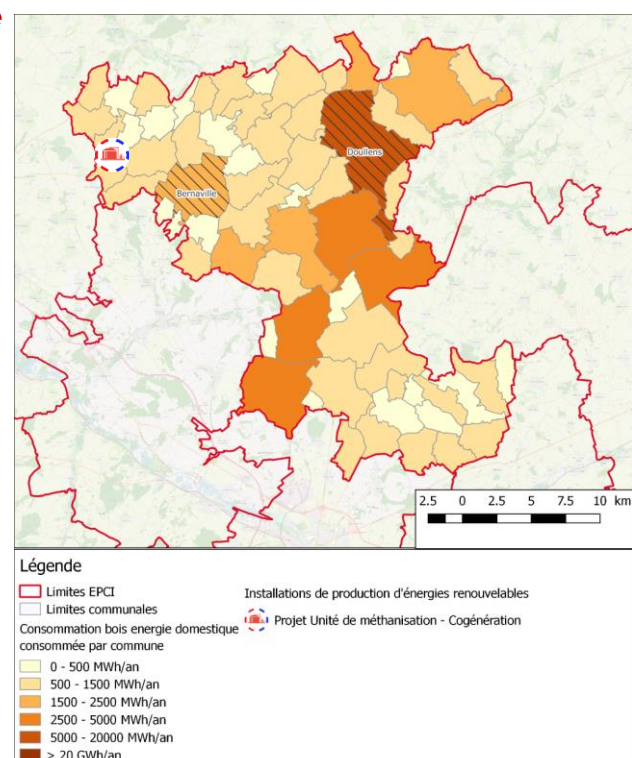
Type de production électrique	Production annuelle en MWh (calculée)
Photovoltaïque : les installations de particulier sont plutôt rares sur le territoire avec une puissance totale de 1524 kWc. Les installations d'envergure repérées se situent sur de grandes toitures agricoles.	1 390
Eolien : le territoire accueille de nombreuses éoliennes (35 mâts répartis sur 7 parcs) pour une puissance totale de 76 MW.	143 360
Méthanisation : aucun projet n'a été recensé sur le territoire pour la production d'électricité.	0
TOTAL	144 750



Productions thermiques renouvelables sur le territoire

Les productions de chaleur renouvelable sont faibles sur la communauté de communes du Territoire Nord Picardie et dominées par le bois-énergie domestique.

Type de production de chaleur	Production annuelle en MWh (calculée)
Bois-énergie individuel : la consommation d'énergie dans les cheminées, poêles et inserts du territoire est évaluée sur la base du recensement de l'INSEE. Elle représente une part importante du mix énergétique résidentiel.	70 600
Bois-énergie en réseau de chaleur : aucun réseau de chaleur n'est installé sur le territoire.	0
Bois-énergie collectif : aucune chaudière collective n'est recensée sur le territoire.	0
Géothermie : il existe quelques installations de particuliers, dont la puissance est cependant faible.	Faible.
Bio gaz : un projet de méthanisation à la ferme a été évoqué à Domléger-Longvillers mais nous n'avons pas plus d'information sur son régime de fonctionnement et la production d'énergie.	0
TOTAL	>70 600



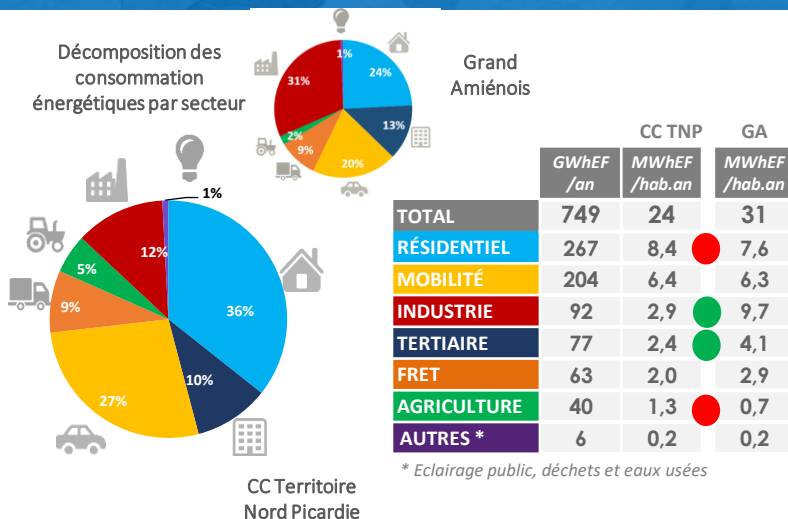
Bilan des consommations énergétiques du territoire

La CC Territoire Nord Picardie consomme en moyenne **749 GWhE/an**, soit **24 MWh/hab.an**.

Le bilan des consommations par secteur est dominé par le bâti (résidentiel et tertiaire), qui représente près de la moitié des consommations du territoire (46%). Rapporté à l'habitant, le poids de l'industrie est très inférieur à la moyenne du Grand Amiénois. Au contraire, le résidentiel présente une consommation par habitant supérieure à la moyenne du territoire.

Les produits pétroliers, premier vecteur énergétique du territoire, sont à l'origine de 58% des besoins de celui-ci. En ajoutant le gaz, ce sont 66% des consommations qui sont issues d'énergies fossiles.

Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable, avec 10% des consommations.



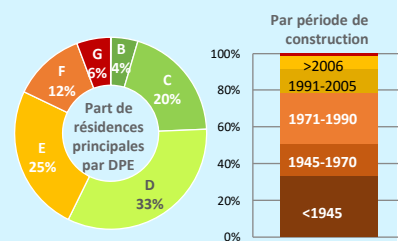
	CC TNP GWhE/ /an	MWhE/ /hab.an	GA MWhE/ /hab.an
TOTAL	749	24	31
RÉSIDENTIEL	267	8,4	7,6
MOBILITÉ	204	6,4	6,3
INDUSTRIE	92	2,9	9,7
TERTIAIRE	77	2,4	4,1
FRET	63	2,0	2,9
AGRICULTURE	40	1,3	0,7
AUTRES *	6	0,2	0,2

* Eclairage public, déchets et eaux usées

Résidentiel 267 GWhE/an

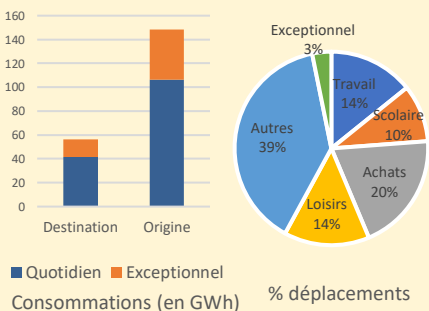
Avec une grande majorité de logements individuels, le parc bâti est ancien (50% des logements construits avant 1970). Le bois-énergie et l'électricité sont les premiers vecteurs énergétiques du secteur, avec respectivement 28% et 29% des consommations. L'enjeu principal du secteur est le **chauffage** qui représente **75% des consommations**.

En effet, plus de **5300 logements** sont des passoires énergétiques (étiquettes E, F, G), soit 42% du parc. En revanche, 1/4 des **logements** ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique.



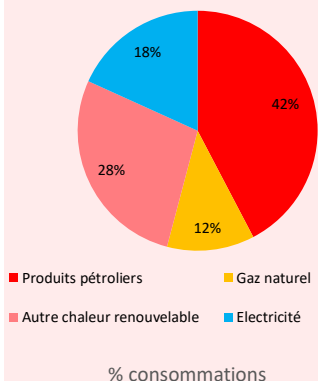
Mobilité 204 GWhE/an

La **mobilité quotidienne** est responsable de **72% des consommations** du secteur. La voiture est le mode le plus utilisé au quotidien avec **94% des voy.km et 98% des consommations**, bien que les modes doux constituent **17% des déplacements**. A contrario, les transports collectifs représentent seulement **1% des déplacements**. Chaque habitant effectue en moyenne **53 km/jour**. Les flux sortants dépassent les flux entrants, ce qui est caractéristique d'une zone rurale.



Industrie 92 GWhE/an

L'industrie emploie une faible part des habitants de l'intercommunalité. Le mix énergétique est dominé par les énergies fossiles (54%). La part de chaleur fatale réutilisée est très importante, 28% de l'énergie consommée.



Tertiaire 77 GWhE/an

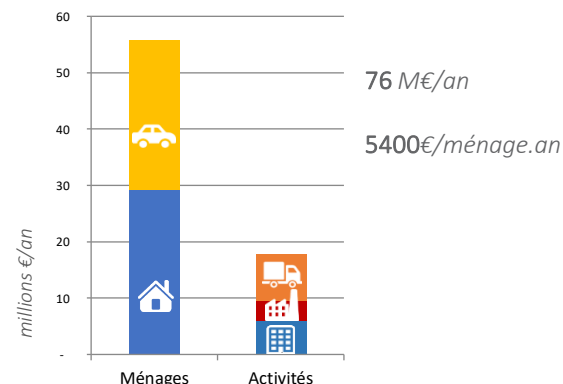
Les commerces, essentiellement privés, sont les plus énergivores. En termes de consommation surfacique, les cafés, hôtels, restaurants sont les moins performants. L'électricité est le premier vecteur énergétique (40% des consommations), suivie du fuel (30%).

Agriculture 40 GWhE/an

Le secteur représente 5% du bilan des consommations énergétiques du territoire. L'essentiel des consommations est dû aux cultures (89%). Les produits pétroliers assurent 35 GWh de demande énergétique du secteur. Malgré cette faible contribution au bilan énergétique, l'agriculture reste un secteur à enjeux en termes d'énergies renouvelables et d'émissions de GES non énergétiques : méthane (émissions élevage) et N2O (épandage d'engrais).

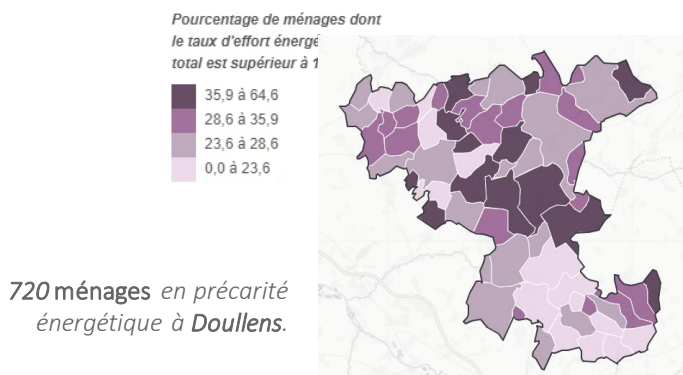
La facture énergétique

La facture énergétique portée par les ménages est plus élevée que celle des activités économiques. Dans sa globalité, elle est tirée par les transports (mobilités et fret), ce qui est en lien avec la dépendance aux énergies fossiles du territoire. La facture d'énergie par ménage est d'environ 5400 €.



La précarité énergétique

28% des ménages du territoire sont en situation de précarité énergétique. En effet, plus de 3600 ménages répartis sur le territoire ont un taux d'effort énergétique pour le logement et la mobilité supérieur à 15% de leurs revenus.

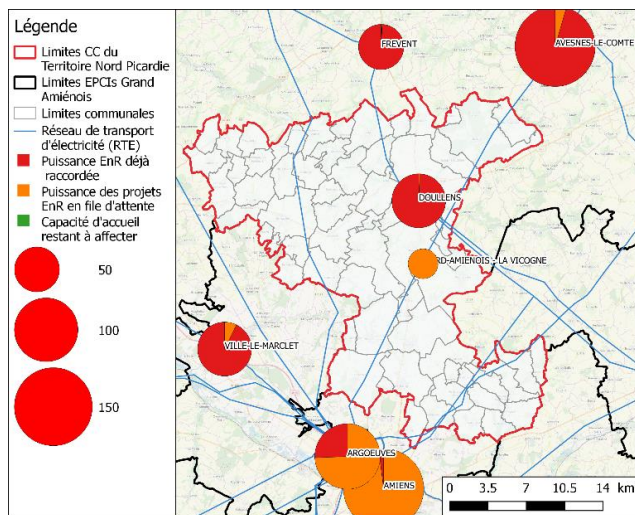


Réseau électrique

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est établi par le gestionnaire du réseau de transport (RTE), en lien avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité au niveau régional. Il est actuellement en révision sur la région.

Il indique, pour chaque poste source de la concession, la capacité réservée à la production d'énergie renouvelable. Ce schéma est établi en lien avec le SRADDET de la région et validé par un certain nombre d'autorités dont les syndicats d'énergie puis adopté par le préfet de région.

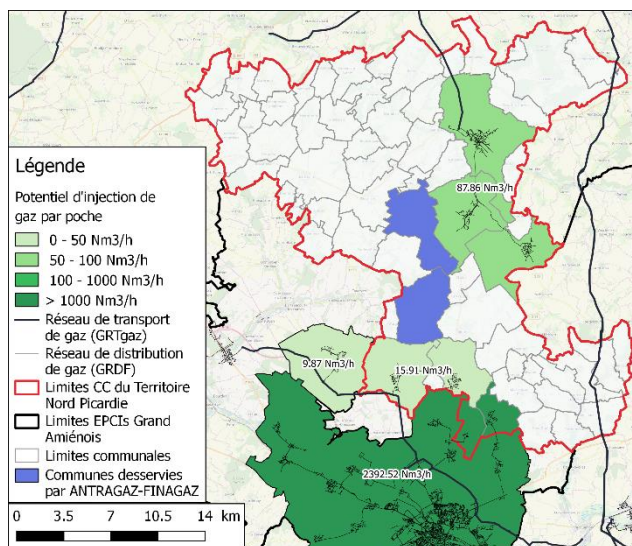
Sur le territoire, les postes sources sont déjà saturés par rapport aux capacités allouées pour les EnRs. La révision du S3REnR sur la région Hauts-de-France en cours actuellement prévoit peu d'ajouts de capacité sur le territoire de la CCTNP (9MW sur le poste de Doullens), cependant 193MW sont prévus d'être ajoutés au niveau du pote d'Argœuves au sud-ouest du territoire.



Réseau de gaz

Le réseau de gaz est présent sur 6 communes du territoire. Les deux poches au sud de la CCTNP ont un bon potentiel en terme d'injection de biogaz (poches d'Amiens qui possède un fort potentiel injectable telle qu'elle et poche attenante pouvant facilement être rattachée à la poche d'Amiens par maillage). A noter deux communes desservies en propane par ANTRAGAZ-FINAGAZ sur le territoire. Du point de vue des énergies renouvelables, des opportunités devront être étudiées pour les nouveaux usages du gaz naturel :

- **L'injection locale** de biogaz produit grâce à la méthanisation dans le but de verdir le gaz consommé localement. Les gestionnaires de réseau de gaz développent de multiples manières de raccorder les installations pour atteindre les objectifs élevés de production de biogaz.
- L'utilisation du gaz naturel pour la motorisation de poids lourds ou de véhicules de transport en commun. Dans le cadre de la 3ème révolution industrielle, la région réfléchit à la création d'un maillage de stations **Gaz Naturel pour Véhicules** (GNV) pour les grosses motorisations.



Equilibre énergétique

Taux d'autonomie électrique	120%
Taux d'autonomie hors électricité	12%
Taux d'autonomie énergétique total	32%

La production totale d'énergie renouvelable et de récupération du territoire est de l'ordre de **239 GWh/an**, soit environ **32 %** des **consommations** évaluées. Cela positionne le territoire en pointe avec une production électrique excédentaire par rapport à la consommation grâce à la production éolienne notamment.

Et pour la suite de l'étude ?

Cette brochure vous résume en quelques chiffres les résultats clés de la **Phase 1 : L'état des lieux du territoire**. À présent le groupement est en train d'achever la **Phase 2 : Identification des besoins et potentiels futurs** dans laquelle il détermine les potentiels de développement des différentes énergies renouvelables sur le territoire.

Tout au long de ces différentes étapes, le groupement constitue un annuaire des acteurs du territoire (tissu associatif, organisations interprofessionnelles, développeurs de projets, financeurs, ...) susceptibles de porter ou favoriser des projets de production d'énergies renouvelables.

Les travaux du groupement sont donc orientés dès aujourd'hui vers la réussite de la **Phase 3 : Construction de scénarii réalistes et adaptés au territoire** qui verra l'organisation d'ateliers partenariaux dans le but de mettre en œuvre de manière opérationnelle un certain nombre de projets EnR sur le territoire.

En tant que destinataire de ce résumé du diagnostic énergétique du territoire, nous vous informons prochainement des modalités d'organisation de cette concertation.

Pour comparaison, la moyenne nationale est de 15,7 % (en 2016, ministère du développement durable) et la moyenne régionale de 8,5 % (en 2017, ADEME), et celle du Pole Métropolitain au global de 18,9 %.

L'objectif national est d'atteindre 23 % d'autonomie énergétique en 2020 et 32 % en 2030.

Les enjeux principaux se situeront sur la diminution des consommations d'énergie et la poursuite du développement des EnR.

Contacts :

- Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique à la FDE 80:
Delphine Roger : Delphine.Roger@fde-somme.fr
- Cheffe de projet PCAET Pôle Métropolitain du Grand Amiénois:
Marie Collonville : marie.collonville@grandamiinois.com
- Référent technique de la CCTNP :
Emmanuel Lefebvre : emmanuel.lefebvre@cctnp.fr
- Chef de projet AEC :
Théo Forte : t.forte@aeconseil.fr
- Ingénieur principal Énergies Demain :
Steven Le Pierres : steven.lepierres@energies-demain.com